7220

Palat. IX 3

GALERIE

DE

L'ANCIENNE COUR.

CALIFORNIA
STATE LIBRARY

568904

GALERIE

DE

L'ANCIENNE COUR

OU

MÉMOIRES ANECDOTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES REGNES

DE HENRI IV ET DE LOUIS XIII.

TOME TROISIEME.

BIBLIOTECA NAZIONALE
VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

M. DCC. XCI.

MÉMOIRES ANECDOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DES REGNES DE HENRI IV, ET DE LOUIS XIII.

LOUIS XIII,

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LE Jeudi 27 Septembre, fête de S. Coſme & S. Damien, à dix heures & demie du ſoir, neuf mois quatorze jours après la conſommation du mariage de Henri IV & de Marie de Médicis, & après vingt-deux heures & demie de douleur d'enfantement, la Reine étant à Fontainebleau a donné un Dauphin à la France, qui régna

après la mort de ſon pere ſous le nom de LOUIS XIII. Nous avons vu à l'article de Henri IV, que Louis étoit né d'une complexion fort délicate. Au moment qu'il vit le jour, le Roi ſon pere le prenant entre ſes bras lui donna ſa bénédiction, & lui mettant ſon épée à la main, lui dit : « La puiſſes-tu, mon fils, employer à la gloire de Dieu, à la défenſe de la Couronne & du Peuple ! »

Louis XIII ſuccéda au Trône de Henri le Grand ſon pere, ſous la régence de Marie de Médicis ſa mere, régence qui fut, comme on le ſait, très-orageuſe. La funeſte opiniâtreté de Marie fut cauſe de preſque tous les déſordres & des brouilleries qui ſe ſuccéderent ſans interruption juſqu'à l'entrée de Richelieu dans la place de premier Miniſtre. Le Duc d'Epernon qui lui ſeul fit déclarer la Reine Régente, en forçant en quelque façon le Parlement à lui donner ce titre, fut d'abord tout-puiſſant ſous Marie. Le Comte de Soiſſons en conſéquence rechercha l'amitié de ce Duc, & bien des raiſons l'engagerent à faire les premieres avances. Il vouloit ſe fortifier contre le Prince de Condé

qu'on preſſoit de venir reprendre ſon rang à la Cour. La Princeſſe de Montpenſier étoit fille d'une niece d'Epernon. Le Comte ſongeoit à faire paſſer dans ſa famille les biens de cette riche Maiſon, en mariant ſon fils à l'héritiere. La choſe ne ſe pouvoit pas conclure ſans le conſentement de l'oncle : enfin Soiſſons haïſſoit mortellement Sully. Il eſpéroit que d'Epernon, également irrité contre ce Miniſtre qui avoit rendu à l'un & à l'autre de fort mauvais ſervices auprès du feu Roi, ſe joindroit à lui volontiers pour ſe défaire de leur ennemi commun. Le Duc ne refuſa point l'amitié d'un Prince du Sang, mais il ne s'engagea pas à le ſervir dans tous ſes projets. Le Comte ne ſe rebute point; il propoſe à ſon nouvel ami de faire poignarder Sully dans le Louvre. Lâcheté indigne, je ne dis pas d'un Prince, mais du dernier des hommes! Elle fit horreur au Duc d'Epernon, qui répondit le plus civilement qu'il put, que ſon emploi ne lui permettoit pas de ſouffrir une telle violence dans la maiſon du Roi. Le Comte trouva le refus fort déplacé; cependant l'envie qu'il avoit de s'é-

lever au-deſſus du Prince de Condé, qui occupoit un rang que Soiſſons croyoit lui appartenir, l'engagea à diſſimuler ſon chagrin. D'Epernon devoit-il après cela ſe ſoucier de l'amitié d'un Prince qui lui découvroit un ſi méchant cœur ? Cette anecdote ne ſerviroit-elle pas encore à juſtifier le Duc de la complicité dans le meurtre du feu Roi ? Un homme aſſez ſcélerat pour n'avoir pas craint de faire aſſaſſiner ſon Prince, eût-il appréhendé de faire poignarder un Miniſtre qu'il déteſtoit ? C'eſt un problême que nous laiſſons à nos Lecteurs le ſoin de réſoudre.

Au commencement de l'année 1611 le Comte de Soiſſons eut deux démêlés éclatans, l'un avec le Prince de Conti ſon frere, & l'autre avec le Duc de Guiſe. Comme ces deux traits peuvent ſervir à l'hiſtoire des mœurs du temps, nous allons les rapporter ſuivant leur date.

Trois jours après les noces du Duc de Guiſe avec la douairiere de Montpenſier, le Prince de Conti allant ſur le ſoir au Louvre dans ſon carroſſe, rencontre près de la Croix du Trahoir

le Comte de Soiſſons qui étoit pareillement dans le ſien. La rue ſe trouvoit embarraſſée, & il falloit que l'un des deux carroſſes reculât pour faire place à l'autre. Etourdiment & ſans prendre garde aux livrées, l'Ecuyer du Comte ſe mit à faire des menaces & à commander au Cocher du Prince de reculer au-plutôt. Les gens de Conti ne veulent pas céder, & diſent à leur Cocher d'avancer ſans rien craindre. Le Comte de Soiſſons reconnoît alors le carroſſe de ſon frere aîné, & au même inſtant il lui envoie faire des excuſes de l'indiſcrétion de ſon Ecuyer: on proteſte au Prince de la part du Comte que la choſe étoit arrivée par mégarde & ſans aucun deſſein prémédité. Conti ne crut pas devoir ſe contenter de la déférence que lui rendoit Soiſſons. Quand un homme ſe ſent peu de mérite, il ſoupçonne aiſément qu'on le mépriſe. *A demain, pourpoint bas*, cria le Prince en paſſant devant le carroſſe de ſon frere. Etouffer pour un léger point d'honneur tous les ſentimens de la nature, n'étoit pas le moyen de ſe rendre plus conſidérable aux yeux

des honnêtes gens. La Régente avertie de ce qui étoit arrivé, fit prier le Prince de Condé de s'entremettre pour accommoder ſes oncles. Elle envoie dire au Duc de Guiſe, dont Conti avoit épouſé la ſœur, de diſpoſer ſon beau-frere à recevoir les excuſes de Soiſſons. Condé & Guiſe vont le même jour à l'Abbaye Saint-Germain-des-Près où logeoit le Prince de Conti. Soit que le Duc voulût faire paroître aux Princes du Sang & à ſa nouvelle épouſe, que la Maiſon de Guiſe n'étoit guere moins conſidérée que ſous les regnes précédens, ſoit que ce fût ſans intention, il ſortit de l'Hôtel de Montpenſier où il avoit couché, accompagné d'un nombre extraordinaire de Gentilshommes à cheval, dans le deſſein d'aller voir le Prince de Conti. Il ne fut pas même fâché de paſſer en ſi grande pompe près de l'Hôtel de Soiſſons.

En revenant de l'Abbaye Saint-Germain, Guiſe trouve le Prince de Condé qui s'y en alloit, ſuivi ſeulement de quatre à cinq Cavaliers. Ils ſe ſaluent l'un l'autre. Le Duc dit à Condé que le Prince de Conti étoit dans de bonnes

diſpoſitions, & qu'il avoit promis que les choſes n'iroient pas plus loin. « Si vous me le permettez, Monſieur, ajoute-t-il, je retournerai ſur mes pas & je vous accompagnerai pour rappeler à M. le Prince de Conti la parole qu'il m'a donnée ». Condé n'eut garde d'accepter l'offre de Guiſe; la ſuite de l'un étoit trop différente de l'autre, & le Prince auroit eu l'air de faire honneur en un jour de triomphe. Seulement le Chevalier de Guiſe ſe détache de la troupe & ſuit le Prince de Condé juſqu'à l'Abbaye. Conti renouvelle en préſence de ſon neveu les aſſurances qu'il avoit données à ſon beau-frere, & le différent fut appaiſé.

Le Duc de Guiſe n'avoit eu, diſoit-il, d'autre intention que de perſuader au Prince de Conti de ne pas rompre avec ſon frere, cependant il ſe fit à lui-même une grande affaire avec le Comte de Soiſſons. « Guiſe, diſoit-on, avoit à ſa ſuite plus de cent cinquante Cavaliers armés. Il n'a pas ſans deſſein affecté de paſſer par l'Hôtel de Soiſſons. Il veut braver les Princes du Sang; il a cru nous intimider & nous faire voir que ſi la Maiſon de Guiſe eſt pour le

Prince de Conti ſon allié, notre parti ſera beaucoup inférieur. Jaloux des grands avantages que l'héritiere de Joyeuſe portoit dans une Maiſon ennemie, le Comte de Soiſſons croyoit tous ces rapports. Le Prince de Condé, piqué peut-être de la différence qu'on avoit remarquée entre lui & le Duc de Guiſe, donnoit dans les mêmes ſentimens & y entretenoit le Connétable de Montmorenci qui ſe ſouvenoit encore des anciens démêlés de ſon frere le Maréchal avec les Guiſe. La foule de Seigneurs & de Gentilshommes qui accouroient alors de toutes parts à l'Hôtel de Guiſe, ſervit beaucoup à irriter les deux Princes & le Connétable. On vit avec étonnement les petits-enfans de l'Amiral de Coligny, le Duc de Sully & de Rohan, le Maréchal de Bouillon & les plus conſidérables du parti Proteſtant, oublier la journée de la Saint-Barthelemi & aller offrir leurs ſervices aux enfans du *Balafré*, contre le fils du brave Louis, Prince de Condé.

La Régente & les Miniſtres craignirent que cette affaire n'eût de facheuſes ſuites. On ordonna aux Bourgeois des

quartiers voiſins du Louvre de prendre les armes, & on tint les chaînes des rues prêtes à être tendues en cas de beſoin. On envoya le Maréchal de Briſſac au Comte de Soiſſons pour l'empêcher de ſortir de ſon Hôtel. Le Marquis de Vitry, Capitaine des Gardes, eut ordre de demeurer auprès du Duc de Guiſe & de ſes freres. On ne voulut pas refuſer à Soiſſons la permiſſion de parler à la Reine, mais Guiſe n'obtint pas la même faveur. Trop légere diſtinction pour contenter la délicateſſe des Princes du Sang. Dans le Conſeil, Montmorenci demanda juſtice à la Reine contre le Duc de Guiſe qui avoit bravé, diſoit-il, le Comte de Soiſſons. Le Duc de Sully défendit Guiſe avec force : « Eſt-ce offenſer M. le Comte, dit-il, que de paſſer près de ſon Hôtel ? N'étoit-ce pas le chemin de M. de Guiſe pour aller exécuter l'ordre de Sa Majeſté ? Pluſieurs de ſes amis & de ſes ſerviteurs l'accompagnoient : cela s'eſt fait ſans deſſein. Ils l'ont ſuivi juſqu'à l'Abbaye Saint-Germain : eſt-ce une choſe ſi extraordinaire ? les Princes & les Seigneurs viennent tous les jours au Louvre, accompagnés de la Nobleſſe

qui leur eſt attachée. M. de Guiſe eſt ſerviteur de M. le Comte, il eſt diſpoſé à rendre aux Princes du Sang ce qui eſt dû à leur naiſſance. M. le Comte l'auroit éprouvé lui-même, ſi M. de Guiſe l'eût rencontré en ſon chemin. Peut-on exiger autre choſe de M. le Duc de Guiſe »? Le Maréchal de Bouillon & le Duc d'Epernon confirmerent tout ce qu'avoit dit le Duc de Sully.

La Reine envoya demander au Comte de Soiſſons s'il étoit content de ces excuſes. Bien loin de s'en payer, il récuſa quatre perſonnes du Conſeil, amis ou parens de la Maiſon de Guiſe. Il fallut donc entrer en négociation. Ennuyé d'être ſi long-temps renfermé dans ſon Hôtel, le Duc de Guiſe avoit déjà conſenti à rendre viſite au Comte de Soiſſons & à lui faire des excuſes aſſez humbles; mais le Duc de Mayenne, oncle de Guiſe, lui ayant mis ſous les yeux les conſéquences d'une démarche qui donneroit de ſi grands avantages à l'ennemi juré de leur Maiſon, il retire ſa parole. Soiſſons en eſt extrêmement piqué; il menace la Régente de ſortir de Paris, ſi on ne lui fait pas la ſatisfaction qui lui a été

promiſe. Cependant on obtient de lui qu'il ſe contentera que le Duc de Mayenne aille faire des excuſes à la Reine, de ce que le Duc de Guiſe avoit marché dans les rues de Paris avec un ſi grand cortége. « M. de Guiſe, dit encore le Duc de Mayenne, n'a jamais eu l'intention de cauſer aucune brouillerie. Il aimeroit mieux mourir que de rien entreprendre qui pût déplaire à Votre Majeſté. Quant à M. le Comte de Soiſſons, ceux de notre Maiſon demeureront toujours dans les termes de l'honneur & de la civilité qu'ils lui doivent; dès que M. le Comte voudra bien vivre avec MM. de Guiſe, ils l'honoreront & ſeront ſes ſerviteurs ».

Marie de Médicis dit qu'elle feroit ſavoir au Comte de Soiſſons ce que le Duc de Mayenne avoit repréſenté. « Je ſouhaite, ajouta-t-elle, qu'il oublie ce qui s'eſt paſſé & qu'il ſe contente de cette ſatisfaction ». Le Prince de Condé alla donc trouver ſon oncle de la part de la Reine, & lui dit que Sa Majeſté déſiroit que les choſes en reſtaſſent là. Le Comte de Soiſſons promet de ſe conformer à la volonté de la Régente.

Mayenne par ſon adreſſe & ſa fermeté tira ainſi ſon neveu d'un pas extrêmement délicat ; car s'il eſt vrai que le Duc de Guiſe n'ait jamais eu aucune intention de braver les Princes du Sang, il fit du moins paroître une oſtentation propre à leur donner de l'ombrage.

Un certain Abbé Dubois prêchoit à Saint-Euſtache de Paris. Il entreprit dans un de ſes ſermons de réfuter les dogmes du Jéſuite Mariana. Par une figure de rhétorique aſſez vive il adreſſe la parole aux bons Peres & les exhorte ſeulement à prendre ſoin déſormais que dans les livres publiés au nom de la Compagnie & avec l'approbation des Supérieurs, il ne ſe gliſſe rien qui puiſſe offenſer la France. Le ſermon fait impreſſion ſur l'eſprit des Auditeurs. Ils ſortent indignés contre la Société, & le peuple paroît extraordinairement animé. Les Jéſuites ſe plaignent à la Régente du Sermon de l'Abbé. L'affaire eſt envoyée par elle à l'Archevêque de Paris. Dubois proteſte devant le Prélat qu'il ne veut point de mal à la Société. « L'amour de la vérité, dit-il, la douleur que me cauſe la mort du feu

Roi, la juſte crainte que tout bon Chrétien doit avoir des funeſtes effets que la doctrine de Mariana peut produire encore, voilà les ſentimens raiſonnables qui m'ont fait parler de la ſorte ». L'Archevêque de Paris n'eut rien à répliquer, il ſe contente d'exhorter le Prédicateur à vivre bien avec tous les ſerviteurs de Dieu, & particuliérement avec les Jéſuites. Cette affaire ſembloit être oubliée, mais je ne ſais comment l'Abbé Dubois eut l'imprudence d'aller à Rome l'année ſuivante. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'on ne manqua pas de prétexte pour l'enfermer dans une étroite priſon.

Cet Abbé Dubois avoit déjà donné des preuves de ſon antipathie contre les Jéſuites. Un jour dans une conférence avec le Pere Cotton, Confeſſeur du Roi, laquelle ſe tenoit devant la Régente, le Pere, dans le deſſein de ſurprendre l'Abbé, lui demande s'il penſoit que les Jéſuites fuſſent les auteurs de la mort de Henri IV, s'il étoit perſuadé qu'ils l'euſſent tué ? *Non*, répond l'Abbé ; *car ſi je le croyois je vous ſauterois tout à cette heure à la gorge, je vous étranglerois & jeterois par*

ces fenêtres. Le Pere lui demande enſuite s'il ne croyoit pas que les Jéſuites fuſſent Catholiques? *Comme le Diable*, répond l'Abbé Dubois. Le Pere Cotton voulant perſuader à la Reine de chaſſer cet Abbé: «Non, dit la Reine, je ne le veux pas chaſſer, car il eſt mon ſerviteur; mais bien je déſire vous accorder ». Suivant les apparences cet Abbé Dubois étoit un diſputeur de la premiere force, car on le trouve toujours à la tête des querelles théologiques de ces temps-là; & comme elles étoient fort à la mode alors, il ne faut pas s'étonner s'il avoit autant de partiſans que de détracteurs.

L'arrivée du Duc de Paſtrana à Paris occaſionna de grandes conteſtations à la Cour. Cet Ambaſſadeur de Philippe III avoit été reçu dans toutes les villes de ſon paſſage avec des honneurs extraordinaires. Les Ducs de Nevers & de Luxembourg allerent au-devant de lui hors des portes de la Capitale, accompagnés de quatre à cinq cents Cavaliers. Son entrée fut magnifique. Le Roi lui donna ſa premiere audience le 26 Août 1612. Les Princes du Sang,

les grands Seigneurs & les Cardinaux de Sourdis & de Bonzi furent invités à cette cérémonie. Ceux-ci tâcherent de s'excuſer ſous prétexte que leur dignité ne leur permettoit pas d'être au-deſſous des Princes du Sang. Marie de Médicis qui vouloit que les Eſpagnols viſſent la Cour de France dans toute ſa ſplendeur, ſouhaita que les Cardinaux fuſſent préſens à l'audience. On leur dit de ſa part qu'il n'y auroit point de diſtinction de place. Cependant les Princes du Sang prirent la droite du Roi, & les Cardinaux exclus de cet honneur allerent ſe mettre du côté de la Reine. Ils n'y demeurerent pas longtemps. La Princeſſe douairiere de Condé ne voulut pas les ſouffrir au-deſſus d'elle; & la Régente craignant de choquer les Princes du Sang qui n'auroient pas manqué de ſoutenir le droit des Princeſſes, laiſſa ſortir les Cardinaux avec la confuſion qu'ils s'étoient attirée.

Il y eut un différent plus éclatant du côté du Roi. Le Duc de Nevers s'étoit placé ſur le banc des Princes du Sang. Le Comte de Soiſſons occupé à parler avec le Prince de Conti

ſon frere, ne prit pas garde que Nevers s'étoit mis immédiatement après lui. Dès que le Prince de Condé, qui étoit au-deſſus de ſes deux oncles, s'en apperçut, le voilà qui preſſe & qui pouſſe Conti. Celui-ci en fait autant à Soiſſons qui ne manque pas de pouſſer le Duc de toute ſa force. « Je ne ſais pas, dit-il alors, pourquoi vous me pouſſez de la ſorte? — Parce que ce n'eſt pas ici votre place, réplique fiérement Condé ». On ſe dit de part & d'autre quelques paroles piquantes. « Nous nous en expliquerons mieux en un autre endroit, dit enfin Condé en faiſant ſigne à Nevers de le ſuivre ». Le Maréchal de Bouillon courut vîte pour arrêter le Prince qui en paſſant devant le Duc lui avoit fait comprendre que c'étoit un appel. L'affaire fut accommodée ſur le champ par ordre du Roi: la Régente blâma le Duc de Nevers de ce qu'il avoit pris une place deſtinée aux ſeuls Princes du Sang.

Quelques jours après la ſignature des articles de mariage entre Louis XIII & l'Infante d'Eſpagne, le Duc de Mayenne, notre Ambaſſadeur à Madrid,

prit congé de la Princeſſe, en lui demandant ſi elle n'avoit pas quelque choſe à lui ordonner pour le Roi ſon Maître. « Aſſurez-le, dit l'Infante, que j'ai une grande impatience de le voir ». Cette réponſe ne parut pas aſſez grave à la Comteſſe d'Altamira ſa gouvernante : « Eh Madame ! s'écria l'Eſpagnole, que penſera le Roi de France quand M. le Duc lui rapportera que vous avez une ſi grande paſſion pour le mariage ? — Vous m'avez appris, réplique l'Infante avec vivacité, qu'il faut toujours dire la vérité, & je m'en tiens à cette leçon ».

Le 2 Octobre 1614, Louis XIII fut déclaré majeur au Parlement avec les cérémonies ordinaires. Il y eut en cette occaſion une diſpute aſſez vive entre les Cardinaux & les Pairs Eccléſiaſtiques pour la préſéance. Les Pairs ſoutenoient qu'avant l'Ordonnance de Henri III, de l'an 1577, ils précédoient au ſacre des Rois les Princes du Sang même, lorſqu'ils n'étoient pas Pairs ; que l'Ordonnance avoit adjugé à ceux-ci la préſéance, mais que comme elle ne faiſoit nulle mention des Cardinaux &

des Princes étrangers, ils n'avoient point droit de prétendre le pas, ſurtout au Parlement de Paris qui eſt la Cour des Pairs. Les Cardinaux répondirent qu'étant Princes de l'Egliſe Univerſelle, il n'y avoit pas d'apparence qu'ils marchaſſent après ceux qui n'étoient pas Princes du Sang; & le Roi décida en leur faveur pour cette cérémonie, dans laquelle les Maréchaux de France prirent la place des Pairs Eccléſiaſtiques, qui ne voulurent pas s'y trouver pour ne pas préjudicier à leurs droits.

Le Parlement de Paris eut un démêlé avec le Duc d'Epernon qui fit grand bruit dans le monde. Deux ſoldats du Régiment des Gardes s'étant battus en duel dans la Juridiction de l'Abbaye Saint-Germain-des-Près, l'un d'eux fut tué, & l'autre arrêté ſur le champ. On tranſporta le vivant & le mort dans les priſons de Saint-Germain, & le Bailli commençoit le procès pour juger les coupables ſelon les Ordonnances contre les duels. Le Duc d'Epernon, Colonel général de l'Infanterie Françoiſe, prétendoit que ſelon les privi-

léges de ſa charge, il lui appartenoit de juger ſouverainement avec les Officiers du Régiment dans lequel les coupables ſe trouvoient enrôlés, toutes les affaires de ſoldat à ſoldat. En conſéquence le Duc ordonne au Prévôt du Régiment des Gardes d'aller demander au Bailli de Saint-Germain le priſonnier & le corps du ſoldat tué. Le Bailli refuſe de les livrer & ſoutient que l'affaire étoit de ſa compétence. D'Epernon, ſelon les lois, devoit ſe plaindre au Roi & attendre un ordre qui enjoignît au Bailli de ceſſer ſa procédure & de remettre, tant le priſonnier que le corps mort, entre les mains du juge naturel de l'affaire; mais l'humeur fiere & entreprenante du Duc ne pouvoit ſouffrir aucune contradiction. Se ſoumettre aux formes ordinaires de la juſtice lui paroiſſoit une baſſeſſe indigne d'un homme qui ne ſe croyoit pas inférieur aux Princes du Sang. Le voilà donc qui détache deux compagnies du Régiment des Gardes, avec ordre d'enlever de force le priſonnier & le corps mort, en cas que le Bailli perſiſte à ne vouloir pas les livrer de bonne grace. Sur le nouveau refus du Bailli, les Gardes enfon-

cent les portes de la prison, emmènent leur camarade & transportent le corps du mort dans l'endroit que le Duc d'Epernon avoit marqué.

Le Bailli de Saint-Germain porte incontinent ses plaintes au Parlement. Indignés d'une pareille violence & de l'outrage fait à l'autorité du Roi, les Magistrats ordonnent prise de corps contre le Lieutenant aux Gardes qui avoit exécuté les ordres de son Officier général, & un ajournement personnel contre le Duc d'Epernon. Pour braver le Parlement avec plus de hauteur, le 19 Novembre 1614, il entre au Palais accompagné de cinq à six cents Gentilshommes & suivi d'un grand nombre de Cadets aux Gardes, tous bottés & éperonnés. « Allons, disoit le Duc d'un air gascon & moqueur, allons purger le décret d'ajournement personnel que le Parlement a ordonné contre nous ». L'acte de comparution effraya le Parlement, car enfin, les galeries, la cour & la salle du Palais étoient pleines de gens armés, & les Magistrats leverent la séance. Quelques jeunes étourdis s'étant rangés à la porte par laquelle sortent les Présidens à

mortier, ils embarraſſerent à plaiſir leurs éperons dans les robes des Huiſſiers, des Procureurs & des Avocats. Le Parlement ne douta point que le Duc d'Epernon ne fût venu l'inſulter de deſſein prémédité. Après avoir délibéré ſur l'affaire, les Magiſtrats réſolurent de ne faire aucune plainte, mais de ſuſpendre leurs fonctions juſqu'à ce que le Duc eût fait au Parlement une réparation publique & ſolennelle. Marie de Médicis ſe trouva dans un extrême embarras. Les affaires ſe brouilloient à la Cour & dans l'aſſemblée des Etats généraux. Condé & les autres mécontens s'intriguoient pour fortifier leur parti & pour traverſer les deſſeins de la Reine. D'Epernon le voyoit bien. Perſuadé qu'on avoit beſoin de lui dans la conjoncture préſente, il étoit plus fier que jamais. Sa Majeſté ne ſavoit comment elle pourroit le diſpoſer à faire une ſatisfaction convenable. On craignoit de mécontenter le Parlement & de faire crier la Chambre du Tiers-Etat. D'un autre côté, d'Epernon étoit néceſſaire; ſans lui on auroit eu de la peine à réſiſter au Prince de Condé. Cependant l'injure faite au premier

Tribunal du Royaume étoit ſi criante, qu'il eût été d'une pernicieuſe conſéquence pour l'autorité du Roi & pour les Magiſtrats de laiſſer une entrepriſe de cette nature ſans aucune punition apparente. Après quelques négociations on convint que le Roi enverroit une lettre de cachet au Parlement pour ordonner la ſurſéance des informations ſur ce qui s'étoit fait aux priſons de Saint-Germain & au Palais ; que le Duc d'Epernon iroit ſe diſculper au Parlement où il prendroit ſa place de Duc & Pair ; que le priſonnier ſeroit remis dans l'endroit où il avoit été enlevé, & que le Roi témoigneroit être content de ce que le Parlement avoit interrompu ſes ſéances juſqu'à ce que l'injure faite à l'autorité ſouveraine eût été dûment réparée. La fierté du Duc d'Epernon ne s'accommodoit point de ces mots *d'excuſe* & de *ſatisfaction* ; auſſi eut-il ſoin de les éviter dans le diſcours qu'il fit à la Grand'Chambre : cependant il fallut plier & les entendre dire, trop heureux de ne pas comparoître en ſuppliant & en criminel. Le 24 Novembre le Duc de Ventadour ſe rend à la

Grand'Chambre ſur les ſept heures du matin ; il dit de la part du Roi à la Compagnie : « Que Sa Majeſté étoit fort contente de ce que le Parlement avoit fait, qu'Elle le remercieroit plus amplement, & que M. d'Epernon viendroit incontinent faire ſes *excuſes* & *ſatisfactions* ». Le Prince de Condé entre quelque temps après, & le Duc d'Epernon paroît enfin, accompagné du Duc de Bellegarde, grand Ecuyer, & d'un nombre conſidérable de Gentilshommes. D'Epernon fait un diſcours où il vante ſes ſervices paſſés, & après avoir proteſté qu'il étoit venu au Palais les jours précédens pour rendre raiſon de ſa conduite au Parlement, il fit entendre qu'on le blâmoit de deux choſes : D'avoir enlevé un ſoldat des priſons de Saint-Germain, & d'avoir voulu faire outrage au Parlement en venant au Palais avec grand nombre de gens armés. « Quant à la premiere, dit-il, j'en laiſſe le jugement au Roi ; & pour ce qui eſt de la ſeconde, ſi vous avez pris quelque mauvaiſe opinion, je vous ſupplie bien humblement de la perdre. Si quelqu'un trouve mon ſtyle un peu rude pour des oreilles auſſi fines &

auſſi délicates que les vôtres, je vous prie, Meſſieurs, d'excuſer un pauvre Capitaine d'infanterie qui s'eſt plus appliqué à bien faire qu'à bien dire ». Il y avoit dans ce diſcours plus d'ironie & de vanité, que de raiſon & de juſteſſe. Verdun, premier Préſident, répliqua d'une maniere grave & capable de rabattre l'orgueil d'un homme qui abuſoit de ſon crédit & du beſoin que la Cour croyoit avoir de lui dans un temps de cabale & de factions. « Puiſque le Roi a voulu vous faire grace, dit le premier Préſident, & nous commander expreſſément de recevoir vos excuſes & vos ſatisfactions, la Compagnie interprete bénignement ce qu'un Officier de la Couronne, de votre âge & de votre mérite, a fait au faubourg Saint-Germain & dans le Palais. En conſéquence des ordres précis de Sa Majeſté, la Cour reçoit vos excuſes & vos ſatisfactions. Elle ſe ſouviendra de vos ſervices, & nous eſpérons que vous & vos héritiers obéirez déſormais aux lois & à la juſtice. C'eſt dans cette vue que la Cour oublie ce qui s'eſt paſſé dans votre affaire ». Cette réponſe ne fut pas fort du goût du Duc,

Duc, mais les choſes n'en reſterent pas moins là.

L'aſſemblée des Etats-généraux, tenue en 1614, fut des plus orageuſes. Nous avons déjà remarqué à l'article de Marie de Médicis, que le réſultat de cette aſſemblée fut de très-médiocre importance pour le bien général du Royaume. L'Univerſité, ce Corps ſi conſidérable lorſque la rareté des hommes ſavans faiſoit diſtinguer ceux qui avoient la réputation de l'être, prétendit avoir ſéance & voix dans la Chambre Eccléſiaſtique des Etats-généraux. Elle s'adreſſe d'abord au Conſeil. Sa requête ayant été renvoyée au Clergé, elle la lui fit ſignifier le 14 Septembre 1614. L'Univerſité implore par la voie de Fayet, Curé de Saint-Paul, *la faveur, protection & bonne grace* des Prélats, *à ce qu'il leur plaiſe la recevoir* dans leur Aſſemblée. La harangue n'eut pas un ſuccès très-favorable. Le Cardinal de Sourdis fut le premier à blâmer extrêmement la hardieſſe que l'Univerſité avoit eue de donner une aſſignation au premier Ordre du Royaume. Le Recteur eut alors recours au Tiers-

Etat, auquel il repréſenta, le 21 Janvier ſuivant, d'une maniere fort touchante, la ſituation pitoyable où ſe trouvoit alors l'Univerſité, *cette fille aînée de nos Rois*, qui donnoit autrefois ſes cahiers & faiſoit ſes remontrances. Renvoyé de nouveau à la Chambre du Clergé, le Recteur ne jugea pas à propos d'y retourner. On peut regarder ce coup comme le dernier porté à la puiſſance & à la grandeur de l'Univerſité. Depuis ce moment elle eſt entiérement déchue de ſon ancienne gloire, elle a perdu tout ſon éclat & n'a pu rien conſerver de l'influence qu'elle avoit dans les ſiecles antérieurs dans toutes les affaires publiques.

Entre les aventures qui firent éclat dans les Etats-généraux, nous rapporterons les deux ſuivantes comme dignes de remarque. Bonneval, Député de la Nobleſſe du Haut Limouſin aux Etats-généraux, avoit donné des coups de bâton à Chavaille, Lieutenant d'Uzerche, Député du Tiers-Etat du Bas Limouſin. Ceux de ſa Chambre crurent devoir ſe plaindre au Roi d'un pareil attentat. Sa Majeſté renvoya la con-

roiſſance de l'affaire au Parlement. La Nobleſſe choquée de cette démarche ſe plaignit au Clergé de ce que le Tiers-Etat épouſoit la querelle d'un particulier, & de ce qu'il avoit porté ſes plaintes au Roi ſans en donner avis aux autres Chambres qui auroient pu accommoder le différent & contenter les parties. Gélas, Evêque d'Agen, eut la commiſſion d'aller dire au Tiers-Etat, que la Nobleſſe demandoit la jonction du Clergé, pour ſupplier le Roi qu'il lui plût d'évoquer l'affaire à ſon Conſeil ou bien de la renvoyer aux Etats, afin qu'ils la terminaſſent à l'amiable. Ribier, Lieutenant à Blois, & cinq autres Membres du troiſieme Ordre furent chargés de repréſenter au Clergé qu'un des principaux ſoins de l'Aſſemblée étant de travailler au rétabliſſement de la juſtice, il ſeroit d'une pernicieuſe conſéquence qu'une ſi grande indignité, commiſe dans la capitale du Royaume, ſous les yeux du Roi, des Etats-généraux & du Parlement, demeurât impunie; qu'à la vérité, s'agiſſant ſeulement d'une méſintelligence entre deux Chambres, pour des paroles dites

ou mal interprétées de part & d'autre, ou bien pour quelque ſujet de peu d'importance, il auroit été raiſonnable de recourir à la troiſieme pour terminer le différent; mais que s'agiſſant d'un particulier qui en avoit outragé un autre & violé la ſureté des Etats, le troiſieme Ordre eſpéroit que MM. du Clergé voudroient bien pourſuivre conjointement avec lui la réparation d'un attentat ſi criant. Le Cardinal de Sourdis, Préſident, répondit : « Que la Chambre Eccléſiaſtique n'étant pas encore informée du fond de l'affaire, elle avoit appréhendé que l'altération qu'un différend particulier cauſoit entre la Nobleſſe & le Tiers-Etat, n'eût des ſuites fâcheuſes : c'eſt dans cette vue, ajouta Sourdis, que le Clergé a voulu s'entremettre pour arrêter la méſintelligence & procurer la paix ». Le Tiers Etat ayant continué ſes pourſuites au Parlement, Bonneval qui avoit eu la précaution de ſe cacher ou de s'enfuir, fut condamné par contumace à être décapité, & l'Arrêt fut affiché au bout du Pont Saint-Michel.

L'autre aventure fit encore plus d'éclat que celle-ci, à la Cour, dans l'Aſ-

ſemblée des Etats & au Parlement. Le Prince de Condé avoit eu à ſon ſervice deux Gentilshommes nommés Marcillac & Rochefort. Ce dernier étoit un des plus intimes confidens de Son Alteſſe. Soit qu'il y eût de la méſintelligence entre eux, ſoit que la Reine eût offert un meilleur parti à Marcillac, il quitta l'Hôtel de Condé pour entrer dans la Maiſon de Sa Majeſté. Le Prince s'imagine alors que Marcillac le deſſert auprès de Marie & qu'il lui a découvert quelques ſecrets importans. Son Alteſſe ordonne auſſi-tôt à tous ſes Domeſtiques de maltraiter ce Gentilhomme quand ils le trouveroient en leur chemin & de ne l'épargner en aucune maniere. Rochefort ſe charge volontiers de la commiſſion, quelque indigne qu'elle fût d'un homme d'honneur. Le voilà donc qui ſe fait ſuivre de cinq hommes à cheval & d'un pareil nombre de Valets de pied. On rencontre Marcillac dans la rue Saint-Honoré; on le charge à coups d'épée & de bâton. Leurs Majeſtés averties de l'outrage fait à un de leurs Domeſtiques, mandent le Procureur général, lui ordonnent de faire informer & de pour-

ſuivre Rochefort comme un lâche aſſaſſin. Le Prince de Condé va le lendemain au Conſeil & ſe plaint à la Reine de l'ordre donné au Procureur général. « Je trouve fort étrange, dit-il, qu'on prétende me traiter comme le moindre ſujet de l'Etat. J'avoue tout ce qu'a fait Rochefort, c'eſt par mon ordre que Marcillac a été puni de ſon inſolence & de ſon infidélité. — J'ai meilleure opinion de votre cœur, repartit la Reine, vous voulez prendre ſur vous la faute d'un Gentilhomme que vous protégez, afin de le mettre à l'abri des pourſuites de la juſtice ». On ſe dit enſuite des paroles aſſez aigres de part & d'autre. Le jeune Roi qu'on avoit rempli de ſoupçons & de défiance ſur les deſſeins du Prince, voulut prendre la parole & dire quelque choſe d'humiliant à Condé, mais la Reine eut la prudence d'arrêter ſon fils. Le Prince ſort du Conſeil tranſporté de colere. Cet emportement hors de ſaiſon acheve de lui faire perdre le crédit & la conſidération qu'il avoit encore dans l'Aſſemblée des Etats. Habile à profiter de l'occaſion, Marie de Médicis fait informer les trois Chambres de ce qu.

s'étoit passé. On y dit de la part de Leurs Majestés, qu'elles ne souffriroient point que les grands Seigneurs & les Princes mêmes usassent de voies de fait, & que le Roi se faisoit une loi indispensable de protéger tous ses sujets, & particuliérement les gens de sa Maison. Les trois Ordres écouterent avec indignation le récit qu'on leur faisoit. Chaque Membre résolut d'aller en corps au Louvre & de prier le Roi d'ordonner aux Magistrats de faire justice au-plutôt, nonobstant la déclaration du Prince de Condé. Les Gentilshommes offrirent en peu de mots leurs services à Sa Majesté, & le Clergé fit, par la bouche du Cardinal de Sourdis, des protestations étudiées de la douleur que cet événement lui causoit & de son attachement inviolable à suivre les ordres du Roi. Miron, Président du Tiers-Etat, parla avec beaucoup de dignité. « Cette nouvelle nous a causé, dit-il, la douleur & l'émotion qu'éprouvent de bons serviteurs quand ils voient leur maître ou le pere de famille courroucé contre les enfans ». Il ne pouvoit prendre un tour plus

reſpectueux pour le Roi & moins choquant pour le Prince de Condé.

Cependant on informoit contre Rochefort, à la pourſuite du Procureur général. Condé qui vouloit ſauver ſon Domeſtique à quelque prix que ce fût, préſente requête au Parlement. On y rapportoit différens ſujets de mécontentement que Marcillac avoit donnés à Son Alteſſe. Elle déclaroit enſuite qu'ayant ordonné à tous ſes Domeſtiques de bâtonner Marcillac quand ils le rencontreroient, Rochefort qui l'avoit trouvé le premier, ne pouvoit être coupable que d'avoir exécuté les ordres précis de ſon Maître. De peur que cette déclaration n'arrêtât les pourſuites des Magiſtrats, la Reine mande les Préſidens de la Cour & leur expoſe fort au long l'origine & la ſuite de l'affaire. Le Parlement décrete priſe de corps contre Rochefort, & le Prince qui s'étoit fort mal à propos compromis, fut réduit à la néceſſité d'ouvrir toutes les portes de ſon Hôtel aux Huiſſiers chargés par un ordre exprès de la Cour d'y aller faire perquiſition. Cette conduite reſpectueuſe rendit Leurs Majeſtés plus faciles à écouter les ſoumiſ-

ſions que la Reine Marguerite & la Comteſſe de Soiſſons firent de la part de Condé : on lui permit de venir au Louvre, & il y fut aſſez bien reçu. Contente d'avoir mortifié ſon ennemi ſecret & de lui avoit fait ſentir qu'il n'avoit ni dans l'Aſſemblée des Etats ni au Parlement tout le crédit qu'il s'imaginoit, Marie de Médicis ne ſe mit plus en peine des coups de bâton que Marcillac n'avoit peut-être reçus que pour l'avoir trop bien ſervie. Rochefort eut des lettres d'abolition, & le Parlement les entérina ſans aucune oppoſition de la part d'un Gentilhomme offenſé, qui dès que ſes bleſſures furent guéries fit appeler Rochefort en duel; mais Condé avoit défendu à ce dernier d'accepter le cartel d'un homme qu'il n'avoit maltraité que pour obéir à Son Alteſſe. L'affaire en reſta là & tout fut aſſoupi, parce qu'il ſuffiſoit à la Reine d'avoir fait plier le premier Prince du Sang.

Les Maréchaux de la Châtre & de Lavardin moururent dans la tenue des Etats-généraux. Le premier fut un des quatre Maréchaux de France que le

Duc de Mayenne, Lieutenant-général de la Ligue, avoit créés pour ſoutenir ſon parti : quelqu'un lui dit à ce ſujet qu'il venoit de faire des bâtards qui ſe feroient légitimer à ſes dépens. La prédiction ſe trouva vraie. Dès l'année ſuivante la Châtre conclut ſon traité avec Henri IV, à condition que Sa Majeſté lui conſerveroit le Gouvernement d'Orléans & du Berry dont il étoit en poſſeſſion, & que le Roi lui donneroit une promeſſe ſecrete de le faire Maréchal de France dans les formes. Lavardin avoit obtenu le bâton de Maréchal d'une maniere plus honnête ; il fut pour lui la juſte récompenſe des ſervices qu'il avoit rendus à Henri IV, contre ceux qui vouloient lui enlever la Couronne. Souvré, Gouverneur du jeune Louis XIII, obtint la place de la Châtre, & Roquelaure eut celle de Lavardin.

On a vu à l'article de Marie de Médicis, combien cette Princeſſe prenoit à cœur le mariage de Louis ſon fils avec Anne d'Autriche. Elle le conclut contre l'avis de tout ſon Conſeil, & dans le cours de l'année 1615, le Roi &

l'Infante étant à Bordeaux, ils y reçurent la bénédiction nuptiale des mains de l'Evêque de Saintes, premier Suffragant du Cardinal de Sourdis, Archevêque de Bordeaux, qui devoit faire la cérémonie; mais le jour précédent il lui arriva un événement qui l'obligea de s'abſenter, ce qui lui cauſa une grande mortification. Le Parlement de Bordeaux pourſuivoit avec vigueur l'Archevêque à l'occaſion du fait que nous allons rapporter.

Haut-Caſtel, Gentilhomme de la Province, avoit été condamné à perdre la tête, & ſes amis prétendoient l'enlever avant qu'on le conduisît au ſupplice: le Cardinal qui étoit du nombre ſe montra l'un des plus zélés. Il ſort de ſon Palais, fait porter ſa croix archiépiſcopale devant lui & marche vers la priſon, accompagné de pluſieurs gens armés. Comme ils étoient réſolus d'emmener le criminel à quelque prix que ce fût, ils enfoncerent les portes qu'on leur avoit fermées, tuerent le Geolier & enleverent Haut-Caſtel. L'entrepriſe révolta tout le monde, & l'on parloit avec indignation d'un Prélat qui avoit oſé commettre une violence preſque

inouie contre l'Arrêt d'une Cour ſouveraine & ſous les yeux du Roi qui ſe trouvoit à Bordeaux. Le Parlement ne manqua pas de porter ſes plaintes à la Cour. Il pria Sa Majeſté de trouver bon qu'on pourſuivît dans les formes un homme qui, oubliant ſa qualité d'Archevêque & de Cardinal, avoit ouvertement violé le droit public, attenté contre le droit du Souverain & fait tuer injuſtement un Officier que ſa charge obligeoit de réſiſter à la violence. L'affaire étoit ſi criante, que les priviléges des Evêques & des Cardinaux furent allégués inutilement en faveur de Sourdis. La Cour ne put ſe diſpenſer de permettre aux Magiſtrats de faire du moins quelques procédures. Un décret de priſe de corps lancé contre le Cardinal le force de s'enfuir & de ſe cacher en un lieu de ſureté. On l'avoit déjà cité; le Parlement ſe préparoit à le condamner par contumace, lorſque le Roi évoqua l'affaire. La Cour de France ne voulut pas ſe brouiller avec celle de Rome, qui prétend qu'il n'appartient qu'au Pape de faire le procès à un Cardinal. Pour éviter les embarras d'une conteſtation entre les

deux Cours, on finit par accorder la grace de Sourdis, en faveur, disoit-on, du mariage de Sa Majesté. Le crime ne fut pas puni comme il devoit l'être, mais le Roi parut du moins conserver sa juridiction sur un Cardinal son sujet.

Ce Cardinal avoit les inclinations plus guerrieres que dignes de son état, il étoit remuant, ambitieux, avide d'honneurs & de richesses. Il fut longtemps le protecteur de Richelieu, son ami & sa créature. Ces deux Prélats se ressembloient assez du côté du caractere bouillant, vindicatif & emporté; mais Richelieu avoit un génie plus profond que Sourdis, & possédoit d'ailleurs à un très-haut degré l'art de la parole. Sourdis n'avoit que les vices de Richelieu sans en avoir les talens & les bonnes qualités. Le Cardinal de Sourdis étoit proche parent de la Duchesse de Beaufort.

Marguerite de France, premiere femme de Henri IV, mourut fort peu de temps après la clôture des Etats-généraux en l'année 1615. Elle étoit la derniere de l'infortunée Maison de Valois, qui a régné en France plus de deux siecles & demi. Fille & petite

fille de deux puiſſans Rois, ſœur de trois, épouſe de celui qui parvint à la Couronne après le décès de ſes freres morts ſans enfans, Marguerite ſe vit réduite à ſouffrir qu'une Princeſſe qui lui étoit bien inférieure par ſa naiſſance, montât à ſa place ſur un Trône que ſa Maiſon avoit occupé & que ſon époux rempliſſoit ſi glorieuſement. Elle fut long-temps reléguée dans le Château d'Uſſon en Auvergne, ſans vouloir conſentir à la diſſolution de ſon mariage, dans la crainte que Henri IV n'épouſât Gabrielle d'Eſtrées. Après la mort de cette favorite, elle fut la premiere à ſolliciter le divorce. Pour colorer ſa honteuſe démarche, elle prétexta le bien public & le repos de l'Etat qui ſollicitoit avec ardeur que le Roi laiſſât des enfans capables de lui ſuccéder. Mais quelque choſe qu'elle pût dire, il y eut plus que de la foibleſſe à faire les premieres démarches pour deſcendre du Trône de ſes ancêtres. Elle devoit du moins ſuivre en partie l'exemple de Jeanne de France, qui ſouffroit avec dignité une diſgrace dont tous les gens de bien murmurerent. Quoique Louis XII ne l'abandonnât que

pour épouſer l'héritiere de Bretagne, veuve de Charles VIII ſon frere, Jeanne s'enferma dans un Monaſtere à Bourges, pour ne pas voir celle qui tenoit ſa place. Marguerite au contraire acheta indignement la liberté de venir chercher des amans à Paris dans un âge déjà fort avancé. On lui en accorda la permiſſion quatre ans après le ſecond mariage du Roi. Elle y loua d'abord l'Hôtel des Archevêques de Sens; mais un de ſes amans y ayant été tué à la portiere de ſon carroſſe, la Princeſſe ne put ſoutenir long-temps la vue d'une maiſon qui lui renouveloit la douleur de cette perte: elle ſe rapprocha de la Cour & fit bâtir un Hôtel dans le faubourg Saint-Germain vis-à-vis du Louvre, où elle auroit tenu le premier rang, ſi ſa conduite eût été plus décente & ſa vie moins décriée. Ce fut dans cette maiſon, dit un Hiſtorien, que Marguerite tint ſa petite Cour: elle y faiſoit un mélange bizarre des plaiſirs & de la dévotion, de l'étude des lettres & de l'application aux vains amuſemens du ſiecle, de la charité & de l'injuſtice, pendant qu'elle entretenoit toujours quelque galanterie,

qu'elle inventoit de nouveaux divertiſſemens & qu'elle faiſoit ſouffrir ſes créanciers mal payés. La bonne Princeſſe affectoit d'entendre beaucoup de Meſſes & de ſaluts, de gratifier les Savans & de donner libéralement aux Moines.

L'Hôtel bâti par la Reine Marguerite de Valois, fait le coin de la rue de Seine, en face de la rue Mazarine, & le coin du Quai. Il a été long-temps occupé par MM. Gilbert de Voiſins, & eſt paſſé après eux à M. le Marquis de Mirabeau, qui en a fait l'acquiſition. Il porte encore le nom de ce dernier, qui vient de mourir en laiſſant deux fils propriétaires de cet Hôtel, plus vaſte que commode & brillant. Henri IV paſſoit ſouvent l'eau pour aller du Louvre rendre viſite à Marguerite, qu'il traita aſſez bien dès qu'elle ne fut plus ſa femme. Cette Princeſſe mourut dans cette maiſon, que l'Etoile appelle magnifique pour ſon temps, & qui ſuffit à peine aujourd'hui pour loger de ſimples Citoyens. Il eſt vrai que le luxe a fait depuis cette époque de terribles progrès.

Le Comte du Lude étoit assez bien venu à la Cour du jeune Roi Louis XIII. Luines & ses freres se mirent d'abord sous sa protection. Nous verrons à l'article du Connétable, que ce Seigneur, distingué autant par ses qualités personnelles, que par la faveur dont Louis XIII l'honoroit, n'avoit pas grande opinion de l'esprit & des talens de ce même Luines, qui ne tarda pas à devenir un des plus importans personnages du Royaume & le premier Favori du Monarque. Mais le caractere froid & mélancolique de Louis & la vie fort retirée qu'il menoit, le forcoient à s'attacher aux personnes qui s'offroient de bonne grace à partager sa solitude, qui n'étoit pas du goût de tout le monde.

Louis, encore trop jeune pour gouverner par lui-même, quoiqu'il fût déclaré majeur depuis près de deux ans, abandonnoit les rênes du Gouvernement à la Reine sa mere, & aux créatures de cette Princesse : son ennemi le plus déclaré étoit le Prince de Condé. Le Jeudi 1.er Septembre 1616, la Reine-Mere se leve dès trois heures du matin & donne les

ordres néceſſaires pour arrêter le Prince de Condé & pluſieurs Seigneurs de ſon parti. Sur les dix heures du matin, Son Alteſſe vient en grande pompe au Conſeil. Elle s'applaudiſſoit intérieurement en voyant la foule de ceux qui lui préſentoient des Placets. La Reine-Mere regardoit le Prince avec indignation & s'abandonnoit à la joie d'une vengeance prochaine. » Voilà maintenant le Roi de France, dit-elle à Baſſompierre ; mais il en ſera de ſa Royauté, comme de celle de la féve ; elle ne durera pas long-temps ». Le Duc de Mayenne avoit mis des eſpions par-tout. On lui rapporta bientôt les mouvemens extraordinaires qui ſe faiſoient au Louvre. Ne doutant plus alors qu'il n'y eût un deſſein formé contre le Prince de Condé, il lui envoie Thianges afin de l'avertir que s'il alloit au Louvre on l'y arrêteroit infailliblement ; mais il étoit trop tard, Son Alteſſe étoit déjà dans la Chambre du Conſeil. Thianges l'attendit à la porte, & s'approchant du Prince lorſqu'il ſortoit, il lui dit ce que le Duc de Mayenne avoit appris ou conjecturé. » Si la réſolution

en eſt priſe, repart Condé, je ne puis plus me retirer du mauvais pas où je me ſuis engagé ». Il alloit à la chambre de la Reine-Mere : deux Gardes du Corps placés extraordinairement à la porte, lui firent penſer que ce qu'on lui avoit rapporté n'étoit que trop véritable : il entre, & le jeune Roi qu'on avoit grand ſoin de former à la diſſimulation, l'invite à une partie de chaſſe. Condé prie Sa Majeſté de l'en diſpenſer. Louis fait ſemblant d'aller trouver la Reine ſa mere, qui s'étoit retirée dans ſon cabinet, & Thémines s'avançant avec ſes deux fils arrête le Prince de la part du Roi. Quoique averti par Thianges, Son Alteſſe n'en parut pas moins étonnée. » Monſeigneur, lui dit Thémines, le Roi ayant été bien informé que vous écoutez de mauvais conſeils contre ſon ſervice, & qu'on tâche de vous engager dans une faction contraire au bien de l'État, Sa Majeſté m'a ordonné de m'aſſurer de votre perſonne, de peur que vous ne tombiez en quelque fâcheuſe affaire.—De qui ? de moi, répondit le Prince fort étonné ? — Oui, de vous, Monſeigneur, reprit Thémines.—

Ignorez-vous, réplique Son Alteſſe, que je ſuis le premier Prince du Sang ? —Je ſais, Monſeigneur, dit Thémines, tout le reſpect que je vous dois, mais j'exécute les ordres de Sa Majeſté ». Ce fut inutilement que Condé demanda à lui parler. On n'avoit pas envie de le voir, ni d'écouter ſes défenſes. » Allons, Monſeigneur, où le Roi m'ordonne de vous conduire, lui dit fiérement Thémines ».

On rapporte que Son Alteſſe émue de colere, ſe tourna vers ceux qui ſe trouvoient avec lui dans la chambre où on l'arrêtoit & qu'elle demanda s'il n'y avoit perſonne qui eût le courage de ſe déclarer en ſa faveur. Ayant apperçu Duvair, Grade des Sceaux, » Monſieur, lui dit Condé, je ſais que vous êtes un homme de bien : avez-vous conſeillé qu'on violât ainſi les paroles ſolennelles qu'on m'a tant de fois données ?—Duvair répondit courageuſement qu'on ne lui avoit pas demandé ſon avis & qu'il ne tiendroit pas à lui qu'on ne réparât bientôt la faute que l'on faiſoit ; car enfin, ajouta-t-il, les plus courtes folies ſont les meilleures ». La Reine-Mere déjà prévenue contre le Garde des Sceaux,

ne tarda pas à punir cette généreuſe réponſe. Le Duc de Sully ne fut ni moins ſincere, ni moins courageux que Duvair. Quand Marie de Médicis lui demanda ce qu'il penſoit de l'empriſonnement du Prince de Condé, le vieux Miniſtre témoigna qu'il ne pouvoit approuver une pareille entrepriſe.

Dès qu'on ſut dans la Ville ce qui venoit de ſe paſſer au Louvre, tous les grands Seigneurs unis au Prince de Condé contre le Maréchal d'Ancre penſerent à ſortir de Paris, & les Gentilshommes, attachés à la Maiſon de Lorraine, courent les uns à l'Hôtel de Guiſe, les autres à l'Hôtel de Mayenne. Le Duc de Vendôme eſt un des plus habiles à s'enfuir. Saint-Geran s'en va chez lui avec ordre de l'arrêter de la part du Roi : mais le Duc bien averti n'y étoit déjà plus. Mayenne & Bouillon tournerent du côté de Soiſſons ; mais à peine ont-ils fait une lieue, qu'ils envoient des gens à Paris avec ordre de s'aboucher avec le Cordonnier Picard, qui avoit un grand crédit parmi le peuple depuis que le Maréchal d'Ancre lui

avoit fait donner des coup de bâton. Mayenne & Bouillon lui firent dire que s'il vouloit ameuter la populace, ils rentreroient dans Paris avec cinq cents Cavaliers bien armés pour soutenir ce qu'il auroit commencé. Le Cordonnier fit de son mieux, mais il ne fut pas plus heureux que la Douairiere de Condé & quelques Domestiques de son fils. La Princesse & ses gens tâcherent d'exciter le peuple, en criant : *Aux armes ; Le Maréchal d'Ancre fait tuer le premier Prince du Sang dans le Louvre.* Les Parisiens ne se remuerent pas beaucoup, on ferma seulement les boutiques. La populace attroupée dans le Faubourg Saint-Germain alla fondre sur la maison du Maréchal d'Ancre ; les portes furent enfoncées & il y eut pour deux cent mille écus de meubles pillés. On tâcha d'arrêter le désordre, mais le peuple échauffé ne respectoit personne. Liancourt, Gouverneur de Paris, fut obligé de retourner sur ses pas. La Cour n'étoit pas fâchée que la populace déchargeât sa fureur sur l'Hôtel de Concini, & sur la maison de Corbinelli son Secrétaire.

Ce jour en fut un de triomphe pour la Reine-Mere, & le ſoir même elle crut devoir récompenſer ceux qui l'avoient bien ſervie dans ſa glorieuſe expédition. Thémines fut fait Maréchal de France pour avoir arrêté priſonnier le premier Prince du Sang, déſarmé & ſans défenſe, dans la chambre de la Reine-Mere. Montigny, ancien & brave Officier, arrivé heureuſement pour lui ce jour-là même à Paris, ſe met à crier qu'il mérite mieux le bâton que Thémines. Pour l'appaiſer, on le fait Maréchal. Bien lui en prit que Marie de Médicis ne ſût pas qu'ayant rencontré le Duc de Vendôme dans ſon chemin, il lui avoit prêté des chevaux frais pour s'enfuir plus vîte en Picardie. Saint-Géran voyant qu'il ne tenoit qu'à crier pour ſe faire grand Seigneur, commence à crier à ſon tour, dit Baſſompierre: on lui ferme la bouche avec un brevet, par lequel Sa Majeſté lui promet de le faire Maréchal de France à la premiere promotion. Enfin Créqui obtient le brevet de Duc & Pair: il avoit gardé la porte du Louvre pendant qu'on arrêtoit le Prince de Condé. Baſſom-

pierre voyoit avec indignation un ſi infame manége : il étoit révolté de cette maniere baſſe & ridicule d'obtenir les premieres dignités de l'État. » Qu'eſt-ce que cela, Baſſompierre, lui dit Marie de Médicis, tu ne me demandes rien aujourd'hui ?—Madame, lui répond-il avec une noble fierté, je n'ai pas rendu un ſervice ſi conſidérable que je doive en demander la récompenſe à Votre Majeſté. J'ai fait mon devoir ; j'ai obéi aux ordres que vous m'avez donnés, en ce qui concerne les fonctions de ma charge de Colonel général des Suiſſes; quand j'aurai mérité par quelque action plus belle & plus éclatante les premieres dignités de l'État, j'oſe eſpérer que le Roi voudra bien m'en gratifier ſans que je les lui demande ».

La journée du 24 Avril 1617, ſi triſte pour les uns & ſi joyeuſe pour les autres, finit par la diſtribution des charges, emplois & dignités, dont le Maréchal d'Ancre, tué par ordre de Louis XIII, avoit été revêtu : le Roi la fit à ſon coucher. Vitry eut le bâton de Maréchal de France, & du Hallier ſon frere fut nommé à ſa place

place Capitaine des Gardes. Sous le Regne ſuivant, les Maréchaux de France briguerent cette dignité, qui du temps de Louis XIII paroiſſoit au-deſſous de leur rang. De Luines ſe fit donner la charge de premier Gentilhomme de la Chambre, de Lieutenant pour le Roi en Normandie, avec le Gouvernement du Pont de l'Arche: le Chevalier de Vendôme rentra dans celui du Château de Caen, qu'il avoit fallu céder à Concini: enfin le Roi diſpoſa de l'Archevêché de Tours & de l'Abbaye de Marmoutiers, dont Galigaï, frere de la Maréchale d'Ancre, étoit pourvu dans les formes. On ne pouvoit pas le dépouiller de ſes bénéfices ſans lui faire ſon procès, & il n'étoit pas reſponſable des prétendus crimes de ſon beau-frere avec ſa ſœur; mais de Luines avoit réſolu de le contraindre à les réſigner malgré qu'il en eût. Cet homme pour lequel on briguoit peu de jours auparavant le chapeau de Cardinal, fut encore trop heureux d'obtenir deux mille écus de penſion ſur ſes deux bénéfices, pour s'en aller au-plutôt vivre hors du Royaume: il ne

fut plaint par perſonne. Cet homme, comme nous l'avons ci-devant obſervé, étoit auſſi diſgracié de la nature du côté du corps que du côté de l'eſprit, & il ne falloit rien moins que le crédit abſolu de ſa ſœur auprès de la Reine-Mere, pour avoir élevé un pareil être à des places ſi diſtinguées.

Le Roi donne ordre au Maréchal de Praſlin, en 1620, de s'avancer avec quelques troupes du côté de Caen, qui étoit au pouvoir d'un Officier, nommé Prudent, qui y commandoit pour le Grand-Prieur de France. Prudent ayant refuſé de rendre ce Château, Praſlin ſe mit en devoir de l'aſſiéger dans les formes, & Louis encouragé par le Prince de Condé, voulut aller à la tranchée; le Duc d'Anjou ſon frere l'y accompagna: il y eut beaucoup de murmures à ce ſujet. » Non-content, diſoit-on, d'expoſer les deux jeunes Princes aux incommodités d'un pénible voyage, leur héritier les mene encore à la tranchée: il n'a pas envie que la couronne lui échappe ». Condé dominoit alors dans le Conſeil; perſonne n'oſoit s'oppoſer

à ce qu'il faiſoit pour réduire Marie de Médicis à la condition de ſimple particuliere : on ſe contentoit de murmurer. » M. le Prince, remarquoient ceux à qui ſa puiſſance donnoit de l'ombrage, ne cherche pas tant à ſervir le Roi, qu'à ſe venger de la Reine-Mere, & à ſe rendre maître des affaires : le Favori s'y trouvera lui-même attrapé ». Louis, impatient de la longue réſiſtance de Prudent, fit ſommer pour la troiſieme fois la garniſon du Château ; on les menaça tous de la corde, s'ils ne ſe rendoient au-plutôt. Cela n'effrayoit point le brave Prudent. Un Valet de chambre du Roi, chargé de faire la ſommation, s'aviſa de crier aux ſoldats que s'ils vouloient jeter par-deſſus les murailles un Commandant rebelle & opiniâtre, Sa Majeſté leur feroit diſtribuer dix mille écus de récompenſe : la bravoure de Prudent ne fut point à l'épreuve de cet artifice ; il fit demander ſur le champ à capituler. Louis charmé de n'être plus arrêté devant ce Château, accorde des conditions honnêtes. Si l'on trouvoit étrange que le Prince de Condé eût mené le Roi à la tranchée,

ou fut encore plus ſurpris que le Duc de Luines n'y ſuivît jamais ſon jeune Maître. On ſe moquoit hautement de la poltronnerie du Favori. » Mon Dieu, dit un Plaiſant, n'a-t-il pas raiſon de ſe précautionner autant contre les mouſquetades de l'armée du Roi, que contre celles de la garniſon du Château? Il y a plus de gens qui lui veulent du mal dans l'une que dans l'autre : M. de Luines peut ſe garantir d'un ennemi déclaré, mais il ne ſauroit démêler un ennemi ſecret ».

Pendant le ſiége de Montauban, il y avoit à Paris un Carme Eſpagnol, appelé Dominique, dont le Duc de Baviere s'étoit ſervi utilement à la bataille de Prague. Il ſe diſoit envoyé par le Duc, pour aſſiſter le Roi de France : c'étoit un Saint à miracles; on l'appeloit communément *le bienheureux Pere*, & les bonnes gens lui coupoient ſes habits pour avoir de ſes reliques. Les Carmes déchauſſés eurent ordre de faire exécuter à leur Confrere la commiſſion que le Duc de Baviere lui avoit donnée : Dominique part ſur le champ, & arrive bientôt au camp

devant Montauban. Louis lui fait de grands honneurs, il l'entretient en particulier; il entend dévotement ſa Meſſe, & les Seigneurs de la Cour reçoivent avec reſpect les chapelets & les *agnus* que ce Carme leur diſtribue gravement; on s'imaginoit déjà que les baſtions de Montauban s'écrouleroient, & que les bras des Hérétiques qui défendoient cette Ville, alloient s'engourdir à la vue du bienheureux Pere. Le Connétable de Luines attendoit un miracle auſſi éclatant que celui des murailles de Jéricho renverſées. Inquiet de ce que le mauvais ſuccès du ſiége retomboit ſur lui, & de ce que ſa faveur diminuoit, il croit bonnement que Dieu lui envoie un nouveau Joſué: il s'adreſſe donc humblement au Saint qui, diſoit-on, avoit fait gagner la bataille de Prague, & lui demande comment il faut s'y prendre pour réduire Montauban? La queſtion embarraſſe le Pere Dominique; mais il alloit de ſon honneur de répondre quelque choſe. « Faites tirer quatre cents coups de canon ſur la Ville, dit-il à Luines, les habitans intimidés ſe rendront certainement ». Le Con-

nétable va porter au Roi cette agréable nouvelle, & Louis auſſi crédule que ſon Favori, ordonne à Baſſompierre de faire tirer les quatre cents coups de canon : mais les ennemis ne ſe rendirent pas pour cela, dit plaiſamment Baſſompierre.

Le lendemain de l'aſſaſſinat du Maréchal d'Ancre, la premiere action de Louis fut de rendre les Sceaux à Duvair, que Marie de Médicis lui avoit ôtés à la ſollicitation de Concini pour les donner à Mangot. Duvair s'étoit retiré dans la Maiſon des Bernardins de Paris ; il y vivoit en Philoſophe, uniquement occupé des Lettres ſaintes & profanes : dégoûté des intrigues d'une Cour orageuſe & corrompue, le nouveau Caton répondit à la premiere invitation du Monarque, qu'il prioit très-humblement Sa Majeſté de lui permettre de goûter la douceur de la retraite, après laquelle il ſoupiroit depuis long-temps, & de donner les Sceaux à quelqu'autre plus capable que lui de remplir une place pénible & importante. Meaupou, qui ſuccédoit à Barbin dans l'emploi de Contrôleur

général des Finances, eut ordre d'aller faire de nouvelles inſtances à Duvair, & de lui repréſenter que Sa Majeſté vouloit être obéie; qu'Elle trouveroit mauvais qu'il l'abandonnât dans la ſituation préſente des affaires publiques; qu'en un mot, il falloit reprendre les Sceaux, qu'on lui rapporteroit dans une heure ou deux. Léoménie, Secrétaire d'Etat, avoit eu la commiſſion d'aller prendre les Sceaux chez Duvair, quand on les lui avoit ôtés. Le même Léoménie brigua celle de les lui rapporter: il proteſta à Duvair que cette ſeconde commiſſion lui donnoit autant de joie, que la premiere lui avoit cauſé de douleur. Duvair reçut les Sceaux avec une profonde reconnoiſſance, & ſa complaiſance pour Luines fit tort dans la ſuite à la belle réputation de ce Magiſtrat. On auroit déſiré qu'il montrât moins d'empreſſement à ſe ménager les bonnes graces du Favori; mais c'eſt lui ſeul alors qui régnoit ſous le nom de Louis XIII, & ce Monarque foible n'approuvoit que les idées & les projets de Luines qui le gouvernoit entiérement.

Après les courts adieux de Louis

& de ſa mere, cette infortunée Princeſſe répandit un torrent de larmes : ſa douleur étoit ſi grande, qu'elle ne jeta pas les yeux ſur les Seigneurs qui étoient venus lui faire la révérence ; elle monta preſque auſſi-tôt en carroſſe, accompagnée des deux Filles de France, des Princeſſes & des premieres Dames de la Cour, qui la conduiſirent une ou deux lieues hors de la ville : on apperçut qu'elle fit détourner ſon carroſſe au bout du Pont-neuf, pour s'épargner la vue du magnifique Palais qu'elle avoit fait bâtir dans le faubourg Saint-Germain. Louis eut plus de fermeté ; il ſe mit aux fenêtres pour voir partir ſa Mere. Il courut même au balcon de la galerie du Louvre, afin de la ſuivre des yeux le plus long temps qu'il ſeroit poſſible. Le ſpectacle du nombreux cortége que toute la Cour faiſoit à cette Reine affligée, parut donner du plaiſir au Roi ſon fils. Quand il eut tout-à-fait perdu de vue les carroſſes, ſe retournant d'un air ſatisfait vis-à-vis de ſes Courtiſans : *Allons-nous-en*, dit-il avec une joie facile à remarquer, *allons-nous en à Vincennes.*

Les manieres dures & inflexibles de

Louis XIII à l'égard de Marie de Médicis paroîtront moins ſurprenantes, ſi l'on ſe rappelle l'anecdote que nous a conſervé Baſſompierre. Le Roi qui devoit ſi bien gouverner par lui-même quand ſa Mere ne ſeroit plus à la Cour, revint promptement à ſes divertiſſemens puériles, dont les plus ordinaires étoient de battre du tambour, de donner du cor, & de faire de petits jets d'eau avec des tuyaux de plume. Ayant dit un jour à Baſſompierre qu'il vouloit ſe remettre à ſonner du cor & paſſer une journée entiere à ce bel exercice, « Prenez garde, Sire, lui répondit le Courtiſan, cela pourra vous faire beaucoup de mal; on dit que le Roi Charles IX ſe rompit une veine en ſonnant du cor, & qu'il mourut de cet accident.—Vous vous trompez, réplique Louis, la brouillerie qu'il eut avec la Reine Catherine ſa mere, fut la véritable cauſe de ſa mort. S'il n'eût pas ſuivi le mauvais conſeil que lui donna le Maréchal de Retz de retourner auprès de ſa Mere à Monceaux, il ne ſeroit pas mort ſi jeune ». Hé bien, Monſieur, dit alors Monpouillan applaudiſſant à Louis d'un air bas & flatteur, vous ne vous at-

tendiez pas que Sa Majeſté en ſût tant? —Sans doute, Monſieur, reprit Baſſompierre fort étonné, je ne croyois pas le Roi ſi ſavant «. Voilà comme on entretenoit Louis dans une crainte habituelle des mauvais deſſeins de ſa mere. Monpouillan & les autres la lui peignoient comme une femme dénaturée & capable de l'empoiſonner, à l'exemple de Catherine de Médicis qui avoit fait mourir Charles IX. Si on vouloit en croire les calomniateurs, Baſſompierre & les autres Courtiſans n'oſerent plus nommer la Reine-Mere en préſence du Roi. Ils craignoient que la haine du jeune Prince ne rejaillît contre eux, s'il alloit s'imaginer qu'ils conſervoient quelque attachement pour une Princeſſe qu'on lui repréſentoit avec les couleurs les plus noires.

Peu de temps avant ſa dépoſition, le Sultan Muſtapha avoit fait un ſanglant outrage à M. Achille de Harlai-Sancy, Baron de la Molle, Ambaſſadeur de France à la Porte. Les Turcs ayant ſu que Martin ſon Secrétaire avoit facilité l'évaſion d'un homme enfermé au Château des ſept Tours, & s'étoit ſauvé

en Pologne avec lui, firent d'abord maltraiter quelques Domeſtiques de l'Ambaſſadeur. Le Grand Viſir lui envoya demander peu après le priſonnier, fit fouiller dans ſa maiſon & le menaça de le faire mourir, s'il ne rendoit Korecki. Vingt mille piaſtres tirerent M. de Sancy d'affaire. Louis XIII demanda réparation de l'inſulte faite à ſa Perſonne dans celle de ſon Ambaſſadeur. Oſman, le nouveau Sultan, envoya un Chiaoux en France avec une lettre, dans laquelle il donnoit au Roi les titres les plus magnifiques. Il le qualifioit de plus glorieux & plus puiſſant Prince de la croyance de Jeſus-Chriſt, d'arbitre des différens qui naiſſoient entre les Princes Chrétiens, & d'Empereur de France. Sa Hauteſſe l'aſſuroit qu'Elle obſerveroit religieuſement les traités faits avec ſes prédéceſſeurs & qu'Elle auroit ſoin de faire rendre à ſon Ambaſſadeur tout l'honneur qui lui étoit dû. Il fallut ſe contenter de cette eſpece de ſatisfaction. Louis XIII rappela le Baron de la Molle & envoya à ſa place le Comte de Cezy. Dans le temps que le Baron étoit Ambaſſadeur à Conſtantinople, le bruit couroit que le

Grand-Seigneur avoit dans ſa Bibliotheque un Manuſcrit complet de Tite-Live, où l'on trouvoit toutes les Décades qui manquent, & que le Grand-Duc en avoit offert cinq mille piaſtres à celui qui gardoit la Bibliotheque, ſans pouvoir l'obtenir. Sancy qui étoit ſavant & curieux offrit d'en donner dix mille écus. Le Garde conſentit à livrer le Manuſcrit à ce prix; mais après l'avoir cherché pendant quelques mois, il aſſura qu'il n'avoit jamais pu le trouver.

Milord Hay étoit venu trouver Louis pendant le ſiége de Montauban. Il avoit ordre d'intercéder au nom du Roi ſon Maître en faveur des Réformés de France. Sa Majeſté qui venoit d'écouter l'Ambaſſadeur Anglois, s'apperçut qu'il alloit chez le Connétable. « Il va prendre ſon audience du Roi Luines, dit-elle, en montrant Hay du doigt à Puiſieux & à Baſſompierre ». Ce dernier inquiet de ce que le Roi lui parloit ainſi devant un tiers, fit ſemblant de ne l'avoir pas entendu. Quand le Secrétaire d'Etat ſe fut retiré: « Il n'y a point, dit Louis, le moindre danger à s'expliquer

devant Puiſieux, il eſt de notre ſecret. — Vous le croyez, Sire, qu'il n'y a pas de danger, répond Baſſompierre, & cependant je ſuis un homme perdu: M. de Puiſieux eſt auſſi timide que M. le Chancelier ſon pere; il confeſſera tout au premier coup de fouet que M. le Connétable lui donnera, & les gens du ſecret ſeront diſgraciés. — Demeurez en repos, reprit le Roi, je réponds de Puiſieux, & il ſe mit enſuite à déclamer fortement contre Luines, qui non-content d'avoir obtenu l'épée de Connétable, vouloit encore exercer la charge de Garde des Sceaux ». Ce qu'il y a de ſingulier ici, c'eſt que Louis XIII qui cherchoit à raſſurer les autres contre l'énorme puiſſance de ſon favori, la craignoit lui-même, & qu'il avoit quelquefois la foibleſſe de céder à celui qui le gouvernoit.

Baſſompierre qui ne penſoit qu'à ſe faire des amis & à vivre agréablement à la Cour, crut devoir avertir le Connétable de prendre garde à lui. « Permettez-moi, Monſieur, dit-il, de vous repréſenter, comme votre très humble ſerviteur, que vous ne ménagez pas

assez la faveur du Roi : il croît en âge, il acquiert tous les jours une plus grande connoissance des affaires ; il devient plus attentif, plus défiant, & par conséquent vous devez cultiver ses bonnes graces avec plus d'assiduité que jamais ; d'ailleurs il vous comble sans cesse de nouveaux bienfaits, cela demande une plus grande reconnoissance : prenez-y garde au nom de Dieu, & permettez-moi cette liberté. Vous voyez que c'est un effet du zele que j'ai pour votre service »! Luines remercie Bassompierre de sa franchise & témoigne lui en savoir gré. « Je vous dirai seulement, ajoute le Connétable, que je connois bien le Roi : j'ai su gagner ses bonnes graces & je n'ignore pas le moyen de les conserver : il faut de temps en temps que je lui donne de petits chagrins, cela sert à redoubler l'amitié qu'il a pour moi ».

La Connétable, femme adroite & spirituelle, s'étoit assez bien insinuée dans l'esprit de Louis ; il paroissoit touché de la beauté & des manieres agréables de cette Dame, quoique d'ailleurs il fût chaste & même scrupuleux. La bonne volonté de Louis pour la Connétable se changea tout à coup en aver-

ſion; & par un dépit puéril il alla dire en confidence à Luines que le Duc de Chevreuſe étoit amoureux de ſa femme & qu'elle n'étoit pas inſenſible au mérite de ce Seigneur. En effet elle épouſa Chevreuſe après la mort du Connétable. Louis fort content du beau coup qu'il croyoit avoir fait, s'en vante à Baſſompierre. « C'eſt un fort grand péché, répond le Courtiſan qui connoiſſoit le ſcrupule du Roi: eſt-il permis de troubler la paix d'un ménage & de donner des ſoupçons à un mari ſur la conduite de ſa femme? — Dieu me le pardonnera, reprit le Roi: j'ai pris grand plaiſir à me venger d'un ingrat en lui donnant du chagrin: en moins de ſix mois je lui ferai bien rendre gorge de tout ce qu'il m'a pris ». Le Roi terminoit toutes ces converſations avec Baſſompierre par jurer qu'il ne parleroit point qu'il lui eût fait part de ſon mécontentement. Peut-être lui tint-il parole; mais il n'avoit pas fait le même ſerment au Pere Arnoux ſon Confeſſeur. De Luines, ſur ce que lui avoit dit Baſſompierre en termes généraux, va trouver le Roi, le querelle, le flatte, le careſſe, l'amuſe: les voilà

raccommodés mieux que jamais. Louis avoue qu'il a fait part de ſes chagrins à ſon Confeſſeur, & trouve bon qu'il ſoit chaſſé de la Cour ; c'eſt le ſceau de la réconciliation. Voilà juſqu'où alloit la foibleſſe de Louis.

Pendant que Sa Majeſté étoit à Cognac, après le ſiége de Saint-Jean-d'Angely, Luines entre un jour en grande pompe dans le Château : ſes Gardes & Suiſſes marchoient devant lui, & les principaux Officiers de l'armée les ſuivoient. Louis, preſque ſeul dans ſa chambre, apperçut par la fenêtre ce nombreux cortége. » Voyez, dit-il à Baſſompierre qui ſe trouvoit auprès de lui, voyez, c'eſt le Roi qui entre. — Vous me pardonnerez, Sire, reprit adroitement le Courtiſan, c'eſt un Connétable aimé de ſon Maître, qui étale aux yeux du monde les bienfaits & la puiſſance du Prince qui l'a élevé. — Vous ne le connoiſſez pas, repart bruſquement Louis, il croit que je lui en dois de reſte : ébloui de ſa fortune il veut faire le Roi; mais je l'en empêcherai bien. — Vous êtes bien malheureux, Sire,

de vous mettre ces fantaiſies en tête, dit alors Baſſompierre avec un air libre & naïf qu'il affectoit : M. le Connétable ne l'eſt guere moins de ſon côté, puiſque vous prenez de pareils ombrages ; & je le ſuis encore plus, de ce que vous me faites cette confidence : vous vous querellerez un de ces jours l'un contre l'autre, vous vous raccommoderez enſuite. A quoi tout cela aboutira-t-il ? à ce qui arrive entre un mari & une femme qui ſont brouillés : on convient de chaſſer les domeſtiques témoins du différent. Vous avouerez à M. de Luines que vous m'avez découvert votre mécontentement & à quelques autres, & nous en ferons les victimes. Votre Majeſté peut ſe ſouvenir que la ſeule penſée qu'il eut de la bonne volonté que vous aviez pour moi, fut preſque cauſe de ma perte l'année derniere. Que ne fera-t-il pas, s'il vient à ſavoir ce que vous me dites contre lui » ? Le Roi promit avec ſerment à Baſſompierre de ne rien dire de leur converſation au Favori. Tint-il parole ? c'eſt ce qu'on ignore. La confidence du Roi étoit ſi périlleuſe, que Baſſompierre fut charmé que Sa Majeſté lui

dormât la commiſſion d'aller inceſſamment à Paris pour les formalités de la ratification du Traité qu'il venoit de négocier à Madrid, ſur les affaires de la Valteline.

Baſſompierre avoit tellement gagné les bonnes graces du Roi, que le Duc de Luines en conçut de l'ombrage; il craignoit un rival plus habile & plus eſtimé que lui: il fit tant auprès du Roi, que Louis fut obligé de témoigner de la mauvaiſe humeur à Baſſompierre. Ce changement ſubit étonna fort le Courtiſan; mais il ne ſe déconcerta pas. » Eſt-ce tout de bon, Sire, ou pour vous moquer de moi, que vous faites la mine? dit-il un jour à Louis avec ſon enjouement ordinaire. — Je ne vous fais point la mine, répondit le Roi d'un ton grave & ſe tournant d'un autre côté ». Baſſompierre va ſur le champ ſe préſenter à Luines, & il en eſt ſi mal reçu, qu'il ne peut plus douter qu'on ne trame quelque choſe contre lui. Tout ceci ſe paſſoit à Bordeaux, lorſque le Roi revenu de Pau ſe diſpoſoit à prendre la route de Paris. Le Cardinal de Retz, le Comte de Schomberg

& l'Abbé de Ruccelai avertirent alors Baſſompierre qu'il avoit fort mécontenté le Duc de Luines. Quand il fallut en venir au détail des griefs, on trouva que le plus grand de tous étoit le progrès que ce Courtiſan faiſoit chaque jour dans les bonnes graces du Roi. Cela donnoit trop d'inquiétude au Favori; il avoit réſolu de perdre Baſſompierre, s'il ne conjuroit par une prompte retraite l'orage dont il étoit menacé. Dans le mortel chagrin qu'un ſi fâcheux contre-temps dut cauſer à celui-ci, il eut du moins la conſolation de reconnoître que c'étoit à contre-cœur que le Roi en uſoit de la ſorte avec lui. » Ne t'ennuie point, dit un jour Louis à Baſſompierre, & ne fais ſemblant de rien ». Cependant ſes amis l'avoient averti que le Favori ne pouvoit plus le ſouffrir à la Cour, & qu'il falloit s'en éloigner inceſſamment. Baſſompierre rejeta d'abord la propoſition avec beaucoup de hauteur & de fierté, mais ces mêmes amis lui ayant remontré vivement qu'il valoit mieux céder pour un temps à un Favori impérieux, que de ſe perdre ſans

reſſource, Baſſompierre voulut bien entrer en compoſition avec le Duc de Luines. Une ambaſſade extraordinaire en Eſpagne fut le prétexte honnête qu'on lui fournit pour donner ſatisfaction au Favori: ils ſe virent enſuite l'un & l'autre. » Je vous l'avoue franchement, dit Luines à Baſſompierre; je ſuis comme un mari qui craint d'être cocu, je ne puis ſouffrir qu'un galant homme faſſe la cour à ma femme. J'aurai toujours de l'eſtime & de l'inclination pour vous, mais c'eſt à condition que vous ne tâcherez plus de vous inſinuer trop avant dans les bonnes graces du Roi ». Luines mena enſuite ſon rival réconcilié à l'appartement de Sa Majeſté, & Baſſompierre en fut très-bien reçu. Vit-on jamais une pareille foibleſſe? Louis XIII n'oſoit regarder qui que ce ſoit de bon œil, à moins que ſon premier Miniſtre ou Favori ne lui en eût donné la permiſſion. Le Monarque étoit alors dans ſa vingt-unieme année.

Ce Prince avoit cependant de l'amour-propre. Quelque temps après la mort de Concini, le Cardinal de la Rochefoucault voyant qu'un grand

nombre de gens venoient pour prendre les ordres du Roi, crut bien faire ſa cour en lui diſant que déſormais Sa Majeſté auroit beaucoup plus d'occupation que ci-devant. Louis prit mal la flatterie du Cardinal, qui juſqu'alors avoit toujours paru fort attaché aux intérêts de Marie de Médicis. Il s'imagina que la Rochefoucault vouloit lui faire entendre qu'il étoit plus heureux & plus tranquille, lorſque la Reine-Mere avoit l'adminiſtration des affaires. « Je ne ſerai pas tant embarraſſé que vous vous l'imaginez, répondit le Roi; j'avois beaucoup plus de peine à faire l'enfant ». Il étoit bien aiſe qu'on mît ſur le compte de ſon adreſſe & de ſa diſſimulation le goût qu'il avoit toujours montré pour certains amuſemens puérils. Ce qu'il répondit aux complimens d'un autre Courtiſan, donna lieu de croire que le jeune Roi vouloit paſſer pour un nouveau Brutus. « Pendant ſix ans, dit-il, j'ai été obligé de m'occuper aux Tuileries à mille choſes qui ne me convenoient pas: déſormais je veux faire le Roi ». S'il y avoit de l'eſprit dans ces reparties,

il y avoit auſſi plus d'oſtentation que de vérité. Louis revint bientôt à ſes premieres habitudes, tandis que Luines ſon Favori fut véritablement Roi ſous ſon nom, & après Luines, Richelieu.

Le Comte de Montgommery, auſſi connu dans l'Hiſtoire par ſes malheurs, que par ſa naiſſance, l'une des plus illuſtres du Royaume, étoit Lieutenant-général de Jeanne d'Albret, Reine de Navarre. Non-content de perſécuter les Catholiques à outrance, il fit ſaiſir par ordonnance du 2 Octobre 1569, tous les biens Eccléſiaſtiques ſitués dans le Béarn, perſuadé que c'étoit le moyen le plus sûr d'éteindre en peu de temps une Religion que les préjugés de la naiſſance & de l'éducation lui faiſoient enviſager comme une ſecte impure & corrompue. Henri IV, ſollicité par les Catholiques de cette Principauté, de les rétablir dans leurs biens & prérogatives, donne en leur faveur divers Edits que l'opiniâtreté du Parlement de Pau rend inutiles. Le Clergé recommence ſes plaintes ſous Louis XIII ſon ſucceſſeur, ſur-

tout pendant & après la tenue des Etats-Généraux. Dinet, Evêque de Mâcon, haranguant le Roi, le 2 Juin 1617, lui repréſente que les Catholiques étoient plus maltraités en Béarn que les Chrétiens en Turquie, puiſque ceux-ci à Conſtantinople même, le ſiége de l'Empire & le centre du Mahométiſme, avoient leurs égliſes, leurs prêtres, l'uſage de la parole de Dieu & des ſacremens, & généralement tous les moyens de faire leur ſalut; au lieu qu'il ne reſtoit aux Catholiques Béarnois que le triſte ſouvenir des maux qu'ils avoient ſoufferts. Louis, touché de ſon diſcours, l'aſſura qu'il auroit égard à ſes remontrances. Le Clergé ne pouvoit guere ſouhaiter de conjoncture plus favorable. La plupart de ceux qui approchoient le plus près la perſonne du Roi, avoient du zele pour la Religion, & le Prince en avoit infiniment lui-même. Les Députés généraux des Egliſes Prétendues-Réformées, ayant appris que cette affaire alloit être jugée, préſentent, le 21 Juin, une requête tendante à faire différer le jugement juſqu'à ce que les Béarnois euſſent produit leurs titres, & apporté leurs rai-

ſons. La Force, Seigneur de grande diſtinction, & Gouverneur de la principauté, accourt à Fontainebleau : mais malgré tous les mouvemens qu'il ſe donne, la cauſe ayant été rapportée le 2, en préſence du Roi, de pluſieurs Princes, Ducs & Pairs, & Officiers de la Couronne, du Chancelier, du Garde des Sceaux & du Préſident Jeannin, il intervient le même jour un Arrêt qui ordonnoit que l'exercice de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine ſeroit rétabli dans le Béarn, où les Eccléſiaſtiques, tant ſéculiers que réguliers, rentreroient dans la poſſeſſion de leurs biens & priviléges, de quelque nature qu'ils fuſſent. Cette nouvelle ayant été portée dans la province, les Miniſtres & quelques Seigneurs s'aſſemblerent, le 20 de Juillet, à Ortez, où ils convinrent de faire des remontrances. Leſcure fut député à cet effet en Cour; mais tout fut inutile. Le Gouverneur eut ordre de faire exécuter la volonté du Roi. La Force avoit tout le crédit néceſſaire pour faire recevoir l'Edit ſans difficulté, & l'affaire étoit terminée ſi on lui eût tenu parole. Malheureuſement ſes deux fils, Aimet & Montpouillan

Montpouillan commençoient à faire ombrage à M. de Luines, qui appréhenda d'augmenter leur faveur en faiſant le pere Maréchal de France. La Force s'en apperçut, & outré au dernier point de ſe voir amuſé, il emploie ſon autorité pour réunir toutes les villes de la Principauté qui conſpirerent à s'oppoſer aux ordres de la Cour; en ſorte que le 29 Juin 1618, le Conſeil Souverain de Béarn rend un Arrêt, par lequel il déclare ne pouvoir procéder à la vérification de l'Edit de main-levée. Les lettres de juſſion expédiées à Saint-Germain-en-Laie, le 25 Juillet, n'aboutiſſent à rien, quoique le Roi eût marqué qu'il prendroit le délai de l'enregiſtrement pour une déſobéiſſance formelle. L'opiniâtreté des Réformés étoit d'autant moins concevable, que les remontrances étoient preſque les ſeules armes qu'ils puſſent oppoſer alors aux ordres réitérés de la Cour; car, quelques lettres que l'Aſſemblée de la Rochelle, qui ſe tenoit ſans permiſſion du Roi, eût écrites à tous les Grands du parti, il n'avoit pas été poſſible de les réunir, & d'ailleurs la ſituation des affaires de l'Europe ne permettoit pas

de compter ſur aucun ſecours étranger. Le Roi le ſavoit, & ſur cette connoiſſance il avoit déjà ordonné au Duc de Mayenne de pénétrer dans le Béarn & de ſe ſaiſir des places. Mais le Conſeil fut d'avis de tenter la voie de la négociation pour ne pas pouſſer les choſes aux dernieres extrémités.

L'évaſion de la Reine-Mere contribua beaucoup à faire prendre ce parti. La guerre civile paroiſſoit alors inévitable. On ne pouſſa point l'affaire du Béarn dans la crainte de groſſir le parti de Marie de Médicis, déjà aſſez puiſſant pour donner de l'inquiétude. Ainſi les Députés que les Calviniſtes avoient envoyés en Cour y furent bien reçus, & l'on s'appliqua à chercher des biais propres à terminer les différens & à pacifier les troubles. Ceux qu'avoit excités la ſortie de la Reine-Mere du Château de Blois, furent terminés le dernier Avril 1619, ce qui n'empêcha pas que le Roi ne permît aux Prétendus-Réformés de s'aſſembler à Loudun le mois de Septembre ſuivant. Le réſultat de l'Aſſemblée fut de demander, entre autres choſes, la révocation de l'Arrêt de main-levée, ou du moins une ſuſ-

penſion d'exécution juſqu'à ce qu'on eût entendu les Béarnois, la continuation des Places de ſureté, l'érection de deux charges de Conſeillers de leur communion au Parlement de Paris, & d'une de Subſtitut du Procureur-Général dans ce Parlement & dans celui de Grenoble. Ces demandes étoient de nature à ne permettre pas d'en attendre autre choſe qu'un refus ; cependant on ſe contenta de répondre au Marquis de la Mouſſaye, qu'il falloit joindre ces articles au cahier général de l'Aſſemblée. Pendant qu'on travailloit à la confection du cahier, les Députés, qui étoient à Loudun, s'aviſerent, le 20 Octobre, de faire un réglement, par lequel il étoit défendu aux Gouverneurs des Places de ſureté d'y laiſſer prêcher aucun Religieux. Rien n'étoit plus propre à irriter les Catholiques ; auſſi en furent-ils extrêmement piqués. L'Evêque de Saintes ſe plaignit au Parlement de Bordeaux qu'on avoit fermé les portes de Saint-Jean-d'Angely au Pere Teſſier, Jéſuite, fameux controverſiſte, qu'il y avoit envoyé. Sur quoi ce Parlement rendit un Arrêt, le 4 Dé-

cembre, par lequel il étoit ordonné aux Habitans de cette ville de permettre au Prédicateur d'y exercer toutes les fonctions de ſon emploi, à peine d'être déclarés perturbateurs du repos public, & défendu à toutes les autres villes du Parlement de troubler les Prêtres ſéculiers ou réguliers dans leur miniſtere.

Cependant l'Aſſemblée fit préſenter ſes cahiers au Roi, le 10 Décembre, par trois Députés, qui eurent l'inſolence de dire à Sa Majeſté qu'elle ne ſe ſépareroit pas qu'on n'eût répondu à ſes plaintes & à ſes demandes. Louis XIII lui répondit ſur le champ qu'il lui alloit faire courir ſus, ſi chacun ne ſe retiroit chez ſoi: mais cette menace n'étonna point l'Aſſemblée, qui écrivit lettres ſur lettres dans toutes les provinces, pour diſpoſer les Calviniſtes à une révolte ouverte. Néanmoins après quelques réflexions, ils jugerent à propos de tenter un accommodement par le moyen du Maréchal de Leſdiguieres & de Châtillon, qui étoient alors à Paris. Ces deux Seigneurs convinrent avec le Prince de Condé & de Luines qui avoit toute la faveur depuis la mort de Concini,

que l'Assemblée se séparereit avant la fin de Février ; qu'on ôteroit incessamment le Gouvernement de Lectoure à Fontrailles qui s'étoit fait Catholique ; qu'on laisseroit encore pour quatre ans aux Prétendus-Réformés la garde des places de sureté ; qu'on feroit recevoir au Parlement de Paris deux Conseillers de leur Religion ; enfin qu'à l'égard du Béarn, on leur accordoit sept mois pour apporter leurs raisons. Le traité étoit trop avantageux aux Calvinistes pour n'être pas accepté par l'Assemblée de Loudun, qui le devoit aux nouvelles brouilleries survenues dans le Royaume.

Après son évasion de Blois, la Reine-Mere s'étoit réconciliée avec son fils ; on lui avoit donné en échange du Gouvernement de Normandie les Villes & Châteaux d'Angers & de Chinon avec le Pont-de-Cé qu'elle devoit avoir comme places d'assurance ; & quelque passion qu'elle eût de suivre le Roi à Paris, on lui avoit fait entendre qu'il étoit à propos qu'elle demeurât quelque temps dans son nouveau Gouvernement. Luines qui ap-

préhendoit que les ſentimens de la nature venant à reprendre le deſſus, la mere n'occupât bientôt la premiere place dans le cœur du fils, étoit bien aiſe de la voir éloignée ; mais il apprend bientôt qu'on cabale contre lui à Angers, & que tout ce qu'il y avoit de Mécontens offrent leurs ſervices à Marie de Médicis : cette raiſon le détermine à la rapprocher, afin d'être plus à portée d'éclairer ſes actions, & de veiller ſur les démarches de ceux qui lui faiſoient ombrage à lui-même. On la ſollicite inutilement ; ſon parti étoit ſi fort, qu'avec un peu de conſtance elle s'imagina qu'elle viendroit à bout de ruiner ceux qui l'avoient perdue dans l'eſprit de ſon fils. On en vint bientôt aux hoſtilités ouvertes, & ce fut dans cette circonſtance qu'on accorda aux Calviniſtes des conditions ſi avantageuſes : cependant la Reine-Mere trahie par ceux en qui elle avoit le plus de confiance, fut obligée d'avoir recours aux ſupplications pour faire ſa paix, après l'action du Pont-de-Cé où ſes troupes furent ſi maltraitées. Le Roi libre de ce côté donna ſon application aux affaires du

Béarn. Les Prétendus-Réformés n'avoient apporté nulle raiſon de l'oppoſition qu'ils faiſoient à l'exécution des Édits, & marquoient toujours la même opiniâtreté. Louis jugea que ſa préſence ſeule les feroit obéir : la difficulté des chemins, la longueur du voyage, la rigueur de la ſaiſon, les repréſentations de La Force, rien ne fut capable de l'arrêter ; il avoit des troupes ſur pied, il réſolut d'en profiter. Il s'apperçut à Grenade que ſon expédition avoit tout le ſuccès qu'il en avoit eſpéré, car on lui annonça en ce lieu que le Parlement de Pau avoit enregiſtré les huit Édits & les Arrêts touchant la main-levée. Cette nouvelle ne ſervit qu'à l'animer davantage, quelques inſtances que pût faire le Gouverneur du Béarn pour l'empêcher de paſſer outre. Etant arrivé le jour ſuivant à cinq lieues de la Capitale, on lui demanda l'ordre qu'il vouloit qu'on y obſervât à ſon entrée : à quoi il fit une réponſe digne de la piété d'un petit-fils de Saint Louis». Je deſcendrai à l'Egliſe, dit-il, s'il y en a une, & s'il n'y en a pas, je veux entrer ſans cérémonie. Il ne me ſié-

roit pas de recevoir des honneurs dans un lieu où je ne puis glorifier Dieu avec décence ». Toute la journée du 15 ſe paſſa à écouter des harangues : le 18, Sa Majeſté fit célébrer ſolennellement la Meſſe dans Navarrins où Elle s'étoit rendue la veille, & le 19, étant retournée à Pau, Elle fit divers Réglemens pour le rétabliſſement de la Religion : le lendemain, les Catholiques furent remis en poſſeſſion de la grande Egliſe, où l'Evêque célébra la Meſſe avec toute la pompe imaginable, près de ſoixante ans après que Jeanne d'Albret l'y avoit interdite.

Le Cardinal de Guiſe & Gonzague Duc de Nevers, plaidoient avec une extrême chaleur l'un contre l'autre au Grand Conſeil pour le Prieuré de la Charité, riche bénéfice dépendant de l'Abbaye de Cluny : le Cardinal y avoit des prétentions, & le Duc ſoutenoit que celles de ſon fils étoient mieux fondées. L'animoſité des deux parties paroiſſoit ſi grande, que le Roi crut devoir leur défendre de ſe trouver enſemble chez leurs Juges, lorſqu'ils ſolliciteroient leur

affaire. Guiſe piqué de certains termes que Gonzague avoit employés dans ſes écritures, ne cherchoit qu'une occaſion pour inſulter ſon adverſaire. Ayant ſu que le Duc de Nevers étoit chez le Rapporteur du procès, le Cardinal s'y rendit en habit court & & en bottes, avec une épée ſous le bras qu'il cachoit dans ſon manteau : le Duc de Chevreuſe ſon frere l'accompagnoit, & il étoit ſuivi d'un grand nombre de Gentilshommes, de Pages & de Valets. Gonzague avoit mené peu de Domeſtiques & quelques gens de Robe qui le ſervoient de leurs conſeils dans ſon affaire : les Domeſtiques l'attendoient dans la cour, & les autres étoient avec lui dans la ſalle du Rapporteur. Les deux freres y entrent bruſquement, ſuivis de leurs Gentilshommes & de leurs Pages. » Monſieur, dit le Cardinal au Duc de Nevers, vous m'avez offenſé dans une de vos productions, je ſaurai bien vous en faire repentir.

La menace fut accompagnée d'un ſoufflet. Gonzague ſans épée ne peut faire autre choſe que de repouſſer le Cardinal de la main. Ils ſe

ſeroient peut-être colletés, ſi le Duc de Chevreuſe & les gens de la ſuite des deux freres n'euſſent défendu le Cardinal en mettant l'épée à la main : Gonzague environné de tous côtes ne cherche qu'à ſe débarraſſer, & reçoit une légere bleſſure : les Domeſtiques du Duc étant accourus, ſon Ecuyer ſe fait jour au travers de ceux qui enveloppent Gonzague & lui préſente ſon épée afin qu'il pût attaquer ou ſe défendre ; mais les Guiſe étoient ſi bien entourés, que Nevers ne ſongea qu'à ſe retirer ; ce qu'il fit, en diſant au Cardinal : » Il faut, Monſieur, que vous renonciez à votre dignité & que vous me faſſiez raiſon. — Je ne ſuis plus Cardinal, réplique fiérement Guiſe, & j'ai déjà quitté le Chapeau : je vais de ce pas à la campagne, & nous pourrons nous y rencontrer ».

Deux Domeſtiques de Gonzague furent griévement bleſſés en voulant le ſecourir, & le Duc de Chevreuſe voulant faire inſulte à Mareſcot, Conſeiller d'État, qui accompagnoit le Duc de Nevers, le bleſſa légérement d'un coup d'épée. Cette action parut indigne

d'un homme de ſon rang. Dès que le Duc de Nevers fut dans ſon Hôtel, il envoya un Gentilhomme au Roi, pour demander à Sa Majeſté la permiſſion de tirer raiſon par toutes les voies de l'honneur, de l'outrage qu'il avoit reçu. Le Cardinal & Chevreuſe s'étoient retirés à Chailli. Nevers & le Duc de Mayenne ſon beau-frere, qui s'offroit à lui ſervir de ſecond, leur envoyerent le cartel dans les formes par le Duc de Roonuez & par le Marquis de Neſle. Les deux freres éludent le défi & s'en vont à Fontenai : Mayenne & Nevers les y ſuivent & les provoquent une ſeconde fois. Les deux Guiſe évitent encore de ſe battre: ce n'eſt pas que le Cardinal n'en eût bonne envie, il ne manquoit ni de bravoure ni de courage, mais on ne le laiſſoit pas maître de ſes actions. Le Duc de Guiſe ſon frere & ſes autres parens ne vouloient pas qu'il renonçât au Chapeau & qu'il prît l'épée. Cette étourderie lui eût fait perdre pluſieurs riches bénéfices qui étoient fort à la bienſéance de la Maiſon de Guiſe. Du Hallier, Capitaine des Gardes, eut ordre du Roi d'aller

prendre les deux freres à Fontenai, & de les amener avec une bonne eſcorte à l'Hôtel de Guiſe à Paris. Le Cardinal mouroit d'envie de ſe battre, & le Duc de Guiſe ne ſavoit plus comment s'y prendre pour le retenir. Sa reſſource fut de prier le Roi de faire conduire ſon frere à la Baſtille. On l'y garda quelque temps, & Sa Majeſté le fit enſuite transférer à Vincennes. Les Ducs de Nevers & de Mayenne, mécontens de ce que le Roi les empêchoit de tirer raiſon des Guiſe, s'en allerent à Mezieres en Champagne, place forte dont Gonzague étoit Gouverneur. Leur retraite donna de l'inquiétude à la Cour; on craignoit qu'il ne ſe formât un nouveau parti, ſi ces deux Seigneurs ſe joignoient au Comte de Soiſſons qui cherchoit à ſe lier avec l'Aſſemblée de la Rochelle.

Dès que le Cardinal de Guiſe eût été conduit à la Baſtille, Louis dépêche promptement un Courrier au Marquis de Cœuvres, ſon Ambaſſadeur à Rome. Sa Majeſté donnoit ordre à Cœuvres d'informer le Pape des raiſons qu'Elle avoit eues de prévenir,

comme Elle l'avoit fait, le ſcandale qu'un Cardinal étourdi auroit donné en quittant ſon Chapeau pour aller ſe battre en duel. Quand l'Ambaſſadeur eut fait part à Sa Sainteté de l'empriſonnement du Cardinal de Guiſe, il fut queſtion de nommer une Congrégation de Cardinaux, afin d'examiner ſi le Roi Très-Chrétien ne devoit pas demander l'abſolution qu'on nomme *ad Cautelam*, comme l'Empereur l'avoit demandée après avoir fait arrêter le Cardinal de Cleſel. Cœuvres répondit que ſon Maître, bien loin d'avoir beſoin d'abſolution, méritoit des éloges pour avoir ſu ménager l'honneur du ſacré Collége, que la folie d'un de ſes Membres alloit flétrir. Le Cardinal Neveu ne ſe payoit point de ces raiſons, il inſiſtoit ſur la tenue d'une Congrégation. « Le Roi mon Maître, dit Cœuvres avec vivacité, ne ſe ſoumettra jamais au jugement d'un pareil Tribunal. Sa Majeſté ne prend point l'Empereur pour ſon modele, & ne ſuivra jamais le mauvais exemple que Ferdinand n'a pas craint de donner aux Têtes couronnées ». Les plus ſages d'entre les Cardinaux con-

ſeillerent au Pape d'aſſoupir cette affaire : il n'en fut point parlé dans le Conſiſtoire, & le Cardinal de Guiſe fut mis en liberté quelque temps après.

Il mourut l'été ſuivant à Saintes, dans la réſolution de renvoyer ſon Chapeau rouge ; il vouloit, dit-on, ſe faire Chevalier de Malthe. Touché de quelques ſentimens de repentir, le Cardinal mourant déclara qu'il demandoit pardon au Duc de Nevers. Cela rendit l'accommodement plus facile avec le Duc de Chevreuſe ; le Roi le conclut au mois de Mars de l'année ſuivante, par un acte qu'il fit dreſſer & que Puiſieux ſigna. Sa Majeſté y déclaroit au Duc de Nevers, que Chevreuſe ne ſavoit rien du deſſein du Cardinal ſon frere, lorſqu'il l'accompagna chez le Rapporteur du procès ; qu'il avoit déſapprouvé l'action, & tâché d'en détourner le Cardinal ; que ſi Chevreuſe avoit tiré l'épée en cette occaſion, ſon intention étoit de prévenir un accident fâcheux pour les deux Maiſons de Guiſe & de Gonzague ; enfin, qu'il reconnoiſſoit que le Duc de Nevers avoit pris

toutes les voies de l'honneur pour tirer raiſon de l'outrage que le Cardinal lui avoit fait, & qu'il auroit mis l'épée à la main contre ſon agreſſeur, ſi les ordres précis du Roi ne l'en avoient empêché. Il y eut une autre circonſtance ſinguliere dans cet accommodement: Chevreuſe ne pouvoit nier l'offenſe qu'il avoit faite à Mareſcot; mais attendu l'inégalité des conditions, le coupable fut ſeulement condamné à déclarer, qu'en conſidération du Duc de Nevers il étoit bien fâché d'avoir bleſſé le Conſeiller d'État. C'eſt ainſi que l'arbitraire le plus abſurde ſe jouoit encore alors de l'honneur & de la vie des Citoyens. Ces temps d'ignorance & de deſpotiſme ſont enfin paſſés, & nous voyons heureuſement aujourd'hui la Loi être la regle générale & invariable de tous les membres de l'Empire, & que tous doivent également craindre & reſpecter. Le plus grand Seigneur, un Prince même, qui ſe rendroit aujourd'hui coupable de pareils excès, ſeroit, comme le dernier particulier, jugé à la derniere rigueur, & apprendroit par ſa juſte punition que tous les

hommes ſont égaux aux yeux de la Loi.

Le Peuple de Paris, autrefois ſi zélé pour la Ligue, conſervoit encore quelque choſe du reſpect & de la conſidération qu'il avoit eus pour le fameux Duc de Mayenne, chef de ce puiſſant Parti contre Henri IV. On aimoit beaucoup à Paris le fils unique de celui qui fut l'idole des Ligueurs. A la premiere nouvelle de la mort du Duc de Mayenne, tué devant Montauban, la populace s'irrite & menace hautement de venger le ſang de Mayenne, en répandant celui des ennemis de la Religion que le pere & le fils ont défendue. L'émotion devint ſi grande, que le Duc de Montbazon, Gouverneur de Paris, prit de concert avec le Parlement quelques meſures pour empêcher que les Réformés ne fuſſent inſultés par le peuple, lorſqu'ils iroient le Dimanche ſuivant faire leur priere à Charenton. Les précautions de Montbazon furent inutiles; on ſe jeta ſur les Réformés, & il y eut quelques gens de tués de part & d'autre. Le déſordre fut ſur-tout

conſidérable vers la porte & dans la rue Saint-Antoine où étoit l'Hôtel de Mayenne : à la rue de la maiſon du Duc, ce peuple fanatique ſe livra ſans meſure à toute ſa fureur ; le Temple de Charenton fut brûlé, & le lendemain il y eut au Faubourg Saint-Marceau une nouvelle émeute où pluſieurs perſonnes furent maſſacrées. On rechercha les principaux auteurs du déſordre, & quelques miſérables ſubirent la peine de leur crime ; mais ces châtimens ne mirent pas la vie des Réformés en ſureté : la populace continua de crier contre eux, & quoique moins ouvertement, ſe permit à diverſes repriſes les voies de fait les plus criantes. Enfin on crut la ſédition appaiſée ; mais les alarmes redoublerent bientôt, & voici à quelle occaſion. Le feu prit à une maiſon ; il ſe communiqua promptement à quelques autres, & deux ponts de bois furent conſumés dans le voiſinage. Le peuple prétendit que c'étoit l'ouvrage des Réformés qui, diſoit-il, vouloient brûler Paris, pour ſe venger de l'embraſement de leur Temple. Ce bruit répandu de toute part les expoſoit au

danger d'un maſſacre général. Mais le Parlement ſut prévenir ce malheur par de promptes recherches des auteurs de l'incendie, & en déclarant que les Réformés étoient ſous la protection du Roi & des Magiſtrats.

La bravoure de Louis XIII ſe ſignala en pluſieurs occaſions, & particuliérement au ſiége de Royan, comme on le voit par ce récit ſimple & naïf de Baſſompierre : « J'irai demain à la tranchée, lui dit le Roi, & j'y ſerai à quatre heures du matin : attendez-moi à l'entrée ». Je fis hauſſer toute la nuit une longue ligne, pourſuit Baſſompierre, afin que Sa Majeſté pût arriver en ſureté : Elle vint en effet, accompagnée du Duc d'Epernon & du Comte de Schomberg. C'étoit pour la premiere fois que le Roi ſe trouvoit à pareille ſcene. « Baſſompierre, me dit-il, je ſuis encore un novice, apprenez-moi ce que je dois faire ». Je n'eus pas de peine de lui donner de grandes leçons : plus brave, plus intrépide qu'aucun de nous, il monta trois ou quatre fois ſur la banquette des tranchées pour reconnoître à découvert l'ennemi. Il y de-

meura fort long-temps. Nous frémiſſions tous du danger auquel le Roi s'expoſoit, auſſi froid, auſſi tranquille qu'un vieux Capitaine. Il ordonna le travail de la nuit ſuivante comme un habile Ingénieur l'auroit pu faire. En retournant à ſon quartier, il fit une action qui me plut extrêmement. Les ennemis tirerent un coup de canon à un certain paſſage qu'ils connoiſſoient fort bien. Le boulet paſſa par-deſſus la tête du Roi, qui parloit à M. d'Epernon. Sa Majeſté ne s'étonna point, elle ne baiſſa pas même la tête. « Mon Dieu, Sire, lui dis-je, peu s'en eſt fallu que cette balle ne vous ait tué. — Non pas moi, répondit-il froidement, mais bien M. d'Epernon ». Quelques-uns de ceux qui accompagnoient le Roi s'étant alors écartés : « Comment ! leur dit-il en ſouriant, avez-vous peur ? Il faut recharger le canon avant qu'il tire une ſeconde fois ». Louis s'expoſoit ſi courageuſement, que Lachau, Archevêque de Tours & ſon premier Aumônier, fut chargé de lui faire des remontrances à ce ſujet. « Tous vos Officiers, dit le Prélat à Sa Majeſté, ſont enfin obligés, Sire, de vous faire la priere que les Ca-

pitaines de David lui firent autrefois : *Vous ne viendrez plus*, lui dirent-ils, *à la guerre avec nous, de peur que la lumiere d'Iſrael ne s'éteigne avec vous* ».

Le Roi s'avança vers Negrepeliſſe, ville fort jolie qui appartenoit au Duc de Bouillon ; il vouloit la prendre, & punir les Habitans de ce qu'ils avoient égorgé quatre cents hommes du Régiment de Vaillac, qu'on y avoit mis en garniſon l'hiver précédent. La place ne fut pas aſſiégée dans les formes : outre qu'elle étoit mal fortifiée, Louis vouloit l'emporter d'aſſaut, & faire paſſer tous les hommes au fil de l'épée. « Je vous ordonne, dit-il à ſes Officiers, de ne point faire de quartier aux Habitans de Negrepeliſſe ; ces gens-là m'ont irrité : je veux que vous les traitiez comme ils ont traité les autres ». Ceux de Negrepeliſſe défendirent l'entrée de leur ville avec beaucoup de courage ; ils réſiſterent autant qu'ils purent aux Troupes du Roi animées du déſir de la vengeance & de l'eſpoir du butin. Forcés de tous côtés, les Aſſiégés demanderent enfin quartier. On le leur refuſa inhumainement ; tache ineffaçable dans l'Hiſtoire de Louis. « Nous

mourrons donc en gens d'honneur, répondirent-ils, & nous vendrons chérement notre vie ». Ils continuerent à ſe défendre avec tant de bravoure & d'opiniâtreté, qu'ils périrent preſque tous les armes à la main. Un Officier préſent au ſiége fait la réflexion ſuivante au ſujet de ce maſſacre. « Il me ſemble, dit-il, qu'un tel exemple doit ſervir à modérer la juſte colere des Princes : en pardonnant au plus grand nombre des rebelles, ils épargneroient leurs propres Soldats, dont un grand nombre eſt égorgé en de pareilles circonſtances ». Si Louis eût été jaloux de reſſembler à Henri ſon pere, il ſe fût fait un devoir de pardonner : mais Henri étoit un grand homme, un grand Prince, & Louis ne fut jamais qu'un homme ordinaire, & un foible Monarque.

Le Cardinal de Retz avoit eſſayé de détourner le Roi de ſa réſolution violente. « Sire, lui diſoit-il, la clémence eſt la vertu favorite des illuſtres Potentats ; au milieu de leurs plus belles victoires, ils n'ont pas honte de céder à la compaſſion & à l'humanité. Quand vous voyagez dans vos provinces, vous devez reſſembler, autant qu'il eſt poſ-

ſible, à ces rivieres bienfaiſantes qui portent en tous lieux l'abondance & la fertilité. A Dieu ne plaiſe que votre paſſage ſe puiſſe comparer à celui des torrens, dont les eaux impétueuſes & violentes ravagent tout ce qu'elles rencontrent. Rien n'eſt plus avantageux à un Prince qui veut régner par lui-même, que la réputation d'être humain & clément ». Louis gardoit alors le lit, à cauſe d'un rhume qui l'incommodoit extrêmement ; il ſembloit ſe rendre aux remontrances du Cardinal. Mais le Prince de Condé le fit changer de ſentiment, en lui repréſentant qu'il falloit uſer de ſévérité dans cette occaſion, & qu'il étoit bon que ceux de Negrepeliſſe ſerviſſent d'exemple aux autres rebelles. Louis venoit d'entendre la Meſſe dans ſa chambre, & il avoit un Breviaire au pied de ſon lit. Condé ouvrit le livre, & fit remarquer à Sa Majeſté que dans les leçons du jour, tirées de l'Ancien Teſtament, le Prophete Samuel reprochoit à Saül d'avoir épargné les Amalécites. Quelle fauſſe application de ce paſſage faiſoit ce Prince du Sang ! & quel rôle déshonorant il jouoit ! N'étoit-ce pas

celui d'un vil bourreau ? Un Prince peut-il ainſi s'oublier !

La Ville fut réduite en cendres ; les hommes furent preſque tous égorgés ou pendus. On en avoit épargné dix à douze, qui promettoient rançon. Le Roi voulut qu'on les lui amenât. « Vous méritez tous la corde, leur dit-il ». Ces pauvres gens n'oſoient pas même implorer ſa clémence ; ils lui demanderent ſeulement, par je ne ſais quelle bizarrerie, qu'il leur fît la grace d'ordonner qu'ils fuſſent pendus aux arbres de leurs jardins. Le Roi la leur accorda, & ils furent remis entre les mains du Grand Prévôt, qui les fit mourir comme ils l'avoient demandé. L'honneur des femmes & des filles ne fut pas reſpecté, dans une ville abandonnée à la licence & à la brutalité des Soldats. Rendons juſtice à la généroſité de quelques-uns des vainqueurs : il y en eut qui, touchés de compaſſion pour ces infortunées, en racheterent pluſieurs en donnant de l'argent aux Soldats qui les enlevoient. La généroſité du Duc de Chevreuſe ſe ſignala particuliérement en cette occaſion. Pontis, encore jeune Officier, ſauva l'honneur d'une fille de dix-huit

ans, parfaitement belle, qui s'étoit jetée à ſes pieds pour lui demander la conſervation de ce qu'elle avoit de plus cher que la vie. Un exemple ſi rare de continence fut admiré dans l'armée ; on en parla au Roi, qui envoya chercher Pontis, pour lui demander ſi la choſe étoit véritable. « Je jure au Roi, devant Dieu, répondit Pontis, que j'ai conſervé l'honneur de cette fille ». J'en ſuis bien aiſe, dit le Roi, & je t'en eſtime davantage : c'eſt une des plus belles actions que tu feras jamais, & je la regarde comme un ſervice ſignalé que tu m'as rendu ». Puiſque Louis aimoit tant la continence, devoit-il expoſer ſes Officiers & ſes Soldats à la dangereuſe tentation de manquer à cette vertu ? Pour châtier un crime d'inhumanité d'une partie des habitans, falloit-il tous les faire maſſacrer ſans pitié ? falloit-il faire pendre de ſang froid une douzaine que le Ciel même ſembloit avoir voulu épargner ? falloit-il livrer à la férocité & à la débauche infame du Soldat, des vierges innocentes & pures, des épouſes intactes, des meres éplorées ? falloit-il... Mais Louis étoit bon, ſur-tout Louis étoit juſte ! Dieu nous préſerve d'un

ſecond

ſecond Souverain auſſi bon & auſſi juſte que Louis XIII, que ſes Favoris ont toujours fait trembler !

Le Marquis de la Vieuville, Surintendant des finances, prévoyoit une diſgrace prochaine. Pour en éviter l'éclat, il voulut remettre ſa charge entre les mains du Roi, & ſe retirer ſans bruit. Il va donc trouver Sa Majeſté à Ruel, la prie de recevoir ſa démiſſion, & de lui permettre de ne plus retourner à Saint-Germain. « Demeurez en repos, lui dit le Roi, & ne vous mettez en peine de rien ; quand je ne voudrai plus me ſervir de vous, je vous le dirai moi-même, & vous aurez la permiſſion de venir prendre congé de moi ». Ces paroles conſolerent un peu le Surintendant, mais ſes inquiétudes redoublerent bientôt. Cette nuit-là même, les laquais, les marmitons, toute la canaille de la Cour s'attrouperent & prirent des poêles & d'autres inſtrumens de cuiſine pour faire un *charivari*, ſur je ne ſais quel mariage bizarre. Le jeune Gaſton, Duc d'Anjou, bien informé de la diſgrace prochaine de la Vieuville, qu'il haïſſoit mortellement,

envoie dire à tous ces fous de faire beaucoup de bruit ſous les fenêtres du Marquis ; & cette canaille, échauffée par les émiſſaires de Gaſton, vomit mille injures contre le Miniſtre. Le Surintendant prend l'alarme, s'imagine que ces gens veulent l'aſſaſſiner, & envoie implorer la protection du Cardinal de Richelieu, ſon plus dangereux ennemi. Richelieu court à la chambre de la Vieuville en ſouriant, & le raſſure de ſon mieux, quoique dans le fond de ſon cœur il jouît plus qu'aucun autre du malheur de celui qui l'avoit long-temps éloigné du Miniſtere. Le lendemain matin on rappelle la Vieuville au Conſeil. « Je m'acquitte, lui dit Sa Majeſté, de la promeſſe que je vous ai faite de vous dire moi-même quand je ne voudrois plus me ſervir de vous, & vous pouvez prendre congé de moi ». La Vieuville ſe retire confus & conſterné. Le Marquis de Thermes l'arrête au ſortir du Conſeil, & le conduit au Château d'Amboiſe.

Louis XIII envoie ſur le champ une Lettre de cachet au Parlement de Paris, pour informer les Magiſtrats du changement arrivé dans l'adminiſtration des

affaires, par l'éloignement du Marquis de la Vieuville. On lui reprochoit dans la lettre d'avoir changé, à l'inſçu du Roi, les réſolutions priſes dans le Conſeil; d'avoir traité avec les Ambaſſadeurs des Souverains étrangers, contre les ordres de Sa Majeſté; d'avoir ſuppoſé de faux avis, dans l'intention de donner de l'ombrage contre ceux en qui le Roi avoit placé ſa confiance; enfin, d'avoir tenté de rejeter ſur Sa Majeſté la haine qu'il s'attiroit par ſes vexations. La Vieuville demeura longtemps priſonnier au Château d'Amboiſe, ſans qu'on lui fît jamais connoître pourquoi il y avoit été conduit. On croit que ſes ennemis, ne pouvant pas le faire condamner dans les formes, favoriſerent ſon évaſion. Quoi qu'il en ſoit, le Marquis s'échappa, & vint s'établir dans ſa maiſon, où on le laiſſa vivre en pleine liberté.

Villon, qu'on appeloit communément *le Philoſophe-Soldat*, & un Médecin-Chimiſte, nommé de Claves, s'étoient aviſés de combattre les ſentimens d'Ariſtote, ſur le nombre des élémens & ſur la matiere & la forme des ſubſtances

corporelles. Ces deux aventuriers, qui penſoient à ſe ſignaler & peut-être à gagner de l'argent, font afficher des Theſes, que Bitaut, leur diſciple, devoit ſoutenir dans la ſalle de l'Hôtel de la Reine Marguerite, au Faubourg Saint-Germain: déjà plus de mille perſonnes s'y étoient raſſemblées, lorſqu'on vint défendre de la part du premier Préſident du Parlement de Paris d'ouvrir la diſpute. Il n'y avoit rien de fort dangereux, ni même de bien extraordinaire dans la doctrine propoſée : ce n'étoit qu'un jargon de Chimiſtes, auſſi peu intelligible que celui des Sectateurs d'Ariſtote qu'on entreprenoit de réfuter; mais il ſuffiſoit que les opinions avancées fuſſent inconnues dans l'Univerſité de Paris & contraires à la philoſophie des Docteurs, pour ſoulever des gens toujours prêts à crier à *l'héréſie*. L'Univerſité préſente requête au Parlement, & remontre aux Magiſtrats que certaines conſéquences, tirées des Theſes affichées, ſont directement contraires aux articles fondamentaux du Chriſtianiſme. Sans attendre que la Faculté de Théologie ait examiné les Theſes, le Parlement défend de les

ſoutenir ; & en cónſéquence de la cenſure des Docteurs de Sorbonne, on les condamne enſuite à être lacérées en préſence de Claves, qui moins prévoyant que Villon s'étoit laiſſé prendre priſonnier. Le Parlement ordonne encore que dans vingt-quatre heures Villon, de Claves & Bitaut ſortiront de Paris; leur défend de ſéjourner dans aucune Ville, ni d'enſeigner la Philoſophie dans les Univerſités de ſon reſſort; & à quelque perſonne que ce ſoit, de publier, vendre ou débiter les Theſes condamnées, ſous peine de punition corporelle. Il fut défendu par le même Arrêt, ſous peine de la vie, de ſoutenir ou d'enſeigner une doctrine contraire à celle des anciens Auteurs, & de ſe permettre aucunes diſputes qui ne ſeront point approuvées par les Docteurs de la Faculté de Paris.

Le 30 Octobre de l'année ſuivante 1625, le Parlement de Paris condamne au feu un Libelle Latin, intitulé : *Admonitio ad Regem Chriſtianiſſimum, Autore GG. Theologo, cum Facultate Theologici Magiſtratûs.* Ce Libelle fit d'autant plus de bruit, que le Cardinal de Richelieu

y étoit fort maltraité; il étoit alors entré au Miniſtere. On publia d'abord que cet Ouvrage venoit des Jéſuites. Les uns l'attribuoient au Pere *Edmon Joanès*, ſavant homme de la Société, né en Grece, & que le Cardinal Barberin avoit amené avec lui en France. Les autres, au Pere *Garaſſe*, homme ardent & très-propre à riſquer une pareille impertinence. Rauphan, Chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois, ſoutint dans un Écrit imprimé qu'il étoit de ce Pere. Ferrier, autrefois Miniſtre à Nîmes, que le Cardinal paya pour réfuter l'avertiſſement, en fit autant. Carin en fit imprimer les principales propoſitions, ſous ce titre: *Capita doctrinæ Jeſuiticæ, collecta & edita de mandato Illuſtriſſimi Rectoris.* Cet *illuſtriſſime* Recteur, qu'on avoit vu valet avant que de le voir ſuivi des quatre Facultés, réparoit avec honneur ce qu'il y avoit d'humiliant dans ſa premiere condition, en faiſant guerre de Turc à More à ceux qui l'avoient ſans doute peu ménagé lorſqu'il les ſervoit dans ſa jeuneſſe. Du matin au ſoir il invectivoit contre eux avec une voix qui répondoit parfaitement à ſa taille giganteſque, & tout Paris retentiſſoit

de ſes déclamations ; elles étoient appuyées par les amis du Poëte Théophile, & qui plus eſt, par l'Avocat-Général Servin, homme d'un tout autre caractere, mais qui n'étoit pas mieux intentionné pour les Jéſuites. Les Peres Cotton, Suffren, Cauſſin & Garaſſe eurent beau déſavouer l'*Avertiſſement au Roi*, dans le premier Sermon qu'ils prêcherent l'Avent à Paris, on ne les crut pas ſur leur parole, & le déſaveu fut inutile. Heureuſement pour la Société, l'Auteur fut découvert. Le Roi & le Miniſtre en rendirent un témoignage très-public.

Il n'en fut pas de même d'un autre Libelle contre le Cardinal de Richelieu, qui parut le 20 Janvier 1626 ; il étoit compoſé en forme de Theſe, & avoit pour titre : *Quæſtiones politiæ quæ libeticè agitandæ in majore aulâ Sorbonicâ, diebus Saturnalitiis, manè & veſperè, Præſidente Illuſtriſſimo Domino Cardinali de Richelieu, ſuâ de Rupellâ, anno 1626, cum facultate Superiorum.* On ſuppoſoit que le Maréchal de Baſſompierre étoit l'approbateur : *Baſſompetrus vidit & approbavit.* Cette ſatire, qui n'avoit que quinze à ſeize pages, venoit d'Alle-

magne, & l'on n'en apporta que deux cents exemplaires à Paris, dont on fit bientôt une infinité de copies; & le Lieutenant-Civil en remit une au Cardinal. Ce miniſtre étoit naturellement très-ſenſible, & il le parut infiniment dans cette occaſion. *L'Avertiſſement au Roi* lui avoit déjà fort échauffé la bile : les *Queſtions politiques* le mirent de ſi mauvaiſe humeur, qu'il jura que l'Auteur en mourroit s'il pouvoit le découvrir. Son ſerment n'étoit pas néceſſaire, on l'en auroit cru ſur une ſimple parole. Le Pere Garaſſe étoit ſi convaincu que le Cardinal n'entendoit pas raillerie ſur l'article des Satires, que dès qu'il fut qu'on lui attribuoit celle-ci, il courut chez ſon Eminence, accompagné du Pere Cotton ſon Provincial. Je ne ſais s'ils perſuaderent le Miniſtre, mais l'Avocat-Général Servin compta pour rien toutes leurs proteſtations; car en demandant au Parlement un Arrêt qui condamnât au feu les *Queſtions politiques*, il requit que le Pere Garaſſe fût décrété de priſe de corps : ſur quoi un Conſeiller-Clerc ſe leva, & dit que le Jéſuite en mourroit s'il étoit un de ſes Juges. Mais MM. Deslandes, doyen

de la Cour, & d'Oſembray, parlerent ſi fortement contre le Réquiſitoire de l'Avocat-Général, qu'il n'eut pas de ſuite. Cependant le Cardinal faiſoit faire ſourdement de grandes perquiſitions, il ne manquoit pas de gens empreſſés à le ſervir : leurs ſoins n'aboutirent qu'à le convaincre qu'il lui étoit encore plus aiſé de ne point faire de fautes dans ſon poſte, que de fermer la bouche aux critiques ; & Garaſſe en fut quitte pour la peur. Cet homme étoit mordant & ſatirique, donnant furieuſement dans les alluſions & les quolibets ; ce fut apparemment ce qui fut cauſe qu'on lui attribua les *Queſtions politiques*, qui n'étoient qu'un ramas de mauvaiſes plaiſanteries. L'Aſſemblée du Clergé, qui ſe tenoit alors, ſe trouva impliquée dans l'affaire des deux Libelles dont nous venons de parler.

Louis XIII ſe rendit au Camp d'Aytré devant la Rochelle, le 10 Octobre 1627. Gaſton, ſon frere, lui céda ſon logis, & s'en alla au Château de Dampierre, à deux lieues de là. Il y eut d'abord une grande conteſtation entre le Duc d'Angoulême & les Maréchaux

de Baſſompierre & de Schomberg. Selon l'ancienne coutume, les Rois qui commandent l'armée en perſonne, prennent des Maréchaux de France pour Lieutenans-Généraux, qui donnent les ordres, de la part du Roi, à tous les Officiers ſubalternes, quand bien même ils ſeroient Princes du Sang Royal. Louis choiſit les Maréchaux de Baſſompierre & de Schomberg; mais le Duc d'Angoulême, qui commandoit l'armée de Poitou ſur une ſimple lettre de cachet avant l'arrivée du Duc d'Orléans, & qui fut depuis Lieutenant-Général de ſon Alteſſe Royale, prétendoit ſervir ſous le Roi avec la même qualité. Baſſompierre & Schomberg s'y oppoſent, & l'affaire eſt agitée dans le Conſeil de Sa Majeſté. Le Cardinal de Richelieu appuie d'Angoulême, & pour ne pas déplaire à l'impétueux Miniſtre, Schomberg cede après une foible réſiſtance. Baſſompierre eſt plus ferme, & ſoutient les droits de ſa dignité avec la plus grande vigueur: voyant que le Roi favoriſe d'Angoulême, le Maréchal demande la permiſſion de ſe retirer de l'armée. Il avoit ſuivi Sa Majeſté, à condition que le Duc n'auroit point un

commandement égal à celui des Maréchaux de France. Louis eut beau reprocher à Baſſompierre qu'il étoit un opiniâtre, pour le retenir il fallut lui donner une armée ſéparée à commander dans le Fort-Louis, aux environs.

Les gens de cœur louerent la fermeté de Baſſompierre, & blâmerent la complaiſance de ſon collégue Schomberg. « Je vois bien, dit un jour ce dernier à Baſſompierre mécontent, que le Roi ne veut pas nous appuyer contre M. d'Angoulême: un bon Courtiſan s'accommode au temps & aux inclinations du Prince; ſuivez mon exemple. Voulez-vous que je vous parle franchement? Le Roi m'appelle à ſon Conſeil ſecret, & j'ai beaucoup à perdre. Je ne veux point déplaire à Sa Majeſté par une réſiſtance trop opiniâtre. — Le Roi peut m'abandonner, réplique Baſſompierre indigné d'une telle molleſſe; mes amis peuvent me trahir; un collégue qui a le même intérêt que moi, peut céder avec infamie; mais le Maréchal de Baſſompierre ne s'abandonnera pas lui-même; il ne trahira jamais ſa dignité; il en ſoutiendra toujours les droits avec honneur ».

Je ne ſais comment le Duc d'Angou-

lême, qui ne manquoit pas d'eſprit ; s'aviſa de dire, en défendant ſa prétention dans le Conſeil du Roi, une pauvreté que Baſſompierre releva d'une maniere aſſez plaiſante. Le Maréchal, amoureux d'une d'Entrague, ſœur utérine du Duc, lui avoit fait un enfant à la faveur de je ne ſais quelle promeſſe de mariage. Il y eut enſuite un grand procès ſur ce que Baſſompierre refuſoit d'épouſer la Demoiſelle, dont il connoiſſoit les diverſes galanteries. « Si M. le Maréchal me forme aujourd'hui cette conteſtation, dit d'Angoulême, c'eſt qu'il me veut du mal à cauſe de ma ſœur.— M. le Duc, répliqua Baſſompierre avec ſon enjouement ordinaire, a grand tort de dire que je lui veux du mal à cauſe de ſa ſœur : au contraire, je dois vouloir du bien à M. d'Angoulême ; je recherche toujours l'amitié de la famille des Dames dont je me déclare l'amant : peut-être que je voudrois du mal à M. le Duc, s'il avoit fait à ma ſœur ce que j'ai fait à la ſienne ; mais il ne cherche pas volontiers de pareilles aventures, de peur de s'attirer un trop grand nombre d'ennemis ».

Le Maréchal dit un autre bon mot

dans la même occaſion. Le Duc d'Angoulême ſe vantoit de porter les armes depuis quarante ans, & d'avoir commandé les armées. De ces quarante ans il en falloit du moins retrancher douze que le Duc paſſa à la Baſtille; & depuis ſon élargiſſement, il n'obtint jamais que des commandemens paſſagers. « Le feu Comte de Fuentes venant en Flandres, répondit Baſſompierre d'un ton railleur, prit le Comte Erneſt de Manſfeld, mon grand-oncle, à témoin s'il n'y avoit pas quarante ans qu'il portoit les armes? Oui, répondit M. de Manſfeld, mais il y en a trente-huit que vous ne les portez plus. Je voudrois bien demander à ce vieux guerrier, ajouta Baſſompierre, ce qu'on demande quelquefois à certains chaſſeurs: Montrez-nous le pied de la bête que vous avez priſe »?

Les Courtiſans de Louis XIII paroiſſoient quelquefois manquer au reſpect qu'ils lui devoient; ce qui venoit peut-être de l'habitude de ce ton familier qu'on avoit pris ſous Henri IV. Quoi qu'il en ſoit, un pou s'étant trouvé ſur l'habit de Baſſompierre, le Roi le badina long-temps ſans que ce Seigneur

répondît rien: mais Louis continuant la même plaiſanterie, & la pouſſant un peu trop loin ſans doute, Baſſompierre impatienté lui répondit enfin: » Sire, ne craignez-vous pas qu'on ne penſe qu'il n'y a que des poux à gagner à votre ſervice »?

Ce même Courtiſan racontant devant Sa Majeſté que dans ſon Ambaſſade à Madrid en 1621, il avoit fait ſon entrée ſur une aſſez méchante mule: le Roi lui dit qu'il faiſoit beau voir un gros âne comme lui ſur une mule. » De grace, Sire, réplique Baſſompierre, épargnez-moi, j'avois l'honneur de vous repréſenter. Bon mot dont on a fait l'épigramme ſuivante:

Baſſompierre diſoit au Roi,
Que dans ſa premiere Ambaſſade
A Madrid, il fit cavalcade
Sur une mule en déſarroi:
Fi, la choſe étoit ridicule,
Lui répondit Sa Majeſté:
Il faiſoit beau de voir monté
Un gros âne ſur une mule!
Plus de grace, dit le matois,
Sire, je vous repréſentois.

Louis XIII informé que les Anglois ſongeoient à ſecourir la Rochelle, ſe

préparoit à les repouſſer vigoureuſement ; il prétendoit aller lui-même en Poitou, avec Gaſton Duc d'Orléans, ſon frere, & prendre les Maréchaux de Baſſompierre & de Schomberg pour Lieutenans-Généraux de l'armée que Sa Majeſté commanderoit en perſonne. Avant que de ſortir de Paris, Elle voulut aller au Parlement déclarer les raiſons du voyage qu'Elle entreprenoit, & y faire enregiſtrer un certain recueil d Ordonnances. Elles avoient été dreſſées par Marillac, Garde des Sceaux, ſur les cahiers des États-généraux & ſur les avis donnés par les deux Aſſemblées des Notables à Rouen & au Palais des Tuileries. Les Magiſtrats du Parlement de Paris n'en furent pas contens ; ils demanderent au Roi la permiſſion de lui faire leurs très-humbles remontrances ſur divers réglemens contenus dans cette compilation. Le Garde des Sceaux, naturellement vif & hautain, eſt choqué de la difficulté qu'oppoſoient les Magiſtrats, & ceux-ci donnent tout le ridicule qu'ils peuvent à l'ouvrage de Marillac ; on l'appela par dériſion le *Code Michau* : le Garde des Sceaux s'appeloit Mi-

chel. Le Roi va donc au Parlement le 28 Juin & s'y trouve mal. « J'ai la fievre, Maréchal, dit-il à Baſſompierre qui l'aidoit à deſcendre; je n'ai fait que trembler ſur mon lit de Juſtice. —C'eſt pourtant un endroit, Sire, d'où vous faites trembler tous les autres, lui réplique agréablement Baſſompierre ». Louis devoit coucher ce jour-là même hors de Paris; le Maréchal tâcha de l'en détourner, mais Sa Majeſté voulut abſolument ſe mettre en chemin. Elle s'imaginoit que la foule de ceux qui vinrent le ſaluer avant ſon départ, étoit la cauſe de cet accident & que le mal ſe diſſiperoit à la campagne. Il redoubla tellement, lorſque Louis fut à Villeroi, qu'on ne put aller plus loin : les Médecins craignirent quelque temps pour ſa vie. Le Cardinal de Richelieu, alors mécontent de Baſſompierre, fit donner au Duc d'Angoulême le commandement de l'armée de Poitou, afin de chagriner & d'éloigner un Seigneur qui prétendoit ſe ſoutenir indépendamment du Miniſtre. *Voyez les articles de Richelieu & de Baſſompierre.*

Le Roi étant à Suſe en 1629, la République de Gênes y envoya des Ambaſſadeurs extraordinaires, leſquels trouverent de grandes difficultés ſur le cérémonial; & Baſſompierre ayant tâché de les ſervir, ſe vit en danger de perdre les bonnes graces de ſon Maître. Racontons ce que le Maréchal rapporte lui-même de cette affaire qui fait aſſez connoître le génie de Louis XIII. » Herbault, Secrétaire d'État, dit Baſſompierre, demanda ſi les Ambaſſadeurs ſe couvriroient à l'Audience? Le Roi qui en doutoit voulut ſavoir mon avis. J'ai vu couvrir quelques Ambaſſadeurs de Gênes, lui dis-je; cette République n'eſt pas inférieure à celle de Veniſe: les Ambaſſadeurs de Modène, de Mantoue & d'Urbin ne ſe couvroient pas autrefois devant Votre Majeſté, on le leur permet maintenant. La République de Gênes paſſe devant ces Princes & même devant Florence: je crois que Votre Majeſté doit faire couvrir les Génois. M. de Châteauneuf arrive ſur ces entrefaites, & le Roi lui demande ſon ſentiment. Les Génois ſont vos ſujets, répond-il ſans héſiter; ſi Votre Majeſté permet à leurs

Ambaſſadeurs de ſe couvrir, c'eſt reconnoître la Souveraineté de la République & leur donner un titre qui détruit vos prétentions ſur l'Etat de Gênes. Il n'en fallut pas davantage pour détourner le Roi de faire couvrir les Génois. M. d'Herbaut eut ordre de leur déclarer que Sa Majeſté ne vouloit pas les recevoir comme Miniſtres d'une République libre & ſouveraine.

« Le Nonce Bagni me vint parler de cette affaire. Le Pape, me dit-il, a de grands égards pour les Génois. Il m'ordonne d'appuyer les intérets de leur République & de faire en ſorte que cette Ambaſſade ſoit bien reçue : cependant la voici en danger d'eſſuyer un affront, à cauſe de la difficulté que le Roi fait de permettre aux Ambaſſadeurs de ſe couvrir à l'Audience. Cela n'eſt point raiſonnable, car enfin les derniers Ambaſſadeurs ont parlé couverts au Roi : la République eſt conſidérable en Europe ; elle a rang avant tous les Princes d'Italie & immédiatement après les Rois, comme le Sénat de Veniſe. J'en ai parlé à M. le Cardinal ; il m'a promis d'accommoder le différent, mais il ne veut

pas s'ouvrir le premier. De toutes les perſonnes du Conſeil du Roi, vous êtes le plus propre à entamer l'affaire; je puis vous répondre que M. le Cardinal vous appuiera; vous obligerez la République de Gênes, & Sa Sainteté vous ſaura bon gré de ce que vous ferez en faveur d'un Etat dont elle prend les intérêts à cœur. Monſieur, répondis-je au Nonce, je me tiendrois fort honoré de pouvoir rendre ce petit ſervice à Sa Sainteté & à la République de Gênes, mais je crains de n'y être pas bien propre. Je me ſuis ouvert au Roi, & il a pris en meilleure part l'avis contraire au mien. C'eſt un Prince opiniâtre, quand il eſt une fois prévenu, & fort prompt à ſe mettre en colere contre ceux qui lui conteſtent la moindre choſe. Cependant je veux bien donner à Sa Sainteté cette marque de mon reſpect; je vais trouver M. le Cardinal: nous verrons quel tour il me conſeillera de donner à cette affaire. Je pars, M. le Cardinal m'exhorte à faire la premiere ouverture; il me promet de m'appuyer, de gagner des voix & de perſuader à M. de Châteauneuf de

ne pas trop inſiſter ſur ſon premier ſentiment. On tient Conſeil. M. d'Herbaut rapporte qu'il a les Mémoires fournis par les Ambaſſadeurs de Gênes ; qu'il paroît que les Miniſtres précédens ſe ſont couverts, & que ceux-ci ne demandent audience qu'à cette condition. Le Roi perſiſte, & je jugeai que j'aurois à faire à forte partie. M. le Cardinal lui ayant propoſé de demander les avis, Sa Majeſté m'interroge le premier afin d'avoir occaſion de répondre à ce que j'alléguerois en faveur des Génois : Elle m'arrête même lorſque j'ouvrois la bouche pour parler. » Je vous demande votre avis, me dit le Roi, mais je ne le ſuivrai pas : je ſais bien que vous opinerez à faire couvrir les Ambaſſadeurs de Gênes. Auguſtin Fieſque eſt avec vous, & c'eſt à ſa recommandation que vous êtes ſi favorable aux gens de ſon pays ». Cela me piqua. « Sire, répondis-je, ſi Votre Majeſté veut bien réfléchir ſur ma conduite paſſée, Elle trouvera que j'ai toujours préféré ſon ſervice & ſa gloire particuliere à toute autre choſe ; je n'ai aucune raiſon de ménager la République de Gênes, & quand j'en

aurois, vos intérêts me ſeroient plus chers que les ſiens. Dom Auguſtin Fieſque eſt mon ami, mais il m'a plus d'obligation que je ne lui en ai : je ne ſuis pas ſi étourdi, ni ſi imprudent que de vouloir vous tromper pour lui faire plaiſir ; le ſerment que j'ai fait en entrant à votre Conſeil, m'engage à parler ſelon ma conſcience ; mais puiſque vous jugez ſi mal de ma droiture & de ma probité, je m'abſtiendrai de dire mon ſentiment, s'il plaît à Votre Majeſté. — Et moi, reprit le Roi avec colere, je vous forcerai à le déclarer, puiſque vous êtes de mon Conſeil & que vous en tirez les gages. Au nom de Dieu, me dit le Cardinal de Richelieu, au-deſſous de qui j'étois, donnez votre avis & ne conteſtez plus.

« Sire, pourſuivis-je en m'adreſſant au Roi, puiſque Votre Majeſté veut que je diſe mon ſentiment, je crois que vous donneriez atteinte aux droits de votre Couronne, ſi vous reconnoiſſiez la République de Gênes comme un Etat libre & ſouverain, en permettant à ſes Ambaſſadeurs de vous parler couverts : ils doivent demeurer

tête nue, puiſqu'ils ſont vos ſujets. Le Roi ſe leve furieux. « Vous vous mocquez de moi, dit-il, mais je vous ferai bien ſentir que je ſuis votre Roi & votre Maître ». Je ne répliquai pas. M. le Cardinal le remet. On recueille les opinions, & tout le monde eſt d'avis que les Ambaſſadeurs ſe couvrent à l'Audience. Le Roi ſort du Conſeil & va faire faire l'exercice aux Gardes. Nous nous trouvâmes le ſoir à ſa muſique ; il ne parle à qui que ce ſoit, de peur d'être obligé de me dire quelque choſe, & ne fait que gronder ».

Les regles de la bienſéance ne s'obſervent pas toujours dans les Conſeils des Rois ; on y conteſte auſſi mal à propos que par-tout ailleurs : les Ambaſſadeurs de Gênes ſe couvrirent enfin à l'Audience. Louis devint plus calme, & confus de la maniere dont il avoit traité Baſſompierre, il demanda que le Maréchal ne lui fît ni excuſes ni reproches. Qui doutera après ce trait de la foibleſſe exceſſive du caractere de ce Monarque ?

Huit jours après la fameuſe journée des Dupes, le Roi étoit allé de Ver-

ſailles à Saint-Germain-en-Laie : les deux Reines l'y vinrent trouver. Louis, dit le Maréchal de Baſſompierre, leur fit beaucoup d'honneur, mais il témoigna peu de privautés. Richelieu n'avoit pas manqué de réveiller les anciens ſoupçons du Roi contre ces deux Princeſſes. Le Cardinal donna l'air le plus odieux aux démarches de la Comteſſe de Forgis, Dame d'Atour & confidente de la Reine Anne d'Autriche, lors de la maladie du Roi à Lyon, pour tirer parole du Duc d'Orléans qu'il épouſeroit ſa belle-ſœur en cas que Louis vînt à mourir. Comme les deux Reines qui n'avoient pas été fort unies les années précédentes, vivoient alors dans une parfaite intelligence, Richelieu n'oublia pas d'inſinuer au Roi qu'il y avoit un complot formé entre elles, pour donner plus de crédit & d'autorité à Gaſton, qu'elles regardoient, diſoit-il, comme devant bientôt ſuccéder à la couronne. La Comteſſe du Forgis & le Marquis de Mirabel Ambaſſadeur d'Eſpagne, s'étant beaucoup intrigués avec les ennemis du Cardinal, il fit entendre au Roi que ces deux perſonnes donnoient à la jeune Reine

de fort mauvais conſeils, qu'elle ſuivoit aveuglément.

Vers la fin de cette année, Louis envoie dire à Mirabel, que Sa Majeſté déſiroit que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne vécût en France comme le ſien vivoit à Madrid, c'eſt-à-dire que les Miniſtres du Roi Catholique ne vinſſent point à la Cour, ſans avoir demandé premiérement audience, & que Mirabel & la Marquiſe ſon épouſe ne rendiſſent pas de ſi fréquentes viſites à la Reine Anne d'Autriche, & qu'ils la viſſent ſeulement en cérémonie & en public. Mirabel choqué de ce nouvel ordre, s'en plaint au Roi & demande une réparation dans les formes de l'affront fait, diſoit-il, au Roi ſon Maître. « On ne vous en doit aucune ſur cet article, lui dit Louis: il ne vous appartient pas de venir ſi ſouvent au Louvre. Dites-moi, je vous prie, auroit-on ſouffert pendant un ſeul jour en Eſpagne ce que je ſouffre depuis pluſieurs années »? Mirabel n'eut rien à répliquer. Il n'ignoroit pas que l'Ambaſſadeur de France à Madrid ſollicitoit depuis pluſieurs mois la permiſſion de voir

voir la Reine d'Eſpagne, ſans pouvoir l'obtenir.

Louis réſolut dans le même Conſeil, d'éloigner la Comteſſe du Fargis & quelques autres Domeſtiques de la Reine ſon Epouſe. Richelieu, qui les regardoit comme ſes ennemis, les rendoit ſuſpects au Roi. Anne d'Autriche fut extrêmement chagrine de ce qu'on lui ôtoit ſon intime confidente; elle menaça de ſe venger du Cardinal. Elle pria le Duc d'Orléans d'agir auprès de Richelieu, avec lequel il s'étoit réconcilié à la perſuaſion de Puy-Lauras & du Préſident le Coigneux, & d'obtenir qu'on laiſsât la Comteſſe du Fargis auprès d'elle. « Je n'ai pu refuſer à la Reine de faire faire cette démarche, dit Gaſton au Cardinal, mais je ne crois pas qu'on lui doive accorder ce qu'elle demande. Cela ſignifie, répondit le Miniſtre diſſimulé, que je dois être chargé de toute la haine des ordres que le Roi donne: je ne m'en ſoucie pas, pourvu que le Roi & l'Etat ſoient bien ſervis, & que votre Alteſſe Royale ſoit contente de moi.

Anne d'Autriche, irritée de ce qu'on n'avoit aucun égard à ſes prieres, ſe mit

à déclamer hautement contre Richelieu. « Je n'ai plus, disoit-elle, de mesures à garder avec cet homme ; il m'a fait tout le mal dont il étoit capable. Je suis bien informée qu'il travaille à engager le Roi à me renvoyer en Espagne, je ne crains plus rien : je sais comment je dois me conduire, & personne ne m'empêchera désormais de suivre mon juste ressentiment ; ayons seulement un peu de patience, & voyons ce que le temps fera ». Danse, Apothicaire de la Reine, étoit un de ceux que le Cardinal vouloit éloigner ; elle en fut tellement choquée, qu'elle dit plus d'une fois dans le transport de sa colere : *Je crois qu'on me veut empoisonner, afin de mettre le Roi en état d'épouser la Combalet.* Le Cardinal rapporte que la Comtesse du Fargis faisoit tant de mal auprès de sa maîtresse, que Bagny, encore Nonce en France, conseilla d'éloigner cette Dame, & que l'Ambassadeur d'Espagne pria le Roi de ne pas lui imputer les mauvais conseils que cette Dame donnoit à la Reine.

Quoi qu'il en soit, la Dame d'atour, extrêmement galante, eut l'adresse d'engager plusieurs de ses amans dans les intrigues formées contre Richelieu. Le

Comte de Cramail fut de ce nombre. Le Cardinal lui rend ce témoignage qu'il étoit homme d'honneur & de mérite : j'euſſe ſouhaité, ajoute-t-il, l'avoir pour ami, & ne pas le compter au nombre de mes ennemis. Un autre amant de la Comteſſe fut chaſſé comme elle de la Cour, & même du Royaume : je parle de Beringhen, premier Valet de chambre du Roi ; il avoit mieux aimé ſe dévouer aux deux Reines qu'à Richelieu. Toutes deux le conſidéroient beaucoup, & ſe fioient à ſa diſcrétion & à ſa probité ; ce qui lui attira la haine du Cardinal. Puyſégur rapporte la maniere dont Beringhen fut diſgracié ; elle eſt aſſez ſinguliere. Mais cet Auteur confond l'ordre des temps ; ce qui me confirme dans la penſée qu'il a bien pu commettre la même erreur dans l'affaire du Maréchal de Marillac. Nous voyons que Beringhen étoit auprès du Roi à *la journée des Dupes ;* qu'il y demeura depuis, & qu'il ne fut exilé que dans les derniers jours de cette année, comme Baſſompierre le raconte. Cependant Puyſégur met la diſgrace de Beringhen avant celle de Marillac.

Le Cardinal de Richelieu, dit-il, fit

accroire à Beringhen qu'il ſeroit dans l'armée d'Italie en qualité de Maréchal-de-Camp. On lui expédie ſon Brevet & ſes Lettres de ſervice. Il arrive en Italie le plus content du monde, & chacun ſe réjouit de ſa fortune, parce que c'étoit un homme de mérite & fort obligeant. De quel coup de foudre fut-il frappé, quand on lui déclara qu'il avoit apporté lui-même l'ordre de ſon exil & de ſa diſgrace ? Le Maréchal lui ordonna de ſortir au plutôt de France, & de n'y revenir jamais. Cet exil fut glorieux à Beringhen. Le Roi croyant mourir à Lyon, lui avoit confié un ſecret important, & défendu de le révéler avant la mort de Sa Majeſté. Richelieu voulut ſavoir ce que c'étoit, mais Beringhen refuſa de le lui dire. Irrité d'une fidélité qu'il devoit eſtimer, le Cardinal donne des préventions au Roi contre ſon premier Valet de chambre à cauſe de ſes liaiſons avec la Comteſſe du Fargis, & de ſon attachement aux deux Reines. La Comteſſe ſe retire d'abord en Lorraine, & continue ſes intrigues auprès de la Reine ſa Maîtreſſe, & avec le Comte de Cramail : pour ce qui eſt de Beringhen, il ſe retire dans ſon Pays, je

veux dire en Hollande, & ſert ſous le Prince d'Orange, qui lui donne des emplois conſidérables. C'eſt ce même Beringhen que nous avons vu un des plus riches Gentilshommes du Royaume : il trouva le moyen de revenir à la Cour de France, d'épouſer une fille de la Maiſon d'Uzelles, & de ſe faire premier Ecuyer du Roi, & Chevalier des Ordres de Sa Majeſté. Cette charge de premier Ecuyer a été héréditaire dans ſa famille juſqu'à nos jours ; il étoit biſaïeul de celui que nous avons vu mourir, il y a quelques années.

La réponſe que le Roi fit au compliment du Duc de Lorraine, qui vint ſaluer Sa Majeſté à Châlons-ſur-Saône, lorſqu'Elle alloit en Piémont, dans l'année 1629, & lui préſenter une belle meute de chiens, mérite d'être conſervée à la poſtérité. » Mon Couſin, dit Louis, je n'ai plus la même ardeur pour la chaſſe ; je m'y divertis lorſque mes affaires me le permettent. Mes occupations ſont plus ſérieuſes, & je penſe à faire voir au monde que les intérêts de mes Alliés me ſont chers. Après que j'aurai ſecouru le Duc de Mantoue, je

reprendrai mes divertiſſemens ordinaires, juſqu'à ce que quelque autre de mes Alliés ait beſoin de moi ».

On trouve dans les Mémoires du regne de Louis XIII, que les intrigues de ce regne étoient ſouvent fondées ſur les prédictions de certains Aſtrologues; gens, dit un Ancien, qui trompent également & ceux qui rempliſſent les premieres places de l'Etat, & les ambitieux qui cherchent à y parvenir; gens que les Princes banniſſent de leur Cour, & qu'on y retient toujours; gens enfin dont le monde voit les impoſtures, & ne ceſſe d'y ajouter foi. Fabroni, fameux Aſtrologue d'Italie, avoit aſſuré Marie de Médicis que Louis devoit bientôt mourir. Ce fut ſur cette prédiction qu'elle ſe donna de ſi grands mouvemens pour marier ſon ſecond fils à une Princeſſe de Toſcane, qui lui étant redevable de la Couronne, auroit dépendu abſolument de l'ambitieuſe Reine-Mere. Le Cardinal, auſſi follement crédule qu'une femme ſur cet article, ſe repoſa ſur une prédiction contraire de Campanelle, qu'on croyoit plus habile que Fabroni. Du moins il rencontra mieux. Ce Moine Aſtrologue, faiſant

alluſion à ce que l'Empereur Tibere dit d'un de ſes ſucceſſeurs qui régna peu de temps, aſſura Richelieu que le Duc d'Orléans *ne goûteroit jamais de l'Empire.* Fondé ſur cette prédiction, le Cardinal ne ſe mit jamais trop en peine de ménager Gaſton, quoique la mauvaiſe ſanté du Roi dût faire peur à un ambitieux, dont la fortune ne pouvoit durer plus long-temps que le regne du Monarque. Un Médecin, nommé Duval, trompa encore pluſieurs domeſtiques du Duc d'Orléans, & peut-être Gaſton lui-même. Après avoir tiré l'horoſcope du Roi, Duval prononça hardiment qu'en 1630, *le Roi diroit adieu au monde, avant que le ſoleil eût parcouru le ſigne de l'Ecreviſſe.* Duval fut doublement malheureux dans ſa fauſſe prophétie. Le Cardinal, averti qu'il flattoit le Duc d'Orléans de l'eſpérance de ſuccéder bientôt à la Couronne, fait arrêter l'Aſtrologue. On ſaiſit ſes papiers, & la figure du Roi s'y trouve avec la prédiction écrite de la main de Duval. Il eſt mis entre les mains de la Juſtice, & condamné aux galeres, en conſéquence des anciennes lois Romaines, qui défendent de rechercher combien de temps

le Prince doit vivre. Un homme de Marſeille eut la curioſité de voir ce fameux galérien, & de l'entretenir plus d'une fois ſur une ſcience dont l'étude & la pratique lui furent ſi funeſtes. Il lui demanda ſi tous les galériens de Marſeille étoient nés ſous la même conſtellation. « J'ai tiré l'horoſcope de pluſieurs, dit l'Aſtrologue, & je trouve que le ſigne d'Andromede préſidoit à leur naiſſance ».

L'Aſtrologue Morin avoit prédit que tel jour le Roi étoit menacé de quelque grand malheur. On reſpecta ſa prédiction, juſqu'à recommander au Monarque de ne pas ſortir ce jour-là. Il garda effectivement la chambre toute la matinée; mais s'ennuyant l'après-midi, il voulut prendre l'air, & il fit une chute. « Qu'on ne parle pas de cela à Morin, dit le Monarque, cet accident le rendroit trop glorieux ».

Louis XIII, dans ſa guerre contre le Duc de Savoye, avoit intention de s'avancer juſque dans le Montferrat, pour en chaſſer les Eſpagnols. Quelques accès de fievre qu'il eut à Saint-Jean-de-Maurienne l'obligerent de s'y arrêter. Son

mal augmenta, & il ſe trouva ſi accablé qu'il déclara lui-même qu'on le feroit mourir, ſi on l'obligeoit à demeurer plus long-temps dans cette Ville. Il prit le parti de retourner à Lyon, quoique la peſte fût déjà répandue dans tous les lieux par où il devoit paſſer. Il coucha plus d'une fois au milieu des campagnes, pour éviter les lieux infectés; & lorſqu'on ne pouvoit s'empêcher d'y entrer, on tâchoit du moins de loger dans des maiſons où la contagion ne s'étoit pas encore déclarée. On avoit pris cette précaution dans la ville d'Argentiere; mais à peine le Roi ſe fut-il mis au lit, qu'on avertit Saint-Simon que l'hôteſſe qui logeoit dans la maiſon venoit d'être attaquée de la peſte. On fut fort alarmé de cet accident, & l'on ne ſavoit ſi on devoit le dire au Roi ou le lui cacher. Il remarqua que ſes Courtiſans & ceux qui le ſervoient ſe parloient à l'oreille, & il s'apperçut de leur trouble & de leur embarras : il voulut abſolument en ſavoir la cauſe. On lui dit ce qu'on venoit d'apprendre. Il n'en parut pas effrayé, & fit paroître en cette occaſion un courage & une tranquillité dignes du fils d'Henri IV.

« Retirez-vous, dit-il, à ceux qui ſe trouvoient dans ſa chambre ; priez Dieu que vos hôteſſes ne ſoient pas attaquées de la peſte, comme la mienne ; qu'on tire les rideaux de mon lit, je tâcherai de repoſer, & nous partirons demain tranquillement de bon matin ». Il partit en effet pour Lyon, où il tomba dangereuſement malade, mais ce ne fut pas de la peſte.

Au ſiége de Caſal, en 1630, un ſieur Baradas, qui avoit été favori du Roi, homme plein de bravoure & d'intrépidité, ſoupant chez le Commandeur de Souvré avec pluſieurs Officiers, propoſe d'aller danſer ſur une demi-lune, & d'y boire à la ſanté des Princes Chrétiens & du Marquis de Spinola, qui commandoit dans Caſal. On ſe leve auſſi-tôt de table, & on ſe rend ſur la demi-lune avec un Trompette & un Joueur de vielle. On ſe met à danſer & à boire. Mais lorſqu'on y penſoit le moins, les Eſpagnols mirent le feu à deux fourneaux pratiqués ſous la demi-lune. Le Trompette & pluſieurs Officiers ſauterent en l'air, & furent enſévelis dans la terre. Le Joueur de vielle,

qui étoit aveugle, s'enfuit ſans guide, & paſſa le foſſé ſans ſe faire aucun mal, ſur une petite planche, où ceux qui voyoient le plus clair ne marchoient qu'en tremblant.

On déſeſpéra pendant quelque temps de la vie du Roi, dans la maladie qu'il fit à Lyon. Ce Prince dit au Pere Suffren, ſon Confeſſeur: « Quand vous verrez que je ſerai en danger, ne manquez pas de m'avertir de bonne heure, & ne penſez pas que cela me rende mélancolique, car je ne crains aucunement de mourir; c'eſt une cruauté à ceux qui attendent, d'avertir de l'éternité quand on n'en peut plus: pour moi, je déſire d'avoir au moins ſix jours pour me préparer à bien mourir ». Son mal allant toûjours en augmentant, il envoya chercher le Duc de Montmorenci, & lui dit: « Je vous demande deux choſes; l'une, que vous ayez toujours la même affection que vous avez témoignée juſqu'à préſent pour le bien de l'Etat; & l'autre, que pour l'amour de moi, vous aimiez le Cardinal de Richelieu ». Il chargea ce Duc de dire à Monſieur, qu'il lui recommandoit ſon Etat & ſon Peuple, la

Reine ſa femme & M. le Cardinal, dont il lui conſeilloit de ſe ſervir : qu'à l'égard de la Reine-Mere, il ne croyoit pas devoir la recommander à ſon frere, parce qu'il étoit perſuadé qu'il rempliroit envers elle tous les devoirs d'un bon fils. Tout le monde fondoit en larmes : les deux Reines, le Cardinal de la Valette, le Cardinal de Richelieu & les principaux Officiers de Louis étoient à genoux autour de ſon lit : le Roi leur ayant demandé pardon, après avoir reçu le Viatique, tous s'écrierent : « C'eſt à vous, Sire, à nous pardonner ; vous ne nous avez jamais offenſés ». Heureuſement le Roi en revint au bout de quelque temps, & contre toute eſpérance.

Monſieur, Frere du Roi, s'étant retiré aſſez précipitamment de la Cour, après avoir maltraité de paroles le Cardinal, dès que Louis en fut informé, il partit auſſi-tôt de Verſailles, revint en poſte à Paris, & alla deſcendre chez le Cardinal. « Ne craignez rien, lui dit-il en l'abordant, je ſerai votre ſecond contre tout le monde, ſans en excepter mon Frere : mon honneur y

eſt engagé. Le mal que l'on vous fera, je le regarderai comme fait à moi-même, & je ſaurai vous venger ».

Louis XIII déterminé à reléguer ſa Mere à Blois, part de Compiegne où il étoit, & fait dire à Anne d'Autriche ſon épouſe de venir le joindre au plutôt aux Capucins. Anne, ſurpriſe d'être éveillée preſque avant le jour, envoie ſa femme de chambre à Marie de Médicis, qui, de ſon côté, lui envoie la ſienne. Anne d'Autriche ſe rend chez la Reine-Mere en robe de chambre, & la trouve dans ſon lit aſſiſe ſur ſon ſéant, & qui tenoit ſes genoux embraſſés. « Ah! ma fille, s'écrie-t-elle en voyant arriver la femme de ſon fils, je ſuis morte, je ſuis priſonniere : le Roi me laiſſe-t-il ici? & que veut-il faire de moi »? Anne l'embraſſe en pleurant; elle lui raconte tout ce que le Garde des Sceaux étoit venu lui dire de la part du Roi; & après lui avoir marqué ſa douleur & ſa tendreſſe, elle retourne à ſa chambre où elle acheve promptement de s'habiller pour aller trouver le Roi, qui l'attendoit avec impatience.

Suivant les apparences, Louis XIII étoit assez habile dans l'art de dissimuler. La veille qu'il fit arrêter le Maréchal de Bassompierre, il lui dit en le voyant arriver à Senlis où il étoit alors : *Voilà bonne compagnie*, & lui montra un visage riant. Bassompierre s'approche du Roi, qui l'entretint fort au long de ce qui venoit de se passer à Compiegne. « J'ai fait ce que j'ai pu, lui dit-il, pour engager la Reine ma mere à se raccommoder avec le Cardinal, mais je n'ai jamais rien pu gagner sur son esprit ». Bassompierre profita de ce moment d'ouverture pour dire à Louis, qu'il avoit appris que Sa Majesté avoit dessein de le faire arrêter; qu'il étoit venu la trouver, afin qu'on n'eût point de peine à le chercher ; & que s'il savoit où on vouloit l'envoyer, il iroit lui-même sans qu'on l'y menât. « Comment, reprit le Roi, aurois-tu la pensée que je le voulusse faire; tu sais bien que je t'aime » ? Et certes, dit le Maréchal dans ses Mémoires, je crois qu'à cette heure-là il le disoit comme il le pensoit. Tout prouve cependant que la résolution étoit déjà prise de faire arrêter le Maréchal : il le fut en effet, le lendemain 25 Février

1631. Baſſompierre ayant revu le Roi après le ſouper de la veille, dans l'appartement de la Reine, il ne dit pas un mot de la ſoirée ; il ſe mit à jouer de la guitare, & ne regarda perſonne.

Monſieur, toujours inquiet, toujours turbulent & brouillon, s'étant de nouveau déterminé à s'élever contre l'autorité de ſon frere, & à quitter le Royaume, écrivit à Louis, avant que de ſortir du Royaume, une Lettre ſi pleine d'aigreur & de malignité, que le Roi envoya priſonnier dans le Château de Dijon le Comte de Briançon, cadet de la Maiſon du Lude, pour avoir eu l'audace de la lui préſenter. Cette Lettre fut imprimée avec des apoſtilles de la main du Cardinal : il répondoit avec autant de force que de ſolidité à toutes les plaintes de Monſieur, ou plutôt du Préſident le Coigneux, qui écrivoit pour lui. Quant au Comte de Briançon, il ne demeura pas long-temps en priſon ; il en ſortit peu de jours après, à la ſollicitation du Maréchal de Schomberg.

Le 11 Mai 1631, l'Ambaſſadeur d'Eſ-

pagne ſe préſente devant Louis XIII, & demande à Sa Majeſté la permiſſion d'aller voir la Reine-Mere, qui s'obſtinoit à ne pas vouloir quitter Compiegne. Le Roi, à qui elle avoit avoué que cet Ambaſſadeur étoit inſtruit de tout ce qu'elle avoit fait contre le Cardinal, déclare au Marquis de Mirabel qu'il ne peut lui accorder la permiſſion qu'il demande. L'Ambaſſadeur paroît fort ſurpris d'un pareil refus, & répond qu'il ſemble par-là que la Reine-Mere eſt priſonniere. Le Roi eſt ſi piqué de cette réponſe, qu'il ne peut retenir ſa colere: il dit au Marquis de Mirabel, qu'il n'y avoit que des méchans & des ignorans qui puſſent tenir un ſemblable propos; qu'il trouvoit étrange que le Roi d'Eſpagne voulût ſe mêler de cette affaire, dont aucun Prince étranger n'avoit droit de prendre connoiſſance; qu'autrefois les Ambaſſadeurs de Charles IX à la Cour d'Eſpagne ayant demandé la permiſſion de voir la Reine Eliſabeth, Fille de France, on la leur avoit refuſée, & qu'il ne devoit pas être étonné de ce qu'on en fait de même avec lui. L'Ambaſſadeur ſort, en affectant le plus grand mécontentement: il paroiſſoit

diſpoſé à faire une plainte publique au Nonce & aux autres Ambaſſadeurs ; mais il en fut détourné par ſon Secrétaire, *qui en cela*, dit Richelieu, *paroiſſoit plus ſage que lui.*

Le Roi ayant exilé trois Membres du Parlement de Paris, Gayaut & Barillon, tous deux Préſidens aux Enquêtes, & Laiſné, Conſeiller, les gens du Roi furent envoyés au Louvre pour demander le rappel des exilés. Ils eurent audience dès qu'ils furent arrivés, & ſupplierent Sa Majeſté de vouloir bien leur pardonner, en l'aſſurant que les trois Magiſtrats dont ils venoient ſolliciter le rappel, lui donneroient en toute occaſion les mêmes marques d'obéiſſance qu'il avoit toujours reçues de la Compagnie. « Qu'on ne me parle point ici d'obéiſſance, reprit le Roi avec vivacité; ſi j'avois envie de former quelqu'un à cette vertu, ce n'eſt pas dans votre Compagnie que je voudrois l'envoyer, mais dans la Compagnie de mes Gardes, où il y a bien une autre obéiſſance. Si on me donnoit une demi-douzaine de ces jeunes Conſeillers qui font tant de bruit, je les dreſſerois bientôt à cette

vertu en les mettant avec nos Mouſquetaires ». Talon, qui portoit la parole, répondit que ceux qu'on avoit exilés n'étoient pas moins bien intentionnés que les autres pour le ſervice de Sa Majeſté ; mais qu'étant des plus habiles & des mieux inſtruits, leur éloquence naturelle les avoit portés à s'étendre davantage dans leur opinion ; que les faux freres qui avoient trahi le ſecret des délibérations pour les accuſer par intérêt ou par mauvaiſe volonté, pouvoient bien n'avoir pas rapporté fidellement leurs diſcours ; qu'on exagéroit toujours lorſqu'on vouloit nuire, & qu'ils n'étoient pas auſſi coupables qu'on les avoit repréſentés. « Dites plutôt, répliqua bruſquement le Roi, qu'il y en a qui parlent peu & diſent moins de choſes déraiſonnables ; d'autres qui parlent beaucoup & diſent plus de choſes mal à propos, qui ne ſont propres qu'à augmenter le trouble & la confuſion ». Après bien des conteſtations, les trois Magiſtrats furent rappelés, & ils eurent la permiſſion de revenir au Parlement pour y reprendre l'exercice de leurs charges.

Dans le temps que la Reine-Mere réſiſtoit le plus opiniâtrément aux volontés du Roi, le Pere Suffren prêcha dans une Egliſe de Compiegne un Sermon qui fit beaucoup du bruit. On prétendoit qu'il y avoit clairement déſigné la Reine-Mere & le Cardinal de Richelieu; l'une comme une perſonne injuſtement perſécutée, l'autre comme un perſécuteur. Le Roi qui en fut bientôt informé, lui en ſut très-mauvais gré; & quoiqu'il ſe défendît d'avoir eu l'intention qu'on lui attribuoit, & qu'il rejetât ſur la malignité de quelques-uns de ſes Auditeurs l'application que l'on avoit faite de ſes paroles, le Cardinal détermina le Roi à renvoyer ce Confeſſeur & à s'en choiſir un autre. Ce que fit Sa Majeſté; elle congédia le Pere Suffren, & prit le Pere Maillan, Jéſuite. Pour le Pere Suffren, on le laiſſa auprès de la Reine-Mere, en faiſant ſavoir toutefois à ce Pere, qu'on n'étoit pas trop ſatisfait de ſa derniere prédication.

Le Roi s'affermiſſoit de plus en plus dans la réſolution de ſoutenir le Car-

dinal contre les entrepriſes de ſes adverſaires. Le 23 Juillet 1631, ce Monarque tint le diſcours ſuivant aux Députés du Parlement qui l'étoient venus ſaluer : « Vous avez entendu comme la Reine ma mere eſt ſortie de mon Royaume pour aller trouver mon frere, & ſe mettre tous deux entre les mains des Eſpagnols ; mais je ne les crains pas, & j'empêcherai bien qu'ils ne me faſſent du mal. Ils diſent que M. le Cardinal veut chaſſer la Maiſon Royale; cela eſt faux, je me ſuis toujours bien trouvé de ſes conſeils ; & ſi j'euſſe cru ceux que l'on me vouloit donner, mes affaires ſeroient ruinées : quiconque m'aimera, l'aimera, & je ſaurai bien le maintenir. J'ai eu avis par mes Ambaſſadeurs des pratiques & des menées que l'on avoit faites contre moi envers les Eſpagnols pour empêcher mes deſſeins ; & vous, M. le Préſident, on a préſenté des requêtes contre vous, parce que vous me ſervez bien; je vous maintiendrai.

Vers le commencement de l'année 1632, le Parlement ſe rendit en Dé-

putation à Metz où le Roi étoit alors. Il y alloit pour ſe juſtifier : on lui refuſa long-temps audience ; enfin il l'obtint. Le premier Préſident répondit au diſcours du Roi, prononcé par le Garde des Sceaux : « Sire, le commandement que nous fait Sa Majeſté de ne point nous mêler des affaires, nous prouve aſſez ſon courroux : cela m'arrête, car il n'eſt pas permis à un ſujet de ſe juſtifier en la préſence d'un Roi irrité : nous eſpérons par notre obéiſſance à vos ordres, lever les mauvaiſes impreſſions qu'on vous a données de nous ». Il parla enſuite en faveur de ceux qui étoient interdits de leurs charges ; dit que le public étoit ſcandaliſé des procédures de la Chambre établie à l'Arſenal (contre le Maréchal de Marillac & autres) & des augmentations ſur les droits du Sceau : il ajouta que le Roi Louis XI s'étoit repenti d'avoir maltraité ſon Parlement. Alors le Roi changea de couleur, & parut enflammé de colere. « Je ne ſuis pas préparé pour vous répondre, lui dit-il ; je veux ſeulement vous dire que vous entreprenez ſur mon autorité. Bellievre, Préſident, répondit que le Parlement

étoit la meilleure école où l'on pût apprendre la fidélité & l'obéiſſance que l'on devoit à Sa Majeſté ». Vous avez donc bien mal profité, reprit le Roi, des leçons qu'on vous y a données; vous n'êtes établis que pour rendre la juſtice à mes ſujets: ſi vous continuez vos entrepriſes, je vous rognerai les ongles de ſi près, qu'il vous en cuira ». Ils ſe retirerent en faiſant une profonde révérence, & n'obtinrent rien de ce qu'ils étoient venus demander.

Au Siége de Pignerol, il ſe paſſa une aventure fort triſte pour ſon Héros, puiſqu'elle lui coûta la vie: le récit que nous en allons faire, peut avoir ſon utilité pour les Militaires; c'eſt ce qui nous engage à la rapporter ici d'après Pontis, ami de l'infortuné Comminges, Capitaine aux Gardes, Gentilhomme d'un mérite diſtingué, & qui ſe fit tuer par ſa faute dès les premiers jours du ſiége de Pignerol. Je me ſervirai des propres expreſſions de Pontis. « Comme j'étois allé recon-» noître, dit-il, deux ou trois fois un » travail avancé, pour voir ſi on ne

» pouvoit pas le pouſſer encore plus
» avant, & ſe faire un logement plus
» près de la Ville ; M. de Comminges
» voulut l'aller reconnoître auſſi, & en
» demande la permiſſion au Maréchal
» de Créqui. Je ne vous conſeille pas
» de vous aller faire tuer ſans néceſſité,
» lui dit le Maréchal. Pontis a vu tout
» ce qui ſe peut voir. Comminges ne
» ſe rend pas, & preſſe tant M. de
» Créqui, qu'on lui donne enfin la
» permiſſion d'aller ſe faire caſſer la
» tête. Ambitieux de ſignaler mal à
» propos ſa bravoure, il ne ſongeoit
» pas que Dieu punit aſſez ſouvent
» l'oſtentation & la témérité de ceux
» qui recherchent le péril : M. de
» Comminges me prie de lui montrer
» le chemin ; je ne puis le lui refuſer, &
» il s'avance plus que moi. En reve-
» nant il arrive, je ne ſais comment,
» que je demeure derriere lui ; il mar-
» choit aſſez doucement dans un lieu
» découvert. Je l'avertis de doubler le
» pas, de ne point tant faire le brave, &
» que je voyois un homme qui le cou-
» choit en joue. Par une vaine affecta-
» tion, il va ſon pas ordinaire, brave la
» mort qui le menace & tombe dans

» le même moment, percé d'un coup » de mouſquet qui lui paſſoit au tra- » vers du corps. Le pauvre homme » vécut aſſez pour reconnoître qu'il » avoit eu tort de ne pas ſuivre le » conſeil du Maréchal de Créqui & » le mien. C'eſt à regret que je con- » damne une conduite ſi peu ſage dans » un brave Officier mon ami. Il eſt » juſte & même néceſſaire de ne pas » craindre la mort lorſqu'il s'agit d'être » fidelle à ſon devoir ; mais la braver » à contre temps, c'eſt la derniere » folie. J'ai toujours mépriſé cette ridi- » cule intrépidité, & n'ai jamais fait » gloire de m'expoſer à un coup de » mouſquet ſans néceſſité. Il n'y a » rien de plus ſot que d'être tué de » la ſorte : en voulant acquérir une » fauſſe gloire, on s'attire le blâme & » le mépris des perſonnes ſages & judi- » cieuſes ». Braves Militaires, c'eſt un brave Officier qui parle ainſi.

La bravoure d'une payſanne de Montferrat, nommée *Franceſca*, eſt infiniment plus belle & plus eſtimable que celle de Comminges. Cette pauvre fille & quelques autres alloient hors de la Ville couper de l'herbe qu'elles vendoient

vendoient pour gagner leur vie ; voyant que les assiégeans ne cessoient de tirer sur elle & sur ses compagnes, sans aucun égard à leur sexe, Francesca demande un mousquet à quelques soldats de la garnison : munie de cette arme, la paysanne se défend pendant quinze jours, tue deux ennemis & en blesse quelques autres. Francesca enhardie par ce succès, s'avance plus qu'à l'ordinaire, escarmouche tout de bon & reçoit un coup de mousquet dans le visage ; elle poursuit l'Allemand qui l'a blessée, l'atteint près de la tranchée, lui appuie le mousquet, le tue & revient triomphante. Toiras charmé du courage de la paysanne, lui fait donner la paye de quatre soldats dans un Régiment & une de Chevau-Léger dans sa compagnie. Boissac, Gentilhomme fort généreux, la récompense de quelques pistoles ; libéralité considérable à cette époque, vu la rareté de l'argent au siége de Casal. Voilà de ces traits qu'on ne sauroit trop mettre sous les yeux de la jeunesse, pour lui apprendre en quoi consistent le vrai courage, la solide gloire & la véritable vertu.

Le 14 Octobre 1632, Louis partit de Beziers pour ſe rendre à Narbonne: ſur les quatre heures du ſoir, ſon carroſſe & celui de la Reine ayant paſſé la riviere d'Aude à gué, à une demi-lieue de Narbonne, il s'éleva un orage ſi furieux, accompagné de tonnerres & d'éclairs, & ſur-tout d'une telle abondance de pluie, qu'en moins de deux heures la riviere & tous les ruiſſeaux voiſins ſe déborderent; toute la plaine fut inondée. Le Roi & la Reine arriverent heureuſement à Narbonne; mais la plupart des carroſſes & des fourgons qui venoient à leur ſuite reſterent en chemin: l'orage dura trois heures ſans diſcontinuer. L'inondation devint ſi conſidérable, qu'il y eut pluſieurs perſonnes de noyées & entre autres deux filles de la Reine; on alla chercher les autres en bateau. Le bagage du Roi, de la Reine & celui d'un grand nombre de Seigneurs & de Dames de la Cour furent ſubmergés & emportés par les torrens: les Régimens d'Infanterie qui étoient alors en marche perdirent quantité de ſoldats.

On prétend que Louis XIII, quoique naturellement porté à la ſévérité, fut plus d'une fois tenté de pardonner au Duc de Montmorenci, & qu'il ſe reprocha même d'avoir réſiſté aux prieres & aux larmes de toute ſa Cour, pour ne pas lui accorder ſa grace. C'eſt du moins ce qu'aſſure le Laboureur, à qui le Prince de Condé raconta que Louis XIII étant au lit de la mort lui avoit proteſté qu'on lui avoit fait violence dans ce malheureux voyage de Toulouſe, où il étoit allé contre ſon gré; qu'il avoit eu deſſein de ſauver la vie au Duc de Montmorenci, mais qu'il s'étoit laiſſé entraîner par une foule de prétextes qu'on lui repréſentoit comme des raiſons d'Etat; qu'il lui en étoit toujours reſté un déplaiſir cuiſant, qu'il avoit tenu caché dans ſon ſein: il ajouta que les Rois étoient bien malheureux de n'entendre que de ſiniſtres rapports, de ſe défier de leurs plus proches parens, de leurs principaux Officiers & de ceux même qu'ils affectionnent le plus, & d'être obligés de régler leur conduite ſur des fantômes de politique qui ne ſont bien ſouvent que l'intérêt d'autrui. Louis XIII imbu des maximes de Ri-

chelieu n'avoit que l'autorité du deſpotiſme, & n'avoit aucune idée du pouvoir monarchique, qui ne doit être que tutélaire & bienfaiſant. Il ne ceſſoit de répéter à ſes Miniſtres, aux Compagnies, à ſes Favoris: Je veux, j'entends qu'on obéiſſe; & toute ſa vie il ne ceſſa, comme nous l'avons déjà remarqué, de ſe laiſſer gouverner par des hommes bornés, des intrigans & des valets; car c'eſt ainſi qu'on doit appeler ces hommes féroces & cruels, ces oppreſſeurs, qui firent ſous ſon regne le malheur des peuples & le déſeſpoir de la Nation. Oh! que ces fougeux deſpotes n'ont-ils vécu de nos jours!

Louis qui ſavoit tout faire, excepté ſon métier de Roi, faiſoit auſſi des relations pour la Gazette de France: il ſe donna la peine, dit le Pere Griffet, Auteur de ſa vie, de compoſer une Relation de ſon entrevue avec le Duc de Lorraine en 1633. Cette relation eſt écrite de ſa propre main dans le recueil des Manuſcrits de Béthune, avec une infinité de ratures & de corrections; elle fut enſuite imprimée dans la Gazette de Septembre 1633, ſous le

titre de *Relation très-particuliere de ce qui s'eſt paſſé depuis que le Cardinal-Duc eſt arrivé à Charmes pour traiter avec le Duc de Lorraine, juſqu'à préſent.* Le Roi en racontant le diſcours du Duc de Lorraine, le 23 au matin, avoit ajouté que ce Miniſtre lui dit encore: *Que pour montrer qu'il n'étoit point arrêté & qu'il étoit libre; s'il vouloit s'en aller, il le pouvoit faire; que Sa Majeſté le feroit conduire d'où il étoit venu.* Mais ces paroles ſe trouvent effacées au crayon & à la plume dans l'ouvrage de Louis XIII, quoiqu'on les liſe encore très-facilement, & elles ſont entiérement ſupprimées dans la Gazette; ce qui prouve, ou que le Cardinal ne les avoit pas dites, ou que l'on ne jugea pas à propos de les rendre publiques. Il ne ſera pas inutile d'obſerver ici que ce Papier nouvelliſte, connu ſous le nom de *Gazette*, venoit de prendre naiſſance en France. Théophraſte Renaudot, Médecin, fit paroître les premieres Gazettes en 1631. Louis compoſoit ſouvent des articles qu'il y faiſoit inſérer.

Le Continuateur de l'Hiſtoire de France du Pere Daniel, nous apprend

qu'au ſiége de la Motte en Lorraine, un Capucin, nommé Euſtache, frere d'un ſieur Iche, qui commandoit dans la Place avec beaucoup de valeur & d'habileté, & qui y fut tué d'un coup de canon, animoit les ſoldats par ſes diſcours & par ſes exemples; il lançoit & continuellement, d'un bras vigoureux, des pierres d'une groſſeur énorme ſur les aſſiégés. On prétend qu'un jour il en jeta une ſi prodigieuſe quantité, dans l'eſpace de ſix heures, ſur le Régiment de Tonneins, qu'il lui fit un mal incroyable; car quelques-unes de ces pierres peſoient juſqu'à cent vingt-quatre livres. Le canon n'auroit pas pu faire plus d'effet. Ce Capucin fut cauſe que la garniſon ſe défendit juſqu'à la derniere extrémité. Le Vicomte de Turenne, qui ſervoit au ſiége dans l'armée du Maréchal de la Force en qualité de Meſtre-de-Camp, fut un des premiers qui ſe logea ſur un des baſtions de la Place. Le Pere Euſtache, qui ſoutenoit preſque lui ſeul la conſtance des aſſiégés, ayant eu le bras caſſé d'un coup de mouſquet, la Ville capitula le 26 Juillet.

Voici encore un trait qui prouve que

Louis n'avoit ni caractere, ni principes décidés. Ce Prince ayant appris la fin tragique du Duc de Fridland, aſſaſſiné par ordre de l'Empereur, dit publiquement qu'il eſpéroit que tous les traîtres à leur Souverain auroient le même ſort, & il loua ceux qui avoient exécuté l'ordre de l'Empereur. Ces paroles furent rapportées au Cardinal qui étoit pour lors à Ruel. Le Miniſtre jugea qu'il ne convenoit point au Roi d'approuver une action ſi barbare. *Le Roi*, dit-il, *auroit bien pu ſe diſpenſer de déclarer ſi librement ſes penſées.* Il vient enſuite retrouver Louis, & lui repréſente qu'un aſſaſſinat étoit toujours odieux; qu'un Prince ne devoit jamais employer, ni même approuver une action ſi contraire aux Lois de l'humanité; que même en la louant il couroit riſque de paſſer pour cruel, au lieu qu'il ne devoit aſpirer qu'à la gloire d'être juſte; que lorſqu'il s'agiſſoit de punir un ſujet rebelle, il falloit ſe ſervir des voies ordinaires de la Juſtice, ſans avoir recours à des meurtres qui étoient toujours d'un dangereux exemple. Le Roi fut ſi frappé de ces réflexions, qu'il changea bientôt de langage & de

ſentimens; il affecta de blâmer la conduite de l'Empereur dans l'affaire du Duc de Fridland, en diſant qu'on auroit dû lui faire ſon procès, s'il étoit coupable de rebellion.

Arnauld, Meſtre-de-Camp-Général des Carabins de France & Gouverneur de Philipsbourg, s'étant laiſſé ſurprendre avec la Place par les Impériaux, fut conduit en priſon dans une Citadelle du Duché de Wirtemberg: quoiqu'il fût gardé avec aſſez de ſoin, il trouva cependant le moyen de ſe ſauver en uſant d'un ſtratagême aſſez ſingulier. Il engagea tous ſes Gardes à jouer tous les ſoirs avec lui au rat, qui eſt un jeu où il faut beaucoup de cordes; quand le jeu étoit fini, il avoit ſoin de faire mettre de côté les cordes qui avoient ſervi, & feignant qu'on les avoit égarées, le lendemain il en faiſoit acheter d'autres: quand il en eut amaſſé une aſſez grande quantité pour exécuter le deſſein qu'il méditoit, il s'en ſervit pour deſcendre par la fenêtre de ſa chambre, à la faveur de la nuit, dans les foſſés de la Ville, accompagné du ſieur de Séricourt, frere du célebre Avocat le Maître,

avec lequel Séricourt ſe retira dans la ſuite à Port-Royal. Arnauld s'étant rendu à Paris, ſupplia le Roi de nommer des Commiſſaires pour examiner ſon affaire, & offrit de ſe rendre à la Baſtille : le Roi lui accorda la permiſſion de s'y rendre, & nomma des Commiſſaires pour entendre ſes raiſons, qui furent jugées très-plauſibles : on ne pouvoit en effet l'accuſer que de négligence & d'un défaut d'attention. Le crédit du fameux Pere Joſeph dont il étoit parent, ne lui fut pas inutile en cette occaſion. Arnauld ſortit de la Baſtille pleinement juſtifié, le 26 Octobre 1635 ; il étoit de la famille célebre des Arnauld d'Andilly & de Pomponne.

Les troupes Françoiſes, commandées par le Cardinal de la Valette, ayant fait lever le ſiége de Mayence avec Veymar, ſe trouverent réduites à la plus affreuſe détreſſe ; les ſoldats furent quelquefois quatre jours ſans manger de pain : ces ſoldats murmuroient hautement & menaçoient de quitter le ſervice. Le Comte de Guiche & le Vicomte de Turenne étoient continuellement occupés à les appaiſer : on

craignoit à tout moment une ſédition générale : faute de pain ils étoient obligés de ſe nourrir de choux, de raves & d'autres racines des champs : des feuilles d'arbres & de vigne étoient la ſeule nourriture des chevaux : la livre de pain coûtoit un écu. Le Vicomte de Turenne ayant donné aux ſoldats tout l'argent qu'il avoit, fut obligé de vendre ſa vaiſſelle pour ſe mettre en état de les ſoulager. Une ſi grande généroſité lui attira des louanges qu'il s'efforça d'éviter, en diſant qu'il ne la vendoit que pour payer des dettes qu'il avoit faites au jeu : mais on ſavoit tout le contraire.

Louis, impatienté du peu de ſuccès de ſes armes en Flandres, en Allemagne & en Lorraine, en faiſoit des reproches au Cardinal qui avoit toutes les peines du monde à l'appaiſer. Ce Prince ne manquoit pas de capacité dans les affaires de la guerre; il s'en faiſoit rendre compte, & lorſque les événemens ne répondoient pas à ſes déſirs & aux eſpérances qu'on lui avoit données, il en témoignoit ſon chagrin au Cardinal avec beaucoup d'aigreur.

Quand le Cardinal avoit envie de le faire aller à la guerre & de l'y accompagner, il ne manquoit pas de lui dire que ſa ſeule préſence étoit capable de retenir les troupes & les Officiers dans le devoir; que les Généraux même admiroient ſa haute capacité dans l'art militaire, & qu'ils ne répondoient pas du ſuccès de leurs entrepriſes, s'il n'alloit lui-même les diriger & les conduire. Ces diſcours avoient été ſi ſouvent répétés à Louis XIII par le Cardinal & les autres Miniſtres ou Courtiſans, que ce Monarque s'accoutuma bientôt à les regarder comme autant de vérités inconteſtables. Quand il apprit que ſes Généraux n'avoient pu empêcher le Duc de Lorraine & les Impériaux de pénétrer dans la Lorraine, il s'imagina que s'il y eût été, ce malheur ne ſeroit pas arrivé. Plein de cette idée, il déclare qu'il veut y marcher en perſonne pour les en chaſſer; mais le Cardinal qui ne pouvoit l'y accompagner, vu les infirmités auxquelles il étoit ſujet, entreprit de le détourner de ce voyage, dans la crainte d'être trop long-temps ſéparé du Roi & que

quelqu'autre ne vînt à bout de le débuſquer. Pour réuſſir dans ſon projet, il cherche à perſuader à Sa Majeſté qu'Elle étoit malade. Le Roi s'apperçut de l'artifice, ſoutint qu'il ſe portoit très-bien; qu'il connoiſſoit mieux que perſonne l'état de ſa ſanté, & que tout ce qu'on pourroit lui dire là-deſſus, ne le feroit pas changer de ſentiment. Il avoit ordonné que l'on envoyât cent chevaux à Châlons pour conduire l'artillerie. Cet ordre ne fut pas exécuté auſſi promptement qu'il le déſiroit; il crut que cette lenteur étoit affectée, & que le Cardinal avoit donné ſous main des ordres contraires pour l'empêcher de partir. Il en conçut un chagrin ſi vif, que dans le premier moment de ſa colere il lui écrivit un billet dans lequel il le traitoit fort durement: mais le Cardinal qui eſſuyoit ſouvent de pareils orages & qui connoiſſoit parfaitement l'humeur de ſon Maître, ne fut aucunement alarmé. Il écrivit à Louis, & ce Prince honteux de ſa promptitude, lui répondit par un autre billet, dans lequel il le *prie de vouloir bien oublier ſa vivacité, & lui promet de ſuivre en tout déſormais*

ſes bons avis. Quel triomphe pour le Cardinal !

Louis étoit convenu avec Richelieu qu'il l'avertiroit de tous les rapports que l'on feroit contre lui, & qu'il lui en nommeroit les auteurs. Quel rôle pour un Roi de France, & ſur-tout pour un Roi qui n'étoit ni plus éclairé, ni plus ferme que Louis ! Ce Prince ayant manqué ſon expédition de Lorraine, s'en revint à Paris : à peine y fut-il de retour, que le Comte de Cramail, de la Maiſon de Montluc, fut arrêté & conduit à la Baſtille. C'étoit un vieux Seigneur qui avoit beaucoup d'eſprit & de très-grandes qualités. Le Cardinal eut bien déſiré de l'avoir pour ami, ainſi qu'il nous l'apprend lui-même dans ſon Journal. Ses liaiſons avec la Comteſſe du Fargis l'avoient fait exiler de la Cour, où il eut la permiſſion de revenir après quelques années. Le Cardinal, qui cherchoit à s'attacher les gens de mérite, lui avoit fait donner l'emploi de Maréchal-de-Camp dans l'armée du Roi : cette charge lui donnoit de fréquentes occaſions de parler en particulier à Sa Majeſté ; il s'apperçut qu'Elle

étoit peu ſatisfaite du ſuccès de ſes armes. Lorſque ce Monarque ſe livroit à ſon humeur, il lui arrivoit ſouvent, comme nous venons de le dire, d'exhaler ſa bile contre le Cardinal, & de s'en prendre à lui du mauvais ſuccès de ſes affaires. Un jour qu'il ſe plaignoit ouvertement de ſon Miniſtre en préſence du Comte de Cramail, celui-ci crut avoir trouvé une occaſion favorable de le dégoûter du Cardinal, & de ſe venger de tous les chagrins que ce Prélat lui avoit cauſés. Il entreprit d'éclairer le Roi ſur la conduite de ſon Miniſtre, & de lui découvrir les fautes qu'il croyoit avoir remarquées dans ſon Gouvernement. Louis XIII, loin de s'offenſer de cette liberté, parut y prendre plaiſir; mais il ne manqua pas de rapporter à Bouthillier, eſpion de Son Eminence, tout ce que le Comte de Cramail lui avoit dit: il chargea même Bouthillier d'en donner avis au Cardinal; & le Comte porta auſſi-tôt la peine de ſon imprudence, vu que M. le Cardinal trouvoit tout à la fois dans ſon Prince un délateur & un vengeur.

Dans la guerre d'Italie, en 1636, le

Roi avoit permis au Duc de Savoye de prendre le Maréchal de Toiras pour ſon Lieutenant-général ; & en cette qualité, M. de Toiras prétendoit commander M. de Créqui, ou du moins partager avec lui le commandement. Le Maréchal de Créqui ſoutenoit au contraire que c'étoit à lui à commander M. de Toiras. Le Roi décida que le Maréchal de Créqui étant ſon Lieutenant-général dans ſon armée d'Italie, ne recevroit les ordres que du Duc de Savoye qui avoit la qualité de Capitaine-général ; & que le Maréchal de Toiras qui n'étoit Lieutenant-général que de M. de Savoye, céderoit le commandement à M. de Créqui ; que celui-ci commanderoit ſeul en l'abſence de M. de Savoye ; que ſi l'on ſe trouvoit dans la néceſſité de ſéparer l'armée en deux corps, ce qu'il falloit éviter autant qu'il ſeroit poſſible, le Maréchal de Créqui choiſiroit celui des deux qu'il lui plairoit, & laiſſeroit l'autre au Maréchal de Toiras ; & que dans l'armée des Confédérés, celui-ci n'auroit jamais que la ſeconde place.

Le Duc de Savoye avoit chargé Toiras d'aſſiéger le Château de Fonta-

nelle dont la garniſon empêchoit ſes convois de venir à l'armée. Le Maréchal ayant fait dreſſer une batterie de quatre pieces de canon, s'approcha fort près du Château, le 14 Juin 1636, pour en voir l'effet; il reçut en revenant un coup de mouſquet dans le dos: les balles lui paſſerent au travers du corps & ſortirent par la mamelle droite: il en mourut ſur le champ, au grand regret, dit le Marquis de Montglat, du Duc de Savoye, de toute ſon armée, du Roi même & de toute la France, mais non du Cardinal de Richelieu, qui s'en conſola facilement. Toiras avoit toutes les qualités d'un honnête homme & tout le mérite d'un grand Capitaine: on ne lui connoiſſoit qu'un ſeul défaut; c'eſt qu'il étoit ſujet à la colere. Louis XIII, dont il avoit été favori, s'étoit apperçu plus d'une fois de ſes emportemens, & il en plaiſantoit, en diſant: *Que la calotte de Toiras n'étoit pas toujours dans une bonne aſſiette.* Les Courtiſans rendoient juſtice à ſes grandes qualités, mais ils n'oſerent en parler après ſa mort, dans la crainte de déplaire à Richelieu.

Ce premier Miniſtre n'avoit ceſſé de

donner des preuves de mauvaiſe volonté contre le brave Maréchal, intrépide défenſeur de l'Iſle de Rhé : on prétend même que le Cardinal craignoit Toiras, parce que le Roi le traitoit avec beaucoup de diſtinction. Le Garde des Sceaux Marillac, l'un des vils flatteurs du Cardinal, voulut ſans doute lui faire ſa cour, en repouſſant avec dureté la priere de Toiras, qui lui parloit en faveur d'un Gentilhomme dont les ſervices méritoient quelque récompenſe. » Monſieur, dit le Magiſtrat, vous entreprendrez bientôt de recommander ceux qui vous ont aidé à défendre le Fort Saint-Martin : j'avoue que vous avez bien ſervi le Roi, mais penſez auſſi que cinq cents Gentilshommes en auroient fait autant que vous, s'ils euſſent été à votre place.— Monſieur, repartit Toiras, la France ſeroit bien malheureuſe, s'il n'y avoit pas plus de deux mille Gentilshommes capables de ſervir auſſi bien que moi : cependant ils ne l'ont pas fait, & graces à Dieu, je n'ai pas mal rempli les devoirs de l'emploi dont Sa Majeſté m'a honoré. Il y a en France plus de quatre mille perſonnes capables de tenir les Sceaux

tout auſſi bien que vous, s'enſuit-il de-là que vous ne devez pas recommander ceux dont vous connoiſſez le mérite »! Le brave Toiras mourut à l'âge de 51 ans; il fut enterré dans l'Egliſe des Capucins de Turin, où Chriſtine de France, Ducheſſe de Savoye, lui fit faire des obſèques magnifiques.

Le 5 Août 1636, le Roi donna audience ſur les cinq heures du ſoir, dans la grande galerie du Louvre, aux Députés des Corps de métiers, qui vinrent lui offrir leurs biens & leurs vies, pour lui aider à chaſſer les ennemis de ſon Royaume. Ils y furent conduits par le Lieutenant Civil & par le Procureur du Roi du Châtelet. Le Roi les embraſſa tous ſans en excepter les Jurés du Corps des Savetiers; *tant l'adverſité humilie les hommes*, dit le Marquis de Montglat, *& même les plus grands Potentats!* A cette époque les Eſpagnols, entrés en Picardie, menaçoient cette province & même la Capitale.

Richelieu s'étant rendu au camp de l'armée de Picardie, toutes les troupes

ſe rangerent en bataille pour lui faire honneur. Les Gendarmes de la garde du Cardinal ayant voulu prendre la droite ſur ceux du Comte de Soiſſons, on en vint à faire le coup de piſtolet; mais le Cardinal ſe hâta de terminer la querelle, en ordonnant à ſa Compagnie de céder la droite à celle du Comte de Soiſſons. LouisXIII, informé de cette diſpute, ne put s'empêcher de dire: » Voilà une diſpute qui paroît coûter bon à M. le Cardinal; il ſe ſeroit bien paſſé de ſe trouver là: ſa Compagnie ne doit point marcher devant celle de M. le Comte: les Gendarmes des Princes du Sang vont immédiatement après ceux de mon Frere ». Le lendemain Sa Majeſté vint au camp, & en dînant chez le Comte de Soiſſons, Elle affecta de lui parler avec plus d'amitié qu'à l'ordinaire. Louis ſe plaiſoit à donner quelquefois de pareilles mortifications à ſon Miniſtre.

Louis XIII avoit conçu une inclination aſſez vive, quoique innocente, dit le Pere Cauſſin ſon Confeſſeur, pour Mademoiſelle de la Fayette, une des Filles d'honneur de la Reine ſon épouſe.

Au bout de quelque temps de liaiſon, cette Demoiſelle voulut abſolument ſe faire Religieuſe; le Roi y conſentit avec peine: mais comme il ne pouvoit s'oppoſer à ſa vocation, il la laiſſa maîtreſſe. Etant venue prendre congé de lui dans la chambre de la Reine, ce Prince fit un effort ſur lui-même pour vaincre ſa douleur. » Allez, lui dit-il, où Dieu vous appelle; il n'appartient pas à un homme de s'oppoſer à ſa volonté: je pourrois de mon autorité Royale vous retenir à ma Cour & défendre à tous les Monaſteres de mon Royaume de vous recevoir; mais je connois cette ſorte de vie ſi excellente que je ne veux pas avoir à me reprocher un jour de vous avoir détourné d'un ſi grand bien ». Elle ſe retire auſſitôt, monte en carroſſe, accompagnée de quelques Filles de la Reine Anne d'Autriche & de leur Gouvernante, qui la conduiſent au Couvent de la Viſitation de la rue Saint-Antoine à Paris, où elle entre le 19 Mai 1637. Dès qu'elle eſt partie, le Roi tombe dans une profonde mélancolie; il ſe fait conduire à Verſailles, & en y arrivant il eſt obligé de ſe mettre au lit: il lui prend

un dégoût & une triſteſſe qui font craindre pour ſa ſanté : le Cardinal l'étant venu voir, le trouve ſi abattu, qu'il en eſt effrayé ; & pour paroître ſenſible à ſon affliction, il ſe met à blâmer le départ de Mademoiſelle de la Fayette, en diſant qu'on avoit trop précipité cette affaire. Le Roi fit retomber toute ſa mauvaiſe humeur ſur ſon premier Valet de chambre, nommé Boiſenval : l'ayant vu quelques jours après dans les appartemens, il lui dit en préſence de toute ſa Cour : » Boiſenval, je vous donne votre congé ; vous êtes un traître, je ne veux plus vous voir » ! Boiſenval avoit été un de ceux qui avoient le plus déterminé Mademoiſelle de la Fayette à entrer au Couvent ; l'on ne put jamais déterminer le Roi à ſouffrir que ce bon ſerviteur revînt à la Cour.

Le 17 Août 1737, le Cardinal de Richelieu ayant en quelque façon forcé la Reine régnante de faire une confeſſion de ce qu'il appeloit des fautes, & la lui ayant fait ſigner, il envoya le papier au Roi, & Sa Majeſté écrivit de ſa propre main au-deſſous de ladite confeſſion :

» Après avoir vu la franche confeſ-
» ſion que la Reine, notre très-chere
» Épouſe, a faite de ce qui nous a pu
» déplaire depuis quelque temps en ſa
» conduite, & l'aſſurance qu'elle nous a
» donnée de ſa conduite à venir, ſelon
» ſon devoir envers Nous & notre
» Etat, Nous lui déclarons que Nous
» oublions entiérement tout ce qui
» s'eſt paſſé; n'en voulons jamais avoir
» ſouvenance ; ains voulons vivre
» avec Elle comme un bon Roi & un
» bon mari doit faire avec ſa femme :
» en témoin de quoi j'ai ſigné la pré-
» ſente, & icelle fait contreſigner par
» l'un de nos Conſeillers Secrétaires
» d'Etat. *Signé de la propre main du Roi*,
» LOUIS. *Et plus bas*, BOUTHILIER ».
Le Roi monta enſuite dans la chambre de la Reine, qui lui demanda pardon en préſence du Cardinal de Richelieu. Le Roi lui dit qu'il lui pardonnoit, & tous deux s'embraſſerent à la priere du Cardinal. Sa Majeſté continua à voir la Reine tous les ſoirs, mais il ne la voyoit qu'en public, ſans lui donner aucune marque d'affection & de confiance. On lui rendit dans la ſuite la permiſſion qu'on lui avoit ôtée d'entrer dans tous les Cou-

vens, à l'exception de celui du Val-de Grace, où l'on avoit ſuppoſé qu'elle ſe retiroit pour intrigues : mais la Reine s'abſtint ſcrupuleuſement d'aller dans celui-là, ni dans aucun autre. Au ſurplus cette paix ne fut, comme toutes les autres, qu'une paix plâtrée, & Leurs Majeſtés n'en vécurent pas en meilleure intelligence que par le paſſé.

Le Duc d'Halluyn, fils du célebre Maréchal de Schomberg, ſe comporta ſi bien auprès de Louis dans la campagne de 1637, que le Roi créa pour lui un office de Maréchal de France. Le Roi lui envoya les proviſions de cet Office, avec la lettre ſuivante écrite de ſa propre main :

» Mon Couſin, vous avez ſu ſi à propos vous ſervir de votre épée, que je vous envoie un Bâton, tant pour marque du contentement que j'en ai, qu'afin qu'une autre fois vous ayez à choiſir les armes dont vous voudrez vous ſervir, ſi mes ennemis ſe préſentent en lieu où vous puiſſiez de nouveau leur faire connoître ce que vous valez. Je n'accordai jamais grace de meilleur cœur que je fais celle-ci, pour

perpétuer en votre perſonne le nom du Maréchal de Schomberg, qui, m'ayant été fort agréable en celle du pere, ne me le ſera pas moins en celle du fils. Sur ce, je prie le bon Dieu, mon Couſin, qu'il vous tienne en ſa ſainte garde ». Halluyn prit par la ſuite le nom de Maréchal de Schomberg.

Au commencement de Décembre de cette année, le Roi partit de Verſailles pour aller coucher à Saint-Maur. En paſſant par Paris, il s'arrêta au Couvent des Filles Sainte-Marie, rue Saint-Antoine, pour rendre une viſite à Mademoiſelle de la Fayette, qu'il y venoit voir aſſez ſouvent. Pendant qu'ils s'entretenoient, il ſurvint un orage ſi violent, qu'il ne lui fut pas poſſible de retourner à Verſailles, ni d'aller à Saint-Maur, où ſa chambre, ſon lit & ſes affaires de bouche étoient arrivés : il attendit que l'orage ceſſât ; mais voyant qu'il augmentoit au lieu de diminuer & que la nuit approchoit, il parut embarraſſé. Son appartement au Louvre n'étoit point tendu, & il ne ſavoit où ſe retirer. Guitaut, Capitaine aux Gardes, qui étoit dans l'habitude

de

de lui parler avec assez de liberté, lui dit que la Reine demeurant au Louvre, il trouveroit chez elle un souper & un logement tout préparés. Il rejeta cette proposition, en disant que le temps changeroit. On attendit encore, & l'orage ne cessant d'augmenter, Guitaut lui propose encore d'aller au Louvre. Il répondit que la Reine soupoit & se couchoit trop tard pour lui. Guitaut l'assura qu'elle se conformeroit volontiers à sa maniere de vivre. Le Roi prit enfin le parti d'aller chez la Reine. Guitaut y courut à toute bride, pour avertir cette Princesse de l'heure où le Roi vouloit souper. Les ordres furent donnés en conséquence ; ils souperent ensemble : le Roi passa la nuit avec elle, & neuf mois après Anne d'Autriche mit au jour un fils surnommé *Dieu-donné*, & qui régna après son pere sous le nom de Louis XIV. La Reine l'eut au bout de vingt-deux ans de stérilité.

Le Pere Caussin, Confesseur de Louis XIII, alloit jusqu'à blâmer ouvertement la conduite du Cardinal dans le

gouvernement de l'État. Louis, d'après les idées que lui donnoit ſon Miniſtre, étoit perſuadé que la guerre vigoureuſe qu'il faiſoit alors à l'Eſpagne étoit juſte & néceſſaire ; que les ſollicitations du Pape & de ſes neveux devoient être comptées pour rien dans une affaire de cette nature ; que la Reine ſa femme étoit ſtérile ; qu'elle n'avoit aucune affection pour lui ; que la Reine-Mere vouloit le détrôner pour mettre la Couronne ſur la tête de Monſieur ; que la plupart des Grands du Royaume & des Seigneurs de ſa Cour ne lui étoient point attachés ; que pluſieurs étoient diſpoſés à le trahir pour ſecouer le joug de l'autorité Royale, qui leur étoit inſupportable ; qu'ils ſoulevoient le peuple contre lui, & que ſans le Cardinal, il auroit peine à ſe maintenir ſur le Trône ; qu'enfin, ſon peuple n'étoit pas auſſi malheureux, ni auſſi ſurchargé d'impôts que des gens mal-intentionnés pour le Gouvernement affectoient de le publier ; qu'après tout, l'on n'étoit ni plus riche ni plus heureux dans les autres États de l'Europe, & qu'il y avoit même du danger à laiſſer le

peuple dans une trop grande abondance.

Telles étoient les idées dont ſe berçoit Louis pour s'en tenir à ſon ſyſtême de gouvernement. Le Pere Cauſſin, qui avoit paſſé ſa vie dans l'étude des Belles-Lettres & dans l'exercice de la chaire, ſans avoir acquis la moindre connoiſſance de ce qu'on appelle affaires d'État, tâchoit d'inſpirer au Roi d'autres ſentimens. Louis l'écoutoit volontiers, & quand ce Prince étoit mécontent du Cardinal de Richelieu, il étoit le premier à parler contre lui : il dit un jour au Pere Cauſſin : « C'eſt un étrange fait, que M. le Cardinal ne ſe contente pas de tyranniſer mon peuple, il veut auſſi tyranniſer ma perſonne. La miſere & la pauvreté ſont par-tout, & dans ſa maiſon l'or & l'argent y ſont à pelle-rées. Il a quantité de Bénéfices, & ne dit point ſon Bréviaire ; il dit qu'il en eſt diſpenſé en récitant les Heures de la Croix (petit Office fort court), & encore je crois qu'il ne les dit pas. Il veut m'aſſujettir à demeurer toujours à Saint-Germain-en-Laie à cauſe de ſon Ruel. Je n'aime plus la chaſſe : je voudrois bien lui donner un logement dans

mon Château pour tenir un Conſeil tous les jours, & je n'en puis venir à bout ».

Le Cardinal, à qui les entretiens du Roi avec le Pere Cauſſin donnoient de la jalouſie & de l'inquiétude, venoit ſouvent les interrompre. Comme on ne lui refuſoit jamais l'entrée du cabinet, dès qu'il ſavoit que le Roi s'y étoit enfermé avec ſon Confeſſeur, il arrivoit bruſquement ſous prétexte de quelque nouvelle ou de quelque affaire importante, dont il falloit entretenir Sa Majeſté; le tout pour rompre la converſation, ou du moins y prendre part, & juger par la maniere dont il ſeroit reçu, ſi le Pere Cauſſin avoit parlé contre lui au Roi. Ce Monarque n'oſant lui faire fermer la porte, dans la crainte d'augmenter ſes ſoupçons, prit un autre moyen pour s'en délivrer. Il ſavoit aſſez de latin pour entendre celui de l'Écriture Sainte: il en tiroit divers paſſages dont il compoſoit de petits Offices pour ſon uſage particulier, ſur les principales Fêtes de l'année, ſur les Saints les plus renommés de la France, ſur le précieux Sang de Jeſus Chriſt, ſur les graces qu'il vouloit en obtenir, comme la paix du

cœur, la vraie pénitence, la pureté de l'ame & les diſpoſitions pour mourir chrétiennement. Il y en avoit un très-grand nombre ; & quand il eut achevé cet ouvrage, il le fit imprimer au Louvre, en 1640. Lorſqu'il avoit compoſé quelque Office nouveau, il le montroit au Pere Cauſſin ; ce qui ne l'empêchoit pas de ſuſpendre les examens qu'ils en faiſoient enſemble, par des diſcours ſur le gouvernement de l'Etat, & ſur la conduite du Cardinal de Richelieu. Si-tôt que ce Miniſtre ouvroit la porte du cabinet, ils reprenoient la lecture de l'Office comme ſi c'eût été là leur unique occupation. Richelieu les voyant fort occupés à chercher des paſſages dans la Bible, ou à corriger quelque endroit de l'Office qu'ils examinoient, ſe retiroit fort content de ſavoir que le Roi, au lieu de critiquer ſa conduite, employoit ſon temps à un pareil travail ; & quand il étoit ſorti, le Roi diſoit au Pere Cauſſin : « Voilà de petits Offices qui nous rendent un grand office ».

Charles de Beaumanoir, Evêque du Mans, étant mort le 21 Novembre 1637, le Pere Cauſſin propoſe au Roi

de donner cet Évêché à l'Abbé de la Ferté, qui étoit un de ſes Aumôniers. Le Roi le nomme ſans en parler au Cardinal, qui en eſt promptement averti. Il part auſſi-tôt de Ruel pour travailler avec le Roi ſur les Bénéfices; & au lieu de ſe plaindre à lui de ce qu'il avoit donné, contre l'uſage, l'Évêché du Mans ſans le conſulter, il fait ſemb'ant d'ignorer que le Roi eût pourvu à ce Bénéfice, & il propoſe, comme de lui-même, l'Abbé de la Ferté pour le remplir, en diſant qu'il étoit juſte que Sa Majeſté récompenſât les Officiers de ſa Chapelle, & que cet Abbé lui paroiſſoit très-propre à remplir cette place. Le Roi n'oſant avouer au Cardinal qu'il en avoit diſpoſé de ſa propre autorité, feint d'approuver le choix qu'on lui propoſe, comme ſi la nomination n'eût pas été déjà faite, & le Cardinal en eut encore tout l'honneur aux yeux du Public; mais il en conſerva un vif reſſentiment contre le Confeſſeur, qu'il ſoupçonna d'avoir parlé au Roi en faveur de l'Abbé de la Ferté. Ce premier ſuccès perſuade au Pere Cauſſin qu'il réuſſiroit à faire prendre au Roi des réſolutions contraires à

celles de ſon Miniſtre dans des affaires beaucoup plus importantes. Mais il ſe trompoit ; & quel fond pouvoit-il faire ſur un Prince qui lui répond, après que ce Pere le ſupplie de faire ſeulement payer le douaire de Marie de Médicis ſa mere, qui ne demande qu'un aſile & un modique revenu : « Je voudrois bien lui donner contentement, mais je n'oſerois en parler à M. le Cardinal : ſi vous pouviez obtenir cela de lui, j'en ſerois bien aiſe ». O foibleſſe ! ô puſillanimité ! Et c'eſt un Roi qui parle ainſi ! un Roi de France ; & ce Monarque eſt le fils de Henri IV ! Quoi qu'il en ſoit, le Pere Cauſſin ne tira d'autre profit de tous ces bons avis, qu'un exil à Quimper-Corentin en Bretagne, où il reſta juſqu'à la mort de Louis.

Le 3 Février 1639, tous les Préſidens du Parlement & le Doyen Pinon, eurent ordre de ſe trouver à Saint-Germain, ſans qu'on leur dît la raiſon pour laquelle on les y appeloit. Ils s'y rendirent le lendemain 4, & après un ſuperbe dîner que le Roi leur fit donner, le Sieur de la Ville-aux-Clercs, Conſeiller d'État, vint leur apprendre

que Sa Majeſté ne les avoit appelés qu'en qualité de Conſeillers du Conſeil, & qu'ils prendroient place avec les autres Conſeillers d'État, ſuivant l'ordre & l'ancienneté de leurs Brevets. Ils répondirent qu'étant en Corps, ils ne pouvoient ſe ſéparer. Cette difficulté les arrêta ſi long-temps, que le Roi ſe laſſa de les attendre, & qu'il leur fit dire par le Comte de Nogent de ſe rendre ſans différer dans la ſalle du Conſeil. Mais ils ne partirent point, juſqu'à ce que le ſieur de la Ville-aux-Clercs, qui étoit allé trouver le Roi, fût revenu pour leur dire que Sa Majeſté leur permettoit de ne point ſe ſéparer, pour cette fois ſeulement; mais qu'à la prochaine ſéance ils ſeroient aſſis parmi les Conſeillers d'Etat, ſuivant l'ancienneté de leurs Brevets. Ils ne laiſſerent pas de conſerver à la ſeconde ſéance le rang qu'ils avoient eu à la premiere. Le Roi prit place au haut de la table, ayant à ſa droite le Cardinal-Duc de Richelieu, le Duc d'Uſez, le Duc de la Rochefoucault, Bouthillier, Surintendant des Finances, Brulart-de-Léon, Aubri, le Bret & Jacques Talon, Conſeillers d'Etat; à ſa gauche,

le Chancelier, le Duc de Montbaſon, le Maréchal de Saint-Luc, les Préſidens du Parlement & le Doyen Pinon : les deux Rapporteurs s'aſſirent au bas de la table ; le Capitaine des Gardes & le premier Gentilhomme de la Chambre étoient debout devant le fauteuil du Roi ; les quatre Secrétaires d'Etat furent pareillement debout pendant toute la ſéance, ſuivant l'uſage de ce temps-là. « Je vous ai mandé, dit le Roi, pour le procès du Duc de la Valette ; vous en apprendrez le ſujet par le rapport qui vous en ſera fait ».

» Sire, reprend auſſi-tôt le premier Préſident le Jai, nous ſupplions très-humblement Votre Majeſté de nous diſpenſer d'opiner ici ; nous ne pouvons dire nos avis que dans le Parlement : s'il plaît à Votre Majeſté d'y rappeler l'affaire ſuivant les ordonnances, on y procédera dans les formes contre l'accuſé. — Je ne le veux pas, répond le Roi ; vous faites les difficiles, & il ſemble que vous vouliez me tenir en tutelle ; mais je ſuis le maître, & je ſaurai me faire obéir : c'eſt une erreur groſſiere que de s'imaginer que je n'ai pas le pouvoir de faire juger les Pairs de

mon Royaume où il me plaît : qu'on ne m'en parle plus, contentez-vous d'opiner au procès ». Ces idées étoient ſuggerées au Roi par Richelieu, le plus grand de tous les deſpotes. Le Chancelier oſa en cette occaſion appuyer le diſcours de Louis par un exemple. « On lit dans les Regiſtres du Parlement, dit-il, qu'en 1458, lorſqu'il s'agiſſoit de faire le procès au Duc d'Alençon, le Roi conſulta le Parlement pour ſavoir comment & à quel Tribunal il devoit être jugé, & que cette Compagnie, toutes les Chambres aſſemblées, répondit : Que le Roi pouvoit lui faire faire ſon procès par tels Juges qu'il voudroit choiſir ». Le Chancelier ajouta « que MM. du Parlement n'avoient ni titres, ni ordonnances, ni poſſeſſion certaine, qui leur aſſurât le droit excluſif de juger les Pairs, & qu'en pluſieurs occaſions on s'étoit écarté de cet uſage ». Perſonne n'ayant oſé lui répliquer, on fit le rapport des informations contre le Duc de la Valette, & ce rapport dura plus de deux heures : on lut enſuite les concluſions du Procureur-général, qui réquéroit que le Duc de la Valette fût décrété de priſe de corps pour

être conduit à la Baſtille. On alla aux opinions, & Sa Majeſté ayant commencé par demander l'avis du Sieur Pinon, Doyen du Parlement, ce Magiſtrat adreſſant la parole à Sa Majeſté, lui dit : « Sire, puiſque M. le Duc de la Valette eſt Duc & Pair de France, je ſupplie Votre Majeſté de le renvoyer au Parlement.— Opinez, lui dit le Roi. — Je ſuis d'avis, reprit tranquillement Pinon, que M. de la Valette ſoit renvoyé au Parlement, pour y être jugé. — Je ne le veux pas, reprit le Roi ; ce n'eſt pas là opiner. — Sire, continua modeſtement Pinon, un renvoi eſt un avis légitime. — Opinez ſur le fond, reprend le Roi tout en colere, autrement je ſais bien ce que j'aurai à faire. — Sire, dit alors Pinon, puiſque Votre Majeſté me l'ordonne, je ſuis de l'avis des concluſions ». La plupart des Préſidens & autres Conſeillers, après quelques légeres obſervations, opinerent de même ſuivant les concluſions. Novion ayant fait obſerver au Roi que la procédure étoit défectueuſe. « Cela eſt vrai, dit le Roi. — Ma conſcience ne me permet pas d'opiner ici, ajoute le même Préſident,

mais puiſque j'y ſuis forcé par l'exprès commandement de Votre Majeſté, je ſuis d'avis que M. de la Valette ſoit ajourné perſonnellement ». Le Préſident Bellievre fut, dit-on, bien plus loin. Il oſa dire à Sa Majeſté « qu'il étoit étrangement ſurpris de voir un Roi donner ſon ſuffrage dans le procès criminel d'un de ſes ſujets; que juſqu'alors les Rois s'étoient réſervées les graces, & qu'ils renvoyoient à leurs Officiers la condamnation des coupables. Votre Majeſté, Sire, ajouta-il, pourroit-Elle ſoutenir ici la vue d'un Gentilhomme ſur la ſellette, & qui ne ſortiroit de votre préſence que pour aller périr ſur un échafaud? Cela eſt incompatible avec la Majeſté Royale. Le Prince porte partout les graces avec ſoi : s'il entre dans une Egliſe interdite, la cenſure eſt auſſitôt levée ſelon les regles de Droit ; tous ceux qui paroiſſent devant lui doivent ſe retirer contens & joyeux.— Opinez ſur le fond, lui dit le Roi. — Sire, reprit Bellievre, je ne puis être d'un autre avis ». Le Chancelier ayant pris la parole pour lui faire quelques inſtances : « Monſieur, lui dit-il, ſi vous prétendez me donner des inſtruſtions,

vous y perdez votre temps ; je perſiſte dans mon ſentiment ».

Le premier Préſident le Jai, après avoir inſiſté ſur le renvoi au Parlement, fut de l'avis des concluſions. Les Ducs & Pairs, & autres Grands Officiers & Magiſtrats conclurent auſſi au décret de priſe de corps. On accuſa le Sieur le Bret d'avoir en cette occaſion propoſé au Roi l'exemple des Sophis de Perſe & des Sultans de Turquie, pour lui montrer toute l'étendue de ſon autorité ; & le Sieur de Léon, d'avoir allégué, pour appui de ſon avis, les procédures violentes & par conſéquent injuſtes qui ſe pratiquoient encore en Allemagne. Quand la ſéance fut finie, le Roi appela les Préſidens & le Doyen du Parlement. « Je ſuis fort mécontent de vous, leur dit-il ; vous me déſobéiſſez toujours : ceux qui diſent que je ne puis pas donner les Juges qu'il me plaît à mes ſujets, quand ils m'ont offenſé, ſont des ignorans indignes de poſſéder leurs charges ». En conſéquence de cette forme étrange, employée contre le Duc de la Valette, ſon procès lui fut fait, & il fut condamné à

avoir la tête tranchée, ſes biens confiſqués & ſes terres, mouvantes de la Couronne, réunies au Domaine du Roi. Cet Arrêt fut remis au Procureur-général Molé, avec une commiſſion par laquelle il lui étoit enjoint de le faire exécuter en effigie, car le Duc avoit heureuſement pris la fuite. Molé repréſente que le ſoin de veiller à ces ſortes d'exécutions n'étoit pas de ſon miniſtere, & il obtient avec peine qu'on adreſſe la commiſſion au Lieutenant-criminel du Châtelet de Paris. Le tableau qui repréſentoit le Duc de la Valette ſur l'échafaud, fut porté par le bourreau de la Baſtille à la Greve: cette même exécution fut faite le 8 Juin 1639 à Paris, à Bordeaux & à Bayonne. Tout le monde n'approuva point ce jugement inique, au moins quant à la forme; on le regarda avec raiſon comme le renverſement de toutes les Lois. Après la mort du Roi, le Duc de la Valette revint en France, où il n'eut pas de peine à obtenir un Arrêt du Parlement, en date du 16 Juillet 1643, qui caſſe le jugement rendu contre lui dans un temps où tout ployoit ſous l'autorité d'un Miniſtre

abſolu, qui vouloit effrayer par des exemples de ſévérité les Seigneurs dont la fidélité lui étoit ſuſpecte.

Après la priſe d'Heſdin, le Roi voulut faire Maréchal de France la Meilleraye, Grand-Maître de l'Artillerie, à la valeur de qui on étoit redevable de la priſe de la Ville. Comme le Roi étoit à dîner à ſon quartier, il ſe trouva preſque ſeul avec Puyſégur, les Lieutenans des Gardes & les Tapiſſiers qui tendoient ſon appartement; il dit à Puyſégur: « Voyez s'il y a quelqu'un dans ma garde-robe ». Puyſégur y entre, & lui dit qu'il n'y avoit que M. de Cinqmars qui dormoit ſur un lit. « Il ne dort pas, répond le Roi, mais il fait ſemblant de dormir pour écouter ce que nous diſons ». Ce Prince s'étant retiré dans la ruelle de ſon lit, pour n'être pas entendu, dit tout bas à Puyſégur: « Je veux que vous me diſiez la vérité: quel homme eſt-ce que ce Grand-Maître? — C'eſt un homme qui ſert Votre Majeſté avec beaucoup d'affection, repart Puyſégur; il eſt très-ſoigneux & très-vigilant d'apprendre ce qu'il ne ſait pas; il s'informe des uns & des autres de ce qu'il faut

faire. Quand il eſt dans un Conſeil, il reçoit fort bien les avis d'un chacun, il en fait un réſultat dans ſa tête, & prenant ce qu'il y voit de meilleur, il opine fort juſte & fort bien.—Je crois, ajoute le Roi, qu'il vaut bien nos barbons.—Oui, Sire, & s'il continue à avoir de l'emploi, il en ſaura autant que les autres.—J'ai réſolu, dit le Roi, d'entrer dans Heſdin par la brêche, ſur le haut de laquelle je veux le faire Maréchal de France. Il n'en ſait rien, n'en parlez à perſonne ».

Puyſégur repréſente alors à Sa Majeſté que l'on aura bien de la peine à monter juſque-là, parce que le chemin eſt rempli de pierres, & qu'Elle étoit travaillée de la goutte. « Je m'appuierai, dit Louis, ſur toi & ſur d'autres, & j'y paſſerai bien : vois ſi les Gendarmes & les Chevau-Légers ſont devant le logis, je monterai à cheval & nous partirons ». Puyſégur lui ayant dit que tout étoit prêt, il part auſſi-tôt & arrive près de la Ville ; il deſcend de cheval, & s'appuyant d'une main ſur l'épaule de Puyſégur, & de l'autre ſur celle de Lambert, il monte ſur la brêche : il y trouve le Grand-Maître qui

l'attendoit & qui le prit par le bras pour lui aider à monter juſqu'au haut : quand il y eſt arrivé, il prend une canne que Puyſégur avoit à la main & dit au Grand-Maître : « La Meilleraye, je vous fais Maréchal de France ; voilà le Bâton que je vous en donne : les ſervices que vous m'avez rendu m'obligent à cela, vous continuerez à me bien ſervir ». Le Grand-Maître ayant reçu la canne, ſe jette aux pieds du Roi, & lui dit qu'il n'eſt pas digne d'un auſſi grand honneur ; qu'il ne l'a point mérité & qu'il n'en eſt redevable qu'à la ſeule bonté de Sa Majeſté. « Treve de complimens, repart le Roi, je n'en ai pas fait un de meilleur cœur que vous ». Il eſt bon de remarquer que la Meilleraye étoit couſin-germain du Cardinal de Richelieu ».

Charles-Louis, Electeur Palatin, fils du Roi de Bohême, voulant ſe rendre de la Cour de Londres où il étoit, à celle de France, & ayant négligé de demander des paſſe-ports, ou d'attendre leur arrivée, s'embarque & prend la route de Lyon, déguiſé en laquais. Bullion, Surintendant des Finances, qui

étoit demeuré à Paris pendant l'abſence du Roi, ayant appris par des Maîtres de Poſte qu'il interroge, que ce Prince étoit ſur le chemin de Lyon, le fait pourſuivre en diligence par ceux qui le connoiſſoient & qui l'arrêtent à Moulins en Bourbonnois ſur la fin d'Octobre: il eſt amené à Paris & conduit au Château de Vincennes. L'Ambaſſadeur d'Angleterre vient chez Bullion pour le réclamer. On lui répond que les précautions ſingulieres & le déguiſement de ce Prince le rendent juſtement ſuſpect, & que *tout Prince Souverain qui entre dans les États d'un autre ſans ſa permiſſion, s'expoſe au même traitement.*

Louis XIII étoit accoutumé depuis aſſez long temps à cauſer tous les ſoirs avec Madame d'Hautefort, nouvelle inclination qu'il avoit faite depuis la retraite de Mademoiſelle la Fayette. Le Roi ne parloit à cette Dame que de ſa chaſſe, de ſes chiens & de ſes oiſeaux de proie. Madame ou Mademoiſelle de Hautefort, qui étoit fort attachée à la Reine, ne manquoit pas de lui rapporter toutes les converſations qu'elle

avoit avec le Roi. Anne d'Autriche l'exhortoit ſans ceſſe à parler contre le Cardinal, & lui ſuggéroit ce qu'elle devoit lui dire pour l'en dégoûter. Louis, pour ne pas paroître eſclave de ſon Miniſtre, étoit quelquefois le premier à blâmer ſa conduite : il applaudiſſoit dans certains momens aux diſcours de Madame de Hautefort. Il lui donna un jour 4000 livres de penſion, en l'aſſurant que le Cardinal n'en ſavoit rien, & que c'étoit à lui ſeul qu'elle en avoit obligation. Elle ne craint pas de lui avouer qu'elle ſe défie extrêmement de ſa diſcrétion ; qu'elle n'ignoroit pas qu'il rapportoit au Cardinal tout ce qu'il entendoit dire contre lui, & qu'elle craignoit d'être bientôt la victime de ſa confiance & de la liberté qu'elle prenoit de lui découvrir ſes véritables ſentimens. Il tâche de la raſſurer, en lui promettant que le Cardinal ne ſaura jamais rien de tout ce qu'elle pouvoit lui dire, ajoutant qu'elle ſeroit la ſeule perſonne au monde à qui il vouloit faire une ſemblable promeſſe, qu'elle devoit regarder comme la plus grande marque d'amitié qu'il pouvoit lui donner. En d'autres occaſions, il

prenoit hautement contre elle le parti de ſon Miniſtre ; il lui diſoit qu'il aimoit le Cardinal ; qu'il ne pouvoit ſe paſſer de ſes conſeils, & que quelque choſe que l'on pût lui dire, il étoit réſolu de le conſerver & de lui donner toute ſa confiance. Je vois bien, lui répond-elle, que je ne dois compter ni ſur vos promeſſes ni ſur votre amitié : vous me ſacrifierez au premier jour à la jalouſie du Cardinal ; vous n'aurez jamais la force de lui réſiſter : il vous obligera à me chaſſer, & je m'attends à ſortir d'ici inceſſamment par un ordre ſigné de vous. Le Roi lui proteſte qu'elle n'a rien à craindre ; que le Cardinal ne viendra jamais à bout de lui faire ſigner un pareil ordre, & qu'elle ne devoit pas croire ceux qui viendroient le lui ſignifier en ſon nom, parce qu'il les déſavoueroit.

Le Cardinal voyant que Madame de Hautefort prenoit un certain aſcendant ſur l'eſprit du Roi, tâche de la mettre d'abord dans ſes intérêts : il lui dit que certain de la confiance que le Roi lui témoigne, bien loin de s'y oppoſer, il cherchera plutôt à l'augmenter, & qu'il la fera Ducheſſe ſi elle

veut s'attacher ſincérement à lui : il lui donne même des conſeils ſur la maniere dont elle devoit ſe conduire pour conſerver l'amitié du Roi ; & lorſqu'ils avoient quelque diſpute enſemble, il travailloit à les réconcilier. Le Roi n'étoit pas fâché que ſon Miniſtre parût s'intéreſſer pour Madame de Hautefort, & quand elle s'opiniâtroit à le contredire, il la menaçoit du Cardinal comme d'un homme bien plus redoutable que lui. Un jour, après avoir long-temps diſputé avec elle, il ſort pour aller écrire au Cardinal le ſujet de leur conteſtation : il revient enſuite chez la Reine, tenant ſa lettre à la main, & la montrant à Madame de Hautefort, il lui dit : » *Voilà votre ſauce que je fais à M. le Cardinal.* Elle lui arrache à l'inſtant la lettre. Louis veut auſſi-tôt la reprendre, elle la met dans ſon ſein, & l'on remarque qu'il aima mieux la lui abandonner, que d'aller la reprendre dans un endroit ſi ſcabreux. Le Duc d'Angoulême lui dit qu'il étoit trop modeſte, & qu'en ſa place il n'auroit pas pouſſé ſi loin le ſcrupule : mais Louis étoit, dit-on, trop chaſte pour s'accommoder d'une pareille leçon

Le Cardinal étant venu à bout de dégoûter le Roi de Madame de Hautefort, lorſqu'elle vint ſaluer le Roi à Fontainebleau, au voyage de 1639, Sa Majeſté la reçut avec beaucoup de froideur & d'indifférence; & dans un certain entretien particulier qu'ils eurent enſemble, il lui reprocha de dire du mal de Cinqmars, qu'il l'aimoit beaucoup plus qu'il ne l'avoit jamais aimée. (Le compliment n'étoit rien moins que galant.) Quelques jours après, M. de Brienne vint chez elle, & lui ordonna de la part du Roi de ſe retirer de la Cour. Elle lui répond qu'elle ne le pouvoit croire, vu que le Roi lui a promis de ne point la renvoyer. Cette réponſe ayant été rapportée au Roi par le Secrétaire d'Etat: « Il eſt vrai, dit-il, je l'ai promis; mais c'étoit à condition qu'elle ſeroit ſage & qu'elle ne me donneroit aucun ſujet de me plaindre de ſa conduite: s'eſt-elle imaginée qu'il ſuffiſoit d'être reconnue pour une femme de vertu, pour avoir part à mon amitié? Il faut encore éviter d'entrer dans les cabales, & c'eſt ce que je n'ai pu gagner ſur elle ». Il lui fait donner une lettre de cachet dont elle ſe moque, en diſant

que le Roi lui avoit défendu de croire ceux qui viendroient lui apporter un pareil ordre, & qu'elle n'y obéiroit point, à moins qu'elle ne le reçût de la propre bouche de Sa Majeſté. On lui dit qu'Elle a déclaré qu'Elle ne vouloit pas lui parler. Elle ſe détermine à l'aller trouver; & tenant ſa coiffe baiſſée, pour n'être pas reconnue, elle l'attend dans la ſalle des Gardes où il devoit paſſer pour aller à la Meſſe. Dès qu'elle l'apperçoit, elle ſe préſente devant lui; & levant ſa coiffe, elle lui dit qu'elle n'avoit point ajouté foi à ceux qui étoient venus lui ſignifier l'ordre de quitter la Cour, & qu'après les paroles qu'il lui avoit données, elle ne croiroit jamais que cet ordre vînt de lui, à moins qu'il ne l'en aſſurât lui-même. Louis déconcerté & confus, ne peut lui cacher ſon trouble & ſon embarras; & après lui avoir comme bégayé quelques mots, il la quitte bruſquement ſans autre explication. Madame de Hautefort ſe retire & eſt exilée peu de jours après à quarante lieues de Paris.

Nous avons déjà eu occaſion de remarquer que Louis, quoique d'un ca-

ractere timide, étoit cependant ſujet aux emportemens quand on faiſoit ce qui lui déplaiſoit : en voici une nouvelle preuve. Fabert étant venu rendre compte à Sa Majeſté des travaux du ſiége de Lens, le Grand-Ecuyer, qui étoit alors avec le Roi, ſe mit à plaiſanter ſur les raiſonnemens de cet Officier. « Vous avez ſans doute paſſé la nuit à viſiter les ouvrages, lui dit le Roi, puiſque vous en parlez ſi ſavamment ? — Non, Sire, répond froidement Cinqmars. — Allez, reprend le Roi avec emportement, vous m'êtes inſupportable ; vous voulez que l'on croie que vous employez une partie de la nuit à régler avec moi les affaires de mon Royaume, & vous la paſſez dans ma garde-robe à lire des Romans avec mes Valets de chambre : allez, orgueilleux, il y a ſix mois que je vous vomis ». Le Grand-Ecuyer ſe retire, en diſant à Fabert : « Monſieur, je vous remercie. — Que vous dit-il ? s'écrie auſſitôt le Roi ? je crois qu'il vous menace ! — Non, Sire, répond Fabert en véritable Romain ; on ne fait point de menaces en préſence de Votre Majeſté, & ailleurs on ne les ſouffriroit pas ».

Le

Le Roi ayant été pendant quelque temps ſans voir le Cardinal, fut lui rendre viſite à Taraſcon, où Son Eminence étoit alors. Ce Prince étoit à Montfrin, qui n'eſt pas éloigné de cette derniere ville : il ſe fit porter juſque dans la chambre du Cardinal qu'il n'avoit pas vu depuis le commencement du ſiége de Perpignan, au commencement de la campagne de 1642. Le Cardinal étoit couché à cauſe de ſa maladie. Le Roi étoit ſi foible & ſi languiſſant, qu'il fut obligé de ſe mettre ſur un petit lit qu'on avoit placé à côté de celui du Cardinal. Avant que de ſe parler l'un & l'autre, ils commencerent à verſer des larmes. On n'a point ſu ce qui ſe paſſa dans leur converſation, où ils n'eurent pour témoins que Chavigny & Deſnoyers, qui étoient venus avec le Roi. Les uns diſent que le Cardinal ſe plaignit amérement de ce que Sa Majeſté avoit ſouffert ſi long-temps les calomnies & les entrepriſes de Cinqmars contre un Miniſtre qui l'avoit toujours ſervi avec tant de zele ; d'autres aſſurent que Richelieu étoit trop habile courtiſan pour ſe plain-

dre : il ſavoit que le Roi s'attendoit à des reproches qui lui faiſoient craindre cette entrevue ; & au lieu d'éclater en plaintes, il prit le parti de le tromper agréablement, en ne lui faiſant que des remercîmens ſur la bonté qu'il avoit eue de ne point ajouter foi aux calomnies que ſes ennemis avoient inventées pour le perdre. Le Roi, ravi de ſe voir délivré de la peine qu'il auroit eue à ſe juſtifier, ſe mit à déchirer le Grand-Ecuyer ſans aucun ménagement : il découvrit au Cardinal tous les moyens que ce Favori avoit employés pour s'élever ſur ſes ruines ; il le dépeignit comme le plus ingrat, le plus léger & le plus déraiſonnable de tous les hommes ; & il ne quitta le Cardinal qu'après lui avoir donné toutes les marques de confiance & d'amitié les plus capables de flatter ſa vanité & de ſatisfaire ſon ambition. Le lendemain, il lui écrivit ce billet : « Je ne me trouve jamais que bien de vous voir : je me porte beaucoup mieux depuis hier & enſuite de la priſe de M. de Bouillon, qui eſt un coup de partie (il venoit d'être arrêté) ; j'eſpere qu'avec l'aide de Dieu tout ira bien, & qu'il me donnera une parfaite

ſanté : c'eſt de quoi je le prie de tout mon cœur. *Signé* LOUIS ».

La Reine-Mere avoit demandé, par ſon teſtament, que ſon Corps fût inhumé dans l'Egliſe de Saint-Denis en France, auprès de celui de Henri IV. Elle ſupplie enſuite le Roi ſon Fils, par grace ſpéciale, & la derniere qu'elle lui demandera jamais, de mettre en liberté ceux qui ſe trouvoient empriſonnés pour l'amour d'elle, & d'annuller toutes les procédures faites contre ceux de ſes ſerviteurs qui étoient hors du Royaume. Ce teſtament demeura ſans exécution pendant la vie du Cardinal de Richelieu, par rapport à tous les articles qui ne pouvoient avoir lieu ſans le conſentement de la Cour de France. Ce ne fut qu'après le décès de Son Eminence, que le Roi envoya le Pere Pecci à Cologne pour faire tranſporter en France le Corps de ſa Mere, qui y fut conduit avec beaucoup de pompe. On lui rendit de grands honneurs à Liége, & dans les autres Villes par où il paſſa, & il fut dépoſé dans l'Egliſe de Saint-Denys, le 8 Mars 1643. Le Cardinal n'eut pas plutôt appris la mort de Marie

de Médicis, qu'il ordonna qu'on lui fît un Service magnifique à Taraſcon, où il ſe trouvoit. Quelle reconnoiſſance !

On ne peut s'empêcher d'être ſaiſi d'un mouvement d'indignation, en liſant ce qui ſe paſſoit à Saint-Germain dans le moment où le Grand-Écuyer & de Thou perdoient la vie ſur l'échafaud. On ſait que Louis XIII avoit eu pour Cinqmars un attachement qui à la vérité alloit juſqu'à la foibleſſe. Ce Prince, inſtruit du jour où il devoit être exécuté, ne ceſſoit de regarder à ſa montre, en diſant avec un certain ſang froid qui approchoit beaucoup de la ſatisfaction : *Dans une heure d'ici, M. le Grand paſſera mal ſon temps.* Ne ſe ſouvenant plus, dit le Marquis de Monglat, de l'amitié qu'il lui avoit portée, & ſans aucun ſentiment de compaſſion. Certes, une pareille indifférence dépoſe contre le caractere moral de Louis, & prouve que chez ce Monarque, il n'y avoit qu'un pas de l'attachement le plus vif, à la haine la plus envenimée : au ſurplus, qui ne reconnoît en cette terrible circonſtance le

doigt ſanguinaire de l'implacable Richelieu ?

Après la mort du Grand-Ecuyer & peu de temps avant celle du Cardinal, l'aigreur & la défiance entre Louis & ſon Miniſtre, ne ceſſerent d'augmenter. Cinqmars avoit appris à l'un à ſentir ſon eſclavage, & l'autre ne ſongeoit qu'à ſe prévaloir de l'aſcendant qu'il avoit pris. La Reine étant allée lui rendre viſite à Ruel, il ne quitta point ſon fauteuil devant elle, & au lieu de s'excuſer ſur ſa maladie, il lui dit qu'elle ne devoit pas s'en étonner, puiſque à la Cour d'Eſpagne où elle étoit née, les Cardinaux avoient le fauteuil devant les Reines. Cette Princeſſe qui le craignoit trop pour le blâmer ouvertement, ſe contenta de lui répondre qu'elle étoit devenue Françoiſe, & qu'elle avoit entiérement oublié les coutumes d'Eſpagne. Le Roi ſe tint très-offenſé du peu de reſpect que le Cardinal avoit témoigné à la Reine en cette occaſion, & il n'en devint que plus ferme à refuſer à Son Eminence l'éloignement de quatre Officiers que le Cardinal exigeoit, parce qu'ils avoient eu quelque liaiſon avec Cinqmars. Richelieu, trop impérieux

pour céder à ſon Roi, réſolut de ſe forcer en quelque ſorte à lui accorder cette grace, s'il ne pouvoit l'y engager: il déclara donc qu'il aimoit mieux abandonner la conduite des affaires, que de vivre dans de continuelles alarmes, & qu'il alloit ſe retirer au Havre, dont il étoit Gouverneur, pour y mettre ſa vie en ſureté: il affecta même de refuſer audience aux Ambaſſadeurs, & de laiſſer ſans réponſe les dépêches qu'il recevoit des Généraux & des Miniſtres du Roi dans les Cours étrangeres. Cette conduite lui réuſſit. Louis conſentit enfin à l'exil des quatre Officiers avec tant de regret, qu'il en verſa, dit-on, des larmes de dépit. Tailladet, la Salle & des Eſſarts eurent ordre de ſe retirer; mais le Roi leur fit dire que leurs emplois ſeroient exercés par leurs Lieutenans, & qu'ils recevroient toujours leurs appointemens. Tuéville, qui partit le dernier, fut exilé à Monſtier-en-Der, riche Abbaye de Champagne que poſſédoit un de ſes fils. Le Roi lui envoya un Gentilhomme pour lui dire de ſa part qu'il avoit été forcé d'accorder ſon éloignement aux inſtances réitérées du Cardinal, mais qu'il auroit toujours pour lui la même

bienveillance ; que ſon exil ne ſeroit pas long, & qu'en attendant qu'on le rappelât à la Cour, il auroit ſoin qu'il fût exactement payé de ſes penſions, & qu'il vouloit même qu'elles fuſſent augmentées de moitié. Sa Majeſté ſut mauvais gré au Cardinal de l'avoir contraint à un ſi grand ſacrifice : au ſurplus, ce fut le dernier acte de deſpotiſme du Miniſtre. Il mourut peu de temps après.

Le Roi parut recevoir avec aſſez d'indifférence la nouvelle de ſa mort : quand on vint la lui annoncer, il ſe contenta de dire froidement : *Voilà un grand politique de moins.* Il avoua même à ſes Courtiſans qu'il n'étoit pas fâché d'en être délivré. Les Courtiſans le furent, & ils s'imaginerent que cet événement alloit produire un grand changement dans le Miniſtere ; mais ils y furent trompés. Le Roi manda auſſitôt le Cardinal Mazarin, le Chancelier & Bouthillier Surintendant des Finances. Quand ils furent arrivés, il leur déclara qu'il avoit toujours reconnu dans Monſieur le Cardinal de Mazarin tant de zele pour ſon ſervice, qu'il l'appeloit dans ſon Conſeil ; qu'il vouloit que MM. de Chavigny & Deſnoyers

demeuraſſent toujours auprès de ſa Perſonne & qu'ils le ſuiviſſent par-tout; qu'il auroit la même confiance en eux que le Cardinal leur avoit témoignée pendant ſa vie, & qu'il comptoit qu'ils continueroient à le ſervir avec la même fidélité: il ajouta même qu'il les en prioit. Enſuite adreſſant la parole au Chancelier & au Surintendant, il leur fit la même priere, leur ordonnant de reſter à Paris, & de ne venir à Saint-Germain que pour y prendre ſes ordres dans les occaſions extraordinaires. Il finit en les avertiſſant qu'il n'y auroit aucun changement dans la conduite des affaires, & qu'il feroit voir par la protection qu'il accorderoit aux parens & amis du Cardinal de Richelieu, combien il l'avoit aimé & eſtimé. Louis fut en cette occaſion fidelle à ſa promeſſe, comme dit Corneille dans ſon Sonnet. Ce Monarque ne commença à régner que lorſqu'il fut ſur le point de quitter la vie; il étoit devenu encore plus défiant, plus ſoupçonneux, & diſoit hautement qu'il ne vouloit plus avoir de gouverneur.

Louis paroiſſoit affectionner particuliérement Deſnoyers, l'un des quatre

Secrétaires d'Etat, parce qu'il étoit plus dévot que les autres; il ne l'appeloit jamais *que le petit bon homme.* Ce Miniſtre voulut ſe faire valoir, & quand il avoit quelque mécontentement, il menaçoit de ſe retirer. Louis, fatigué de ce ton, dit un jour à un de ſes Confidens : « Le petit bon homme ſemble me menacer de ſe retirer, quand je ne ſuis pas de ſon avis ; je laiſſois prendre ces tons-là au Cardinal de Richelieu, parce que je n'aurois jamais pu trouver un Miniſtre capable de le remplacer ; mais pour celui-ci, j'en trouverai cent qui vaudront autant que lui, quand je voudrai ». D'autres diſent que ce fut à Deſnoyers lui-même qu'il tint ce diſcours. Effectivement, Louis regardoit le Cardinal de Richelieu comme un génie du premier ordre, & Deſnoyers comme un homme fort ordinaire. Le jugement du Roi étoit fort juſte. Peu de temps après la mort de Richelieu, Deſnoyers ſe retira dans ſa terre de Dangu en Normandie, conſervant deux de ſes charges ; ſavoir, celle d'Intendant des Bâtimens & celle de Concierge de Fontainebleau, avec les bonnes graces de Sa Majeſté.

Dans la derniere maladie de Louis, le Pere Dinet, ſon Confeſſeur, lui repréſenta qu'il agiroit en Roi très-Chrétien, ſi pour l'édification & la ſatisfaction publique, il déclaroit à tout le monde de vive voix ou par écrit, qu'il mouroit avec un ſenſible regret du traitement rigoureux qu'il avoit fait ſouffrir à la feue Reine ſa mere. Il le fit même ſouvenir que dans le temps que cette Princeſſe, étant ſortie des terres d'Eſpagne, ne recevoit plus aucun ſecours de cette Couronne ennemie, & qu'elle ne prenoit aucune part aux troubles de l'Etat, on l'avoit laiſſé manquer du néceſſaire, en refuſant de lui payer ſon douaire & ſes penſions : il ajouta que les Officiers & Domeſtiques de ſa maiſon, qui n'avoient point commis d'autres crimes que de lui avoir été attachés dans ſes diſgraces, demandoient avec juſtice les gages & les appointemens qui lui étoient dûs, ainſi que les legs qu'elle leur avoit faits par ſon teſtament. « Vous avez raiſon, lui dit le Roi; j'ai toujours eu du ſcrupule de la conduite que j'ai tenue à l'égard de la Reine ma mere; j'en demande pardon à Dieu & à elle-

même : j'ordonnerai à Chavigny que j'ai chargé de mettre par écrit mes dernieres volontés, d'exprimer dans mon teſtament la douleur que j'en reſſens, dans des termes qu'il aura ſoin de concerter avec vous ; & je veux que toute la France & toute l'Europe en ſoient informées. A l'égard des Officiers qui ont ſervi ma mere dans le temps de ſes malheurs, ils ſeront payés de ce qui leur eſt dû, & tous les legs qu'elle leur a laiſſés par ſon teſtament ſeront acquittés ». Sur la repréſentation du Pere Dinet, Louis rendit auſſi la liberté à pluſieurs perſonnes qui étoient détenues dans les priſons d'Etat, & qui revinrent à la Cour, dans l'eſpérance d'y voir une révolution prochaine. Ce Monarque s'appercevant un jour que la foule des Courtiſans intéreſſés qui venoient le voir, augmentoit de plus en plus, dit à un de ſes Confidens : « Ces gens-ci viennent ici pour voir ſi je mourrai bientôt ». Il étoit piqué du peu d'affection qu'ils paroiſſoient avoir pour ſa Perſonne. « Ah! ſi j'en puis revenir, ajouta-t-il, je leur ferai payer bien cher le déſir qu'ils ont que je meure ». Il ſe

reprocha bientôt ces paroles & en demanda pardon à Dieu.

Son Confeſſeur l'exhortant à faire la paix pour ſe mettre en état de ſoulager ſon peuple : « Ah ! mon pauvre peuple, s'écria-t-il, je lui ai bien fait du mal à raiſon des grandes & importantes affaires que je me ſuis vu ſur les bras, & je n'en ai pas toujours eu toute la pitié que je devois & telle que je l'ai depuis deux ans, ayant été par-tout en perſonne & ayant vu de mes yeux toutes ſes miſeres : mais ſi Dieu veut que je vive encore, ce que je n'ai pas grand ſujet de croire, & beaucoup moins de ſouhaiter, la vie n'ayant rien qui me ſemble aimable, j'eſpere qu'en deux autres années, je le pourrai mettre à ſon aiſe ; car l'année prochaine il aura la paix, & l'année ſuivante je licencierai mes Troupes, & par-là j'épargnerai des ſommes conſidérables ». Ce Prince étoit en effet réſolu de faire la paix.

Louis, dans ſes derniers inſtans ; ayant fait approcher Bouvart, ſon premier Médecin, qui le gouvernoit & le médicamentoit au gré du Cardinal, lui dit en préſence de tous ceux qui l'entou-

roient : « Vos remedes m'ont ruiné le corps, tant en ſanté qu'en maladie : j'ai eu le malheur des Grands qui ſe livrent indiſcrétement à la conduite des Médecins ». Jamais vérité ne fut plus certaine, & Louis ne fût pas mort ſi jeune, s'il eût toujours penſé de même : il décéda, le 14 Mai 1643, âgé de quarante-deux ans accomplis.

Le Pere Griffet, Jéſuite, qui a écrit la vie de Louis XIII, la termine par ce portrait qu'il en fait : Louis eut peu de défauts & beaucoup de vertus ſans éclat. La défiance qu'il avoit de lui-même l'empêchoit de les faire valoir : il n'étoit pas capable de former de grands projets & d'imaginer les moyens de les faire réuſſir, mais il en connoiſſoit le prix & employoit volontiers toute ſon autorité pour en aſſurer le ſuccès. S'il manquoit en quelque occaſion de génie & de capacité, il avoit au moins dans les affaires d'Etat la réſolution & la fermeté d'un grand Roi ; il aimoit la guerre, il en ſavoit les regles, & il donna ſouvent des preuves de ſa valeur. Il connoiſſoit tous les Officiers qui ſe diſtinguoient par leurs belles actions : il

étoit attentif à récompenſer leurs ſervices. Les emplois militaires furent preſque les ſeules graces dont il ſe réſerva la diſpoſition. Quoiqu'il ſe fît rendre compte de toutes les affaires, il écoutoit avec peine le détail des négociations : les longs raiſonnemens l'ennuyoient, & diſcret juſqu'à la diſſimulation, il étoit impoſſible de le pénétrer. Il connoiſſoit parfaitement toute l'étendue de ſon pouvoir, mais ſa grandeur ou ſa timidité naturelle, l'empêchoient ſouvent d'en uſer. Le Pere Cauſſin, ſon Confeſſeur, diſoit en parlant de lui : « Il ne dit pas tout ce qu'il penſe, il ne fait pas tout ce qu'il veut, il ne veut pas tout ce qu'il peut ». Sobre, chaſte, réglé dans ſes mœurs, ennemi du faſte & de la dépenſe, il ne connoiſſoit d'autre plaiſir que celui de la chaſſe ; & lorſque le mauvais temps ou les maladies ne lui permettoient pas de le prendre, il s'enfermoit ſeul dans ſon cabinet ; il s'occupoit à peindre ou à deſſiner & à compoſer de la muſique. Il faiſoit quelquefois des portraits fort reſſemblans : il mit un jour en muſique l'Office des ténebres, qu'il fit exécuter dans ſa Chapelle, un Mercredi Saint. On

n'aura pas de peine à croire que tous les Courtiſans applaudirent à ſon ouvrage. Il avoit une eſpece de ſéchereſſe dans la converſation, qu'il tenoit, dit-on, de la Reine ſa mere. Il ſe communiquoit à peu de perſonnes, & il n'avoit de longs entretiens qu'avec ſes Miniſtres ou ſes Favoris. Plein de zele pour l'honneur de la Religion & le bien de l'Etat, il ſe portoit avec ardeur à tout ce qui pouvoit y contribuer. Quand il donnoit audience aux Ambaſſadeurs, il leur parloit ordinairement avec beaucoup de juſteſſe & de dignité. Naturellement ſévere, il reprenoit avec force ceux qui s'écartoient de leur devoir; il étoit le premier à vouloir qu'on les punît. Si l'autorité preſque ſans bornes qu'il laiſſa uſurper au Cardinal de Richelieu fit la gloire de ſon regne, elle obſcurcit en même temps le mérite de ſa perſonne : on ne le regarda jamais comme un grand Roi, parce qu'il avoit un grand Miniſtre. Cependant ſa fermeté inébranlable à le ſoutenir contre ſa propre inclination, eſt une marque de ſageſſe, de diſcernement & peut-être de grandeur d'ame qui fait honneur à ſa mémoire. Il n'étoit pas aveugle ſur

les défauts de ſon Miniſtre, mais il aimoit mieux les ſouffrir que de ſe priver des avantages qu'il retiroit de ſes talens: content de lui faire ſentir de temps en temps qu'il étoit ſon maître, il cédoit preſque toujours à la ſupériorité de ſes lumieres; & ceux qui l'accuſent de n'avoir fait aucun uſage de l'autorité Royale qui lui appartenoit, ſont obligés de reconnoître que c'eſt ſous ſon regne qu'elle a été le plus ſolidement établie, parce qu'il ſut au moins la confier à l'homme du monde le plus capable de la faire reſpecter.

Louis aimoit la raillerie pourvu qu'elle fût délicate & fine; il n'en pardonnoit point d'inſipides. Le Cardinal de Richelieu penſa être diſgracié pour en avoir fait une qui n'avoit rien de coupable que d'être fort mauvaiſe. Le trait ſuivant prouve que Louis ſe connoiſſoit en bonne plaiſanterie, & qu'il railloit quelquefois fort ingénieuſement. Son frere, Gaſton de France, Duc d'Orléans, étoit ſi jaloux des droits attachés à ſa qualité, que ſur cet article il ne faiſoit grace à perſonne: pour ſe donner le plaiſir de voir les Princes cha-

peau bas en ſa préſence, il les retenoit le plus long-temps qu'il lui étoit poſſible quand il trouvoit occaſion de leur parler, & ne ſe découvroit jamais, tant il avoit peur d'oublier ce qu'il étoit. Louis XIII alloit un jour de Paris à Saint-Germain par une chaleur exceſſive : Monſieur l'accompagnoit, & les Seigneurs qui étoient nu-tête aux portieres du carroſſe avoient beaucoup à ſouffrir de la violence du ſoleil qui dardoit ſur eux. Le Roi, qui s'en apperçut, leur dit avec autant d'eſprit que de bonté : *Couvrez-vous, Meſſieurs, mon frere le permet.*

Les chagrins & la foibleſſe de ſon tempérament rendirent les cheveux gris de très-bonne heure à Louis. Il ſe regardoit un jour dans un miroir, & ſurpris de la blancheur de ſa tête, il dit aſſez plaiſamment à ceux qui étoient auprès de ſa perſonne : « Ce ſont apparement les harangues qu'on m'a faites depuis mon avénement à la Couronne, & en particulier celle de M. L**, qui m'ont fait blanchir de ſi bonne heure ». En effet, Roi ne fut jamais ſi ſouvent ni plus longuement complimenté, & nous n'avons guere de

harangues plus ennuyeuſes que celles qui ſe prononcerent ſous ſon regne, qu'on peut dire avoir été celui de la fauſſe éloquence.

On diſoit de Louis XIII, qu'il n'étoit amoureux que depuis la ceinture juſqu'en haut, parce que malgré la paſſion violente qu'il avoit eue pour les Demoiſelles Hautefort & de la Fayette, il les avoit toujours ſinguliérement reſpectées. Un Auteur a dit aſſez plaiſamment que *les amours de ce Monarque étoient vierges.*

Ce Prince étant à Dijon, étoit allé à la Sainte-Chapelle pour y faire ſes dévotions. Une Demoiſelle demanda au Capitaine des Gardes la permiſſion de ſe placer auprès de Sa Majeſté pour la voir à ſon aiſe. La politeſſe alloit y déterminer cet Officier, lorſqu'il s'apperçut qu'elle avoit la gorge découverte. « Ou mettez un mouchoir, lui dit-il, ou retirez-vous; le Roi ne vous verroit pas de bon œil, il n'aime pas ces nudités. Le lendemain le Roi dîna en public, & une autre Demoiſelle ſe trouva placée près de Sa Majeſté; elle avoit auſſi la gorge preſque toute nue.

Le Roi, qui s'en apperçut, tint ſon chapeau enfoncé & rabattu pendant tout le temps de ſon dîner, & la derniere fois qu'il but, il retint une gorgée de vin dans ſa bouche, & la rejeta ſur la gorge de cette Demoiſelle, qui ſe retira fort confuſe. Louis XIII eût pu mettre plus de modération dans la leçon. C'eſt un grand avantage d'être vertueux, mais c'en eſt un autre de faire aimer la vertu. Le Jéſuite Barri, qui a rapporté ces deux traits dans la ſeconde de ſes Lettres de Paulin & d'Alexis, a dû approuver ſans réſerve l'action du Roi; il le fait aſſez ſinguliérement, en diſant dans ſon ſtyle bizarrement naïf: « Pourquoi paroiſſoit-elle en cet état devant Louis-le-Chaſte? Sa gorge méritoit bien cette gorgée ». Cette platitude s'appeloit alors de l'eſprit. Quelques-uns de nos plus fameux beaux eſprits en font encore du pareil.

Ce Monarque étoit fort économe: il en donna une preuve aſſez ſinguliere pour être rapportée. Après la mort de Richelieu, Louis rendit à ſa mémoire ce qu'il ne pouvoit refuſer aux ſervices d'un ſi grand Miniſtre, quoiqu'il ſe vît, comme nous l'avons obſervé, débarraſſé

avec plaiſir d'un homme qu'il regardoit comme un rival incommode de ſon pouvoir. On l'entendit même chanter quelques Vaudevilles & lire quelques Ecrits ſatiriques qui ſe répandirent contre le Miniſtre. Cependant, ceux qui avoient été diſgraciés, exilés ou renfermés à la Baſtille, ayant ſollicité leur retour ou leur liberté, il fut d'abord bien moins acceſſible qu'on ne penſoit. Il ſe conduiſit en cette circonſtance comme s'il eût lui-même & de ſon propre mouvement puni ceux pour leſquels on ſollicitoit; & quoique parmi ceux qui étoient éloignés de la Cour, il y en eût qu'il aimoit véritablement, il fit tout ce qu'il auroit fait s'il eût été mécontent. Ce fut en cette occaſion qu'on chercha à le prendre par le foible qu'on lui connoiſſoit pour une certaine épargne, qu'on appelle d'un autre nom dans un Souverain. « Pourquoi, Sire, lui dit-on, employer les ſommes prodigieuſes que vous coûtent les Priſonniers que vous retenez à la Baſtille, pouvant les épargner en les renvoyant dans leurs maiſons »? MM. de Vitry, de Baſſompierre & de Cramail, furent redevables de leur liberté à cette conſidération,

qui frappa plus le Roi qu'aucune autre raiſon.

Le Dauphin fut baptiſé à Saint-Germain-en-Laie, le 21 Avril 1643, à l'âge de quatre ans ſept mois & quelques jours. Louis XIII ne put aſſiſter à cette cérémonie, il étoit malade. Au ſortir du Baptême, on mena M. le Dauphin au Roi, à qui il apprit qu'il venoit d'être baptiſé. « J'en ſuis bien aiſe, mon fils, répondit le Roi ; comment vous appelez-vous ? — Je m'appelle Louis XIV, répondit ce jeune Prince, ſans penſer à ce qu'il diſoit ». Cette réponſe chagrina le Roi, dans l'état où il étoit ; il la prit pour un mauvais augure, & ſe tournant d'un autre côté : *Pas encore*, dit-il, *pas encore.* Les flatteurs, car les Princes ont le malheur d'en avoir même avant que de ſavoir parler, avoient déjà entêté cet auguſte Enfant du grand nom qu'il devoit bientôt porter & furent cauſe de la petite mortification qu'il donna au Roi ſon pere. Louis XIII y fut d'autant plus ſenſible, qu'il voyoit toute la Cour ſe tourner du côté de la Reine, dont il croyoit avoir de grands ſujets de ſe plaindre, & du côté du

Dauphin, qui devenoit le Soleil naiſſant. Tout échappoit à ce Prince; le pouvoir, la Couronne, la vie & juſques au reſpect dû à la Majeſté Royale: preſque abandonné de ſes Courtiſans & même de ſes Domeſtiques, il manquoit quelquefois des choſes les plus néceſſaires : on l'a vu long-temps attendre un bouillon dont il avoit beſoin. Dans une ſi triſte ſituation, il ſe livroit ſouvent aux réflexions les plus mélancoliques. Il dit un jour à quelques Courtiſans qui étoient dans ſa chambre & qui l'empêchoient de jouir de la vue du ſoleil qui donnoit dans les fenêtres de ſon appartement : « De grace, rangez-vous; laiſſez-moi la liberté de voir le ſoleil & qu'il me ſoit du moins permis de profiter d'un bien que la Nature accorde à tous les hommes ». Dans les derniers jours de la maladie dont il mourut, Louis XIII, en jetant la vue ſur ſes mains & ſur ſes bras maigres & décharnés, dit par réflexion ſur ſon état : « Voilà les bras d'un Roi de France » !

La conſtance de Louis XIII étoit le plus ſouvent opiniâtreté. Il donna, dès ſon enfance, des marques de ce défaut.

Etant un jour à la promenade avec le Roi ſon pere, il ſe trouva un ruiſſeau que Henri lui dit de ſauter. Le Dauphin refuſa d'obéir, & les ordres réitérés ne purent rien gagner ſur lui. Henri qui étoit d'un caractere vif & d'une grande agilité de corps, ſe mit ſi fort en colere de cette réſiſtance, qu'il prit ſon fils par le bras & voulut le jeter dans le ruiſſeau; ce qu'il eût fait, ſi les Seigneurs de ſa ſuite ne l'en euſſent empêché.

N'étant encore que Dauphin, Louis donna des indices de la valeur qui devoit lui être naturelle. On étoit venu lui annoncer que le Connétable de Caſtille, Ambaſſadeur d'Eſpagne, s'approchoit avec une grande ſuite de Seigneurs pour lui faire la révérence : » *Des Eſpagnols*, dit auſſi-tôt le jeune Prince ; *çà, çà, qu'on me donne mon épée* ». Malgré le Traité de Vervins, la haine des deux Nations n'étoit pas encore éteinte : elle ſubſiſta juſqu'à l'heureuſe époque qui les réunit par l'élévation d'un Bourbon ſur le Trône d'Eſpagne.

Louis, en prenant les armes contre les Proteſtans du Languedoc & les Rochelois, donna des preuves de ſa tendreſſe pour eux. « Je ſouhaiterois,

diſoit-il ſouvent, qu'il n'y eût de places fortifiées que ſur les frontieres du Royaume, afin que le cœur & la fidélité de mes Sujets ſerviſſent de citadelle & de garde à ma Perſonne ».

Il fit voir une autre preuve de clémence & de bonté dans la maniere dont il traita M. de Soubiſe, réduit à ſe jeter à ſes pieds, après la priſe de Saint-Jean-d'Angely, & à lui faire des proteſtations de ſa fidélité & de ſon obéiſſance pour l'avenir. « Je ſerai bien aiſe, lui dit le Roi, en lui mettant la main ſur l'épaule, que vous me donniez dorénavant plus d'occaſions d'être ſatisfait de vous, que je n'en ai eu de ſujets par le paſſé. Levez-vous, ajouta-t-il, & me ſervez mieux déſormais ». Il n'y a pas de doute que telle fut toujours la façon de penſer de Louis XIII, & que ſi on ne le reconnoît pas dans le traitement qu'éprouverent par la ſuite le Maréchal de Marillac, MM. de Cinqmars, de Montmorency, Saint-Preuil & de Thou, c'eſt que ces illuſtres coupables trouverent le cœur du Souverain fermé par la politique trop ſévere de l'implacable Richelieu.

ANNE

ANNE D'AUTRICHE,

REINE DE FRANCE,

FEMME DE LOUIS XIII.

ANNE D'AUTRICHE, fille de Philippe, Roi d'Eſpagne, naquit en 1600: elle avoit quinze ans quand elle épouſa Louis XIII, qui étoit du même âge à cinq jours près. Malgré cette convenance, leur mariage ne fut point heureux: les deux époux ſe plurent au premier coup d'œil, mais leur union fut traverſée par les perſonnes qui aſpiroient à la confiance excluſive du Roi, & qui appréhendoient que ſon amour pour la jeune Reine ne diminuât leur crédit. On vint à bout d'inſpirer à Louis des ombrages ſur l'attachement qu'Anne d'Autriche conſervoit pour ſa famille; on inſinua à la Reine que ſon époux ne l'aimoit pas. Ainſi ils vécurent comme dans un divorce continuel, qui ne fut interrompu que par quelques réunions paſſageres, dûes plutôt aux circonſtances, qu'à la tendreſſe.

Louis partit le 17 Août 1615, pour aller au-devant de ſon épouſe : la marche de ce jeune Monarque à travers ſon Royaume n'auroit dû être accompagnée que de plaiſirs ; mais la bizarrerie des circonſtances força de joindre aux divertiſſemens l'appareil de la guerre ; & la pompe des Fêtes en tiroit quelquefois un nouvel éclat. Le Monarque s'avançoit au milieu d'une Cour leſte & brillante ; derriere lui, marchoit ſon armée. La Cour arriva tranquillement à Bordeaux, le 7 Octobre de la même année : le mariage fut célébré le 20 Novembre. Le Duc de Guiſe, à la tête d'un détachement de la grande armée, avoit été conduire ſur la frontiere la Princeſſe Eliſabeth deſtinée à l'Infant d'Eſpagne Don Carlos, & avoit ramené la jeune Reine de France.

Cette Princeſſe vit d'abord avec chagrin les troubles qui agitoient le Royaume. Elle en déſiroit la fin avec ardeur pour ſe rendre dans la Capitale, où elle n'ignoroit pas qu'elle étoit attendue par des Fêtes dont l'idée enlaidiſſoit encore à ſes yeux le ſpectacle effrayant de la guerre : toute la jeuneſſe de la Cour penſoit comme elle.

Il ſe fit un accommodement, & pendant que le traité ſe négocioit, le Roi revint à Paris, où il fit ſon entrée avec la Reine ſon épouſe, le 18 Mai 1616. Les graces & la jeuneſſe de la nouvelle Reine ſéduiſirent les Pariſiens, qui donnerent en cette occaſion les témoignages les plus éclatans de leur amour & de leur inviolable attachement à la perſonne de leurs Souverains. Les Fêtes durerent pluſieurs jours, & Leurs Majeſtés eurent lieu d'être ſatisfaites de ces preuves parlantes du contentement de leurs peuples : Anne d'Autriche y parut très-ſenſible.

La Reine-Mere s'étant raccommodée avec le Roi ſon fils, revint à Paris au commencement de l'automne en 1620, où elle réunit ſa Cour à celle de ſa belle-fille : ces deux Reines vivoient extérieurement en aſſez bonne intelligence enſemble. Anne d'Autriche avoit plus de liant dans le caractere que Marie de Médicis. Pendant le temps que l'une & l'autre ſe livroient aux amuſemens que la Cour leur offroit, Louis ſubjuguoit le Béarn. Son retour à Paris mérite d'être remarqué ; ce fut la ſeule fois de ſa vie que ce Prince montra un peu de galanterie :

il arriva le 7 Novembre de grand matin, accompagné de cinquante-quatre Seigneurs, courant à bride abattue, précédé de quatre Maîtres de Poſte donnant du cor; il traverſe ainſi la Ville où il n'avoit pas été annoncé. Le bruit que faiſoit cette troupe leſte & gaillarde tire les Bourgeois de leurs lits; les fenêtres ſe rempliſſent de curieux: ſi-tôt qu'ils reconnoiſſent Louis, ce jeune guerrier qui revenoit en vainqueur de la rebellion, ils font retentir l'air des cris de *Vive le Roi*. Le peuple l'accompagne en foule juſqu'au Louvre: la Garde voyant venir cette troupe mêlée de cavaliers & de fantaſſins qui pouſſoient des cris confus, s'étoit miſe en défenſe: à la vue du Roi, les barrieres s'ouvrent, les Gardes joignent leurs acclamations à celles du peuple: il traverſe rapidement les appartemens, va embraſſer ſa mere; il paſſe de là chez la jeune Reine ſon épouſe, à laquelle il cauſe la même ſurpriſe & le même plaiſir. Ce jour fut un des plus beaux & des plus heureux du mariage d'Anne d'Autriche. Les diverſes intrigues & cabales de la Cour lui cauſerent par la ſuite une foule de chagrins, qui firent naître ſans doute

beaucoup de froid dans ſon cœur pour la perſonne du Roi; mais c'eſt moins à la Reine qu'il faut en faire un crime, qu'aux Courtiſans ambitieux qui, pour gouverner Louis, cherchoient à l'éloigner tout-à-fait & de ſa mere & de ſon épouſe, ainſi qu'on le voit clairement par tous les témoignages de l'Hiſtoire du temps.

Le mariage de Madame, ſœur de Louis XIII, avec Charles I, Roi d'Angleterre, fut non-ſeulement une affaire d'Etat, mais une affaire de Cour. Chaque incident qui ſe préſentoit, remuoit une infinité de perſonnes: les femmes vouloient donner leur avis, & montroient une curioſité que le Cardinal de Richelieu Miniſtre ne jugeoit pas à propos de ſatisfaire. Peu accoutumées à cette réſerve, elles la trouvoient fort étrange, ce qui leur donna du dépit contre le Cardinal: ce dépit augmenta quand le Duc de Buckingham, favori du Roi d'Angleterre, vint en France pour épouſer la Princeſſe au nom de ſon Maître. Ce Favori, dit Madame de Motteville, *étoit bien fait & beau de viſage; il avoit l'ame grande, étoit*

magnifique & libéral. Confident d'un grand Roi, il avoit à ſa diſpoſition tous ſes tréſors à dépenſer & toutes les pierreries de la Couronne d'Angleterre pour ſe parer. Buckingham amena avec lui la plus belle jeuneſſe des trois Royaumes. Les François peu jaloux, les Françoiſes nées galantes, virent avec un égal tranſport arriver cet eſſaim folâtre & brillant; bientôt tous les cœurs furent d'intelligence: les plaiſirs formerent des liaiſons que Richelieu ne vit pas ſans ombrage. L'air ſuffiſant de Buckingham l'avoit déjà choqué; ſon amour pour Anne d'Autriche, qu'il fit éclater follement, acheva d'indiſpoſer contre lui le Miniſtre & les gens les plus ſenſés de la Cour. En effet, non-ſeulement Buckingham ſe préſenta vis-à-vis la Reine, en homme qui veut plaire, mais il parla & accompagna ſa déclaration des imprudences ordinaires à la paſſion; ſoupirs, diſtractions, empreſſemens inconſidérés, langueur affecteé, joie ſubite, départ précipité, retour imprévu; tout le monde, le Roi lui-même s'en apperçut: il en conçut des ſoupçons contre ſa jeune épouſe: cependant les langues les plus malignes

n'ont pu lui reprocher que de n'avoir pas repouſſé avec aſſez de hauteur les galanteries d'un homme dont elle voyoit peut-être l'amour avec une ſecrete complaiſance, mais ſans autre retour de ſa part que le penchant ordinaire des plus honnêtes femmes à ne pas déſobliger ceux qui les aiment. Au commencement de la Régence d'Anne d'Autriche, Voiture lui préſenta les vers ſuivans, qu'elle lut & reçut avec plaiſir, & garda long-temps dans ſon cabinet:

Je penſois que la deſtinée,
Après tant d'injuſtes malheurs,
Vous a juſtement couronnée
De gloire, d'éclat & d'honneur.
Mais que vous étiez plus heureuſe,
Lorſque vous étiez autrefois,
Je ne veux pas dire amoureuſe,
La rime le veut toutefois!
. . . . . .
. . . . . .

Je penſois, car nous autres Poëtes,
Nous penſons extravagamment,
Ce que, dans l'humeur où vous êtes,
Vous feriez, ſi dans ce moment
Vous aviſiez en cette place

Venir le Duc de Buckingham ;
Et lequel ſeroit en diſgrace
De lui ou du Pere Vincent.

Mémoires de Motteville, Tome I, page 236.

Richelieu, pour complaire à ſon Maître & pour ſe ſatisfaire, donna des mortifications à l'Ambaſſadeur. On prétend que ce Cardinal étoit lui-même amoureux de la Reine, qui ne pouvoit, dit-on, le ſouffrir.

Lorſqu'il fut queſtion du mariage de Gaſton, frere du Roi, avec Mademoiſelle de Montpenſier, la plus riche héritiere du Royaume, Louis XIII fit tout ce qui dépendit de lui pour éloigner cette alliance. L'idée de voir une poſtérité à ſon frere, pendant qu'il n'en avoit pas, le faiſoit ſécher de jalouſie, & on lui en vit quelquefois verſer des larmes. Par la crainte d'être moins conſidérée, lorſque ſon beau-frere auroit des enfans, Anne d'Autriche s'efforçoit de ſon côté d'empêcher le mariage de *Monſieur*. Elle avoit alors pour Surintendante de ſa Maiſon la Ducheſſe de Chevreuſe, autrefois la Connétable de Luines, preſque auſſi jeune qu'elle, vive, paſſionnée pour les plaiſirs, pour

la domination, & plus capable de conſeiller ſelon ſon goût & ſes interêts, que ſelon la raiſon. En folâtrant avec la jeune Reine & en courant ſans diſcrétion dans les appartemens, cette Ducheſſe occaſionna une chute à la Reine qui lui fit faire une fauſſe couche qu'on eut grand ſoin de cacher au Roi. Ce fait eſt encore conſigné dans les Mémoires de Madame de Motteville, qui vécut très-familiérement à la Cour de la Reine Anne. C'eſt peut-être ce même fait qui a donné lieu à la conjecture haſardée dans un Ecrit moderne, qu'Anne d'Autriche avoit eu un fils, frere aîné de Louis XIV, & que cet enfant fut par la ſuite l'homme ſi célebre, connu ſous le nom du *Maſque de fer*. Ce point ſi problématique de notre hiſtoire ſemble aujourd'hui ceſſer d'être un doute pour bien des perſonnes: mais ces mêmes gens ſont-ils mieux inſtruits que les autres? c'eſt ce dont il eſt bien permis de douter.

La Reine-Mere faiſoit quelquefois des reproches à la Ducheſſe de Chevreuſe ſur ſa conduite, & la Ducheſſe qui les ſouffroit impatiemment vouloit s'en venger pour mortifier Marie de Médicis & avec elle toutes les femmes

de la vieille Cour qui critiquoient la jeune : elle confirme Anne d'Autriche dans l'intention de faire manquer le mariage de *Monſieur* : elle a ſoin à cet égard de faire la leçon à toutes les ſubalternes de ſa dépendance, qui ne parlent d'autre choſe à la Reine jour & nuit : il y en eut même qui pouſſerent la hardieſſe, au point de dire à la jeune Reine qu'elle avoit intérêt à faire reſter Gaſton libre, parce que ſi le Roi, dont la ſanté étoit très-foible, venoit à mourir ſans enfans, elle pourroit épouſer ſon beau-frere. L'hiſtoire ne dit point de quelle maniere Anne d'Autriche écouta ces diſcours étranges & qui auroient terriblement irrité Louis XIII déjà fort jaloux, s'il en avoit eu la moindre connoiſſance. Une juſtice qu'on doit rendre à Anne d'Autriche, c'eſt que née ſans goût pour les intrigues de Cour, elle n'en forma jamais aucune, & ne parut que par complaiſance & bonté de caractere dans toutes celles où ſon nom fut mêlé par ſes favorites ou confidentes, telles que la Ducheſſe de Chevreuſe & autres.

L'entrepriſe formée pour faire avorter le Mariage de *Monſieur*, n'ayant

eu qu'une fin tragique, comme on le verra à l'article de ce Prince, tous ceux qui y avoient eu part furent punis. Anne d'Autriche ne fut point épargnée par le Cardinal de Richelieu, qui ne pouvoit douter de la haine que lui portoit cette Princeſſe : il fit faire de grandes réformes dans ſa Maiſon pour ſe venger de Sa Majeſté. Pluſieurs de ſes femmes les plus affidées furent congédiées : l'entrée de ſes appartemens, même à l'heure du cercle, fut interdite aux hommes quand le Roi n'y ſeroit pas préſent, & on établit une étiquette ſévere, très-gênante pour les plaiſirs & pour une jeune Reine qui les aimoit. Anne en fut outrée; mais ne pouvant prendre ſa revanche contre le Cardinal, elle fut contrainte à diſſimuler & à paſſer ſes plus beaux jours dans un ennui dont rien ne pouvoit la diſtraire.

La Reine n'avoit jamais cherché à plaire qu'à ſon époux: elle y auroit ſans doute réuſſi, ſans l'affreuſe politique de la Reine-Mere & du Cardinal. Un trait que rapporte Mademoiſelle de Motteville ſuffit pour prouver cette accuſation. Louis XIII avoua un jour

à un de ſes Favoris, qu'il trouvoit la Reine belle ; » Mais je n'oſe, ajouta-t-il, lui montrer de la tendreſſe, de peur de déplaire à la Reine ma mere & au Cardinal, dont les conſeils & les ſervices me ſont plus néceſſaires que de me plaire avec ma femme ». O étrange & déplorable condition des Souverains ! être forcé d'étouffer les ſentimens les plus doux & les plus ſacrés de la nature, de chagriner ſans ceſſe une épouſe jeune, belle, ſenſible & vertueuſe, pour ne pas déplaire à un Miniſtre altier, jaloux & vindicatif !

La Reine ſoupiroit avec ardeur après le moment qui devoit la rendre mere. Pour avoir des enfans, elle faiſoit aſſez ſouvent des pélerinages. Un jour qu'elle revenoit d'un de ces pélerinages, *Monſieur*, l'ayant rencontrée, s'arrête & lui dit : « Madame, vous venez de ſolliciter vos Juges contre moi ; je conſens que vous gagniez votre procès, ſi le Roi a aſſez de crédit pour cela ». Anne fit un grand ſoupir, & ſe retira ſans répondre.

Le Duc de Buckingham, toujours ou réellement épris des charmes d'Anne d'Autriche, ou emporté par la vanité de

faire croire qu'il avoit réuſſi à plaire, n'omettoit rien pour ſe faire rappeler en France : il offrit d'y venir comme ami négocier une paix durable ; mais la jalouſie de Louis XIII lui ferma toujours les portes de ſon Royaume.

Une preuve qu'Anne d'Autriche aimoit ſincérement Louis XIII, c'eſt qu'elle étoit très-jalouſe de lui. Ce Prince ayant formé une liaiſon avec Mademoiſelle de Hautefort, petite-fille de Madame de la Flotte, Gouvernante des Filles d'honneur de la Reine-Mere, cette inclination ſe fortifia à un point, pendant le voyage du Roi à Lyon en 1628 ou 1629, que la jeune Reine en étoit au déſeſpoir. Elle menaça la favorite de lui faire couper le nez, ſi elle ne renonçoit au plutôt à ſon entrepriſe ſur le cœur du Roi. Mais les déférences & les attentions de Mademoiſelle de Hautefort calmerent le courroux de la Reine, & depuis elles devinrent bonnes amies, *Voyez les Mémoires de Montglat, Tom. I.* Anne d'Autriche, dit M. Anquetil, avoit une forte raiſon de s'attacher à tous les pas de ſon mari. Depuis quelque temps le froid, l'indifférent Louis, montroit un goût fort vif pour

la compagnie de Mademoiſelle de Hautefort : cet empreſſement qui avoit tous les dehors d'une inclination de cœur, alarmoit ſinguliérement Anne d'Autriche ; elle craignoit, ſi elle perdoit le Roi de vue, qu'il ne lui échappât. Sans paroître blâmer l'envie qu'elle faiſoit paroître de ne point quitter le Roi ſon époux, Madame du Fargis, ſa Dame d'atour, lui conſeilla de ne point le fatiguer par des démonſtrations de jalouſie. *S'il eſt capable d'aimer*, lui dit-elle, *c'eſt à vous ſeule qu'il eſt capable de le marquer* ; diſtinction qui explique aſſez bien la galanterie de Louis XIII. Ce Prince permit à ſon épouſe de l'accompagner, plus par politique que par amour. Les ſoins empreſſés que cette Princeſſe lui rendit pendant ſa maladie dangereuſe à Lyon, ne contribuerent pas peu à ſon prompt rétabliſſement.

L'année 1630 amena encore de nouveaux changemens dans la maiſon de la jeune Reine, qui s'étoit jointe à ſa belle-mere contre le Cardinal de Richelieu. Son époux lui ôta pluſieurs femmes qu'elle aimoit & qui s'étoient entremêlées de l'union contre Son Eminence. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui avoit

conſeillé Anne d'Autriche, fut prié de ne point paroître ſi ſouvent à la Cour, ſur-tout auprès de la Reine. Cette Princeſſe verſoit tous ſes chagrins dans le ſein de Marie de Médicis, & lorſqu'elles s'entretenoient enſemble ſur leur commune diſgrace, elles cherchoient leurs motifs de conſolation dans les *Pſeaumes* dont elles citoient des paſſages latins. Ce fut à ce ſujet que Nogent, oyant réciter ces paſſages, dit à la Reine-Mere, en ſtyle de mauvais bouffon : » Madame, que vous êtes docte ! pour moi je ne ſais qu'un verſet : *Nolite confidere in principibus* ». *Journal de Richel.*

Henri de Talleyrand, Comte de Chalais, Maître de la garde-robe du Roi, fut décapité à Nantes, par Arrêt de la Chambre de Juſtice établie à cet effet. Chalais avoit continué ſes intelligences avec *Monſieur*, & n'avoit pas peu contribué à lui mettre dans la tête de ſortir de la Cour ; ce qu'il auroit exécuté, ſi le Gouverneur du Havre ou de Mets avoient voulu lui donner retraite. Cependant ce Prince l'oublia bientôt, & il fut ſi content de ſon mariage avec Mademoiſelle de Montpen-

ſier & de l'apanage qu'on lui donna ; qui fut le Duché d'Orléans & de Chartres, qu'il vit fort tranquillement travailler au procès du priſonnier. Comme on l'a dit, il fut accuſé de quelque choſe de plus que d'avoir voulu débaucher *Monſieur* : on prétendit qu'il avoit conſpiré contre la vie du Roi, dans la vue de faire épouſer la Reine au Duc d'Orléans. Cette accuſation ne fut jamais prouvée : ce qu'il y a de certain, c'eſt que le Maréchal d'Ornano étant ſur le point de recevoir le Viatique, le 4 Septembre, au Château de Vincennes, jura ſur le ſalut de ſon ame que *Monſieur* n'en avoit jamais voulu à la perſonne du Roi, & qu'aucun de ſes confidens ne lui avoit jamais donné un ſi déteſtable conſeil. Ce Prince étoit d'ailleurs peu capable d'un pareil crime. La Reine, qu'on fit entrer dans le complot, l'étoit encore moins. Quelque innocens que fuſſent Gaſton & Anne d'Autriche, le Roi ne laiſſa pas d'ajouter foi aux bruits qui coururent, comme il parut par ce qu'il dit dans ſa dernière maladie à M. de Chavigny, qui lui demandoit pardon de la part de la Reine de ce qui lui avoit déplu dans ſa

conduite, le priant ſur-tout de ne pas croire qu'elle eût eu aucune part dans l'affaire de Chalais, ni penſé à épouſer *Monſieur*, après qu'on auroit ôté la vie à Sa Majeſté. » *En l'état où je ſuis*, répondit ce Prince en mourant, *je lui dois pardonner, mais non pas la croire* ». Un Hiſtorien récent aſſure que ce fut le véritable Comte de Rochefort, qui découvrit la conjuration & de la maniere qu'on le voit dans les Mémoires qui portent ſon nom. Selon cet Auteur, le Pere Joſeph, qui étoit le bras droit & l'agent du Cardinal de Richelieu, entreprit de pénétrer ce qui ſe tramoit contre cette Eminence. Comme il ne doutoit pas que la Ducheſſe de Chevreuſe, qui s'étoit retirée à Bruxelles après ſon éloignement de la Cour, ne fût du ſecret, il prit le parti d'envoyer en Flandres un homme affidé & capable de percer le myſtere. On jeta les yeux ſur Rochefort. Le Pere Joſeph lui fit endoſſer un habit de ſon Ordre & le garda quelques jours dans le Couvent de la rue Saint-Honoré, pour l'emboucher & lui apprendre à jouer ſon perſonnage. Le Capucin maſqué part, arrive à Bruxelles & fait bientôt con-

noiſſance avec le Marquis de Laignes, qui avoit contracté un mariage de conſcience avec Mademoiſelle de Chevreuſe. A force de peſter contre la Cour de France, il gagne la confiance du Marquis, qui le prie de porter quelques Lettres à Paris & de les rendre en main propre. Il s'en charge, & prend la route de France, comme s'il alloit aux eaux de Forges. A moitié chemin, il met ſon paquet entre les mains d'un homme apoſté par le Cardinal, qui le lui renvoie bien fermé, pour le rendre à ſon adreſſe. Un Avocat, nommé Lapierre, étoit le correſpondant de Laignes. Rochefort lui donne ſes lettres & l'Avocat les porte à Chalais; la réponſe ſuivit de près. Le Cardinal reconnut qu'elle étoit de la propre main du Maître de la garde-robe; il la rendit à ſon Capucin, qui la porta à Bruxelles. Cependant Chalais, qui ne ſe défioit de rien, envoya un Courrier en Eſpagne pour achever ſon Traité : mais le Courrier fut arrêté au retour, & les pieces dont il étoit chargé ne permirent plus de douter de la conjuration. *L'Auteur du véritable Pere Joſeph*, qui rapporte cette Hiſtoire, dit qu'il l'auroit

paſſée ſous ſilence, s'il ne l'avoit pas trouvée dans des Mémoires plus fidelles que ceux qu'on attribue au Comte de Rochefort. Il auroit fait plaiſir d'indiquer ces Mémoires, faute de quoi l'on ne peut pas faire grand fond ſur une aventure auſſi romaneſque. Je voudrois encore qu'il eût prouvé le prétendu mariage de Madame de Chevreuſe avec le Marquis de Laignes. Elle étoit en France dans le temps qu'on la ſuppoſe à Bruxelles : elle n'en ſortit qu'à l'occaſion de l'affaire de Chalais & même après ſon exécution, comme on le peut voir dans les Mémoires de Baſſompierre & de Rohan, & dans toutes les Relations de ce temps-là. Elle étoit à Paris lorſqu'elle apprit qu'on avoit été la chercher au Verger, maiſon conſidérable en Anjou, pour lui donner ordre de n'en pas ſortir ; & ſur cette nouvelle, prenant ſon parti, elle quitte le Royaume de crainte de pis : elle alla à grandes journées, non pas à Bruxelles, mais en Lorraine. Ce fait certain prouve du moins pour cette circonſtance, la fauſſeté des Mémoires ſur leſquels l'Auteur du véritable Pere Joſeph a travaillé.

M. Anquetil, dans ſon Ouvrage intitulé : *L'Intrigue du Cabinet*, production auſſi eſtimable par ſon ſtyle que par l'importance du ſujet, rapporte d'après d'autres Auteurs, que Louis étoit diſpoſé à faire grace à Montmorenci ; mais lorſqu'il fut pris, ce Prince fut informé qu'on avoit trouvé au bras de cet illuſtre coupable, un portrait dont on ne nomme point l'original & qui apparemment intéreſſoit ſinguliérement le Roi, puiſque cette découverte, dit-on, le rendit inflexible. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que le Duc de Montmorenci, pris au combat de Caſtelnaudari, étoit très-aſſidu auprès d'Anne d'Autriche : il fit même le paſſionné auprès de cette Princeſſe qui n'y faiſoit point attention ; & il pourroit être arrivé que ce Duc, jeune encore, ſe fût paré de ſon portrait par une galanterie Eſpagnole aſſez à la mode en ce temps-là. Si cette jalouſie du Monarque a pu influer ſur ſa rigueur envers un homme que tout le Royaume auroit voulu ſauver, il faut convenir que Louis ne rendoit guere juſtice aux ſentimens d'attachement de la Reine ſon épouſe, à laquelle d'ailleurs il avoit déjà donné

des ſujets de ſe plaindre de ſes goûts pour d'autres perſonnes qu'elle. Mais il vaut mieux dire, avec l'Écrivain que nous avons cité, que Louis & ſon Miniſtre jugerent cet exemple néceſſaire à la tranquillité de l'Etat. *Voyez l'article Montmorenci.*

On a ſoupçonné long-temps que Richelieu aimoit la Ducheſſe de Chevreuſe, qui le déteſtoit ; mais elle paroiſſoit flattée de la préférence qu'il lui donnoit, & elle lui témoignoit en public des égards dont elle ſe dédommageoit en particulier avec ſes confidens : il étoit leur jouet ſans le ſavoir. Anne d'Autriche, liée à cette troupe badine, triomphoit de tout ce qui jetoit du ridicule ſur le Prélat qu'elle haïſſoit : ce fut elle qui ménagea l'agrément de cette Eminence pour le retour de la Ducheſſe après ſes aventures avec Buckingham & Montaigu, pendant ſon ſéjour à Londres ; & le public malin remarqua que le Miniſtre, inexorable pour tous les autres, avoit facilement accordé à la jeune Reine la grace de Madame de Chevreuſe, lui qui n'avoit jamais connu le mot de pardon.

Le Commandeur de Jars, de la Maiſon de Rochouart, fut décrété, mis en priſon, ſubit la queſtion à raiſon de la haine qu'il portoit au Cardinal comme la jeune Reine, Madame de Chevreuſe, & en général toutes les perſonnes de la Cour. Les queſtions qu'on lui fit dans ſes divers interrogatoires qu'il ſubit ſur la ſellette, roulerent principalement ſur le commerce qu'Anne d'Autriche pouvoit entretenir avec ſa famille; ſi elle faiſoit paſſer des lettres à Madrid ou ailleurs; ce qu'elles contenoient; s'il n'y étoit pas parlé d'affaires d'Etat, du Roi & du Miniſtre. On prétend que Richelieu déſiroit fortement de la trouver en défaut à cet égard, afin de la rendre ſuſpecte à ſon Epoux, & qu'elle eût beſoin de recourir à ſon crédit pour ſe réconcilier avec le Roi. Étrange maniere de ſe faire valoir auprès des perſonnes que l'on veut gagner! Mais c'étoit celle du Cardinal. Malgré toute l'adreſſe inſidieuſe de la Feymas, Juge du Commandeur, & qu'on nommoit le bourréau de Son Eminence, il échoua contre la fermeté & la préſence d'eſprit de l'intrépide de Jars. Ce Militaire reſ-

pectable ne dit point un ſeul mot à la charge de la Reine; il ne fit que braver le Juge, lui reprocher hardiment ſes menſonges & ſes duplicités, qu'il nommoit lâchetés.

Duval & Senelle, Médecins, convaincus d'avoir fait des prédictions ſur le Roi, furent condamnés tous deux aux Galeres. Senelle avoit été arrêté en revenant de Lorraine; on le trouva chargé de diverſes lettres que Madame du Fargis, qui s'étoit retirée auprès de Gaſton, écrivoit à la Reine régnante, au Comte de Cramail, à la Demoiſelle du Tillet, fille intrigante, & à la Marquiſe de Sourdis. Quelques-unes de ces lettres ſont imprimées dans le Journal de Richelieu. On en voit un bien plus grand nombre à la Bibliotheque du Roi, renfermées en un ſeul volume. Le ſtyle en eſt myſtérieux, & tous les noms y ſont défigurés. On y a joint quelques-unes des réponſes que la Reine Anne d'Autriche faiſoit à Madame du Fargis, qui, pour l'ordinaire, ne contiennent rien de fort particulier. Celles de Madame du Fargis, dont Senelle étoit porteur, entroient dans un plus grand détail. Ce Cardinal, qui avoit pris ſoin

de les déchiffrer, assure que ces lettres *contenoient plusieurs crimes.* Il y étoit parlé de la mort de ce Ministre, & du projet de marier *Monsieur* avec la Reine régnante, après le décès du Roi, que l'on supposoit devoir arriver avant peu: on y disoit que la Reine-Mere empêchoit *Monsieur* de se marier en Lorraine, afin qu'il pût épouser Anne d'Autriche: on donnoit avis au Comte de Cramail, amant de la Comtesse du Fargis, des Mémoires que l'on envoyoit à la Reine régnante contre le Cardinal: on y parloit en termes couverts d'un grand dessein qui demandoit un homme extrêmement fidelle, à qui l'on promettoit de faire tenir tout ce qui seroit nécessaire pour l'exécution; il y étoit fait mention du commerce que la Reine régnante entretenoit secrétement avec *Monsieur.* Le Roi ordonna au Cardinal de faire voir ces lettres à la Reine son épouse, en présence du Garde des Sceaux, de Châteauneuf, & des Maréchaux de Schomberg & d'Effiat: ils se rendirent tous ensemble dans son appartement, & s'acquitterent de cette commission avec tout le respect possible. La Reine reconnut les lettres, & leur

leur expliqua quelques termes énigmatiques qu'ils n'entendoient pas. Quand on lui lut l'endroit où il étoit queſtion de ſon mariage avec *Monſieur*, au cas que le Roi vînt à manquer, elle s'emporta contre Madame du Fargis, & dit qu'elle avoit toujours eu tant d'averſion pour *Monſieur*, qu'elle ne croyoit pas qu'on pût jamais la déterminer à l'épouſer. Lorſqu'on vint à l'endroit où Madame du Fargis mandoit au Comte de Cramail d'envoyer des Mémoires à la Reine contre le Cardinal, il prit auſſi-tôt la parole, en diſant qu'il ne falloit pas aller chercher des Mémoires ſi loin; que la vérité étoit par-tout, & que ſi elle avoit quelque plainte à faire contre lui, il la ſupplioit très-humblement de le déclarer. Elle n'avoit garde d'irriter le Cardinal dans le temps qu'il avoit en main la preuve de ſes liaiſons ſecretes avec ceux qui étoient dans la diſgrace du Roi. La Reine répondit : « Qu'elle ſeroit bien méchante de dire quelque choſe contre le ſieur Cardinal, n'en ayant aucun ſujet ».

Le Cardinal ne chercha point à aigrir l'eſprit du Roi contre la Reine régnante

pour lui attirer de nouveaux chagrins, il tâcha au contraire de l'excuſer, dit le Jéſuite Griffet, dans ſon Hiſtoire de Louis XIII ; il étoit alors de l'intérêt de cette Eminence qu'Anne d'Autriche eût des enfans qui ôtaſſent à *Monſieur* l'eſpérance de monter ſur le Trône. La Reine ſut bon gré au Cardinal de la conduite qu'il tint en cette occaſion ; elle avoua qu'on auroit pu la traiter autrement, & qu'on en avoit ſujet, ſans qu'elle pût raiſonnablement s'en plaindre. Elle dit au Cardinal, & enſuite à Madame la Princeſſe de Condé & à d'autres perſonnes, qu'elle croyoit que Madame du Fargis avoit écrit ces lettres inconſidérées pour la perdre, parce qu'elle n'avoit pas voulu ſuivre aveuglément les conſeils qu'elle lui avoit donnés. La Comteſſe du Fargis fut condamnée à être décapitée, par jugement des Commiſſaires de la Chambre établie à l'Arſenal, & cet Arrêt fut exécuté en effigie. Pour le Comte de Cramail, il fut exilé.

En revenant de voir la belle maiſon de Cadillac, appartenante au Duc d'Epernon, Gouverneur de Guienne, la Reine ſe rendit à Bordeaux. Le Ma-

réchal de Schomberg, qui l'accompagnoit dans ſa route, mourut d'apoplexie en arrivant à Bordeaux, à l'âge de cinquante-neuf ans ; & le Cardinal de Richelieu y fut attaqué d'une rétention d'urine dont il penſa mourir. Le mal devint ſi violent, que l'on déſeſpéra de ſa vie pendant quelques jours. Malgré la fâcheuſe extrémité à laquelle il étoit réduit, on ne laiſſa pas de faire les réjouiſſances que l'on avoit préparées dans la Ville pour l'arrivée de la Reine. Le Cardinal revenu en ſanté, apprit avec beaucoup d'humeur qu'on avoit donné un bal dans le temps qu'il ſe mouroit, & que le Garde des Sceaux, Châteauneuf, y avoit danſé. La Reine ne fit pas un long ſéjour à Bordeaux, elle voulut aller à la Rochelle, qui ne paroiſſoit plus qu'un village en comparaiſon de ce qu'elle avoit été. Le ſieur Deleſcale, Lieutenant-Criminel au Bailliage de cette Ville, en prit occaſion de lui faire un compliment qui mérite d'être remarqué. Nous allons le tranſcrire. Le voici :

» Madame, cette Ville, ſi toutefois on peut l'appeler ainſi, le reſte des fléaux de Dieu & de l'indignation du

Roi, l'ombre & le fantôme de la Rochelle, reſſuſcite à l'arrivée de Votre Majeſté, pour ſe jeter à ſes pieds, & pour lui rendre par ma bouche les premiers hommages de ſa fidélité & de ſon obéiſſance. Elle rougit, Madame, après avoir été l'une des plus magnifiques Villes de votre Royaume, de paroître un village aux yeux de la plus grande & de la plus belle Princeſſe de l'Univers. Elle a ſujet de croire maintenant que la ruine de ſes baſtions, la révocation de ſes priviléges & cette prodigieuſe faim, qui ne trouve point d'exemple dans les ſiecles paſſés, & qui l'avoit preſque toute entiere réduite en cimetiere, n'ont point encore été une expiation proportionnée à la grandeur de ſes crimes, & ſur-tout de celui qu'elle a particuliérement commis contre vous, lorſqu'elle a tant de fois ravi de vos bras, & retenu ſi long-temps autour de ſes murailles, le plus parfait & le plus incomparable de tous les Rois. Toute abattue & toute miſérable qu'elle eſt, elle ne laiſſe pas de ſe croire encore heureuſe, puiſque nonobſtant ſa punition & ſon péché,

votre bonté Royale ne dédaigne pas de la regarder & de jeter les yeux ſur cet amas de cendres qui formoient autrefois la plus forte place de la Chrétienté. Votre Majeſté n'y verra que des marques de la puiſſance & de la valeur de notre grand & victorieux Monarque, non gravées ſur le marbre & ſur le bronze, mais imprimées en caracteres éternels ſur tous les objets qui ſe préſenteront à Votre Majeſté. Elle verra d'un côté la chute de ces effroyables remparts ſur leſquels la charrue paſſe à préſent tous les jours, & qui, par la grandeur de leurs ruines, font aſſez connoître la force du bras qui les a réduits en poudre. Elle verra des montagnes de pierres élevées au milieu de la mer en dépit des vents, des flots & de toute la nature. Elle verra cette mer qui a ſi ſouvent rougi du ſang des ennemis de la France, & qui, s'approchant avec ſoumiſſion aux pieds de Votre Majeſté, ſemble par un doux murmure adorer avec nous vos yeux, qui ſeuls ont été capables de vaincre ſon vainqueur, & de lui faire perdre le titre d'invincible..... Voilà, Madame, les trophées, les pyramides &

les principaux arcs de triomphe de la Rochelle. La juſtice du Roi & ſes fautes paſſées lui ont fait perdre ſa communauté, ſes armes & ſes canons. La guerre, la peſte, les garniſons, les impôts l'ont entiérement dépouillée de toutes les choſes néceſſaires pour recevoir la petite-fille de Charles-Quint & la femme de Louis-le-Juſte, plus illuſtre encore par ſes vertus que par la grandeur de ſon alliance & celle de ſon extraction. Il ne lui reſte plus que le cœur, qu'elle préſente à Votre Majeſté, avec les vœux & les acclamations de cette multitude qui me ſuit, & qui attend de votre pitié la délivrance de ſes miſeres. Elle vous ſupplie de croire, Madame, que ſi elle eſt contrainte de ſouffrir à préſent que les moindres villages de votre Royaume la ſurpaſſent dans la pompe de votre réception, elle ſurpaſſe auſſi tout le reſte de vos Sujets en zele & en attachement pour le ſervice de Votre Majeſté ». Cette harangue prouve, ainſi que nous l'avons déjà dit, que le ſiecle de Louis XIII fut celui du plus mauvais goût en ce genre.

En 1636, le Roi Louis XIII, ſe ren-

dant au ſiége de Corbie à la tête de ſon armée, fait expédier, avant ſon départ de Paris, des Lettres patentes, par leſquelles il déclare la Reine ſon épouſe Gouvernante de Paris pendant ſon abſence; elles furent enregiſtrées au Parlement, le 6 Septembre, & Bullion, Surintendant des Finances, qui jouiſſoit alors de la plus haute faveur, eut ordre de reſter auprès d'Anne d'Autriche pour lui ſervir de conſeil. Cette confiance du Roi dans ſon épouſe, prouve que Sa Majeſté & Son Eminence reconnoiſſoient dans cette Princeſſe les talens néceſſaires pour bien gouverner, & que Louis, malgré le froid qu'il conſervoit pour ſa femme, ne pouvoit s'empêcher de rendre juſtice à ſes bonnes qualités. Ce fut dans ce temps que Louis prit de l'inclination pour Mademoiſelle de la Fayette, Fille d'honneur de la Reine ſon Epouſe.

La Reine éprouva cette année des mortifications auxquelles Sa Majeſté fut très-ſenſible. Le Cardinal de Richelieu, qui avoit une armée d'eſpions à ſes gages, fit cette découverte qui cauſa tant de chagrins & d'inquiétudes à la Reine. Cette Princeſſe entretenoit un

commerce de lettres ſecret & continuel avec les Miniſtres d'Eſpagne qu'elle avoit vus en France, avec la Reine d'Angleterre, le Cardinal-Infant, le Duc de Lorraine & les autres Princes ſes parens ou ſes amis, quoiqu'ils fuſſent alors en guerre avec la France. Elle écrivoit à Madame de Chevreuſe, reléguée à Tours, qui entretenoit pareillement des correſpondances ſecretes à la Cour d'Eſpagne & à celle d'Angleterre. La Reine confioit ſes lettres à un de ſes domeſtiques nommé Laporte, homme ſûr & ſincere, qui les faiſoit paſſer à Tours à la Ducheſſe de Chevreuſe, ou à Paris au Secrétaire de l'Ambaſſadeur d'Angleterre. Ces lettres arrivoient enſuite par des voies détournées à ceux à qui la Reine les adreſſoit. Elle avoit obtenu la permiſſion d'écrire quelquefois par la poſte à Madame de Chevreuſe, & quand elle uſoit de cette permiſſion, elle avoit ſoin de ne mettre dans ſes lettres que des complimens & des nouvelles indifférentes. Anne d'Autriche ſe retiroit ſouvent au Val-de-Grace avec celles de ſes Filles d'honneur dont elle ſe défioit le moins : elle y paſſoit de temps en temps

pluſieurs jours de ſuite, parce qu'elle y étoit plus libre & moins obſervée qu'à la Cour : c'étoit là ſur-tout qu'elle écrivoit à Madame de Chevreuſe & aux Princes étrangers les lettres dont elle vouloit dérober la connoiſſance au Cardinal, & qu'elle en recevoit les réponſes. Quoique Richelieu fît épier toutes ſes actions, il ignora long-temps cette correſpondance cachée ; il n'en fut inſtruit que ſur la fin de Juillet 1637, par un paquet intercepté, dans lequel il trouva une lettre que le Marquis de Mirabel, qui avoit été Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour de France, écrivoit à cette Princeſſe, en réponſe à celle qu'il en avoit reçue. Il ne jugea pas à propos de faire du bruit de cette découverte : il ne ſongea d'abord qu'à en profiter pour ſavoir ce que la Reine écrivoit dans les Cours étrangeres : ainſi, au lieu d'éclater contre elle, il lui fit rendre la lettre qu'il avoit ſurpriſe, après qu'on en eût tiré une copie, ſans qu'elle pût s'appercevoir ni qu'elle eût été ouverte, ni qu'elle fût tombée entre les mains du Cardinal. Il prit en même temps des meſures pour avoir la réponſe que la Reine feroit au Mar-

quis de Mirabel, dans l'eſpérance qu'avec le temps il ſauroit par-là les ſecrets de la Cour d'Eſpagne & qu'il auroit en main de quoi convaincre la Reine d'entretenir, à l'inſçu du Roi, des liaiſons criminelles avec les ennemis de l'Etat: mais il y fut trompé; la réponſe de la Reine lui échappa, & malgré la vigilance & l'activité de ſes eſpions, il ne put jamais en avoir aucune connoiſſance. Il fit de nouvelles recherches; il voulut être informé de ce que la Reine faiſoit au Val-de-Grace, & il apprit, au commencement du mois d'Août, que l'on avoit mis une caſſette ſur la terraſſe d'un jardin qui tenoit au cabinet de la Reine, afin que l'on pût la porter dans ce cabinet ſans que les Dames qui étoient dans ſa chambre s'en apperçuſſent, & qu'enſuite elle s'étoit enfermée ſeule avec l'Abbeſſe du Val-de-Grace & une autre Religieuſe pour ouvrir cette caſſette.

Mademoiſelle de Chemeraut, Fille d'honneur d'Anne d'Autriche, qui étoit alors avec elle au Val-de-Grace, fut ſoupçonnée d'avoir donné cet avis au Cardinal de Richelieu: il ne douta point que cette caſſette ne renfermât beaucoup de myſteres qu'il étoit important de dé-

couvrir. Il fit entendre au Roi, qui étoit alors à Chantilly, que ſa femme écrivoit à ſon inſçu dans les pays étrangers, & qu'elle étoit en commerce de lettres avec ſes ennemis. Il lui montra la copie de la lettre du Marquis de Mirabel : il lui raconta ce qu'il venoit d'apprendre de Mademoiſelle de Chemeraut : il lui dit que tous les papiers de la Reine étoient cachés dans le Couvent du Val-de-Grace ; que l'Abbeſſe étoit dans ſa confidence, & qu'un de ſes domeſtiques, nommé Laporte, qui demeuroit à l'Hôtel de Chevreuſe, étoit chargé de porter ſecrétement les lettres qu'elle écrivoit à la Ducheſſe de Chevreuſe & dans les Cours étrangeres ; qu'il étoit très-important de ſavoir le contenu de ces lettres, & qu'il falloit commencer par ſaiſir tous les papiers de la Reine, qui ſe trouveroient être au Val-de-Grace. Le Roi donna ordre au Chancelier & à l'Archevêque de Paris de s'y tranſporter & de fouiller dans tous les endroits où il pouvoit y avoir des papiers, ſans excepter les chambres, le cabinet, l'oratoire & les caſſettes de la Reine ; de faire un inventaire exact de ce que l'on y trouveroit & de lui ap-

porter toutes les lettres qu'elle avoit reçues de Madame de Chevreuſe ou des Princes étrangers, avec les copies ou les originaux des réponſes qu'elle y avoit faites. L'Archevêque reçut en même temps un ordre particulier d'interroger l'Abbeſſe, de la dépoſer & de l'envoyer dans un Couvent éloigné de Paris. On dit que le Chancelier fit avertir ſous main la Reine de la viſite qu'il avoit eu ordre de faire au Val-de-Grace; mais il y a apparence que ſi la Reine en reçut l'avis, ce fut plutôt par le canal de l'Archevêque, qui n'avoit pas tant à perdre dans cette indiſcrétion que le Chancelier. Il eſt certain qu'Anne d'Autriche eut le temps de brûler tous ſes papiers ou de les mettre en ſureté: on prétend que tous ceux qu'elle vouloit conſerver furent confiés à la Marquiſe de Sourdis, fille du Comte de Cramail, qui haïſſoit extrêmement le Cardinal, depuis qu'il avoit fait mettre ſon pere à la Baſtille.

Le Marquis de Montglat, ſans parler de l'Archevêque, dit que le Chancelier ayant fait ouvrir la porte du Couvent, alla droit à la chambre de la Reine; que cette Princeſſe alarmée de ſa ve-

nue donna vîtement ſes papiers de conſéquence à ſerrer à la Mere Supérieure, qui étoit couſine-germaine du Cardinal & qui, malgré cette parenté, conſerva une fidélité inviolable pour la Reine, & par ſon ſecret la ſauva d'une perte inévitable. Montglat fait à ce ſujet une hiſtoire, que dément le Pere Griffet, dans la Vie de Louis XIII, en citant des pieces originales qui ſe trouvent dans la bibliotheque du feu Maréchal Duc de Richelieu. Les voici:

« Le Roi, dit le Cardinal de Richelieu dans un Mémoire écrit de ſa main, ayant appris qu'un nommé Laporte, Porte-manteau ordinaire de la Reine ſa femme, faiſoit divers voyages dont on ne ſavoit pas la cauſe, & qu'il étoit dans une confiance aſſez étroite pour un valet avec la Reine, réſolut de le faire arrêter lorſqu'on auroit lieu de croire qu'on le trouveroit ſaiſi de quelque lettre particuliere de cette Princeſſe. Pour cet effet, Louis donna ordre, le 11 Août, au ſieur Goulard, Enſeigne de ſes Mouſquetaires, d'arrêter le ſieur de Laporte, auſſi-tôt que la Reine ſeroit partie pour venir trouver le Roi à Chantilly. Cet ordre fut exécuté le jour ſui-

vant. Laporte fut conduit à la Baſtille, & l'on trouva qu'il avoit actuellement ſur lui une lettre que la Reine écrivoit ſecrétement à la Ducheſſe de Chevreuſe.

Le même jour, le Chancelier, accompagné de Charles Leroi, ſieur de la Poterie, Conſeiller d'Etat, ſe rend à l'Hôtel de Chevreuſe, où Laporte étoit logé, pour autoriſer par ſa préſence la viſite que le ſieur de la Poterie devoit faire de ſes papiers. Le Chancelier entra d'abord dans l'appartement du Duc de Chevreuſe, auquel il préſenta une lettre du Roi, qui lui faiſoit part des ordres qu'il avoit donnés à la Poterie. Celui-ci monte dans la chambre de Laporte, il y viſite ſes papiers & y trouve quelques chiffres dont il ſe ſaiſit.

Le lendemain 13 Août, ſur les huit heures du matin, le Chancelier ſe tranſporte au Val-de-Grace avec l'Archevêque de Paris. Dès qu'ils furent entrés, les Religieuſes leur dirent que l'Abbeſſe étoit à l'Infirmerie, malade d'une fievre continue depuis cinq jours, mais qu'elle feroit ſes efforts pour ſe lever & venir recevoir leurs ordres. Elle parut en effet, & l'Archevêque lui ordonna de conduire le Chancelier dans ſa cellule,

où il se rendit avec lui. On lit dans la Vie de la Mere d'Arbouse, Réformatrice du Val-de-Grace, que l'Archevêque défendit à toutes les Religieuses de se parler l'une à l'autre, sous peine d'excommunication. Lorsqu'ils furent arrivés dans la cellule de l'Abbesse, l'Archevêque lui dit qu'il avoit ordre du Roi de lui commander, en vertu de la sainte obéissance, de répondre avec sincérité à toutes les questions qui lui seroient faites par M. le Chancelier. Ensuite ce Magistrat prenant la parole, lui dit : « Que le Roi savoit que la Reine envoyoit des lettres en Flandres au Marquis de Mirabel ; qu'elle en avoit écrit à Madame de Chevreuse une, le 23 de Juillet, & une le 24, à Madame du Fargis, pour la prier de lui faire savoir s'il étoit vrai que l'Angleterre étoit sur le point de rompre avec l'Espagne, ce qui lui feroit beaucoup de peine ; que la Reine elle-même en avoit fait l'aveu au Roi, & que pour marquer davantage son repentir & sa sincérité, elle désiroit que la Supérieure du Val-de-Grace fît une pareille déclaration, & qu'elle la sommoit, de la part du Roi & de la Reine, par le serment

qu'elle avoit fait d'obéir à l'Archevêque, de lui découvrir tout ce que la Reine avoit écrit dans ſon Monaſtere ».

L'Abbeſſe lui répondit qu'elle n'en avoit aucune connoiſſance, & qu'elle n'avoit jamais vu la Reine écrire ou recevoir aucune lettre dans le Couvent. Le Chancelier l'ayant preſſée plus d'une fois de dire la vérité, puiſque la Reine le déſiroit pour ſa ſatisfaction, elle fit toujours la même réponſe & la ſoutint avec beaucoup d'aſſurance & de fermeté. Il eſt certain que la Reine n'avoit encore rien avoué; & ſi la Religieuſe évitoit de dire ſon ſecret au Chancelier, ce Magiſtrat n'étoit pas plus ſincere, quand il la ſollicitoit de la part de la Reine de le découvrir, & qu'il prétendoit l'y engager par ſon exemple. On lui demanda les chiffres dont la Reine ſe ſervoit : elle nia qu'elle en eût jamais vu aucun. Toutes les caſſettes qui étoient dans la cellule de l'Abbeſſe furent ouvertes en ſa préſence. Comme nous ne ſuivons ici que le procès-verbal, piece plus authentique que toutes les autres, nous voyons qu'il y eſt dit que l'on trouva dans ces caſſettes une lettre de la Reine & une de Madame de Vendôme,

adreſſée à la Supérieure ; elles ne contenoient que des choſes indifférentes : le Chancelier lui ayant demandé ſi elle en avoit reçu d'autres, elle lui avoua qu'elle en avoit encore reçu quelques-unes en 1630, pendant que la Reine étoit à Lyon, & qu'elles étoient toutes entre les mains de la Dépoſitaire. Le Chancelier ne fait aucune mention dans ſon procès-verbal d'un fait rapporté dans la Vie de la Mere d'Arbouſe & qui paroît certain. Il fit pluſieurs queſtions à l'Abbeſſe ſur la caſſette que l'on avoit fait paſſer furtivement dans le Monaſtere par la terraſſe du petit jardin. Elle déclara que cette caſſette venoit de la Reine d'Angleterre & qu'elle n'étoit remplie que de rubans, de dentelles & d'autres garnitures à la mode en Angleterre, que cette Reine envoyoit à la Reine de France ſa belle-ſœur, qui en avoit fait préſent à leur Sacriſtie où l'on pouvoit les aller voir. On conſerve encore cette même caſſette au Monaſtere du Val-de-Grace.

Le Chancelier & l'Archevêque ſe tranſporterent au dépôt pour voir les lettres de la Reine, dont la Supérieure leur avoit parlé : la Dépoſitaire les re-

mit entre les mains du Chancelier : il y en avoit dix ou onze, toutes écrites en 1630, à l'exception d'une ſeule de 1632. Le feu Maréchal de Richelieu, dernier mort, les avoit toutes en original. La Reine y témoigne beaucoup d'affection à la Supérieure, & la prie de faire tenir à ſa parente le paquet ou la lettre qu'elle lui envoie. Elles étoient convenues entre elles de ſe ſervir du terme de *parente*, pour déſigner Madame de Chevreuſe. Le Chancelier ayant remarqué que toutes les lettres qu'on lui donnoit étoient de 1630, dit à la Supérieure qu'il n'y avoit aucune apparence que la Reine qui lui marquoit tant de bonté, ne lui eût pas écrit une ſeule lettre depuis 1630 & 1632. Elle aſſura qu'elle n'en avoit point reçu d'autres que celles qu'on venoit de lui préſenter. Séguier lut toutes ces lettres, & il ſomma la Supérieure de lui déclarer quelle étoit cette parente à qui la Reine envoyoit ſi ſouvent des lettres & des paquets. Elle répondit que c'étoit une parente qu'elle avoit eue en Franche-Comté, qui ſe nommoit Marguerite Caſſi & qui étoit morte ; que cette fille déſiroit être placée dans la Maiſon de la

Reine, qui lui avoit écrit plusieurs fois qu'elle feroit son possible pour lui procurer cette satisfaction. Le Chancelier lui ayant répliqué qu'il étoit difficile de se persuader que la Reine eût pris la peine d'écrire si souvent à une Demoiselle qu'elle ne connoissoit pas, la Supérieure persista dans sa réponse.

L'heure du dîner des Religieuses étant venue, l'Archevêque & le Chancelier se retirerent dans la premiere Cour, où ils attendirent qu'elles fussent sorties du Réfectoire ; ils rentrerent ensuite dans le Couvent. L'Archevêque ayant mandé la Supérieure dans sa cellule, lui ordonna en vertu de la sainte obéissance de sortir à l'heure même du Val-de-Grace, & de se rendre à la Charité-sur-Loire dans un petit Couvent de son Ordre, appelé le Mont-de-Piété ; on avoit fait venir un Médecin pour savoir si elle étoit en état de faire le voyage, & il avoit décidé que sa maladie n'étoit pas assez considérable pour l'en empêcher. Elle partit sur les deux heures après midi, accompagnée de trois Religieuses, d'un Ecclésiastique & du Lieutenant du Chevalier du Guet, avec quatre Archers sans casaque. Après

ſon départ, l'Archevêque fit aſſembler la Communauté dans le Chapitre, & après avoir déclaré qu'il dépoſoit l'Abbeſſe, il fit procéder à l'élection d'une nouvelle, qui fut la Maîtreſſe des Novices, ſœur de M. de Pontchâteau.

La Reine, pendant tout ce temps, étoit dans de terribles angoiſſes; lorſqu'elle fut arrivée à Chantilly, le Roi ne voulut point la voir; tous les Courtiſans l'abandonnerent, & elle demeura trois jours enfermée dans ſon appartement preſque ſeule avec ſes femmes. Dès qu'elle ſut que Laporte étoit à la Baſtille, elle envoya le ſieur Leyras, Secrétaire de ſes commandemens, au Cardinal, pour en ſavoir la raiſon, & pour lui proteſter en même temps de ſa part qu'elle ne s'étoit ſervie de lui que pour écrire à Madame de Chevreuſe, & qu'elle n'avoit jamais envoyé aucune lettre en Flandres, ni en Eſpagne, par lui ni par aucune autre voie que ce pût être. Le Cardinal fit entendre au Secrétaire qu'il étoit trop bien informé pour croire que cette proteſtation fût ſincere. Le Chancelier étant venu à Chantilly pour rendre compte au Roi de ce qui s'étoit paſſé au Val-de-Grace,

reçut ordre d'aller interroger la Reine. Elle répondit d'abord *qu'elle n'avoit jamais eu aucune mauvaiſe intelligence avec les ennemis de l'Etat.* Le Chancelier lui ayant préſenté la copie de la lettre qu'elle avoit reçue du Marquis de Mirabel, elle avoua qu'elle avoit écrit dans les pays étrangers, & qu'elle en avoit reçu des lettres, mais elle nia conſtamment qu'il eût jamais été queſtion des affaires d'Etat dans celles qu'on lui écrivoit, ni dans ſes réponſes. Là-deſſus, dit M. de Brienne dans ſes Mémoires, on lui exagéra la grandeur de ſa faute, en ajoutant : » Que l'on répudioit les Reines en Eſpagne pour un moindre ſujet ». Elle tâcha de s'excuſer, en verſant beaucoup de larmes. Les ennemis du Cardinal affectoient de dire que la Reine étoit innocente, & que le Cardinal ne la perſécutoit que parce que, l'ayant rencontré au Cours, elle n'avoit pas fait arrêter ſon carroſſe devant le ſien ; que ce n'étoit pas la premiere calomnie qu'il eût inventée pour la chagriner ; & l'on citoit les mortifications qu'il lui avoit fait eſſuyer à l'occaſion des lettres ſuppoſées de la Dame du Fargis. Patrocle, Ecuyer ordi-

naire de la Reine, ayant été parler au Pere Cauſſin & à d'autres, en faveur d'Anne d'Autriche, le Roi en donne auſſi-tôt avis au Cardinal par la lettre ſuivante, datée de Chantilly, le 16 Août 1637.

» Patrocle arriva hier ici, lequel a tenu de fort mauvais diſcours de vous & de moi; je vous en dirai davantage à la premiere vue: je vous prie de ne dire ceci qu'à M. Deſnoyers. Je crois qu'il le faudra envoyer hors Paris, comme on a fait la Supérieure, ou le mettre à couvert, c'eſt-à-dire en priſon: le plutôt que l'on pourra le faire ſera le meilleur, donnant, je crois, de mauvais conſeils à Chenelle. Je m'en vais courre le loup à Merlou. *Signé* LOUIS ». Deux jours après, Patrocle eut ordre de ſe retirer à Bourges avec ſa femme. Mais cet ordre fut révoqué à la ſollicitation du Pere Cauſſin, qui écrivit au Cardinal en faveur de Patrocle.

Le Comte de Brienne vint exprès à Chantilly pour voir la Reine, dans un temps où la plupart des Courtiſans n'oſoient approcher de ſon appartement; il la trouva plongée dans une

profonde triſteſſe ; ſon trouble & ſa conſternation paroiſſoient ſur ſon viſage : elle lui raconta les réponſes qu'elle avoit faites au Chancelier. Il prit la liberté de lui dire qu'elle avoit eu tort de ne pas nier qu'elle eût écrit au Marquis de Mirabel, & qu'elle en eût reçu des lettres, puiſqu'on ne lui avoit repréſenté que des copies qui pouvoient être falſifiées. » J'expoſois à la queſtion, répondit-elle, celui à qui je les avois confiées, & j'aime mieux, pour l'en garantir, m'expoſer à tout ce qui peut m'arriver ».

Elle tâchoit de perſuader au Cardinal qu'elle n'avoit jamais écrit aucune lettre qui eût le moindre rapport aux affaires d'Etat. Le ſieur Leyras vint encore trouver ce Miniſtre pour renouveler les mêmes proteſtations qu'il lui avoit déjà faites de ſa part. Le Cardinal lui déclara que le Roi en ſavoit beaucoup plus que la Reine n'en déclaroit. Elle eut recours au Pere Cauſſin, qu'elle fit ſolliciter par le Pere Faure, Cordelier, ſon Confeſſeur, pour engager le Roi à lui rendre ſes bonnes graces. Le Pere Cauſſin ſe chargea volontiers de cette commiſſion ; il

exhorta le Roi à la traiter avec moins de rigueur. Il lui repréſenta qu'elle étoit beaucoup moins coupable qu'on ne lui avoit dit; que la plupart des lettres qu'elle écrivoit à Madame de Chevreuſe & à ſes parens ou amis, ne contenoient que des complimens qui ne pouvoient la rendre criminelle; qu'après tout, ſi elle avoit commis quelque faute, elle en étoit aſſez punie par les peines & les humiliations qu'elle avoit ſouffertes.

Dans le même temps, Laporte interrogé à la Baſtille par la Poterie, avoua que la Reine écrivoit quelquefois à Madame de Chevreuſe; mais il ſoutint toujours, premiérement, qu'il avoit mis à la Poſte toutes les lettres qu'elle lui avoit confiées, ſans qu'il eût pris jamais aucune voie détournée pour les faire tenir; ſecondement, qu'on ne lui en avoit donné aucune pour le pays étranger. Le Cardinal piqué de ce que ſes ennemis publioient qu'il engageoit le Roi à perſécuter des perſonnes innocentes pour ſatisfaire ſes animoſités particulieres, réſolut de tirer à quelque prix que ce fût, de la Reine, de Laporte & de la Supérieure du Val-

Val-de-Grace, des aveux capables de juſtifier les traitemens rigoureux qu'on leur faiſoit ſouffrir. Voici les moyens dont il ſe ſervit pour avoir d'abord l'aveu de la Reine.

Le Roi lui ayant répété le diſcours du Pere Cauſſin, Richelieu l'aſſura que la Reine avoit uſé de déguiſement dans les proteſtations qu'elle avoit faites, ainſi que ſon confident Laporte en niant des faits dont on étoit ſûr, & dont on avoit la preuve en main; qu'il avoit été plus d'une fois queſtion des affaires d'Etat dans les lettres qu'elle avoit écrites, & qu'il y avoit beaucoup moins d'inconvénient à lui pardonner, à moins qu'elle n'avouât elle-même ſes fautes, & qu'elle n'ordonnât à Laporte de parler plus ſincérement qu'il n'avoit fait juſqu'alors; ſans quoi, ceux qui cherchoient à décrier le Gouvernement, ne manqueroient pas de dire qu'on avoit traité une Reine de France en criminelle d'Etat, pour avoir écrit des lettres de complimens à ſes freres & à une Dame de ſes amies. Il entendoit par cette Dame, la Ducheſſe de Chevreuſe.

La Reine, de ſon côté, ayant ap-

pris du ſieur Leyras que le Cardinal en ſavoit beaucoup plus qu'elle n'en avoit dit, réſolut de s'ouvrir davantage : elle avoua d'abord au ſieur Leyras une partie des faits, niant toujours les principaux; & elle le chargea de dire au Cardinal qu'elle vouloit lui parler, pour lui dire tout ce qu'elle ſavoit. Richelieu ſe rend chez elle par ordre du Roi, le matin, avant qu'elle fût levée, avec le Pere Cauſſin, le Pere Faure, Chavigny, Deſnoyers & Madame de Sénecé. Le Cardinal commence par déclarer à Sa Majeſté, que le Roi étoit fort en colere de ce qu'elle avoit écrit pluſieurs lettres dans les pays étrangers ſans ſa permiſſion, pendant que la Reine d'Eſpagne n'avoit pas la liberté d'écrire en France : il ajouta qu'elle n'ignoroit pas que ſes freres étoient en guerre avec le Roi, & qu'il étoit étroitement défendu d'entretenir aucun commerce avec les ennemis de l'Etat; qu'il importoit extrêmement au Roi de ſavoir ce que contenoient les lettres qu'elle leur avoit adreſſées & celles qu'elle en avoit reçues, & qu'il lui répondoit que ſi elle vouloit lui dire dans le plus grand détail

& dans la plus exacte vérité, le contenu de ces lettres, dont elle avoit fait juſqu'alors un ſi grand myſtere, le Roi oublieroit tout ce qui s'étoit paſſé & lui rendroit infailliblement ſes bonnes graces. La Reine qui n'étoit pas diſpoſée à faire une déclaration ſi ample & ſi détaillée, répondit qu'il étoit vrai qu'elle avoit écrit en Flandres, à M. le Cardinal-Infant, des lettres qui n'avoient point paſſé par les voies ordinaires, mais qu'elles ne contenoient que des complimens & des choſes indifférentes, qui n'avoient aucun rapport aux affaires de l'Etat. Le Cardinal lui réplique qu'elle ne dit là qu'une partie de la vérité; que le Roi en ſait davantage; que ſi elle déſire ſe ſervir de ſa médiation auprès du Roi, il faut qu'elle avoue tout, & qu'il alloit ſe retirer, ſi elle continuoit à uſer de diſſimulation: elle le prie de reſter, & lui promit de lui dire tout, pourvu que ce ne fût pas en préſence de Madame de Sénecé & des deux Secrétaires d'Etat qui étoient venus avec lui. Ils ſortirent auſſi-tôt, & la Reine lui avoua tous les faits qu'elle avoit niés juſqu'alors; elle témoigna par ſes larmes beaucoup de déplaiſir & de confuſion d'avoir fait

tant de proteſtations contraires à la vérité. Le Cardinal tâche de la conſoler, en lui faiſant eſpérer un parfait retour de la part du Roi : il lui parloit avec tant de douceur, que la Reine s'écria pluſieurs fois : *Quelle bonté faut-il que vous ayez, M. le Cardinal!* Elle l'aſſura qu'elle lui auroit une obligation éternelle, s'il employoit ſon crédit pour la tirer d'une ſi mauvaiſe affaire ; elle lui promit de ne plus commettre de pareilles fautes à l'avenir, & lui dit : *Donnez-moi la main, M. le Cardinal*, en lui préſentant la ſienne. Le Cardinal la refuſa par reſpect, & il s'éloigna même de quelques pas ; il alla enſuite rendre compte au Roi de tout ce que la Reine lui avoit dit, & ils convinrent enſemble qu'elle ſigneroit un écrit dans lequel, après avoir expoſé en détail tout ce qu'elle avoit avoué, elle en demanderoit pardon au Roi, avec promeſſe d'éviter avec ſoin tout ce qui pourroit lui déplaire ; & que le Roi de ſon côté lui marqueroit dans un autre écrit, ſigné de ſa main, la conduite qu'elle devoit tenir. Ces deux écrits furent dreſſés par le Cardinal de Richelieu. Nous avons rapporté celui

du Roi à l'article précédent. Le Jéſuite Griffet ſemble applaudir à la conduite du Cardinal en cette occaſion; mais on ne peut nier que ce cruel deſpotiſme du Miniſtre ne dût révolter & la Reine & tous les honnêtes gens. La foibleſſe du Roi ſur-tout eſt digne de remarque: s'il eût eu le courage d'en impoſer à ſon Miniſtre, au lieu de ployer ſous lui, qu'il ſe ſeroit épargné de chagrins, qu'il en auroit épargné à ſon auguſte épouſe!

Si l'on en croit le récit du Pere Griffet, la Reine eſt réellement coupable. Mais écoutons ce que dit M. Anquetil, Ecrivain plus judicieux à coup ſûr, & par conſéquent plus digne de confiance que le Continuateur du Jéſuite Daniel. L'objet de l'inquiétude du Cardinal étoit la Reine régnante. Cette princeſſe n'eut que des déſagrémens dans ſon mariage. Comme Marie de Médicis connoiſſoit ſon fils capable de ſe laiſſer conduire par une perſonne qui obtiendroit ſa confiance, elle eut ſoin de lui rendre ſuſpecte la capacité de ſon épouſe: en lui enlevant ainſi l'eſtime de ſon époux, elle lui enleva ſon amour. Le Connétable de Luines

prit des meſures plus honnêtes pour s'aſſurer de la perſonne du Roi : il lia intimement ſa femme avec Anne d'Autriche, de ſorte qu'il domina par l'inſinuation & en ſoutenant la bonne intelligence entre les époux. Richelieu, n'ayant pas la même reſſource, reprit la marche de Marie de Médicis ; il donna un corps aux ombrages de Louis : les légéretés d'une jeune perſonne qui parle ſans précaution des choſes poſſibles, furent repréſentées comme des réſolutions & des projets ; & quelques imprudences prirent, ſous la main du malin Cardinal, l'air & l'apparence du crime d'Etat ; il crut la forcer par-là à dépendre de lui. Quelques Ecrivains l'accuſent d'avoir eu l'audace de déſirer plus que des égards & des déférences. Anne d'Autriche a conté elle-même à Madame de Motteville, *qu'un jour le Cardinal lui parla d'un air trop galant pour un ennemi, & qu'il lui fit un diſcours très-paſſionné.* Cette Princeſſe ſe vit ſouvent dans le cas d'être forcée de recourir à cette Eminence, pour ſe ſauver des piéges qu'elle lui avoit tendus. Gênée de tous côtés, cette Princeſſe cherchoit de la conſolation dans le com-

merce de ſes proches : elle écrivoit au Roi d'Eſpagne ſon frere, à l'Archiduc & à pluſieurs autres perſonnes des Cours de Madrid & de Bruxelles. On imagina que dans ces lettres il pouvoit être queſtion de la paix générale qui étoit le vœu de toute l'Europe, & du retour de la Reine-Mere ; deux choſes que le Cardinal redoutoit également. Le Roi ſe perſuada facilement un myſtere dangereux dans ce qu'Anne d'Autriche faiſoit à ſon inſçu, & réſolut, à l'inſtigation du Miniſtre, de ſurprendre ſon épouſe.

La Reine alloit ſouvent au Monaſtere du Val-de-Grace ; elle s'y étoit conſtruit un joli appartement, & elle paſſoit avec des Religieuſes choiſies des journées que la triſteſſe de la Cour lui faiſoit trouver très-agréables. Le Chancelier s'y tranſporte par ordre du Roi, fait ouvrir les armoires, fouille les tiroirs, examine les papiers qui s'y trouvent ; il interroge des Religieuſes & la Reine même, & la force de lui remettre une lettre qu'elle vouloit cacher dans ſon ſein. Pendant ce temps, on arrête & on jette dans différentes priſons ſes plus fidelles ſerviteurs. Anne eſt con-

trainte de ſuivre ſon mari à Chantilly, où elle demeura reſſerrée dans ſa chambre, réduite aux gens abſolument néceſſaires pour ſon ſervice. Comme la diſgrace eſt contagieuſe, les Courtiſans évitoient ceux qui paſſoient pour lui être attachés. On remarqua qu'en traverſant la cour, ils n'oſoient même tourner les yeux vers ſon appartement: on diſoit publiquement qu'elle alloit être renvoyée en Eſpagne. Cette menace, qui parut ſinguliere après plus de vingt-ans de mariage, n'étoit peut-être pas ſans fondement de la part du Cardinal, auquel les partis extrêmes ne coûtoient rien, & qui n'auroit pas été fâché d'entretenir la haine des deux Maiſons de France & d'Autriche: ſa mauvaiſe volonté, s'il la pouſſa à cet excès, fut ſans effet. On croit que le Chancelier fit avertir la Reine de la recherche qu'il devoit faire. Il ne ſe trouva au Val-de-Grace que des papiers inutiles, & dans les armoires, des haires & des diſciplines qu'on regarda comme miſes en dériſion du Cardinal.

Les agens de la Reine nierent conſtamment d'avoir ſervi dans le commerce clandeſtin qu'on lui imputoit; & mal

gré les promeſſes, malgré les menaces, quoique Richelieu les interrogeât lui-même en homme qui veut trouver des coupables, quoiqu'il cherchât à les épouvanter, & qu'on mît à quelques-uns les inſtrumens de la torture ſous les yeux, ils furent inébranlables: enfin, choſe étonnante! reſſerrés dans des priſons impénétrables, ſous des geoliers choiſis par le Miniſtre, & gardés à vue dans des cachots par des ſoldats renfermés avec eux, on trouva moyen de leur faire ſavoir ce qu'ils devoient faire & avouer, afin que leurs réponſes cadraſſent avec celles de la Reine; & ces avis leur parvenoient par le canal même des parens du Cardinal; tant étoit générale l'indignation contre le deſpotiſme hautain d'un Miniſtre tyrannique, qui vouloit dominer même les inclinations. La Reine qui avoit été réprimandée en plein Conſeil, du temps de Chalais, fut obligée dans cette circonſtance de ſigner un écrit par lequel elle ſe reconnoiſſoit coupable d'imprudence. Selon ſa coutume, Richelieu fit encore valoir à Anne d'Autriche le retour du Roi vers elle, comme une grace qui étoit le fruit de ſes ſollicitations. Il y a apparence,

ajoute M. Anquetil, que la Reine dut plutôt ſa réconciliation aux remontrances de la tendre la Fayette, dont la conduite eſt un modele de vertu, peut-être unique dans l'Hiſtoire. C'eſt à cette illuſtre perſonne, comme nous l'avons déjà dit, que la Reine dut le retour de ſon époux: le fruit de cette réconciliation fut un fils qui porta depuis le nom de Louis XIV. Anne d'Autriche, reconnoiſſante des bons offices de la Fayette, fit tous ſes efforts pour l'engager à revenir à la Cour; mais ils furent inutiles.

Il paroît que de tous les griefs qui ſoutenoient l'indifférence du Roi contre ſon épouſe, celui qui l'affectoit davantage, étoit la part qu'elle avoit eue dans l'affaire de Chalais. Si la Reine, à l'occaſion de la foible ſanté de ſon mari, a réellement eu le projet d'épouſer Gaſton, après la mort de ſon frere, on ne pourroit l'exempter de blâme; mais la Reine a toujours ſoutenu qu'elle étoit innocente, & qu'elle ne s'étoit ſoumiſe à l'humiliation de reconnoître ſa faute en plein Conſeil, que parce qu'il l'avoit menacée, ſi elle ne le

faiſoit, de la renvoyer en Eſpagne. Cependant Louis lui réprocha toujours au fond du cœur d'avoir déſiré ſa mort : mais ſuivant toute apparence, Louis étoit dans l'erreur. Avec ce préjugé, fortifié par l'acceſſion de la Reine à pluſieurs intrigues ſubſéquentes, & d'après la perſuaſion où étoit le Roi, de l'incapacité de ſa femme & de ſa partialité pour l'Eſpagne ſa patrie, il n'eſt pas ſurprenant qu'il ait voulu l'exclure de la Régence ; il en chercha long-temps les moyens : ne les ayant pu trouver, après bien des combinaiſons politiques, il nomme la Reine Régente, & ſon frere, Lieutenant-général du Royaume ; crée un Conſeil ſouverain, & défend à Anne d'Autriche & à Gaſton de le changer : il en établit chef, le Prince de Condé ; & le 19 Avril, ayant fait jurer à ſon épouſe & à ſon frere de ſe conformer à ſes diſpoſitions, il ſigne ſa déclaration, & met au bas, de ſa main : *Ce que deſſus eſt ma très-expreſſe & derniere volonté, que je veux être obſervée.* Il mourut ſans être regretté, comme il avoit vécu ſans être aimé.

Il étoit naturel qu'Anne d'Autriche

comptât par préférence sur les anciens confidens de ses peines, confidens dont quelques-uns furent martyrs de leur attachement pour elle. Le principal d'entre eux étoit le Duc de Beaufort, fils de César de Vendôme. Ce Duc resta toujours inaccessible aux offres du Cardinal, qui voulut l'attirer dans son parti, & il aima mieux quitter le Royaume que d'y rester exposé à dire franchement ce qu'il pensoit. Quand il revint, la Reine le reçut avec la plus grande distinction, & dit publiquement: *Voilà le plus honnête homme de la France.* Elle lui donna, la veille de la mort du Roi, une marque non équivoque de son estime. Le Duc d'Orléans & le Prince de Condé eurent alors quelque différent, & précisément le même jour, le Maréchal de la Meilleraye, Grand-Maître de l'Artillerie, reçut un faux avis, qu'au moment de la mort du Roi, on devoit l'arrêter avec tous les parens & amis de Richelieu: il manda pour se défendre les gens dépendans de sa charge. Anne d'Autriche avertie de leur arrivée, s'imagina que c'étoient des troupes appelées par le Duc d'Orléans ou par le Prince de Condé, dans le

deſſein d'enlever le Dauphin & le Duc d'Anjou : elle fit venir le Duc de Beaufort, lui remit ſes fils entre les mains, en préſence de toute la Cour, & ordonna aux troupes de la Garde de lui obéir comme à elle-même. Cette confiance en un homme ſi étroitement lié avecles anciens diſgraciés, marquoit aſſez de quel côté alloient déſormais pencher la faveur & le crédit. Anne d'Autriche en effet parut d'abord ne penſer & n'agir que par l'inſpiration de ceux des ennemis de l'ancien Miniſtre, qui ſe trouverent auprès d'elle à la mort de ſon mari. Saint-Ibal & Montréſor, qui tinrent autrefois le poignard levé ſur Richelieu, furent comme les repréſentans d'un parti qui ſe forma alors & qu'on appela la *Cabale des Importans* ; parce que fiers de la confiance de la Reine, ils ſe donnoient des airs de ſuffiſance & de protection.

Auguſtin Potier, Evêque de Beauvais, dont la Reine voulut d'abord faire un Miniſtre, n'avoit aucun principe de Gouvernement, ni aptitude pour les acquérir. C'étoit un homme avantageux & borné, qui croyoit tout facile, qui

tranchoit, décidoit & ne ſe doutoit ſeulement pas qu'il y eût des expédiens à employer pour aſſurer le ſuccès. Il déclara à l'Ambaſſadeur de Hollande qu'ils ne devoient plus compter ſur le ſecours de la France, à moins qu'ils ne ſe fiſſent Catholiques : il diſoit encore que le Royaume n'étoit pas plus difficile à gouverner que ſes Curés.

A peine le Roi fut mort, que Potier & toute ſa troupe s'écrierent que la Régence appartenoit de droit à la Reine ; que les reſtrictions miſes à ſon autorité par la création d'un Conſeil, étoient injurieuſes à Sa Majeſté, & qu'il n'y avoit pas d'autre moyen d'en effacer la honte que de les détruire. Anne applaudit à ce tranſport de zele, & réſolut de faire caſſer la Déclaration qu'elle avoit jurée à ſon mari d'obſerver ; mais quand elle voulut mettre la main à l'œuvre, elle ſe trouva très-embarraſſée. Cependant la Reine, après avoir négocié avec autant d'adreſſe que de bonheur, parvint à faire annuller la Déclaration. Anne d'Autriche fut déclarée Régente & Tutrice ſans reſtriction, & maîtreſſe de former ſon Conſeil à ſa volonté : ainſi fut reſpectée la très-ex-

preſſe & derniere volonté de Louis XIII.

On a ſoupçonné Anne d'Autriche de n'avoir pas été inſenſible aux qualités aimables de Mazarin. Cette Princeſſe étoit coquette, à prendre ce terme dans l'acception la plus favorable ; c'eſt-à-dire, qu'elle aimoit à être louée, & à s'appercevoir qu'on ne la regardoit pas ſans intérêt. Ce penchant fit croire qu'Anne pouvoit être de ces femmes qui, vers le milieu de l'âge, prennent pour des perſonnes d'un certain état un goût qu'elles prétendent déguiſer ſous le nom d'eſtime. Si elle crut en impoſer aux Courtiſans, elle ſe trompa, & la Majeſté du Trône ne la garantit pas des propos malins.

Le Marquis de Châteauneuf avoit préſidé à la condamnation de Montmorenci, quoiqu'il fût dans les ordres ſacrés, & qu'il eût été auparavant Page dans la maiſon de ce Seigneur. Ce Marquis & la Ducheſſe de Chevreuſe, ancienne amie de la Reine, ſe flatterent, en revenant de leur exil, après la mort de Louis, de conduire le Royaume. Mais on remontra à la Régente que ces deux perſonnes promettoient déjà des graces, aſſuroient de leur protection,

ſe vantoient de diſtribuer ſeuls les emplois, les dignités, & de gouverner Sa Majeſté même : on ajouta qu'elle ſe trompoit ſur la cauſe de leur ancienne diſgrace ; que Châteauneuf & Madame de Chevreuſe n'avoient pas été punis de leur attachement pour elle, mais d'une intrigue galante entre eux deux. Ces obſervations parurent plauſibles à la Régente ; elle fit écrire en conſéquence à Châteauneuf, qui revenoit d'un air triomphant à la Cour, de reſter juſqu'à nouvel ordre dans ſa maiſon de Mont-Rouge près de Paris : quant à Madame de Chevreuſe, Anne la reçut publiquement comme une égale & une amie ; mais en particulier, elle lui conſeilla de ſe retirer à la campagne. La Ducheſſe, très-étonnée, combattit les raiſons de ſa Souveraine, & obtint pour toute grace, ſinon de reſter à la Cour, du moins d'y paroître quelquefois.

La Cour d'Anne d'Autriche n'étoit ni ſombre ni triſte : les Dames admiſes à ſa familiarité, privées des graces de la premiere jeuneſſe, poſſédoient celles de l'âge mûr, la variété des connoiſſances, la juſteſſe du raiſonnement, le

ſel de la converſation ; on n'étoit pas, dans ce cercle, ennemi des amuſemens. La Reine elle-même laiſſoit ſouvent percer la gaieté à travers les crêpes lugubres du veuvage. Anne d'Autriche étoit bonne, familiere dans ſon domeſtique, diſpoſée à obliger, mais elle ne vouloit pas que ſes amies prétendiſſent la dominer, & elle ſe roidiſſoit contre la contradiction. Madame de Hautefort, Madame de Chevreuſe, & les autres perſonnes attachées à la Reine pendant la vie de ſon mari, n'avoient pu ſaiſir ce caractere, parce qu'elles ne l'avoient connue alors que dans l'oppreſſion. Devenue maîtreſſe de ſuivre ſes goûts, elle leur déclara, même fermement, qu'elle prétendoit n'être pas gênée dans ſa confiance, ni expoſée aux remontrances & aux critiques. Malgré ces avertiſſemens, ces perſonnes s'imaginerent qu'en ne laiſſant pas ignorer à la Reine les bruits qui ſe répandoient, elles l'engageroient à congédier celui qui la rendoit l'objet des obſervations malignes de ſes domeſtiques & du Public ; & cet homme, c'étoit le Cardinal Mazarin. Madame de Hautefort lui dit un jour que ce Cardinal étoit

trop jeune pour qu'il ne ſe fît pas de mauvais diſcours d'elle & de lui : Anne répondit : *Il n'aime pas les femmes, il eſt d'un pays à avoir des inclinations d'une autre nature.* Ce ton léger d'Anne d'Autriche fait croire qu'elle étoit plus curieuſe d'étouffer les ſoupçons, que de ne pas y donner lieu. Laporte, ſon Valet de chambre ou Porte-manteau, lui fit, tant en face que par écrit, & lui fit faire par ſes autres domeſtiques, hommes & femmes, des repréſentations qu'on trouvera bien vives & bien libres. Anne rougiſſoit, ſe fâchoit, & ne ſe corrigeoit pas. Auſſi Cotignon, beaupere de Laporte, dit un jour tout crument à la Reine, à l'occaſion des remontrances que l'on fait quelquefois aſſez inutilement aux femmes ſur leur conduite : *Vous êtes toutes faites comme cela : ſi vous vouliez vous jeter par la fenêtre, il ne ſeroit pas permis de vous retenir par votre robe ; il faut vous laiſſer noyer.* Voyez les *Mémoires de Laporte, page* 233.

Le bon temps de la Régence, comme on l'appeloit alors, ſont les trois années 1644, 1645 & 1646. Saint-Evremont nous a aſſez bien décrit ces temps, dans des Stances dédiées à Ninon de l'Enclos,

& qui ſont peut-être les meilleures qu'il ait faites. En voici la premiere & la derniere :

J'ai vu le temps de la bonne Régence,
Temps où régnoit une heureuſe abondance,
Temps où la Ville auſſi bien que la Cour
Ne reſpiroient que la paix & l'amour.

Que ne mourut alors ſon Eminence,
Pour ſon bonheur & pour notre repos!
Elle eût fini ſes beaux jours à propos,
Laiſſant un nom toujours cher à la France.

Le ſouhait n'étoit pas fait pour flatter Mazarin, dont Saint-Evremont avoit à ſe plaindre.

Anne d'Autriche, pendant la vie de Louis XIII, n'avoit pas eu de plus grande conſolation dans ſes peines, que la liberté de s'en plaindre avec ſes domeſtiques, ſes femmes & les autres perſonnes qui l'environnoient. Lorſqu'elle eut pris en main les rênes du Gouvernement, elle continua de parler de ce qui l'affectoit ; de ſorte qu'à ſon exemple tout le monde s'entretenoit des affaires d'Etat. Mazarin fit ſentir à

la Régente les inconvéniens de cette habitude, & elle s'en corrigea; mais les familiers de la Reine, privés de ces confidences qui ſatisfaiſoient leur curioſité & qui leur donnoient un air d'importance, conçurent un extrême reſſentiment contre ce Miniſtre. Mazarin ſe moqua de tout, & les murmures augmenterent. Ils ne furent pas moindres contre la Reine. L'Avocat Général Talon dit : « Le mépris général & univerſel s'eſt répandu ſur les Chefs : la perſonne du Roi a été honorée à cauſe de l'innocence de ſon âge ; mais celle de la Reine ſa mere a reçu toutes ſortes d'opprobres & d'indignités : le peuple s'eſt donné la liberté d'en parler avec inſolence & ſans retenue ». En effet, on noirciſſoit la Régente par des ſoupçons injurieux à ſon honneur : on ne l'épargnoit pas non plus ſur ſa conduite politique : on la blâmoit ouvertement de donner toute ſa confiance à un étranger qui à peine ſavoit la Langue, qui ne connoiſſoit ni le génie, ni les lois, ni les uſages de la Nation.

La Reine avoit conſervé à la tête du Miniſtere le Chancelier Séguier, homme habile, ami des Savans & des Lettres,

exercé dans le travail, employé avec ſuccès ſous Richelieu, & capable de donner de bons avis ; *mais ſi ſouple*, dit encore Talon, *ſi déférant, ſi abaiſſé dans ſa conduite à l'égard de la Reine & des Miniſtres, qu'il en étoit ridicule & ſans eſtime dans le Cabinet.* Il n'étoit pas en meilleure odeur auprès d'un certain public, parce qu'il paſſoit pour l'homme de la Cour contre le Parlement. Il lui étoit échappé de dire en pleins Etats : *Qu'il y avoit deux ſortes de conſciences ; l'une d'Etat, qu'il falloit accommoder à la néceſſité des affaires ; l'autre, à nos actions particulieres.* Cette propoſition ſcandaleuſe à juſte titre, ſur-tout dans un Magiſtrat, Chef de la Juſtice, ôta au Chancelier la confiance du public, qui eſt le plus bel apanage d'un homme en place. *Intrigues du Cabinet, Tom. III.*

Le Chancelier Séguier diſoit que ſi on vouloit le ſéduire, il n'y avoit qu'à lui offrir des Livres. Etant jeune, il entra chez les Chartreux, & y prit l'habit. Comme il étoit tourmenté de tentations que la ſolitude n'amortiſſoit pas, le Supérieur lui permit, lorſqu'il ſe ſentiroit preſſé, de tinter la cloche du chœur, afin d'avertir ſes Confreres de

ſe mettre en prieres pour lui obtenir la victoire ſur l'Eſprit immonde ; mais le jeune Moine recourut ſi ſouvent à cet expédient, que le voiſinage fatigué s'en plaignit, & on fut obligé de lui interdire ce ſingulier exercice. *Mémoir. d'Arragnan & Menagiana, Tom. IV.*

Au premier ſoulévement du peuple, du temps de la Fronde, les femmes qui compoſoient la Cour d'Anne d'Autriche étoient toutes tremblantes : quant à elle, rien ne paroiſſoit l'intimider, & ſon air d'aſſurance ſe communiquoit aux hommes qui faiſoient les plaiſans. « Il faut que Votre Majeſté ſoit bien malade, lui diſoit Beautru à demi-voix, puiſque le Coadjuteur vous apporte l'Extrême-Onction ». Le Coadjuteur, ſuivi d'une foule de femmes, d'enfans & de toutes les Harangeres du Marché-neuf, qui crioient *Brouſſel & liberté*, venoit d'entrer au Palais-Royal où la Cour étoit alors. Les plaiſanteries que l'on faiſoit, bonnes ou mauvaiſes, étoient accompagnées de mots à l'oreille, d'éclats de rire, de geſtes moqueurs. La Meilleraye ayant voulu perſuader que la révolte étoit ſérieuſe : *Il y a*

de la révolte, répondit ſéchement la Reine ; *oui il y a de la révolte à croire qu'on puiſſe ſe révolter.* Cependant le bruit alloit en augmentant ; le peuple menace de forcer les Gardes : on quitte alors le ton plaiſant pour délibérer ſur le parti à prendre. Guitaut, Capitaine des Gardes, eſt d'avis qu'on remette en liberté Brouſſel : le Coadjuteur ajoute que c'eſt le ſeul moyen de faire ceſſer le trouble. La Régente rougit & s'écria : *Je vous entends, M. le Coadjuteur ; vous voudriez que je remiſſe Brouſſel en liberté ; je l'étranglerai plutôt de mes deux mains & ceux qui...* ajouta-t-elle, en me les portant au viſage.

Anne, loin de céder à l'orage du moment, déploya une fermeté qui penſa devenir funeſte. Le Coadjuteur voyant qu'il ne pouvoit ſe faire aimer à la Cour, réſolut de s'y faire craindre. La Régente, comme ſi elle eût voulu ſeconder les mauvais deſſeins de Retz, au lieu d'appaiſer la fureur du peuple, l'irrite par de nouvelles entrepriſes. On n'a jamais ſu préciſément ce qu'elle avoit réſolu : les uns diſent qu'elle vouloit caſſer tout ce qu'avoit fait le Parlement depuis l'établiſſement de la Chambre de Saint-

Louis ; les autres, qu'elle prétendoit caſſer le Parlement lui-même, l'interdire où l'exiler. Le Coadjuteur faiſoit répandre les bruits les plus effrayans. On devoit, diſoit-il, empriſonner tout le Parlement, décimer les Conſeillers & les Bourgeois, pour les faire pendre avec Brouſſel & les autres priſonniers. On aſſuroit encore de ſa part que la Reine devoit tirer le Roi de Paris & faire mettre enſuite le feu aux quatre coins de la Ville, qui ſeroit pillée & ſaccagée ſans miſéricorde. Que l'on compare cette circonſtance à ce que nous venons de voir, à ce que nous entendons encore à l'heure où j'écris, & l'on verra que tous ces propos incendiaires ſont dans tous les temps ſemés par les ennemis jurés du repos & du bien public. Il eſt certain toutefois que dans ce temps-là, comme de nos jours, on avoit des deſſeins violens, & qu'on prit, pour en aſſurer l'exécution, les pires de tous les moyens.

Dès que les barricades furent fermées, le Parlement, ignorant juſqu'où les choſes pourroient aller, ſe mit à délibérer ſur le parti qu'il falloit prendre pour ramener l'ordre. Toutes

les

les voix ſe réunirent à aller ſupplier la Reine de rendre ſur le champ la liberté aux priſonniers. C'étoit peut-être légitimer la violence du peuple, que de demander juridiquement ce qu'il exigeoit par la force : mais il eſt des momens où on n'a que le choix des fautes. Le Corps entier du Parlement ſe mit en marche ; mais autant il fut reçu avec acclamation & reſpect de la part du peuple, autant il fut maltraité à la Cour. La Régente les reçut de l'air le plus ſévere, leur imputa la ſédition. « La poſtérité, ajouta-t-elle, regardera avec horreur la cauſe de tant de déſordres, & le Roi mon fils vous en punira un jour ». Après pluſieurs autres reproches très-graves, Anne d'Autriche les quitte bruſquement. Molé la pourſuit d'appartement en appartement, & parvient enfin à en arracher la liberté des priſonniers, à condition que ſa Compagnie ne ſe mêlera plus des affaires d'Etat.

Le Parlement s'en revenoit aſſez content, lorſque le peuple, s'imaginant que les Priſonniers qu'il réclamoit étoient détenus au Palais-Royal, & qu'on n'avoit pas voulu les rendre, força les Magiſtrats d'y retourner &

de ne pas revenir ſans eux. Ce fut un grand ſujet de colere pour la Reine, de voir rentrer le Parlement. La patience penſa lui échapper. Dans ſon dépit, elle ſembloit ne méditer que des deſſeins violens. Tantôt elle vouloit envoyer couper la tête à Brouſſel & la jeter au peuple ; tantôt elle vouloit faire pendre pour l'exemple quelques Conſeillers aux fenêtres du Palais, ou du moins de retenir les plus modérés & de livrer les autres à la rage de la populace ; projets auſſi dangereux qu'odieux, qu'appuyoient néanmoins quelques Courtiſans encore imbus des principes ſanguinaires de Richelieu. On eut beaucoup de peine à calmer la Régente & à lui faire ſentir les redoutables conſéquences de la moindre violence. Le premier Préſident, qui ne parloit jamais ſi bien que dans le péril, y employa toute ſon éloquence. Le Duc d'Orléans la ſupplia de céder aux circonſtances ; les Princeſſes ſe jeterent à ſes pieds, & enfin on lui arracha ces paroles : » Eh bien, Meſſieurs du Parlement, voyez donc ce qu'il eſt à propos de faire »! & ſur le champ on ſe mit à délibérer, en préſence même de la Reine. Il en coûta

beaucoup à la fierté d'Anne d'Autriche de céder en cette circonſtance.

Loin de lui être favorable, cette facilité ne ſervit qu'à enhardir le peuple. La Reine comptoit beaucoup ſur les vacances du Parlement qui approchoient, pour voir renaître le calme; mais le Parlement demanda une prolongation de ſervice, ſous prétexte d'affaires urgentes & qui ne permettoient aucun délai. La Régente refuſe : le Parlement inſiſte, & comme il laiſſa appercevoir qu'il ſe continueroit de lui-même, la Reine accorda quinze jours. L'aſſurance de conſerver ſes protecteurs augmenta la hardieſſe du peuple, toujours prêt à s'échapper. Il oſa manquer de reſpect à Anne d'Autriche dans les promenades : en paſſant par les rues, elle eut la mortification d'entendre des chanſons faites contre elle & de ſe voir pourſuivre avec des huées. Perſévérance du Parlement dans ſes entrepriſes, inſolence de la populace, ces deux motifs déterminerent Anne d'Autriche à quitter Paris; elle en ſortit le 13 Septembre & emmena le Roi à Ruel. (*1648.*)

La Reine en vouloit toujours au Parlement, qu'elle regardoit comme l'uni-

que inſtigateur des troubles. M. Amelot, premier Préſident de la Cour des Aides, ayant dit à la Reine que le Parlement étoit diſpoſé à donner les marques les plus ſoumiſes de ſon obéiſſance, tant qu'on ne les exigeroit que dans les formes preſcrites par les Ordonnances, le Chancelier releva ces mots d'un air mécontent. Le Préſident Amelot reprit devant toute la Cour : « Oui, Monſieur, ſuivant toutes les formes preſcrites par les Ordonnances : vous avez aſſez vieilli dans le Parlement pour ne pas ignorer que les Compagnies Souveraines n'ont point d'obéiſſance aveugle : ceux qui les compoſent ſe ſont obligés par ſerment d'exécuter celles qui ſont vérifiées par liberté de ſuffrage & non d'autorité abſolue ; mais parce que vous avez ceſſé de les pratiquer depuis que vous êtes ſorti du Parlement, vous les avez oubliées, & il faut vous en reſſouvenir ». *Journ. du Parlem. p. 117.*

La Régente avoit ſi mal pris ſes meſures, qu'en quittant Paris elle n'avoit pas ſongé à s'aſſurer de la Baſtille, qui auroit pu tenir la Ville en bride. Elle laiſſa ce fort ſans pain, ſans munitions, avec vingt-deux Soldats, ſous le commandement du ſieur Dutremblai, frere

du fameux Pere Joſeph. La Baſtille fut ſommée de ſe rendre le 11 Janvier, & on tira deux coups de canon, qui firent brêche ; c'eſt-à-dire, apparemment que les boulets emporterent quelques éclats de pierre. Le Gouverneur promit de ſe rendre, s'il n'étoit pas ſecouru dans vingt-quatre heures, & il ſortit en effet le 13 à midi. Ainſi il abrégea les plaiſirs des Dames de Paris, qui pendant le ſiége eurent le courage de ſe promener dans le jardin de l'Arſenal : pluſieurs d'entre elles pouſſerent l'intrépidité juſqu'à viſiter la batterie. Nous avons vu ſe renouveler de nos jours cette ſcene ; & la Baſtille priſe en deux ou trois heures de temps, par une poignée de ſoldats & d'ouvriers, n'offre plus aujourd'hui que la place maudite, où étoit élevé le plus affreux monument du Deſpotiſme miniſtériel.

Cependant Anne d'Autriche, toujours plus en colere contre le Parlement, ne ceſſoit de répéter au Prévôt des Marchands & aux Echevins : « Chaſſez, chaſſez le Parlement, & en même temps qu'il ſortira par une porte, je rentrerai par l'autre ». Mais les choſes prirent enfin une tournure, & il ſe fit du

moins une paix qui dura quelque temps.

Un certain Marquis de Jarſay, qui étoit à la Cour, homme avantageux & frivole, s'aviſa de vouloir mettre Anne d'Autriche au nombre de ſes conquêtes: elle avoit alors près de cinquante ans, & étoit encore belle femme. La folie de Jarſay étoit héréditaire dans ſa famille: le Maréchal de Lavardin, ſon grand pere, s'étoit donné pour amant public de Marie de Médicis, & il en avoit été puni: le petit-fils le fut auſſi, mais foiblement, puiſque la Régente, après s'être amuſée quelque temps de ſes galanteries, qu'elle croyoit ſans conſéquence, voyant que le Marquis en prenoit avantage, ſe contenta de lui défendre de paroître devant elle. Condé voulut forcer la Reine à le recevoir; mais lui-même fut bientôt arrêté par ordre de la Régente.

Ceux qui veulent connoître tous les divers événemens de *la Fronde*, ne peuvent lire à ce ſujet un Ouvrage plus inſtructif & plus ſenſément écrit, que l'*Intrigue du Cabinet*, par M. Anquetil. Il y dévoile les fautes ſans amertume, & accorde des éloges ſans flatterie. Anne d'Autriche, nourrie dans les

principes de l'autorité arbitraire, fut plus d'une fois expoſée à devenir la victime des funeſtes conſéquences qu'elle entraîne. Dès que le Roi ſon fils fut parvenu à l'âge de majorité, cette Princeſſe lui remit entre les mains le timon du Gouvernement, & lui choiſit pour compagne de ſon Trône une Princeſſe du Sang Autrichien, ſa proche parente. Elle gouverna pendant quelque temps encore, conjointement avec Mazarin. Dès que ce Miniſtre, abhorré du peuple & mépriſé des Grands, fut mort, Anne d'Autriche parut renoncer entiérement aux grandeurs de ce monde, pour ne plus s'occuper que des affaires de ſon ſalut. Elle ſe fit dévote : elle fonda des Couvens, ſe fit recevoir dans diverſes Confréries, s'impoſa des exercices de pénitence, fit quelques charités, & mourut à l'âge de 66 ans, peu regrettée de ſon peuple, dont elle ne s'étoit pas toujours fait connoître avantageuſement. Il faut eſpérer qu'un jour, avec une éducation plus analogue au grand rôle qu'ils doivent repréſenter, les Chefs des Nations ſe rendront à la fois plus dignes de leur eſtime, de leur amour & de leurs regrets.

GASTON DE BOURBON,

DUC D'ORLÉANS,

FRERE DE LOUIS XIII.

CHAVIGNY, Miniſtre d'Etat, écrivoit au Cardinal de Richelieu, que la peur étoit le plus habile Orateur à perſuader Monſieur ; mais ſa crainte n'avoit pour objet que ſa perſonne. Il traîna preſque tous ſes amis à la priſon ou ſur l'échafaud, ſans les plaindre. Mêlé dans toutes les affaires, il ſacrifia preſque toujours ceux qu'il y avoit fait entrer ; & il n'eſt guere connu dans notre hiſtoire, que par ſes cabales continuelles contre un Miniſtre qui avoit un tout autre génie que le ſien, ſans avoir le cœur meilleur. La vie de Gaſton fut un reflux perpétuel de brouilleries & de raccommodemens avec Louis XIII, ſon frere, & le Cardinal, ſon premier Miniſtre. Après avoir entraîné Montmorenci dans le piége, il l'abandonna à la diſcrétion de l'impitoyable Riche-

lieu, qui lui fit trancher la tête. Le Duc d'Orléans, mêlé dans la conjuration de Cinqmars & Bouillon, ne ſe tira d'affaire qu'en accuſant ſes complices & en s'humiliant. Il répara en partie ſa réputation après la mort de ſon frere, par la priſe de Gravelines, de Courtrai & de Mardick; mais il la perdit de nouveau en cabalant contre Mazarin. En général ſes mœurs étoient fort diſſolues, & nous en donnerons quelques preuves. Il fut relégué à Blois, où il mourut, dans l'année 1660, regardé comme un Prince puſillanime & lâche; il étoit né en 1608.

Quand ce Prince eut atteint l'âge de dix-huit ans, Marie de Médicis ſa mere, voulut abſolument le marier avec la Princeſſe de Montpenſier, & le Roi ſon frere, quoique aſſez ennemi du mariage de Gaſton, l'engageoit cependant à terminer. Gaſton répondoit preſque toujours qu'il aimeroit mieux être diable que marié. Richelieu le preſſant un jour de conclure enfin l'affaire, qui traînoit trop en longueur, « J'épouſerai Mademoiſelle de Montpenſier, répondit-il, mais ce ne ſera pas ſi-tôt; il faut d'abord que je ſois guéri d'un certain

mal que je ne nomme pas ». Le Cardinal, déconcerté par cette réponſe, ne ſait plus où il en eſt. Perſuadé que les confidens du Prince continuoient de le détourner de ce mariage, Richelieu leur demandoit, lorſqu'ils venoient lui parler de la part de leur Maître, s'ils n'étoient pas auſſi tourmentés de la maladie de Monſieur. Une autre fois, après avoir embraſſé le Roi & la Reine-Mere avec beaucoup de tendreſſe & d'affection, le Duc d'Anjou (il portoit encore ce titre) s'emporta, ſe donna des contorſions & contrefit l'enragé. Marie de Médicis lui demande la raiſon d'un ſi prompt changement, & il répond en jurant qu'il n'eſt pas content & qu'il en a grand ſujet. « Cela vient, lui répond la Reine-Mere, de ce que vous êtes mal avec Dieu : il y a long-temps que vous ne vous êtes confeſſé, & les remords de votre conſcience vous tourmentent — Laiſſez-moi en repos, dit Gaſton, je ne me ſoucie pas plus de Dieu que du Diable ». Louis & Marie de Médicis demeurerent tellement étourdis, que le Cardinal de Richelieu, qui vouloit faire l'homme de bien, avertit leurs Majeſtés

qu'elles ne devoient pas ſouffrir que le Duc d'Anjou blaſphémât de la ſorte en leur préſence. Le Roi & ſa mere n'oſant encore ouvrir la bouche, Richelieu prend la parole d'un ton grave & ſérieux, & dit au Prince, qui avoit alors dix-huit ans : « Vous oubliez, Monſieur, que vous êtes devant le Roi : à quoi penſez-vous de proférer ainſi des choſes qui ne doivent jamais ſortir de la bouche d'une perſonne de votre rang, & que le Roi ne doit pas ſouffrir » ? Gaſton rentre en lui-même, & ſe tait. « Je vous prie, Madame, dit-il ſeulement à la Reine ſa mere, en ſortant du Conſeil, d'avertir M. le Cardinal qu'il ne ſe donne jamais la liberté de me faire des leçons ; je ne ſuis plus d'âge à ſouffrir un pédant derriere moi ».

Le Colonel d'Ornano étoit accuſé depuis quelque temps de donner à Monſieur, dont il étoit gouverneur, des conſeils tendans à le brouiller avec le Roi. Sa Majeſté, pour le gagner entiérement, le fit Maréchal de France, au commencement de l'année 1626 ; & ne croyant pas, après cette grace, avoir à ſe louer de lui, elle le fit arrêter à Fontainebleau & conduire à Vincennes.

Monſieur ſe trouva fort offenſé du traitement qu'on faiſoit à un homme qui avoit toute ſa confiance, & trouvant le Chancelier en ſon chemin, il lui demande s'il avoit part à cet empriſonnement. D'Aligre l'aſſure qu'il n'en avoit rien ſu que quand la choſe avoit été faite. Le Prince alla faire la même demande au Cardinal, qui dit qu'il ne répondroit pas comme avoit fait le Chancelier, & que l'un & l'autre avoient conſeillé au Roi de s'aſſurer du Maréchal. Le Miniſtre profita de cette occaſion pour faire ôter les Sceaux à M. d'Aligre & les donner à Marillac, qu'il jugea devoir être entiérement dévoué à ſes intérêts, parce qu'il étoit créature de la Reine-Mere. Cette tempête ne fut pas ſeulement fatale à d'Ornano, elle enveloppa la plupart de ceux qui approchoient Gaſton, parce qu'on prétendit qu'ils avoient eu deſſein de tuer le Cardinal; ce qu'ils auroient exécuté à Fleury, ſi Chalais qui étoit du complot ne l'eût pas découvert, dans la crainte d'être trahi par Valencé, à qui il en avoit fait part. Ce deſſein, vrai ou ſuppoſé, fit que le Roi donna des Gardes à ſon Miniſtre.

Depuis l'empriſonnement du Maréchal d'Ornano, ſon ancien gouverneur, Gaſton, encore Duc d'Anjou, avoit conçu le deſſein de ſe défaire du Cardinal de Richelieu, ſon plus dangereux ennemi; & pour mieux cacher ſon projet, il feint de vouloir ſe raccommoder avec lui. Peu de temps après le Duc d'Anjou & huit de ſes confidens conviennent entre eux d'aller, ſous prétexte d'une partie de chaſſe, dîner à Fleury, chez le Cardinal : leur deſſein véritable étoit de lui mettre le poignard ſur la gorge, & de tirer parole de lui qu'il ne traverſeroit plus le frere du Roi, & que le Maréchal d'Ornano ſeroit remis en liberté. Alexandre de Bourbon, Grand-Prieur de France & fils naturel de Henri IV & de Gabrielle d'Etrées, fut, dit-on, l'auteur de ce conſeil violent. Chalais, Maître de la Garde-robe du Roi, promit d'être de la partie : mais ſoit qu'il ſe fût déjà laiſſé gagner par Richelieu, ſoit que le Commandeur de Valencé, auquel il fit part du complot, lui repréſentât que c'étoit une choſe infame pour un Officier de la maiſon du Roi, d'entrer dans une conſpiration contre un Miniſtre de Sa

Majeſté, & qu'intimidé par la menace que lui fit le Commandeur de tout révéler, Chalais pris le parti de trahir ſes complices & de ſauver ainſi ſa vie & ſa fortune. Valencé & lui vont donc trouver incontinent le Cardinal à Fleury, & l'avertiſſent du deſſein formé contre ſa perſonne. Il remercie les deux Gentilshommes & les prie d'aller informer le Roi de ce nouveau complot; ce qu'ils font.

Sur les onze heures du ſoir, Louis XIII fait partir ſoixante Cavaliers pour Fleury, & la Reine-Mere y envoie la Nobleſſe qui eſt à ſa dévotion. Les Officiers du Duc d'Anjou ne manquent pas d'arriver le lendemain matin, entre trois & quatre heures: ils diſent que leur Maître doit revenir au retour de la chaſſe, & ſe mettent en devoir de préparer ſon dîner. Le Cardinal leur cede ſa maiſon, prend le chemin de Fontainebleau, y arrive, & ſe rend droit à la chambre du Duc d'Anjou. « En vérité, Monſeigneur, lui dit Richelieu en entrant, j'ai raiſon d'être un peu piqué de ce que vous n'avez pas voulu me faire l'honneur de me commander de vous donner à dîner: je vous aurois régalé

de mon mieux : mais vous ſouhaitez apparemment d'être en liberté ; je vous abandonne ma maiſon, vous pouvez en diſpoſer comme il vous plaira ». Gaſton ſurpris de voir le Cardinal qu'il n'attendoit guere, balbutie quelques mots & diſſimule de ſon mieux en répondant à ſes honnêtetés. Richelieu continue d'entretenir Son Alteſſe Royale avec autant de liberté que s'il n'eût rien appris de ce qui ſe tramoit, lui donne la chemiſe & prend congé d'elle en la laiſſant dans la derniere ſurpriſe. Cependant, inquiet du danger qu'il court à tous momens de perdre la vie, le Miniſtre penſe ſérieuſement à ſe mettre à couvert de pareilles entrepriſes, & recherche avec ſoin les principaux auteurs de la conſpiration formée contre lui.

L'empriſonnement d'Alexandre, Grand-Prieur de France, ſuivit de très-près cette découverte, & Gaſton ne douta plus que le deſſein de perdre ſes amis & ſes ſerviteurs ne fût entiérement formé. Chalais, l'intime ami du Grand-Prieur, n'héſite plus à ſe donner de bonne foi au Duc d'Anjou. C'étoit un grand imprudent, que ce Comte de Chalais. Empreſſé de ſervir le Prince

dans ſa retraite, il s'engage à tromper Richelieu auquel il s'eſt livré; & dans le temps même qu'il fait l'eſpion du Duc d'Anjou auprès du Cardinal, il parle à celui-ci comme s'il continuoit d'être le ſien auprès de Gaſton. Mais le Miniſtre clair-voyant reconnut bientôt le manége. Informé des fréquens & longs entretiens de Chalais avec le Duc d'Anjou, il demande au Préſident le Coigneux, en ſouriant : « Quel homme eſt-ce que Chalais » ? On pouvoit bien lui répondre que c'étoit le plus léger & le moins ſenſé de tous les Courtiſans. Soit que les paroles du Cardinal, qui paroiſſoient ſignifier beaucoup, euſſent intimidé Chalais, quand le Coigneux les lui rapporta; ſoit que ce fût un effet de ſa légéreté naturelle, il ſe repent de ſon engagement avec Gaſton, il s'offre encore à Richelieu. On le prend au mot, on le careſſe, on lui fait promettre de révéler tous les projets du Duc d'Anjou. Chalais n'eſt plus dans les mêmes diſpoſitions quelques jours après, il ne veut plus rien dire. Il prie le Commandeur de Valencé d'aller trouver le Cardinal & de retirer la parole qu'il lui avoit donnée de le ſervir au-

près de Gaſton. Valencé refuſe de ſe charger d'une pareille commiſſion, & avertit ſon ami qu'il prend le chemin de la priſon & peut-être de l'échafaud. L'avis étoit bon, mais Chalais n'en profita pas. Il s'opiniâtre, & envoie une autre perſonne faire le compliment au Cardinal : on le reçoit avec indignation. Richelieu ſe rappelle la partie de Fleury, croit que la Ducheſſe de Chevreuſe a regagné ſon amant, qui étoit Chalais, & dès cet inſtant jure ſa perte. Il ne faut pas oublier que Richelieu lui-même étoit un des ſoupirans de cette belle Ducheſſe.

Louvigny, cadet de la Maiſon de Grammont, fournit bientôt au Cardinal de quoi faire trancher la tête au jeune imprudent. Le Duc de Candale, fils aîné du Duc d'Epernon, & Louvigny, aimoient la Ducheſſe de Rohan. Elle ſuivoit la Cour, afin d'examiner ce qui s'y paſſoit, pendant que le Duc ſon époux s'occupoit en Languedoc à fortifier le parti Réformé. Soit que Louvigny ne pût ſouffrir que ſon rival fût mieux que lui auprès de la Ducheſſe, ſoit qu'il eût quelque autre ſujet de chagrin contre Candale, il lui chercha

diſpute à Saumur, lors du voyage de Sa Majeſté de Blois à Nantes. Chalais, Boutteville, quelques autres de leurs amis communs tâcherent de les raccommoder. Mais Louvigny, ſelon la coutume de ceux qui ont tort, ſe refuſoit abſolument à toute réconciliation. Ses amis le menaçent de ſe déclarer contre lui; il ſe moque de l'avis, & recommence ſes querelles tant à Saumur qu'au Pont-de-Cé. Chalais, Boutteville l'abandonnent & offrent leurs ſervices à Candale. Louvigny en fut tellement piqué, qu'il révéla pluſieurs choſes qu'il ſavoit, & d'autres qu'il ne ſavoit pas. Furieux contre Chalais & ſuborné enſuite par le Cardinal de Richelieu, auquel il ſe livra d'une maniere indigne, il va dire au Duc d'Elbœuf que Chalais a envoyé la Loubiere ſon Domeſtique à Metz, propoſer au Duc de la Valette d'y recevoir le Duc d'Anjou. Il pouvoit ſavoir cette circonſtance. Elle eſt inconteſtable; mais voici ce qu'il inventa, & la calomnie eſt infame. Louvigny ajoute que Chalais a promis de tuer le Roi; que Gaſton & ſes confidens ſont de la conſpiration, & qu'ils doivent ſe trouver tous à la porte de

Sa Majeſté, afin d'appuyer & de ſauver l'aſſaſſin. D'Elbœuf, ennemi déclaré de Chalais, va tout dire à Baradas, Favori du Roi. Baradas effrayé avertit ſon Maître de la prétendue conſpiration. La Cour étoit alors à Ancenis. Sa Majeſté mande auſſi-tôt Louvigny, qui confirme tout ce qu'il a dit au Duc d'Elbœuf.

Dès que la Cour eſt arrivé à Nantes, Chalais eſt arrêté, & le Roi nomme des Commiſſaires choiſis dans le Parlement de Bretagne, pour travailler au procès de l'accuſé. Incertain entre la crainte du ſupplice dont il eſt menacé, & l'eſpoir de ſa grace dont le flatte Richelieu, Chalais avoue tout ce qu'on veut, & accuſe ceux que le Cardinal lui indique. Il dépoſe qu'on a parlé de faire déclarer le Roi impuiſſant, de l'enfermer dans un Monaſtere, & de marier le Duc d'Anjou avec la Reine Anne d'Autriche. Richelieu alloit ſecrétement déguiſé, tantôt ſeul & tantôt avec quelques-uns de ſes plus intimes confidens, voir ſon priſonnier : on lui promettoit de le ſauver, pourvu qu'il perſiſtât à confirmer la dépoſition de Louvigny, qu'il y avoit une noire conſpiration contre le Roi, & que ſuborné par Gaſton, il

avoit promis d'aſſaſſiner Louis. C'eſt du moins ce que le Duc d'Anjou ſoutint dans une lettre écrite au Roi ſon frere, & envoyée au Parlement de Paris. Ce Prince ajoute que Richelieu diſoit à Chalais de ne point s'effrayer quand bien même il y auroit un Arrêt de mort prononcé contre lui. « Foi de Prêtre, lui diſoit-il, vous aurez votre grace, & je réponds de votre vie ſur la mienne ». Gaſton proteſte qu'il a des preuves inconteſtables de la vérité de tout ce qu'il avance. Etrange embarras d'un Hiſtorien qui veut être ſincere & déſintéreſſé ! Dirons-nous qu'un Cardinal que tant d'Ecrivains reſpectables ont exalté comme le premier homme du monde, n'étoit qu'un grand ſcélérat ? rejetterons-nous le témoignage d'un Héritier préſomptif de la Couronne de France, comme celui d'un lâche calomniateur ? Gardons-nous de prononcer & ſuſpendons notre jugement, en convenant toutefois que Gaſton, Prince inconſtant, facile, imprudent & quelquefois emporté juſqu'à la fureur, avoit un excellent cœur ; qu'il eſt mort dans de grands ſentimens de Religion ; que ſes Confeſſeurs furent d'honnêtes gens, &

qu'on ne voit pas qu'il ait rétracté ce qu'il avance ici contre le Cardinal de Richelieu.

Le Duc d'Orléans avoit du goût pour la Peinture & pour les Beaux-Arts, aimoit les médailles & les antiques, & ſe plaiſoit aux queſtions de politique & de morale. On dit que Gaſton brilloit dans ces converſations & qu'il y faiſoit paroître beaucoup d'eſprit & de pénétration. Ces ſortes de délaſſemens ſont louables, même chez les Princes; mais Gaſton n'obſervoit pas toujours dans les plaiſirs les regles de la bienſéance & de l'honnêteté; il forma chez lui je ne ſais quelle aſſemblée qu'on appeloit le *Conſeil de la Vauriennerie.* On y dreſſa le plan d'un ridicule Royaume, dont on a eu honte de nous marquer le nom: c'étoit apparemment quelque obſcénité. Le Duc en faiſoit la carte, donnoit des noms aux villes, aux fleuves, aux provinces & aux officiers qu'il imaginoit. Sa Cour devoit reſſembler, diſoit-il, à celle de Norſingue, *où les Courtiſans ne s'occupent qu'à des ſottiſes.* Le Comte de Moret, dernier fils naturel de Henri IV, fut nommé Grand-Prieur de ce Royaume. L'Abbé de la Riviere,

cet homme dont Mademoiſelle d'Orléans, dite la Ducheſſe de Montpenſier, fille aînée de Monſieur, diſoit plaiſamment qu'il devoit ſavoir mieux que perſonne ce que valoit Gaſton, puiſqu'il l'avoit vendu tant de fois; la Riviere, dis-je, eut la charge de *Grand Monacal* du Royaume; & Patrix, connu dans le monde par quelques poéſies ingénieuſes & par ſes bons mots, fut fait Grand-Vicaire de l'Abbé. Gaſton aimoit encore à ſe déguiſer, à courir les bals & à chercher des aventures plaiſantes ou bizarres. Le Comte de Rochefort dit de plus que ce Prince ſe livroit volontiers à des parties de débauches, & en cite une faite chez *la Neveu*, fameuſe Courtiſane de ce temps-là, où Gaſton, accompagné de ſes Favoris, mena aſſez mal le Commiſſaire & les Alguazils qu'on étoit allé chercher pour l'arrêter, parce qu'on ne le connoiſſoit pas. Le Commiſſaire lui-même y fut trompé. Il ajoute enfin qu'un des plaiſirs de ce Prince étoit d'aller détrouſſer les paſſans ſur le Pont-Neuf, & d'enlever des manteaux. Il faut convenir que ces ſortes de plaiſirs étoient bien étranges & bien indignes d'un grand Prince, du frere

d'un Roi de France. Mais ces anecdotes ſont-elles vraies ? Nous n'oſons les garantir telles. Quoi qu'il en ſoit, la Ducheſſe d'Orléans ne paroiſſoit ni inquiete ni jalouſe de la conduite de ſon époux, ſoit qu'elle ſe crût ſûre de ſa fidélité, ſoit qu'elle eſpérât de le ramener enfin avec un peu de complaiſance : peut-être y auroit-elle réuſſi ; mais étant accouchée d'une fille, elle mourut quatre jours après. Le Duc en parut extrêmement affligé : on lui entendit dire qu'il ne méritoit pas d'avoir une épouſe ſi vertueuſe, & que Dieu la lui ôtoit pour le punir de ſes péchés. Ces bons ſentimens ne durerent pas. Cependant, lorſque la Reine-Mere lui parla d'un ſecond mariage, il la conjura de ne point le preſſer ſur cet article.

Le Roi parut fort touché de la mort de ſa belle-ſœur : il ordonna qu'on lui fît des obſeques royales ; mais on crut qu'il y avoit plus de diſſimulation que de réalité dans la triſteſſe de Louis. Il eſt bien aiſe, diſoit-on, de voir ſon frere veuf, & plus content encore de ce que la Ducheſſe d'Orléans ne laiſſoit qu'une fille. Il eſt certain qu'il pria Marie de Médicis de ne point encore ſon-

ger à remarier Gaſton ; & les confidens du Duc furent avertis de la part du Roi que Sa Majeſté déſiroit qu'ils inſinuaſſent à leur Maître, qu'ils feroient plaiſir au Roi d'éloigner pour un temps toutes les propoſitions d'un ſecond mariage. Ils s'acquitterent de cette commiſſion, en faiſant entendre à Monſieur que cela ne l'engageoit point à la continence. C'eſt alors que ce Prince, qui n'étoit pas homme à vivre long-temps ſans femme, s'abandonna à la débauche ſans paroître en redouter les trop funeſtes ſuites. Le Roi & la Reine-Mere informés de ſa conduite ſcandaleuſe, lui en font ſouvent des reproches. » *C'eſt la faute*, réplique-t-il, *de ceux qui ne veulent pas que je me remarie* ». Le Jéſuite Suffren, ſon Confeſſeur, s'épuiſoit inutilement à lui donner de bons conſeils ſur la chaſteté. Gaſton étoit inſenſible à toutes les raiſons de conſcience : jamais on ne vit deux freres d'une humeur plus différente. Louis étoit dévôt juſqu'au ſcrupule, & extrêmement chaſte ; Gaſton portoit l'amour du plaiſir juſqu'au libertinage. Malgré ſa dévotion & la peine extrême que lui faiſoit la conduite de ſon frere, le Roi ne vouloit point entendre

dre parler de le marier. La Reine-Mere ſe trouvoit étrangement embarraſſée entre ſes deux fils ; elle eût bien voulu marier le Duc d'Orléans, dans la crainte que l'abus des plaiſirs ne le rendît incapable d'avoir des enfans. Mais la répugnance que Louis oppoſe à ce deſſein eſt preſque inſurmontable. Elle ſe contente donc de recommander aux confidens de Gaſton d'empêcher du moins qu'il ne ſe livre indifféremment à toutes les femmes ; elle leur témoigne même qu'elle ne ſeroit pas fâchée que ſon fils eût une maîtreſſe. Après une telle ouverture, beaucoup de gens ſe mirent en campagne pour contenter la Reine-Mere. Un des principaux Officiers du Duc d'Orléans donna des fêtes, où il invita de jeunes Dames, capables d'inſpirer de l'amour à ſon Maître. Gaſton s'apperçoit du piége, & ſe moque de celui qui veut l'y attirer.

Malgré les prieres de Louis à la Reine ſa mere d'éloigner l'inſtant de remarier le Duc d'Orléans, elle ne laiſſa pas de faire des propoſitions. Ferdinand II, Grand-Duc de Toſcane, avoit deux ſœurs, Marguerite & Anne. La premiere étoit belle & remplie de graces,

l'autre laide & contrefaite. Marie de Médicis ſouhaitoit ardemment d'avoir une belle-fille de ſa Maiſon; mais le Grand-Duc avoit promis Marguerite à Edouard, Duc de Parme; & Gaſton n'étoit pas d'humeur à épouſer la Princeſſe Anne, dont il connoiſſoit la laideur. La Reine-Mere ſe met dans la tête de rompre les engagemens pris avec le Duc de Parme, & demande le conſentement de Louis pour le mariage du Duc d'Orléans avec la Princeſſe Marguerite. Le Roi n'oſe le refuſer dans la crainte de chagriner ſa mere. On fait quelques démarches afin d'obtenir le conſentement d'Edouard & l'agrément du Grand-Duc; mais le premier demeura inflexible, ſoit qu'il fût véritablement amoureux de Marguerite, ſoit que Louis, de concert avec Richelieu, fît inſinuer au Duc de Parme qu'on ne lui ſauroit pas mauvais gré s'il refuſoit de céder Marguerite au Duc d'Orléans. Richelieu, jaloux de ſon autorité, craignoit que celle de la Reine-Mere ne devînt trop grande, ſi le Duc d'Orléans épouſoit une Princeſſe de la Maiſon de Médicis. C'eſt pourquoi le Cardinal traverſa l'affaire par-deſſous

main autant qu'il lui fut poſſible. La Reine Anne d'Autriche, comme nous l'avons remarqué à ſon article, ne s'épargna pas dans cette occaſion : elle s'oppoſa de tout ſon pouvoir au mariage de Gaſton, parce qu'elle craignoit que la Reine-Mere ne la négligeât entiérement, ſi Son Alteſſe Royale épouſoit une Princeſſe de la Maiſon de Toſcane. Toutes ces raiſons furent cauſe que cette alliance n'eut point lieu, quoique Gaſton la déſirât.

La Déclaration du Roi, publiée à Dijon contre ceux qui ſuivirent le Duc d'Orléans hors du Royaume, & qu'on prétendoit criminels de Leſe-Majeſté, ſous prétexte que l'héritier préſomptif de la Couronne, ſéduit par leurs mauvais conſeils, ſe jetoit entre les bras des étrangers, fut envoyée à tous les Parlemens de France pour y être vérifiée, auſſi bien qu'à celui de Bourgogne. Les Magiſtrats des Provinces obéirent ſans difficulté ; mais il y eut plus de vigueur dans le Parlement de Paris : la Déclaration y ayant été portée, pluſieurs repréſenterent que les domeſtiques de Gaſton étoient condamnés

comme criminels de Leſe-Majeſté, ſans avoir commis aucune violence contre l'autorité du Roi, ni fait le moindre acte d'hoſtilité, & qu'on ne pouvoit leur reprocher autre choſe, ſinon d'avoir ſuivi leur Maître; d'où ces Magiſtrats concluoient qu'il étoit à propos de faire des remontrances au Roi avant que de prendre aucune réſolution ſur une affaire de cette importance, qui concernoit le frere unique de Sa Majeſté, héritier préſomptif de la Couronne. D'autres dirent qu'il étoit injuſte de condamner les gens, ſans examiner auparavant s'ils étoient coupables ou non des crimes qu'on leur imputoit, & qu'avant de procéder à la vérification de la déclaration, il falloit informer contre ceux qui avoient ſuivi le Duc d'Orléans hors du Royaume, & faire droit ſelon les preuves, au cas qu'ils euſſent commis quelque faute contre l'Etat. Guyant & Barillon, Préſidens des Enquêtes, & Lainé, Conſeiller, au rare mérite & à l'intégrité deſquels les Hiſtoriens flatteurs de Richelieu n'ont point refuſé de juſtes louanges, parlerent fortement contre la violence d'une Déclaration ſuggérée par un Miniſtre

qui abuſoit du nom du Roi pour ſe venger de ſes querelles particulieres.

Le courage des trois Magiſtrats que nous venons de nommer fut d'autant plus marqué, que Lejai, devenu premier Préſident d'une Compagnie où il avoit prétendu autrefois ſe diſtinguer par ſon zele à demander la réformation des abus du Gouvernement, & par ſes plaintes contre les entrepriſes du Maréchal d'Ancre, qui le fit mettre en priſon & proſcrire enſuite, dans une déclaration à peu près ſemblable à celle dont il s'agiſſoit, ſe dévouoit baſſement à Richelieu, ſollicitoit les affaires du Cardinal comme les ſiennes propres, & s'attachoit ouvertement à la fortune d'un Miniſtre plus odieux que Concini. Un motif ſecret de vengeance animoit encore le premier Préſident en cette occaſion. Pouſſé par Richelieu, il ne craignit pas d'outrager la Reine-Mere dans ſon propre Palais, de la menacer qu'on la chaſſeroit du Royaume ſi elle perſiſtoit à refuſer de reprendre dans ſa maiſon la Dame de Combalet & ſes autres domeſtiques, parens du Cardinal, qu'elle avoit congédiés : inſolence dont le Duc d'Orléans fut telle-

ment irrité, qu'il menaça le premier Préſident de le faire punir exemplairement. Quelque choſe que fît ce Magiſtrat pour obtenir que la déclaration fût vérifiée, il trouva moins de voix qu'il ne lui en falloit : les plus timides du Parlement furent d'avis de conſentir à la vérification, en *opinant du bonnet*, c'eſt-à-dire, en témoignant par le ſilence affecté de la Compagnie, qu'elle cédoit à l'arrogance du Miniſtre, & qu'il ſeroit inutile de lui réſiſter après l'oppreſſion de la mere & du frere unique du Roi, dont on refuſoit d'écouter les juſtes plaintes. Les opinions ſe trouvant différentes & le nombre des voix égal de part & d'autre, le Parlement donna, le 25 Avril, ce qu'on appelle un *Arrêt de partage ;* c'eſt-à-dire, qu'il déclara ne pouvoir procéder à la vérification demandée par les Gens du Roi, puiſque la pluralité des voix ne ſe trouvoit pas pour eux.

Pendant ces conteſtations entre les Magiſtrats, un nouvel incident cauſa les plus grands mouvemens dans leur Compagnie, & fit un étrange bruit à la Cour & à la Ville. Roger, Procureur-Général du Duc d'Orléans, avoit pré-

ſenté au Parlement une Requête ſignée de la main de Gaſton, par laquelle il ſe portoit partie contre Richelieu, & demandoit que ſon procès lui fût fait pour les crimes énoncés dans ladite Requête. La piece mérite d'être conſervée comme un témoignage authentique de l'ancienne autorité du Parlement de Paris, auquel la mere & le frere du Roi demanderent juſtice contre leur perſécuteur qui abuſoit du nom de Sa Majeſté. Voici comment cette fameuſe Requête fut dreſſée dans le ſtyle ordinaire du Palais :

« Supplie humblement GASTON, fils de France, frere unique du Roi : diſant qu'encore qu'il ſoit notoire qu'Armand-Jean Dupleſſis, Cardinal de Richelieu, ait entrepris à force ouverte ſur ſa perſonne, enſuite de la détention de la Reine ſa mere, & qu'ainſi il ſoit coupable de ſa ſortie hors du Royaume, néanmoins il a été ſi artificieux & ſi méchant, que de faire expédier une déclaration adreſſante au Parlement de Bourgogne, remplie de divers faits qu'il a ſuppoſés contre l'honneur & la réputation dudit Seigneur Duc, par laquelle il l'a fait blâmer d'être ſorti volontairement de France, afin de trou-

bler le repos public, & fait déclarer en conſéquence ceux qui ſont auprès de lui, même ſes principaux domeſtiques qui doivent être inſéparables de ſa perſonne, criminels de Leſe-Majeſté, pour rejeter ſur autrui le crime qu'il a commis par cette violence, & pour couvrir ainſi & acheminer par ce moyen le deſſein qu'il a d'entreprendre ſur la perſonne dudit Seigneur Duc, ſur celle de la Reine ſa mere & enſuite ſur celle du Roi, & finalement envahir la France ou la meilleure partie d'icelle : & d'autant qu'il importe grandement que le miniſtere de la Juſtice ne ſerve point par ſurpriſe à avancer les ſiniſtres intentions du Cardinal, & qu'au contraire, il doit être employé principalement pour les détruire, vu qu'elles tendent à la ruine de la Maiſon Royale & de l'Etat. Ce conſidéré, Meſſieurs, il vous plaiſe donner acte audit Seigneur Duc de ce qu'il déclare que l'entrepriſe & violente perſécution du Cardinal contre ſa perſonne eſt la cauſe de ſa ſortie hors du Royaume, & qu'il n'y a un ſeul des nommés en ladite déclaration, ni aucun autre, qui par conſeil ou autrement y ait contribué ; enſemble lui

donner acte de la proteſtation qu'il fait que la déclaration ci-deſſus mentionnée, ne puiſſe nuire ni préjudicier à ceux qui ſont compris en icelle, non plus qu'à lui, & de ce qu'il s'eſt oppoſé, comme de fait il s'oppoſe, tant à l'exécution de ladite déclaration, qu'au regiſtrement de toute autre ſemblable qui pourroit vous être préſentée du même ſujet. Et pour arrêter le cours des pernicieux deſſeins dudit Armand-Jean Duplеſſis, Cardinal de Richelieu, demande ledit Seigneur Duc, de ce qu'il ſe rend partie formelle contre lui, ſes fauteurs & adhérens, pour leur faire faire leur procès ſur les faits mentionnés en la préſente Requête, circonſtances & dépendances: requérant à cet effet permiſſion d'en informer & d'obtenir monition, & la jonction du Procureur-général du Roi: Et vous ferez juſtice. *Signé* GASTON ».

On dira ſans doute que cette Requête eſt outrée, & qu'il n'eſt pas vraiſemblable que Richelieu ſongeât à entreprendre ſur la perſonne du Roi, & à envahir une grande partie de la France: mais on ne peut douter que le Cardinal n'eût conçu de vaſtes deſſeins, & beaucoup de gens penſent en-

core qu'il voulut s'ériger en *nouveau Maître du Palais*, tenir le Roi dans une entiere dépendance, & le mettre hors d'état de détruire ſon propre ouvrage. Voilà ce que le Duc d'Orléans appeloit entreprendre ſur la perſonne du Roi. Pourquoi Richelieu s'aſſuroit-il de toutes les forces de terre & de mer? Pourquoi vouloit-il avoir tant de places maritimes à ſa diſpoſition? Pourquoi ſe fit-il donner cette année le Gouvernement de la Bretagne? Ne ſeroit-ce point, que regardant la ſanté de Louis XIII, comme foible & incertaine, il projetoit de ſe rendre formidable à ſon ſucceſſeur? On ne peut aſſurer qu'il ait ſongé à mettre la Couronne dans ſa famille, mais en preſſant la caſſation du mariage de Gaſton avec la Princeſſe Marguerite de Lorraine, il donna lieu de penſer qu'il ne fatiguoit ainſi le Duc d'Orléans, que dans l'intention de le réduire enfin à la néceſſité d'épouſer Madame de Combalet. Lorſque le Duc, plus conſtant que Richelieu ne ſe l'imaginoit, parut inébranlable dans ſa réſolution, de n'avoir jamais d'autre épouſe que Marguerite, le Cardinal affecta de le tenir éloigné d'elle, & de

l'empêcher ainſi d'avoir des enfans. Richelieu ſe mit alors en tête de marier ſa niece au Comte de Soiſſons: il fit, dit-on, ſentir à ce Prince qui ne manquoit pas d'ambition, que ſi Louis & ſon frere ne laiſſoient point d'enfans capables de ſuccéder à la Couronne, Soiſſons pouvoit aſpirer à tout, en s'alliant avec un homme qui lui mettoit entre les mains les plus grandes forces du Royaume. Quoi qu'il en ſoit des projets ambitieux que Marie de Médicis, le Duc d'Orléans & pluſieurs autres ont imputés à Richelieu, Roger, Procureur-général de Gaſton & chargé de la Requête de Son Alteſſe Royale, fut arrêté priſonnier. Le premier Préſident empêcha que la piece ne fût préſentée au Parlement; & Louis ſéant dans ſon Conſeil, ordonna, dit-on, de l'avis des Princes, des Ducs & Pairs, des Maréchaux de France & de tous ceux qui furent appelés, que la Requête de ſon frere ſeroit ſupprimée, comme calomnieuſe & contraire au bien du ſervice du Roi, au repos de ſes ſujets & à la ſureté de l'Etat.

Louis XIII étant venu de Fontaine-

bleau à Paris, extrêmement irrité contre le Parlement de Paris, à cauſe du refus de vérifier la déclaration ſous prétexte du partage des voix, » Votre Majeſté, dit Richelieu au Roi, n'a point envoyé ſa déclaration afin que les Magiſtrats fiſſent des informations ſur une choſe certaine, & dont tout le monde connoît la vérité : lorſqu'ils vinrent prendre congé de vous, avant votre départ pour Orléans, vous leur dites vous-même tout ce qui eſt contenu dans la déclaration : votre lettre envoyée dans les Provinces, exprime encore pluſieurs entrepriſes que les gens de Monſieur n'ont pu faire ſans ſe rendre coupables du crime de Leſe-Majeſté : refuſer de vérifier une déclaration fondée ſur des cauſes que vous énoncez vous-même, c'eſt douter de votre ſincérité, & conteſter la vérité de ce que vous aſſurez.

Délicat & ſenſible au dernier point ſur le chapitre de ſon autorité, Louis aſſemble extraordinairement ſon Conſeil, y appelle les Princes, les Dues & Pairs, les Maréchaux de France, les Officiers de la Couronne & les principaux Conſeillers d'Etat ; déclare ſon

mécontentement ſur l'Arrêt de partage, & montre les ſuites dangereuſes qu'il peut avoir. Châteauneuf, Garde des Sceaux, expoſe amplement les intentions de Sa Majeſté. De Meſmert de Roiſſy, Doyen des Conſeillers d'Etat, ayant eu ordre de parler le premier, ce Magiſtrat dit que le Parlement de Paris ne devoit pas faire plus de difficulté que les autres Cours Souveraines, de vérifier la déclaration; que ces Tribunaux uniquement établis pour rendre la juſtice aux particuliers, n'avoient droit de connoître des affaires d'Etat qu'après une commiſſion expreſſe de Sa Majeſté. Roiſſy tâcha d'appuyer ſon ſentiment de pluſieurs exemples, ſans conſidérer que le premier Préſident de Verdun & le Parlement en corps auroient ſolidement réfuté les inductions ſemblables que le Chancelier de Sillery en voulut tirer, lorſque les Magiſtrats preſſerent la réformation des abus du Gouvernement après la diſſolution de l'Aſſemblée des Etats-généraux.

Les autres ayant opiné comme Roiſſy, Louis ordonna que le Parlement viendroit, le lendemain 23 Mai, au Louvre, en corps & à pied, & que

le Greffier apporteroit le Regiſtre où la délibération du 25 Avril étoit rédigée. Le peuple courut en foule au triſte ſpectacle des Magiſtrats qui alloient deux à deux, le bonnet carré ſur la tête, recevoir le coup mortel qu'un Miniſtre arrogant faiſoit porter à ce qui reſtoit de liberté dans le plus auguſte Tribunal du Royaume. Les Magiſtrats furent conduits dans la galerie du Louvre. Louis y parut ſur un Trône relevé, autour duquel ſe rangerent le Comte de Soiſſons, les Cardinaux de la Valette & de Richelieu, les Ducs de Nemours, d'Angoulême, de Longueville, de Montmorenci, de Chevreuſe, & les Maréchaux de Créqui, de Schomberg, de Saint-Luc & d'Effiat. On obligea les Magiſtrats de ſe tenir à genoux en préſence du Roi; & Châteauneuf, Garde des Sceaux, répéta gravement ce que Sillery & Marillac avoient dit en pareille circonſtance. Le premier Préſident Lejai oubliant ce qu'il avoit fait autrefois pour ſoutenir les prétentions de la Compagnie à la tête de laquelle il ſe trouvoit, Lejai garda le ſilence, & vit avec une joie ſecrete l'*Arrêt de partage* déchiré & mis en

pieces par le Roi, qui ordonna qu'on inſérât à la place dans les Regiſtres du Parlement, l'Arrêt du Conſeil qui caſſoit la réſolution priſe le 25 Avril. Guyant, Barrillon & Lainé furent enſuite ſuſpendus de l'exercice de leurs charges, & relégués en diverſes Provinces éloignées.

« Le jour même, dit un des Hiſtoriens de Louis XIII, que le Parlement fut mandé pour recevoir des reprimandes, Sa Majeſté m'ayant apperçu dans ſon cabinet, me fit l'honneur de s'approcher de moi & de me dire, en me mettant la main ſur les épaules, que je n'oubliaſſe point de rapporter dans mon Hiſtoire ce que je venois de voir. Talon, Avocat-général, ſuppliant très-humblement Sa Majeſté, de la part du Parlement, de modérer la rigueur de la peine ordonnée contre trois Magiſtrats diſtingués par leur vertu & leurs lumieres; Talon, dis-je, proteſta, pour appaiſer la colere de Louis, que les exilés & le reſte de leur Compagnie demeureroient déſormais dans l'obéiſſance dont le Parlement avoit toujours fait profeſſion. — Ne me parlez pas de l'obéiſſance de vos gens, reprit bruſ-

quement le Roi ; ſi je voulois former quelqu'un à cette vertu, je l'enverrois dans une compagnie de mes Gardes, & non pas au Parlement ». *Voyez l'article* LOUIS XIII. Richelieu, content d'avoir fermé la bouche au Parlement par une mortification ſi éclatante, adoucit l'aigreur du Roi contre les Magiſtrats. Guyant, Barillon & Lainé furent rappelés de leur exil, & obtinrent peu de temps après la permiſſion de revenir faire les fonctions de leurs charges.

Le 5 Septembre 1634, le Parlement de Paris rend un Arrêt qui déclare nul le mariage que Monſieur avoit contracté au commencement de l'année 1632, avec la Princeſſe Marguerite de Lorraine, & bannit à perpétuité Albin Teblier, Religieux de Cîteaux, qui les avoit mariés. Le Duc d'Orléans étant arrivé à Bruxelles, avoit déclaré devant l'Archevêque de Malines, qu'il tenoit ſon mariage pour bon & valable, puiſqu'il l'avoit contracté avec une pleine liberté : mais on prétendoit en France que les Princes du Sang ne peuvent diſpoſer d'eux que du conſentement du

Roi, & que leur mariage conclu ſans ſa participation, bien plus contre ſon gré & ſa défenſe, étoit nul & invalide. Le Clergé ſe déclara en effet pour ce ſentiment, comme on le peut voir dans les Procès-verbaux de ſes Aſſemblées: cependant Louis XIII ne laiſſa pas d'agréer dans la ſuite le mariage de Monſieur, ſon frere, parce que ce Prince refuſa conſtamment de conſentir à ſa diſſolution. Cette conſtance inaltérable de Gaſton, malgré toutes les perſécutions qu'il eſſuya à ce ſujet, eſt un des plus beaux traits qui dépoſe en faveur de la franchiſe & de la délicateſſe de ſes ſentimens.

Le Duc d'Orléans éloigné des affaires & des emplois, paſſoit ſon temps à faire l'amour: ſa fidélité pour Marguerite ſon épouſe, à laquelle il ne pouvoit procurer la permiſſion de venir en France, quoique le Roi la lui eût promiſe, alloit bien juſqu'à ne pas vouloir conſentir à la diſſolution de ſon mariage, mais non point juſqu'à garder une exacte continence. » *Monſieur*, dit Chavigny, dans une lettre du Cardinal de la Valette, *eſt préſentement à Tours, où il a une petite inclination : il ſemble*

être en assez bonne disposition. Ce qui signifie qu'il laissoit faire Richelieu & qu'il témoignoit avoir entiérement abandonné le Comte de Soissons. *La petite inclination* désigne la fameuse *Louison*, fille d'un Magistrat de Tours; elle eut un fils que Gaston ne voulut jamais reconnoître, soit qu'il eût de bonnes raisons de la soupçonner d'infidélité, soit que l'Abbé ou quelque autre confident lui eût rendu de mauvais offices auprès de son amant. Elle se retira depuis dans un Monastere des Filles de la Visitation, où elle acquit de la réputation: elle fut fort connue dans le monde sous le nom de la *Mere Louise*. La Princesse, fille aînée du Duc d'Orléans, prit soin de ce frere naturel, & lui permit de porter le nom de *Marquis de Charni*; piqué de ne pouvoir tenir en France le rang dû à sa naissance, quoique illégitime, il se retira en Espagne & y obtint de l'emploi.

Gaston depuis quelque temps paroissoit fort tranquille & ennemi de toute conspiration, soit contre le Cardinal son ennemi, soit contre l'Etat. Le Comte de Soissons lui ayant écrit en 1641 pour l'engager dans son parti, le Duc

'Orléans, jaloux de donner au Roi
on frere des preuves de ſa fidélité, lui
nvoya les lettres du Comte. Louis en
émoigna ſa ſatisfaction au Duc; mais
ette bonne diſpoſition ne dura pas.
inqmars ſut bientôt mettre le Duc
'Orléans dans ſon parti, en aſſurant
Son Alteſſe Royale que Richelieu tra-
ailloit ſans ceſſe à la perdre dans l'eſ-
rit du Roi; qu'il n'y avoit que trop
ien réuſſi, puiſque Sa Majeſté ſe dé-
oit de Son Alteſſe, & qu'on vouloit
'elle fît le voyage de Rouſſillon ſans
iarge, ni commandement, afin de
aſſurer de ſa perſonne au cas que le
oi vînt à mourir; qu'il devoit d'ail-
urs être indigné de la maniere dont
Cardinal le traitoit; qu'on lui refu-
it tout; qu'on le laiſſoit mourir de
im, & que lorſqu'on lui donnoit
ngt mille francs, on croyoit lui avoir
t préſent d'un million d'or; que
ur lui, s'il parvenoit jamais à ſe
ndre maître de l'eſprit du Monarque,
en uſeroit autrement envers Son Al-
Te Royale; que ſon premier ſoin ſe-
it de payer toutes ſes dettes, d'aug-
nter ſes apanages, & de lui faire
nner des Gouvernemens qu'il n'ob-

tiendtoit jamais tant que Richelieu ſeroit en place. Gaſton, qui recevoit toutes les impreſſions qu'on vouloit lui donner, conſentit à tout ce que Cinqmars exigea de lui.

Quand Cinqmars fut arrêté, on avoit prévu que ſon empriſonnement cauſeroit de vives alarmes au Duc d'Orléans, & qu'elles pourroient l'engager à ſe jeter dans les bras des Eſpagnols. On n'oublia rien pour le raſſurer, juſqu'à ce que les ordres qu'on envoyoit de toutes parts pour empêcher ſon évaſion, fuſſent arrivés ſur les frontieres. On tâcha de lui perſuader que l'on ignoroit abſolument les liaiſons qu'il avoit avec Cinqmars; & l'artifice que l'on employa pour lui donner le change, ne pouvoit être plus ſpécieux: ſon frere lui manda qu'il le nommoit pour commander l'armée de Champagne qui avoit été défaite à la bataille d'Honnecourt, afin qu'il ranimât le courage des troupes par ſa préſence. Gaſton ne pouvoit pas s'imaginer que le Roi le mît à la tête d'une de ſes armées, ſi l'on avoit ſu qu'il venoit de conclure un nouveau traité avec les Eſpagnols: ſon frere lui donna encore une autre

arque de confiance qui n'étoit pas oins capable de l'aveugler. Cinqmars oit été pris à Narbonne. Louis en- oya un Gentilhomme à Monſieur avec tte lettre datée du jour même de n arrivée à Beziers, c'eſt-à-dire du Juin 1642.

« Depuis ma lettre écrite ce matin, le Grand a été trouvé caché dans logis à Narbonne, où je l'ai fait êter. Les inſolences extraordinaires 'il a commiſes en mon endroit, m'ont ntraint d'en uſer de la ſorte; je m'aſ- e que vous approuverez que je châ- ainſi ceux qui perdent le reſpect qu'ils us doivent. Je vous ai voulu donner avis auſſi-tôt, & à notre premiere revue je vous en dirai toutes les par- ularités ». On voulut faire accroire au c d'Orléans que Cinqmars n'étoit i que pour avoir manqué de reſpect Roi. Gaſton le crut ou feignit de croire, à en juger par la lettre ſui- te qu'il écrivit à Richelieu.

Mon couſin : Le Roi, mon Seigneur, fait l'honneur de m'écrire quelle é enfin la ſuite de la conduite de méconnoiſſant M. le Grand. C'eſt mme du monde le plus coupable

de vous avoir déplu après tant d'obligations : les graces qu'il recevoit de Sa Majeſté m'ont toujours fait garder de lui & de tous ſes artifices ; & vous avez bien vu, je m'aſſure, que ſi je l'ai conſidéré, ce n'a été que juſqu'aux autels : auſſi eſt-ce pour vous, mon Couſin, que je conſerve mon eſtime & mon amitié toute entiere ; & comme je connois que vous m'y avez tout nouvellement obligé, par l'honneur que Sa Majeſté m'a fait, de me donner le commandement de ſon armée de Champagne, je vous prie de croire que vous ne ſauriez avoir de plus véritable ni de plus ſincere ami que moi, ni qui ſoit avec plus de ſincérité & de paſſion, mon Couſin, votre très-affectionné, *Signé* GASTON ». Ce Prince croyoit tromper le Cardinal par cette lettre, & il s'apperçut bientôt qu'on l'avoit trompé lui-même ; & lorſqu'il vit que tout étoit découvert, & qu'on l'avoit empêché de chercher un aſile chez les Eſpagnols, il trembla & chargea l'Abbé de la Riviere de ménager ſon accommodement avec le Roi & le Cardinal : il implora le ſecours de Deſnoyers & de Mazarin ; il écrivoit à Chavigny : « Il me faut

irer de la peine où je ſuis, vous l'avez éjà fait deux fois auprès de Son Eminence: je vous jure que ce ſera la derniere fois que je vous donnerai de pareils emplois: je ne vous fais point de complimens, je les réſerve pour quand vous m'aurez tiré de l'embarras où je ſuis ». *Mémoires de Montréſor.*

Le Cardinal de Richelieu vouloit que Cinqmars fût confronté à Monſieur, & que ce Prince, en l'accuſant, le forçât de convenir de toute la conjuration. On voit que Richelieu, perſuadé que la peur faiſoit tout faire à Monſieur, lui avoit fait entendre par l'Abbé de la Riviere, qu'il méritoit la mort pour avoir conſpiré tant de fois contre ſon frere, & qu'il n'avoit pas d'autre moyen pour ſortir de ce mauvais pas, que d'accuſer tout devant Cinqmars, & de le forcer d'en convenir. Mais quelque coupable que cette maniere d'être convaincu parût au Cardinal, Monſieur ne put jamais ſe réſoudre à faire le perſonnage d'accuſateur & de témoin en préſence d'un homme qui n'avoit pris avec lui un engagement avec lui, que ſur la parole qu'il lui avoit donnée de toujours garder un ſecret inviolable. Il crut avec

raiſon qu'il ne ſeroit pas facile d'accoutumer le public à regarder comme un acte de bonté une démarche qui ne devoit ſervir qu'à conduire le Grand-Ecuyer ſur l'échafaud. En attendant qu'on eût pris une derniere réſolution ſur ce qui concernoit le Duc d'Orléans, ce Prince fut de nouveau obligé de ſortir du Royaume. Il ſe retira à Anneci en Savoye, ſans avoir vu le Roi ni le Cardinal. Son Alteſſe ſe vit alors abandonnée de tout le monde, & la Ducheſſe de Savoye ſa ſœur n'oſa l'envoyer ſaluer de ſa part, ni lui faire aucun offre de ſervice, pour ne pas déplaire au Cardinal de Richelieu.

L'accommodement de Monſieur précéda celui du Duc de Bouillon. Son Alteſſe Royale obtint la permiſſion de revenir en France, à des conditions exprimées dans un écrit que nous allons rapporter : ce Prince fut forcé de le ſigner. On va juger par ſa lettre à quel point d'humiliation Gaſton fut réduit.

« GASTON, fils de France, Duc d'Orléans : Après avoir donné une ample déclaration au Roi du crime auquel le Sieur de Cinqmars, Grand-Ecuyer de France, nous

nous a fait tomber par ſes preſſantes ſollicitations, recourant à la clémence de Sa Majeſté, nous déclarons que nous nous tiendrons extrêmement obligé & bien traité, s'il plaît à Sa Majeſté nous laiſſer vivre comme ſimple particulier dans le Royaume, ſans Gouvernement, ſans compagnie de Gendarmes ni de Chevau-Légers, ni ſans prendre pareilles charges ni adminiſtration, telles qu'elles puiſſent être, & à quelles occaſions qu'elles puiſſent arriver. Nous conſentons encore à la vie particuliere que nous ſupplions le Roi de nous laiſſer mener; à n'avoir jamais aucun train que celui qu'il plaira à Sa Majeſté nous preſcrire, & à ne pouvoir tenir auprès de nous aucune perſonne que Sa Majeſté nous témoigne lui être déſagréable: le tout ſous peine de déchoir pour la moindre contravention à tout ce que deſſus, de la grace que nous ſupplions Sa Majeſté de nous accorder, enſuite de la faute que nous avons commiſe. »

Monſieur fut encore obligé de remercier le Cardinal de l'avoir traité avec tant de douceur & de ménagement. » Mon couſin, lui écrit-il dans une

lettre datée de Chambord du 21 Octobre 1642, je désirerois pour votre satisfaction & la mienne, que vous pussiez voir l'état de mon ame, & lire dans mon cœur les véritables sentimens de la reconnoissance qu'il conserve pour vous : vous devez être assuré que le temps & ma conduite vous en donneront des preuves très-fidelles, & que la parfaite estime que je vous dois, & la sincere affection que je vous promets, sont les choses du monde dont vous serez un jour le mieux persuadé. Je vous envoie l'Abbé de la Riviere, que je vous prie d'écouter sur ce sujet: je lui commande aussi de vous parler de certains autres intérêts que j'espere que vous favoriserez en considération de la priere très-affectionnée qu'il vous en fera de ma part: je vous prie de prendre créance aux choses qu'il vous dira, & sur-tout aux assurances très-sinceres qu'il vous donnera, que rien à l'avenir ne me sera si cher que votre personne & votre contentement: étant véritablement, mon cousin, votre très-obligé & très-affectionné cousin. *Signé* GASTON ».

Louis XIII, d'après le sentiment

du Cardinal, étoit bien éloigné de vouloir établir Gaſton Co-Régent avec la Reine Anne d'Autriche : Sa Majeſté ne pouvoit ſe réſoudre à donner aucune autorité à l'un ni à l'autre, & cependant elle ſe voyoit dans la néceſſité de confier le Gouvernement à l'un des deux ou à tous les deux enſemble. Le Cardinal Mazarin vint à bout de fixer ſes irréſolutions, en lui propoſant de faire enregiſtrer au Parlement une déclaration ſignée de la Reine & de Monſieur, par laquelle, en donnant à cette Princeſſe la qualité de Régente, on limiteroit tellement ſon pouvoir, qu'il lui ſeroit impoſſible d'en abuſer. Le Roi ayant approuvé cet expédient, la déclaration fut dreſſée avec toutes les précautions qu'on put imaginer, pour ne laiſſer à la Reine que le titre de Régente, en lui ôtant toute l'autorité. La premiere clauſe de cette déclaration eſt que la Reine ſera Régente du Royaume. 2.° que Monſieur ſera Chef du Conſeil & Lieutenant-général du Roi mineur, ſous l'autorité de la Reine Régente. 3.° On a vu à l'*article d'ANNE D'AUTRICHE*, que toutes ces

poſitions furent annullées ſi-tôt après la mort du Roi.

Quoique ce Prince eût depuis pluſieurs années donné ſon conſentement au mariage de Monſieur avec la Princeſſe Marguerite de Lorraine, cette affaire n'étoit pas encore entiérement terminée : il réſolut de la finir ; & non content d'accorder à ſon frere les paſſeports néceſſaires pour faire venir cette Princeſſe en France quand il jugeroit à propos, il ſigna le 5 Mai un Acte, par lequel il donnoit un nouveau conſentement à leur mariage, à condition qu'il ſeroit célébré dans le Royaume avec toutes les formalités qui ſeroient requiſes pour ſa validité, par ſix Docteurs de la Faculté de Paris, quatre Peres Jeſuites & trois Peres de l'Oratoire : cet Acte fut contreſigné par les quatre Secrétaires d'Etat. L'Abbé de la Riviere fut chargé de choiſir & d'aſſembler les Docteurs & les autres Eccléſiaſtiques dont on voulut avoir l'avis ; ils le donnerent deux jours après, & déciderent que le mariage ſeroit célébré de nouveau ſous condition, & en tant que beſoin ſeroit, dans la forme preſcrite par le Concile de Trente, en

préſence de témoins accoutumés, avec une diſpenſe de publication de bans. La Princeſſe Marguerite n'ayant voulu venir en France qu'après la mort du Roi; le mariage ne fut célébré ſous condition que le 25 Mai 1643, dans la Chapelle de Meudon.

Le Duc d'Orléans aſſiſta le Roi ſon frere dans ſes derniers momens, & parut pénétré de ſa perte. Mais ayant recommencé à cabaler contre Mazarin ſous la minorité de Louis XIV, il fut relégué à Blois, où il termina ſes jours avec la réputation du Prince le plus inconſtant qui ait jamais exiſté.

HENRI II DE BOURBON,

PRINCE DE CONDÉ,

Sous HENRI IV & LOUIS XIII.

HENRI II, Prince de Condé, étoit neveu de Henri IV, fils de Henri I.er, Prince de Condé, & de Charlotte de la Trémouille. Cette Princeſſe avoit élevé ſon fils, né en 1593, dans la Religion Proteſtante; mais Henri IV, dès qu'il fut paiſible poſſeſſeur de ſes Etats, fit venir le jeune Prince à ſa Cour, & le fit élever dans la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, que lui-même ne ceſſa de profeſſer depuis ſon abjuration à Saint-Denis en 1593. L'éducation du jeune Condé fut très-ſoignée; il poſſédoit l'Italien, l'Eſpagnol & le Latin, comme ſa mere-langue, & étoit plus inſtruit de la littérature, & plus verſé dans les hautes Sciences, que les Princes n'ont coutume de l'être. Bentivoglio, Nonce à Bruxelles, qui l'avoit connu & cultivé, rapporte

qu'il avoit les traits du viſage ſaillans, qu'il étoit petit & maigre, trop blond, c'eſt-à-dire un peu roux; vif, dit-il, comme ſont les François; plein d'eſprit, donnant facilement ſa confiance; parlant agréablement & beaucoup, & parlà très-aiſé à pénétrer.

Henri IV voulant faire épouſer la jeune Charlotte de Montmorenci, beauté dont tous les Ecrivains du temps vantent les charmes avec une eſpece d'enthouſiaſme; le Prince de Condé, à qui les attentions très-galantes du Roi pour la fille du Connétable, n'avoient pas échappé, héſita long-temps de s'engager, & fit dire au Roi par le Préſident de Thou ſon tuteur, qu'il ne ſe ſentoit pas du goût pour ce mariage. Le Roi qui ſentit très-bien le motif de ſa répugnance, le fit venir, & lui dit en préſence du Duc de Bouillon: *Vous pouvez l'épouſer ſans aucun ſoupçon ſur mon compte.* Sur cette parole, Condé conclut & ſe maria. Après les fêtes des noces qui furent très-brillantes, les préſens de toute eſpece abonderent dans la maiſon du Prince de Condé, de ſorte que tant de généroſité devint ſuſpecte à l'époux. Il commence par

éloigner ſans affectation ſa femme de la Cour. Le Roi s'apperçoit de la précaution ; il en marque quelque peine, mais ſans faire plus mauvais viſage au mari : il tâche au contraire de le gagner par de nouveaux bienfaits. Cette ruſe tourna contre lui-même : les confidens du Prince qu'apparemment le Monarque n'avoit pas ſoin de gagner, empoiſonnerent ces dons, & font voir à Condé dans les libéralités du Roi, un deſſein de ſéduction, à laquelle ſa jeune épouſe ne réſiſteroit peut-être pas toujours. Henri donna lui-même lieu à ces imputations par les imprudences qui lui échapperent : non content de montrer trop de chagrin de ſon abſence de la Cour, il ſe traveſtit pluſieurs fois & entreprit des courſes nocturnes pour ſe procurer le plaiſir de reſter ſeulement quelques momens avec elle. Pendant qu'elle étoit à Chantilly, il ſe fit annoncer comme un Seigneur Flamand. L'Huiſſier le reconnut & lui refuſa la porte : il s'en retourna tout de nuit, eſcorté ſeulement de la Varenne & Beringhen ; leur train, tant médiocre qu'il étoit, réveilloit chiens & gens dans les villages, & on les pourſuivit

comme des malfaiteurs. Pendant que la jeune Charlotte étoit au Château de Verteuil, ſur la Frontiere de Picardie, ſurveillée par ſa belle-mere, le Roi gagna la Dame de Trigny qui avoit un Château dans le voiſinage, & elle engagea les Princeſſes à accepter une fête chez elle. Le Roi s'y rendit, comptant trouver quelque occaſion de plaire & de parler; mais ſon indiſcrétion le trahit : la Douairiere le ſurprit; & très-courroucée, elle fit repartir ſur le champ ſa belle-fille : elle promit pour lors de n'en rien dire à ſon fils; mais dès le ſoir même elle lui conta tout, & ce fut cette aventure qui lui fit prendre la réſolution d'emmener ſa femme en Flandres.

La jeune Princeſſe de Condé fut moins flattée, dans le commencement, de l'amour du Roi, que des agrémens qui en étoient la ſuite, tels que des préſens ſans nombre, tous plus précieux les uns que les autres, des fêtes dont elle étoit l'héroïne, des préférences diſtinguées, des louanges, des reſpects, des hommages qui approchoient de l'adoration. Quand les ombrages de ſon

mari l'eurent retirée de la Cour & privée de ces plaiſirs, elle regretta celui qui les faiſoit naître ſous ſes pas, & aux regrets ſuccéda une inclination qui lui donna de l'éloignement pour ſon époux. L'Archiducheſſe Claire-Eugénie, épouſe de l'Archiduc Albert, qui tenoient alors leur Cour à Bruxelles, où Condé chercha d'abord un aſile, diſoit, en parlant de la Princeſſe ſa femme : *C'eſt un caractere angélique, dans lequel il n'y a à reprendre que ſa paſſion pour le Roi qui eſt ſon ſortilége.* Ce ſortilége n'avoit rien de ſurnaturel; la magie conſiſtoit dans les conſeils des femmes qui l'environnoient à Bruxelles, & qui étoient toutes gagnées : elles faiſoient parvenir entre ſes mains les lettres du Roi, lui dictoient les réponſes, enflammoient ſon imagination, & perſuadoient facilement à une femme de ſeize ans, accoutumée au ſtyle des romans, d'employer des termes de tendreſſe, des alluſions amoureuſes, qu'elle pouvoit ne regarder que comme des jeux d'eſprit, mais qui redoubloient la paſſion du Roi, parce qu'il les regardoit comme des expreſſions d'un cœur tout à lui. Dans ces lettres, le Roi étoit

appelé *le Berger Céladon*, & elle, *la Nympe Galathée.* Elle nommoit Henri, *mon Cœur*, *mon Chevalier*, & il ſe fit faire une cotte d'armes, ſur laquelle ſon chiffre étoit entrelacé avec celui de la Princeſſe.

Spinola, auſſi âgé pour le moins que Henri, étoit l'homme de l'Eſpagne à Bruxelles. L'Archiduc déſiroit fort l'accommodement; l'Eſpagne déſiroit tout le contraire, ſe flattant que cette nouvelle brouillerie pourroit rallumer la guerre civile en France, & Spinola ſecondoit les vues de ſa Cour: il affectoit à la vérité les plus grandes attentions pour des hôtes ſi précieux; & ſous prétexte de veiller à ce qui ne leur fût fait aucune violence, il prenoit toutes les précautions néceſſaires afin qu'ils ne puſſent s'échapper. On ſoupçonna qu'à la politique Spinola joignoit un intérêt plus puiſſant, ſavoir, un goût vif pour la Princeſſe. Elle s'en apperçut elle-même; & dans la ſuite, racontant cette aventure, elle diſoit naïvement: *Mon étoile me deſtinoit à être aimée par des vieux.*

D'Etrées, Marquis de Cœuvres ; tenta d'enlever la Princeſſe : elle logeoit au Palais d'Orange à Bruxelles ; de ce Palais au foſſé de la Place il n'y avoit qu'une rue. Elle s'étoit engagée à ſortir à une heure marquée, couverte d'une faille, grand voile que portoient les Flamandes. D'Etrées l'auroit attendue à la porte du palais avec quinze ſoldats qu'il tenoit cachés aux environs. Manicamp, à la tête de vingt-cinq hommes, devoit la prendre en croupe ſur les bords du foſſé qu'elle auroit deſcendu & remonté par des échelles ; à ſix lieues de là, ils trouvoient la garniſon de Rocroy, & on ſe flattoit d'être ſur les terres de France, avant que l'Archiduc eût envoyé à la pourſuite ; ou s'il envoyoit, comme dans un premier moment de ſurpriſe il ne pouvoit pas détacher beaucoup de monde, la réſolution étoit priſe de faire face, pour donner à la Princeſſe le temps de gagner l'avance. Cette entrepriſe étoit infaillible : le Roi à qui on fait parvenir le plan, le croit ſi ſûr, qu'il dit à la Reine : *Tel jour, à telle heure, vous verrez ici la Princeſſe de Condé.* La Reine

fait ſur le champ avertir l'Ambaſſadeur d'Eſpagne : celui-ci dépêche un Courrier qui fait tant de diligence, qu'il précede l'heure fixée pour l'enlévement. Tout eſt découvert, & l'entrepriſe abſolument manquée : ſans l'indiſcrétion du Monarque, tout étoit dit. Condé ne ſe croyant pas en ſureté à Bruxelles, s'enfuit à Milan. Siri rapporte que le Roi voulut engager la Reine ſa femme d'écrire à l'Archiduc, dans le temps que la Princeſſe de Condé étoit encore à Bruxelles, de la renvoyer en France. Marie de Médicis, ajoute le même Auteur, le refuſa, en diſant à Henri : *Je veux bien ſouffrir vos amours, mais jamais je ne ſerai votre complaiſante.* Henri ſe fâcha, la menaça d'empêcher le couronnement ; il s'appaiſa néanmoins, & le permit.

Dès que Henri IV fut mort, le retour du Prince de Condé occupa le Conſeil : il n'y avoit pas d'avantages auxquels ſes partiſans ne cruſſent pouvoir prétendre pour lui & pour eux, en dédommagement des déſagrémens qu'ils avoient éprouvés. *Il faudra voir*, diſoit d'un air de ſuffiſance la Princeſſe

d'Orange ſa ſœur, *il faudra voir comment mon frere ſera reçu en France.* De Milan où il ſe trouvoit à la mort du Roi, il ſe rendit tout à coup à Bruxelles. Son épouſe, déſolée du tragique accident qui lui enlevoit ſon ſoutien, fut conſternée de l'arrivée de ſon mari; elle n'eut pas à ſe louer de ſes égards: il déclara publiquement qu'il vouloit rompre ſon mariage, & en particulier il s'expliqua d'une maniere très-déſobligeante ſur l'humeur volage de ſa jeune épouſe. Le ton ironique du mari & ſon mécontentement ſe ſoutinrent pluſieurs jours: pluſieurs perſonnes intéreſſées à brouiller les Maiſons de Condé & de Montmorenci fomentoient la diviſion; mais deux époux, l'un de vingt-deux à vingt-trois ans, l'autre de dix-ſept, ne pouvoient pas reſter brouillés en ſe voyant tous les jours. Bientôt les deux époux, après quelques explications, ſe réunirent; la Princeſſe s'attacha ſincérement à ſon mari, & devint même par la ſuite la compagne volontaire de ſes infortunes. Pendant que ce raccommodement ſe traitoit, Condé faiſoit auſſi négocier ſon rappel en France: il vouloit mettre

ſon retour à prix ; mais Marie de Médicis ne voulut rien entendre, elle ſe contenta de lui ouvrir les portes du Royaume, & de le recevoir malgré les craintes qu'on lui inſpiroit ſur les projets du Prince contre la tranquillité de ſa Régence.

Marie de Médicis déſiroit ardemment le mariage du Roi ſon fils avec l'Infante d'Eſpagne, & celui de la Fille aînée de France avec l'Infant. Dans ſon particulier, la Régente l'avoit décidé ; mais voulant le faire approuver par le Conſeil, elle l'aſſembla le 25 Avril 1611. Le Prince de Condé, alors de retour, eſt chargé de porter la parole pour le Comte de Soiſſons, le Connétable & ceux de leur parti ; il s'éleva fortement contre la propoſition, il dit que Henri IV avoit promis ſa fille au Prince de Piémont, & qu'il ſe reprocheroit de manquer à la mémoire de ce grand Roi, en conſentant à une alliance contre laquelle Henri s'étoit ſi fort déclaré. Ceux qui ſavoient que ceux qui parloient ainſi étoient brouillés avec le feu Roi, à ſa mort, ne furent pas dupes de cette prétendue délicateſſe ; ils crurent

plus vraiſemblablement que cette cabale cherchoit par ſon oppoſition à s'attacher les Calviniſtes, auxquels cette double alliance faiſoit le plus grand ombrage. Condé finit par demander qu'on allât aux voix. Guiſe, héritier de l'audace de ſa famille, ſe leve, & regardant fiérement le Prince : « Qu'eſt-il beſoin, dit-il, de délibérer ? La choſe eſt ſi avantageuſe qu'il ne faut plus remercier Dieu que de l'avoir permiſe, & la Reine de l'avoir procurée. Les Miniſtres applaudiſſent confuſément à l'opinion de Guiſe : les oppoſans reſtent muets ; l'alliance eſt conclue à la pluralité des ſuffrages, & Condé, avec les ſiens, ſortent très-mécontens du Conſeil, n'ayant ſu, dit le Connétable ſon beau-pere, *ni fuir ni combattre*. Ce Connétable étoit celui qui ne ſavoit ni lire ni écrire. Il étoit bien Gentilhomme celui-là ! Condé ayant témoigné un très-grand mécontentement de ce que ſon avis avoit été mépriſé lors de la paix générale qui eut lieu en 1613, il obtint, pour prix de la bonne envie qu'il témoigna de ſe réconcilier, une ſomme de ſix cent mille livres, qui en valoient quinze cents.

d'aujourd'hui, & on lui conſerva ſon Gouvernement de Guienne, ſans toutefois lui abandonner le Château-Trompette, réſerve qui engendra bientôt de nouvelles brouilleries.

Le Duc de Bouillon, le même dont nous avons précédemment donné l'article, qu'on n'offenſoit pas impunément, s'appercevant, en 1614, que la Régente ne l'employoit que dans le beſoin, en conçoit un ſecret dépit; & voyant à cette époque qu'il y avoit de grandes diſpoſitions à la révolte, concerte un ſoulévement général qui faſſe repentir les Miniſtres de l'avoir négligé, & force la Régente à le rechercher. Il s'abouche avec le Prince de Condé, lui repréſente qu'il eſt honteux à lui & aux autres Princes & Seigneurs, de ſe laiſſer conduire par un Etranger (le Marquis d'Ancre), par quelques Gens de robe & une femme aveuglée (la Reine); il l'exhorte à ſecouer le joug, lui fait voir la principale Nobleſſe prête à le ſeconder, lui trace un plan d'opérations éblouiſſant qui devoit le rendre maître en peu du gouvernement. Condé, ſûr d'avoir pour compagnons de fortune, les Seigneurs les plus accrédités

auprès de la Milice & du Peuple ; conſent de tenter l'aventure. Les meſures ſe prennent dans le plus grand ſecret, & après l'hiver, preſque tous les Grands, le Prince de Condé à leur tête, quittent la Cour & ſe retirent chacun dans les Provinces où ils avoient de l'autorité. Le ſeul Duc de Bouillon garde le rôle le plus difficile pour lui, le ſoin de veiller aux intérêts des Révoltés en reſtant auprès de la Régente, ſous prétexte d'attachement pour elle. On ne peut ſe diſſimuler que la Monarchie courut alors les plus grands riſques. Outre les Princes & les plus grands Seigneurs, le Duc de Sully lui-même, ſon fils, le Duc de Rohan ſon gendre, & beaucoup d'autres étoient ſecrétement de la confédération. Ils avoient pour eux la Guienne entiere, la Picardie, la Normardie, le Poitou, & beaucoup de Places & de partiſans dans la Champagne, la Bretagne, le Berry, la Sologne, la Beauce, la Tourraine, l'Anjou, le Maine & les Calviniſtes répandus & encore forts dans tous le Royaume. On arme d'abord des deux côtés. La Reine, qui avoit de l'argent, leve facilement des troupes :

les Princes n'en purent lever, parce qu'ils étoient ſans argent; mais la déſertion de tous les partiſans de la Régente, qui embraſſerent le parti des Princes, la forcent de recourir à ſon moyen ordinaire, la négociation que lui conſeilloit le Maréchal d'Ancre. Marie, en femme extrême, veut tout accorder aux Révoltés. Mais les Miniſtres font intervenir l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui déclare que ſi la Régente affoiblit ainſi le Trône, & accorde tout à la faction de Condé, ſon Maître ne ſera pas diſpoſé à livrer ſa fille entre les mains de ſes ennemis. La Reine fut donc obligée de ſe montrer plus ferme dans la négociation. Le Duc de Bouillon joue alors ſon rôle. Marie de Médicis eſt contrainte à recourir à lui : il devient l'homme néceſſaire comme il le déſiroit, & tire parti de la circonſtance pour ſe donner de l'importance, & faire connoître à la Reine & aux Miniſtres qu'il étoit dangereux de le négliger. Le Traité de Sainte-Menehoud, petite Ville ſur la frontiere de Champagne, termina tous ces mouvemens le 15 Mai 1614. Cette paix fut auſſi appelée *Malotrue*, expreſſion qui fait voir qu'on l'eſtimoit

fort peu. En effet, le Traité mal digéré laiſſoit ſubſiſter les prétentions des Mécontens, ajoutoit à leur état des dignités & des penſions, ſans qu'il fût queſtion du ſoulagement des peuples que leurs manifeſtes avoient ſi ſolennellement promis de procurer : on donna ſeulement des eſpérances que les Etats-Généraux y pourvoiroient, & la Reine s'engagea à les convoquer.

Il eſt à propos de remarquer que le vieux & malin Duc de Bouillon, comme l'appelle à juſte titre M. *Anquetil*, fut l'ame du Prince de Condé dans toutes ces cabales & brouilleries de Cour ; mais comme le Prince étoit fort attaché à l'argent, il ne manquoit jamais ſon but, qui ne tendoit qu'à ſe faire accorder des graces, tantôt pécuniaires, tantôt en charges lucratives & honorifiques ; & on compte que depuis ſon retour en France juſqu'en 1616, il reçut de la Cour plus de 1500,000 livres en argent ſeulement.

Il y eut en 1620 une conteſtation très-vive entre le Prince de Condé & le Comte de Soiſſons. En voici le ſujet : Condé ayant voulu donner, en qua-

lité de Prince du Sang, la ſerviette au Roi, le Comte de Soiſſons s'en ſaiſit, prétendant que c'étoit une des prérogatives de ſa charge de Grand-Maître de la Maiſon du Roi. Chacun des deux Princes fort échauffés, tiroit la ſerviette de ſon côté; & la conteſtation augmentoit de maniere à faire craindre des ſuites fâcheuſes, lorſque le Roi les mit tous deux d'accord en faiſant venir le Duc d'Anjou ſon frere à qui cet honneur fut dévolu. Les deux Princes céderent d'aſſez mauvaiſe grace, & ce ne fut pas ſans ſe dire l'un à l'autre des paroles hautes & menaçantes. Les plus grands Seigneurs de la Cour allerent incontinent offrir leurs ſervices à celui des deux Princes qu'ils conſidéroient le plus. Guiſe & les amis de Luines, Favori du Roi, ſe déclarerent pour Condé. Mayenne, fils du Ligueur, Longueville & pluſieurs autres prirent parti pour Soiſſons. Ce dernier étoit le fils de celui qui vécut ſous Henri IV; il n'avoit que dix-ſept ans, & la Princeſſe ſa mere, femme d'un bon eſprit & du plus grand courage, le conduiſoit dans toutes ſes démarches à la Cour. Elle ſe ſervit habilement de

cette querelle pour faire entrer dans le parti de la Reine-Mere beaucoup de gens indiſpoſés contre le favori & contre le Prince de Condé qui les ſoutenoit. La Comteſſe ambitionnoit de marier ſon fils à Madame Henriette de France, troiſieme fille de Marie de Médicis & de Henri IV; bien perſuadée que le Prince de Condé s'oppoſeroit de tout ſon pouvoir à une alliance qui pouvoit donner de grands avantages à un cadet de ſa Maiſon, qui ne l'aimoit point. La Douairiere de Soiſſons fondoit toutes ſes eſpérances ſur la Reine-Mere, qui n'eut pas été fâchée d'élever le ſecond Prince du Sang, & de l'oppoſer au premier qui la vouloit perdre. La Comteſſe employoit donc tout ſon crédit & toute ſon adreſſe à ménager des amis puiſſans à Marie de Médicis. Le Duc de Mayenne fut un des premiers qu'elle gagna; il avoit à ſe plaindre du Favori qui ne le ménageoit point aſſez, & de ce qu'on ne lui payoit pas certaines ſommes dont le Roi lui avoit promis le rembourſement. La Comteſſe étoit aſſurée du Duc de Longueville ſon beau-fils. L'Evêque de Luçon profite des nouvelles brouilleries pour

réunir les eſprits chagrins du Gouvernement, & les attacher aux intérêts de Marie : en fort peu de temps le Comte & la Comteſſe de Soiſſons, le Duc de Vendôme, & le Grand-Prieur ſon frere, les Ducs de Mayenne, de Longueville, de Rohan & de Retz éclaterent contre le Favori. La difficulté étoit de mettre d'Epernon de la partie : on craignoit qu'il ne refuſât, à cauſe des grands Seigneurs qui en étoient déjà ; il ne vouloit céder à perſonne, & les autres n'aimoient pas à dépendre de lui. On ſurmonta cet obſtacle : Marie de Médicis lui fit de riches préſens ; elle lui écrivit de la maniere la plus obligeante une lettre qu'elle lui envoya avec une montre garnie de pierreries ; elle diſoit au Duc dans cette lettre : « Les diamans que j'ai fait mettre à la montre qu'on vous remettra de ma part, ne ſont pas plus à l'épreuve du marteau, que l'affection que j'ai pour vous eſt à l'épreuve de tout ce qui ſeroit capable de la diminuer : la généroſité avec laquelle vous m'avez ſervie repaſſe auſſi ſouvent & auſſi réguliérement dans mon eſprit, que l'aiguille marque les heures différentes

ſur le cadran ». Ces expreſſions recherchées, qui ſont plus du génie Italien que de la ſimplicité Françoiſe, firent moins d'impreſſion ſur le Duc, que le plaiſir de ſonger que la Reine-Mere ne pouvoit rien faire ſans lui ; quoique d'ailleurs elle eût les plus grands Seigneurs du Royaume à ſa dévotion, c'étoit flatter la vanité du Duc d'Epernon que de recourir à lui comme au garant des promeſſes du Roi, & il penſa dès-lors tout de bon à ſervir Marie de Médicis.

Quoique Richelieu ne ſe fût pas toujours montré l'ami du Prince de Condé, qu'il avoit fait empriſonner au commencement de ſon Miniſtere, cependant le Prince, loin de lui en vouloir, lui témoignoit les plus grands égards. Le Cardinal avoit ſon frere aîné qu'il avoit fait Archevêque d'Aix : Condé, étant à Avignon, envoya un exprès en toute diligence faire ſes complimens à cet Archevêque, avec un ordre précis de ne voir abſolument que le Prélat, & de lui faire entendre qu'on ne venoit que pour lui ſeul. Ce frere aîné du Cardinal lui avoit cédé autrefois l'Evêché de Luçon pour s'enfermer dans une

une Chartreuſe, où il vécut ſous le nom de *Dom Alphonſe*. Le Cardinal l'en tira pour le mettre à la tête du Dioceſe d'Aix : on ne ſait ſi Dom Alphonſe, ennuyé de la vie auſtere des Chartreux, demanda le premier à ſortir de ſon Cloître & à rentrer dans le monde ; ou ſi ſon frere, ambitieux d'avancer toute ſa famille, le preſſa d'accepter cette dignité Eccléſiaſtique, en attendant l'occaſion d'en obtenir une plus éclatante encore : il fut par la ſuite élevé ſur le Siége de Lyon. On parut ſurpris des honneurs extraordinaires que le Prince de Condé rendoit au frere d'un Miniſtre qui avoit fait mettre Son Alteſſe à la Baſtille. « Je veux, dit-elle alors, que tout le monde ſache que j'ai de grandes obligations à M. le Cardinal de Richelieu : il eſt vrai que j'ai eu autrefois quelque reſſentiment contre lui, mais enfin j'ai trouvé ſa conduite juſte & eſtimable ; il a regagné mon amitié en me procurant l'emploi que j'ai maintenant, & je lui en témoignerai ma reconnoiſſance dans toutes les occaſions ». Reſte à ſavoir ſi la reconnoiſſance nous oblige à trouver bon ce qui eſt mauvais, & juſte ce qui

ne l'eſt pas. Parce que l'Eminence avoit favoriſé l'Alteſſe, cette derniere trouvoit la conduite de la premiere fort équitable. Ce témoignage eſt aſſez équivoque, & ne prouve tout au plus qu'une ame intéreſſée de la part de celui qui le donne. Quoi qu'il en ſoit, l'Archevêque d'Aix, prévenu d'une maniere ſi obligeante par le premier Prince du Sang, courut de ſon côté rendre ſes devoirs à Son Alteſſe avant qu'elle partît d'Avignon. Dès que le Prince apprit l'arrivée du Prélat, il ſortit de ſon logis, l'alla chercher au ſien, l'embraſſa, & voulut que dans l'entretien qu'ils eurent enſemble, l'Archevêque & lui ne fuſſent point diſtingués par la différence des ſiéges.

Condé gagna ſur-tout les bonnes graces du Cardinal-Miniſtre, en faiſant vérifier des Edits au Parlement de Languedoc, en obtenant une ſomme conſidérable des Etats de la Province, & en s'oppoſant aux deſſeins & aux progrès du Duc de Rohan, chef des Huguenots depuis la mort du vieux Bouillon. Son Alteſſe étoit arrivée les derniers jours de l'année précédente 1626 à Aigues-Mortes : le Duc de Mont-

morenci, accompagné d'un grand nombre de Gentilshommes, l'y reçut, & la conduiſit à Toulouſe, où ſe rendirent les Ducs d'Epernon & de Ventadour. Condé n'avoit point eu une auſſi belle Cour depuis ſon voyage en Italie & ſon éloignement des affaires. On ne ſait ſi Montmorenci & Ventadour ſoutinrent auſſi bien qu'Epernon leur rang & leur dignité. Celui-ci ne voulut jamais recevoir la commiſſion de Lieutenant-Général ſous le Prince de Condé : quand Son Alteſſe la lui préſenta, le fier d'Epernon lui répondit que ſa charge de Gouverneur de Guienne lui donnoit aſſez d'autorité pour faire exécuter dans la Province les ordres que le Prince lui enverroit de la part du Roi. « Mais, ajoute d'Epernon, je n'ai ſervi en qualité de Lieutenant-Général que ſous les Rois nos Maîtres; je vous prie, Monſieur, de trouver bon que je ne perde pas dans les dernieres années de ma vie un privilége que j'ai ſi long-temps conſervé ». Le Prince n'inſiſta pas, mais il n'en garda pas moins du reſſentiment contre le Duc, dont il devint le plus

grand ennemi. *Voyez l'article du Duc D'EPERNON & de ſon fils.*

Peu de jours après ſon arrivée à Toulouſe, Condé ſe rend au Parlement, & demande la vérification des deux Edits pécuniaires ; l'un augmentoit le prix du ſel, l'autre créoit un plus grand nombre de Tréſoriers de France. Les Magiſtrats voyoient avec peine ces nouvelles impoſitions, & tous ces Officiers inutiles qui chargeoient extraordinairement l'Etat. On eût bien voulu s'exempter de la vérification des deux Edits ; mais Maſuyer, homme avare & eſclave de la Cour, étoit d'intelligence avec les Princes pour faire paſſer ces deux Edits. Le Procureur-Général s'y oppoſe courageuſement, & demande que Maſuyer ne ſoit point admis à la délibération de la Compagnie, parce que, de notoriété publique, il reçoit des préſens de la part des Traitans & des Maltotiers. Le premier Préſident ſe défend mal du reproche, & Condé tâche de lui épargner un affront ſi ſanglant ; mais les Magiſtrats déclarent la récuſation du Procureur-Général légitime & recevable. On réſolut encore que la Caminade, ſecond

Préſident, feroit une ſévere réprimande à Maſuyer, & qu'il lui diroit en pleine aſſemblée que c'eſt une choſe honteuſe au premier Préſident d'entrer dans une eſpece de ſociété avec des miſérables qui s'engraiſſent du ſang du peuple; qu'aucun de ſes prédéceſſeurs n'a rien fait de ſemblable, & que les Magiſtrats du Parlement de Languedoc ſe ſont toujours diſtingués par leur intégrité & leur modération. Le Prince de Condé fit de ſi grandes inſtances, que la réprimande n'eut pas lieu; mais la choſe devint publique, & la mémoire du lâche Magiſtrat n'en fut pas moins flétrie.

Quant à la vérification des Edits, Son Alteſſe s'appercevant que les Magiſtrats n'y étoient pas généralement diſpoſés, tâcha d'intimider les uns par des geſtes & des regards menaçans, & de gagner les autres par des applaudiſſemens tacites, adreſſés à ceux qui opinoient à ſon gré. « Monſieur, lui dit alors le Préſident de la Caminade, la Compagnie levera le ſiége, ſi vous continuez de gêner ainſi la liberté des opinions ». Condé s'excuſe ſur ſa vivacité naturelle & ſur l'ardeur de ſon zele

à faire exécuter les ordres du Roi ; proteſte qu'il ne veut contraindre perſonne & s'emporte contre la Caminade, n'ayant pu rien obtenir dans cette ſéance. Il fait venir une lettre de cachet, par laquelle Sa Majeſté défend à tous les Préſidens de ſe trouver aux délibérations qui ſe feront déſormais ſur la vérification des deux Edits. Le Doyen des Conſeillers de la Grand'Chambre devoit donc y préſider quand l'affaire y ſeroit portée de nouveau. Condé prétendit que cette prérogative lui appartenoit : mais les Parlemens ne ſouffrent jamais à leur tête qu'un membre de la Compagnie, quand le Roi eſt abſent. Son Alteſſe fut obligée de céder & de prendre ſa place au-deſſous du plus ancien Conſeiller, choſe qu'un Prince de ſon Sang n'avoit peut-être jamais faite. Les deux Edits furent enfin vérifiés après de grandes conteſtations. (*Année 1627.*)

Le Prince de Condé ſe trouvoit encore à Toulouſe, lorſqu'il reçut la nouvelle d'une lâche trahiſon qui déshonora ſon auteur, aux yeux mêmes de ceux qui en profiterent. Voici le fait, tel qu'il ſe trouve dans les Mémoires du Duc de Rohan : Le Baron

de Meſlai, ſecond Capitaine du Régiment de Normandie, ayant pris une épouſe parmi les Réformés, fut ou du moins feignit d'être mécontent du ſervice : il témoigna même quelques diſpoſitions à embraſſer la Religion de ſa femme, & à ſuivre la fortune du Duc de Rohan, ſoit que la Dame de Meſlai lui eût inſpiré ces ſentimens, ſoit qu'il méditât déjà, dans l'eſpérance d'obtenir quelque gratification de la Cour, d'être le *Perpenna* d'un grand homme qui ne reſſembloit pas mal à *Sertorius*. Brétigni, Officier du Duc & parent de Meſlai, fut celui auquel ce dernier fit la premiere confidence de ſon prétendu mécontentement & de ſes diſpoſitions feintes ou véritables en faveur du parti Réformé: on fortifie Meſlai dans cette penſée; on lui inſinue que s'il peut ſe rendre maître de Montpellier comme il le propoſoit, il doit prétendre à tout dans le parti, en y entrant avec une Ville de cette importance. Meſlai demande du temps pour ſe réſoudre tout-à-fait, & dit qu'il va ſonger aux moyens d'exécuter l'entrepriſe. Bientôt il déclare que ſa réſolution eſt priſe, & traite des conditions auxquelles

il consent d'embrasser le parti Réformé. On lui offre la qualité de Lieutenant-général de l'armée du Duc de Rohan, ou bien la somme de deux cent mille écus, au payement desquels Rohan s'obligera. Quant aux moyens de livrer Montpellier, Meslai dit qu'étant tous les jours de garde avec sa compagnie dans la Citadelle, & y commandant, il lui sera facile de faire entrer autant de gens qu'il voudra; il offre de donner sa femme pour otage de sa fidélité, & de venir au temps de l'exécution se mettre entre les mains de Brétigni, avant qu'il entre dans la Citadelle.

Quand cette intrigue fut liée, le Duc de Rohan n'avoit pas encore pris les armes; il refuse de donner son consentement jusqu'à ce que les murailles de la Ville & de la Citadelle fussent abattues, ou du moins qu'il y eût de grandes breches. Le Duc vouloit surprendre la Ville & la Citadelle en même temps: cela étoit d'autant plus faisable, qu'on devoit abattre les murailles comme Rohan le souhaitoit, parce que les lignes de communication de l'une à l'autre étoient achevées. Le Duc prend les armes, & demeure

quelque temps autour de Montpellier, en attendant l'effet des promeſſes de Meſlai; mais la démolition des murailles ne commençant pas aſſez promptement, il quitte le Bas Languedoc, & penſe à l'exécution de ſes autres projets.

Soit que Meſlai, déſeſpérant du ſuccès de ſon entrepriſe, voulût ſe dédommager de ce qu'il perdoit du côté des Réformés, en offrant à Desfoſſez, Gouverneur de Montpellier, de lui livrer la meilleure partie de l'armée; & peut-être la perſonne même du Duc de Rohan; ſoit que le Baron n'eût jamais penſé véritablement qu'à tendre un piége à Brétigni & à ſon Général, il découvre l'intrigue à Desfoſſez, & tous deux s'appliquent à tromper le Duc le plus ſubtilement qu'il eſt poſſible. Meſlai écrit à Brétigni que tout eſt bien diſpoſé pour l'exécution de leur deſſein, pourvu qu'on faſſe un peu de diligence, parce que la garniſon de la Citadelle ſera bientôt changée & qu'alors il ne ſera plus en état de tenir ſa parole. Le Duc de Rohan envoie un Ingénieur que Meſlai reçoit comme ſoldat dans ſa compagnie: on affecte de lui tout montrer; on abat

une partie des murailles, dont le Duc attendoit la démolition : la garde ſe fait exprès avec négligence : enfin, on n'oublie rien pour tromper l'Ingénieur ; mais il n'étoit pas auſſi facile de ſurprendre un Général d'une prudence conſommée. Quand le Duc de Rohan fut de retour dans le Bas Languedoc, Meſlai lui fit propoſer d'attaquer la Ville avec deux mille hommes, & d'eſcalader les murailles au même inſtant qu'on entrera dans la Citadelle. Rohan craignit alors qu'il n'y eût de la fraude & de la trahiſon de la part de Meſlai ; il jugea qu'on pouvoit ſonger à l'enfermer dans l'eſplanade qui eſt entre la Ville & la Citadelle : rejetant donc la nouvelle propoſition, il ſe tint conſtamment au premier projet. Brétigni ſe plaignoit ſouvent au Duc de ce qu'il n'avoit plus la même ardeur pour une entrepriſe avantageuſe aux Réformés ; mais Rohan lui fit comprendre que la ſeconde propoſition ne pouvoit s'exécuter ſans le plus grand danger, au lieu que la Ville devoit ſe prendre infailliblement dès qu'on ſeroit maître de la Citadelle.

Desfoſſez & Meſlai déconcertés à demi par la fermeté du Duc, revien-

nent au premier projet : enfin, tandis que Rohan s'avance juſqu'à la portée du canon de Montpellier, Brétigni envoie un brave ſoldat à Meſlai qui joue ſi bien ſon perſonnage, que l'homme de Brétigni rapporte que le ſuccès de l'entrepriſe eſt ſûr & indubitable : le Général avoit donné ordre à cet Officier de ne point entrer dans la place, à moins que Meſlai ne vînt au-devant de lui, & ne ſe remît entre ſes mains comme il l'avoit promis. Emporté par ſon ardeur, Brétigni oublie de prendre la précaution que Rohan lui avoit commandée ; il entre avec quarante hommes, car enfin on n'oſa pas en recevoir davantage dans la Citadelle. Le pont-levis ſe hauſſe ; incontinent un trébuchet s'abaiſſe : Brétigni & la plûpart de ſes gens tombent dans le foſſé où ils ſont tués à coups de mouſquet, & les autres demeurent priſonniers. Montredon, qui devoit commander au défaut de Brétigni, fait retirer les troupes & avertit le Duc de Rohan de ce qui étoit arrivé. Le Général remet tout en ordre, & ſe porte entre Montpellier & Lunel, ſans que l'ennemi paroiſſe ni pour le ſuivre, ni pour obſerver ſa contenance.

Pontis, dont le récit ne s'accorde pas entiérement avec celui du Duc de Rohan, fut tellement indigné de la lâcheté de Meſlai ſon ancien ami, qu'il rompit abſolument avec ce traître. Rapportons ce que l'Ecrivain, qui a prêté ſa plume à Pontis, lui fait dire à cette occaſion: la réflexion eſt judicieuſe & très-inſtructive.» L'attachement inviolable que j'avois aux intérêts & au ſervice du Roi, ne put me faire approuver dans mon ami, ce que j'euſſe condamné en moi-même. La trahiſon qu'on vouloit lui inſpirer ne devoit pas l'engager dans une autre; c'étoit entendre fort mal les regles de l'honneur & de la fidélité, que de prétendre ſe faire un mérite auprès de ſon Roi, en trahiſſant ceux qui portoient Meſlai à le trahir. La perfidie ne change pas de nature en changeant d'objet; on eſt toujours infidelle & coupable, quand on manque à ſa parole pour le ſervice du plus grand Prince du monde. Le Baron de Meſlai étoit louable de préférer ſon devoir aux offres avantageuſes du Duc de Rohan; mais il manquoit à ce même devoir en ſurprenant un Seigneur auquel il donnoit une parole qu'il ne vou-

loit ni ne pouvoit légitimement lui tenir. Croit-on que ſi le Marquis de Launay, Gouverneur de la Baſtille, eût connu ce trait, il ſe fût lâchement déshonoré par l'infame action à peu près ſemblable qu'il a commiſe de nos jours, & qui l'a expoſé à la vengeance terrible d'un peuple juſtement irrité contre ſa trahiſon ?

Le 8 Février 1636, Louis ordonne au Prince de Condé d'aller au Parlement pour y faire recevoir de nouveaux Magiſtrats que les anciens ne vouloient pas admettre, & de parler en ſon nom avec toute la force & toute la dignité dont il étoit capable pour les y contraindre. Le Prince ayant concerté tout ce qu'il devoit dire à l'Aſſemblée des Chambres, y vint prendre ſa place ſans dire qu'il fût chargé d'aucune miſſion de la part du Roi. Le Prince, voyant qu'après l'interrogation des nouveaux Candidats, la pluralité des voix alloit être pour le refus, interrompit les opinions, pour dire que trois choſes l'avoient obligé de venir à l'Aſſemblée : 1.° l'ordre abſolu du Roi : 2.° le bien de l'Etat : 3.° l'eſtime & l'affection

qu'il avoit toujours eu pour le Parlement dont il étoit venu lui donner des marques en cette occaſion ; qu'il étoit bien aiſe d'avertir la Compagnie que de l'événement de cette journée dépendoit le bonheur ou le malheur du Parlement ; que ſi le Roi n'étoit pas obéi, Sa Majeſté ſe porteroit infailliblement à des extrémités, dont on auroit à ſe repentir ; que la néceſſité de ſes affaires l'avoit obligée de créer des charges nouvelles pour en tirer les ſecours dont il avoit beſoin ; qu'il vouloit donner la paix à ſon peuple, mais que pour l'avoir honorable, il falloit abſolument faire la guerre ; que la réſiſtance du Parlement étoit regardée dans les provinces comme une oppoſition formelle aux volontés du Roi, qui décréditoit ſon Gouvernement, & dont les ennemis pouvoient tirer un grand avantage ; qu'il étoit temps qu'elle finît ; qu'il pouvoit aſſurer que ſi le Roi étoit obéi, la Compagnie recevroit de lui toutes les graces qu'elle lui demanderoit, & qu'il étoit déjà queſtion d'accorder aux Préſidens & aux Conſeillers les priviléges du Franc-ſalé avec la continuation du Droit annuel ; que Sa Ma-

jeſté conſentiroit même à diminuer le nombre des charges nouvellement créées dans le Parlement, mais qu'il falloit avant tout que le Roi fût obéi, & qu'il étoit juſte que la ſoumiſſion du Parlement précédât les graces qu'il avoit lieu d'en eſpérer.

Le diſcours du Prince fut écouté avec beaucoup d'attention, mais il ne fit pas changer de ſentiment à ceux qui étoient réſolus d'exclure les nouveaux récipiendaires. Le premier Préſident ayant continué à prendre les voix de MM. des Enquêtes, Son Alteſſe eut le déſagrément de les entendre encore opiner pour le refus. Elle interrompt pour la ſeconde fois les opinions, & prenant un ton plus haut : » Je ſuis venu, dit-elle, de la part du Roi pour voir ce qui ſe paſſeroit, afin que la Compagnie ne fût point en peine comme aux précédentes Aſſemblées, de découvrir ſes Eſpions & ſes Rapporteurs. Sa Majeſté m'a chargé de noter les auteurs du refus ; & vous, M. Perrot, ajoute le Prince, êtes celui que j'accuſerai & à qui je ſignifie de la part du Roi que vous ſerez déjeté du Parlement avec pluſieurs de vos Compagnons ;

partant, je vous conſeille de revenir à une autre opinion, & de donner au Roi le contentement d'être obéi. Rien ne ſeroit plus déſavantageux aux affaires de Sa Majeſté, que de ſouffrir une telle déſobéiſſance dont il faut qu'Elle faſſe une punition exemplaire ». Ces menaces excitent un grand murmure dans l'Aſſemblée, & pluſieurs étoient d'avis qu'on ſe retirât puiſqu'on leur ôtoit la liberté des ſuffrages.

Le Préſident Perrot, adreſſant la parole à M. le Prince, lui dit « qu'il avoit opiné ſuivant ſa conſcience & ſans concert avec aucun autre; que le conſentement de ceux qui l'avoient ſuivi, ne devoit point lui être imputé; que chacun avoit le droit de ſuffrage libre comme lui; qu'il ſupplioit M. le Prince de rabattre déjà le point qu'il fût chef de parti & de déſobéiſſance: que celui qu'on refuſoit dans le moment, n'étoit point refuſé à titre de nouvel Officier, mais comme perſonnellement incapable: il ajouta que dans le cas où il s'en préſenteroit de plus méritans, il leur donneroit volontiers ſa voix, & qu'il ſavoit bien que ſes Confreres en feroient autant ».

M. le Prince réplique de nouveau que le Roi veut être obéi, & que le nommé Colombel, qu'ils s'obſtinoient à refuſer, fût reçu. « C'eſt pour vous faire ſavoir la volonté de Sa Majeſté, que je ſuis ici. — Le Roi, reprend Perrot, a coutume d'envoyer des Lettres patentes à la Compagnie pour lui déclarer ſes intentions. — Je ſuis aſſez conſidérable, dit le Prince, pour porter la parole, & pour être cru ». Le Préſident ſe voyant ſi vivement preſſé, dit qu'il étoit d'avis de députer au Roi pour ſavoir ſes intentions, & en attendant de ſurſeoir à la réception. Le Prince de Condé reprend auſſi-tôt la parole, & dit : « Puiſque M. le Préſident change d'avis, voyons maintenant qui ſera le premier à opiner pour le refus » ? Gillerin, Conſeiller-clerc, étoit un des premiers oppoſans ; mais quand il vit que Perrot abandonnoit ſon opinion, il n'oſa ſoutenir la ſienne ; il dit qu'il falloit accommoder cette affaire, remettre la réception à un autre jour, & avoir des lettres du Roi. Le Prince releve encore ces dernieres paroles, en diſant que la volonté du Roi étoit aſſez connue ; qu'il étoit venu la ſigni-

fier à la Compagnie, & que ſon témoignage devoit lui ſuffire. Enfin, après bien des conteſtations, les Enquêtes ſe déterminent à recevoir le ſieur Colombel avec cette clauſe : *Du très-exprès Commandement du Roi, porté par M. le Prince de Condé.* Quand il fut agréé, les principaux Magiſtrats ſupplierent Son Alteſſe de ne pas les dénoncer au Roi comme déſobéiſſans, & de rendre au contraire le meilleur témoignage de leur conduite. Le Prince les loua, les careſſa, les combla d'éloges & de politeſſes, leur dit qu'il ne pouvoit ſe laſſer d'admirer la ſageſſe de leur conduite, & qu'il en rendroit compte au Roi; qu'il ne doutoit pas que Sa Majeſté n'en fût très-ſatisfaite, & qu'Elle ne leur accordât toutes les graces qu'on leur avoit fait eſpérer ; ajoutant qu'il ſeroit le premier à les ſolliciter.

Vers le milieu de la même année 1636, le Prince de Condé part pour Auxonne, à l'effet de ſe mettre à la tête d'une armée de vingt mille hommes environ, que Louis envoyoit en Franche-Comté : il avoit déclaré la guerre aux Comtois. Le Prince avoit ordre de for-

mer le ſiége de Dôle. Avant de commencer les hoſtilités, il entame quelques négociations qui, n'ayant pas réuſſi, le déterminerent à agir offenſivement. En entrant dans la Franche-Comté, les François prennent quelques petites places qui, n'étant pas aſſez fortes, ſe rendent à la premiere ſommation. Toute l'armée s'étant approchée de Dôle, on forma le blocus. Ganion ayant fait attaquer les Fauxbourgs, les emporte & y fait mettre le feu. Condé envoie alors ſommer les habitans de ſe rendre; & ceux-ci répondent au Trompette qui vient faire la ſommation: *Rien ne nous preſſe; après un an de ſiége, nous délibérerons ſur la réponſe que nous avons à vous faire.* Le ſiége dura près de quatre mois: au bout de ce temps, le Prince n'étant point avancé, fut obligé de le lever aſſez promptement & de repaſſer en Bourgogne, où il alla s'enfermer dans Dijon, tandis que le Duc Charles de Lorraine qui étoit entré dans le Duché de Bourgogne, y mettoit le feu de tous les côtés. Le Prince de Condé, dit à cette occaſion le Pere Griffet, étoit plus habile négociateur que grand guerrier; non

poſte à l'Archevêque de Bordeaux qui ſe flatta d'emporter la place le jour de la Notre-Dame ; mais il fut prévenu. Tout le monde cria contre le Duc de la Valette, & chacun ſe déchargea ſur lui du malheur & de la honte de cette journée, dont il paroît qu'il étoit fort innocent, où du moins qu'il n'étoit pas plus coupable que les autres. Il ſe peut faire qu'il ne fût pas content, comme on le publia alors, de ce qu'on ne l'avoit point chargé de cette expédition qu'il croyoit lui convenir préférablement à tout autre, en qualité de Gouverneur de Guienne : il eſt fort probable encore qu'il n'aimoit point le Prince de Condé, qui haïſſoit toute ſa Maiſon. *Voyez l'article de* D'EPERNON. Cependant il ne paroît par le témoignage d'aucun Hiſtorien qu'il eut part à la déroute ; & la place n'auroit point été ſecourue, ſi l'on avoit fait auſſi bonne contenance dans tous les quartiers, qu'il fit dans le ſien, d'où il ne ſortit qu'aſſez long-temps après la fuite précipitée de la plus grande partie de l'armée. C'eſt ce qu'il prouva dans ſa défenſe imprimée ; & je ne vois pas qu'on ait rien dit de ſolide pour la réfuter : toutefois

il n'osa se rendre à la Cour, parce que les rieurs n'étoient point de son côté, comme le dit Bassompierre, & que le Cardinal de Richelieu prévenu, quoique son allié, lui auroit fait un mauvais parti. En effet, il lui fit donner des Commissaires tirés du Conseil & du Parlement, qui le condamnerent, le 24 Mai de l'année suivante, comme ayant lâchement & perfidement abandonné le service du Roi & le Royaume, contre les ordres de Sa Majesté, à avoir la tête tranchée en Greve, s'il pouvoit être pris; en effigie, s'il étoit absent. Ce qui fut exécuté ainsi que nous l'avons ci-devant rapporté.

Dans le temps que l'on travailloit aux informations, le prince de Condé jouoit un rôle fort au-dessous de lui, en déclamant publiquement dans la province contre le Duc d'Epernon, contre tous ses enfans, sans en excepter le Cardinal de la Valette & le Duc de Candale: il renouvela contre le pere, vieillard de quatre-vingt-cinq ans, les anciennes accusations dont on l'avoit chargé au sujet de l'assassinat de Henri IV, & il releva tout ce qu'il y avoit jamais eu de repréhensible dans la conduite des en-

fans. Ces diſcours lui attirerent la réponſe très piquante que nous avons citée, & dans laquelle la Valette ſe juſtifie avec beaucoup de force. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'incontinent après la mort du Cardinal-Miniſtre, la Valette vint facilement à bout de faire caſſer le Jugement prononcé contre lui; & nous ne voyons pas que Condé s'y ſoit oppoſé.

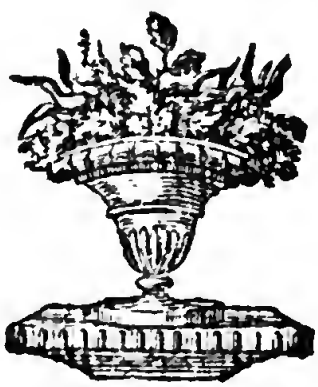

LOUIS DE BOURBON,

COMTE DE SOISSONS,

PRINCE DU SANG.

Sous LOUIS XIII.

APRÈS la mort du Comte de Soiſſons, pere de celui dont nous allons parler, la Marquiſe d'Ancre marqua à la Comteſſe Douairiere un attachement & un reſpect dont toute la Cour fut étonnée de la part d'une perſonne qui ne prodiguoit pas les égards. Le motif des attentions de Léonore étoit le déſir de marier ſa fille au jeune Comte de Soiſſons, pour s'en faire un appui dans un revers de fortune. Cette alliance avoit été propoſée dès le vivant du feu Comte de Soiſſons, & ce Prince y trouvoit tant d'avantages, que malgré ſa fierté il ne s'en éloignoit pas abſolument. La veuve ſe prêta aux mêmes vues; mais quand il fut queſtion des articles, elle porta ſes prétentions ſi haut, que le Marquis & ſa femme ſe refroidirent. Fâchée de s'être abaiſſée inutilement,

inutilement, la Comteſſe réſolut de ſe rendre aſſez conſidérable pour ſe faire regretter & déſirer de nouveau. Quoique mere d'un fils prêt à marier, la Comteſſe n'étoit pas encore dépourvue d'attraits ; elle en eſſaie le pouvoir ſur le Duc de Mayenne, fils de celui qui avoit diſputé la Couronne à Henri IV. L'intention de la Comteſſe étoit de l'enlever à la Reine. Comme il étoit chef de la Maiſon de Lorraine, qui mettoit un poids dans les affaires, elle ne pouvoit douter que ſa déſertion ne fût très-déſagréable à Marie de Médicis, protectrice de la Galigaï & du Marquis d'Ancre ſon époux, dont elle vouloit ſe venger, parce qu'ils lui avoient manqué.

Au commencement du regne de Louis XIII, les jeunes Princes vivant dans la Capitale ſe faiſoient un point d'honneur de n'y paroître que ſuperbement équipés, & ils n'alloient pas d'un lieu à un autre ſans un cortége de Gentilshommes montés ſur des chevaux richement caparaçonnés, dont le bruit & l'éclat attiroient le peuple. Comme les rues furent long-temps mal pavées, c'étoit une déférence de céder le côté des maiſons,

qu'on appeloit *le haut du pavé*, & l'exiger étoit une prééminence ſujette à conteſtation, pour peu que les perſonnes euſſent entre elles de l'égalité. Nous avons vu à l'*article de* MARIE DE MÉDICIS, que le Comte de Soiſſons eut une diſpute ſi vive à ce ſujet, avec le Prince de Conti ſon frere, qu'ils s'appellerent en champ clos. Dans les querelles qui ſurvenoient fréquemment entre de braves pointilleux & ſouvent aigris par d'autres motifs, la populace prenoit parti, & il en arrivoit des émeutes qui faiſoient craindre pour la Ville. On tendoit alors des chaînes; on battoit le tambour : les principaux Bourgeois ſe mettoient ſous les armes, à la tête de leurs quartiers, pour contenir les ouvriers & artiſans que la curioſité arrachoit à leurs travaux. Ce temps de trouble & de confuſion dura juſqu'au Miniſtere de Richelieu.

Le Comte de Soiſſons n'aimoit pas ce Miniſtre; le trait qui ſuit le prouve; il eſt tiré d'un *Recueil de Lettres* imprimées à Rouen en 1657, & des *Mémoires de Montréſor*. Au commencement de l'année 1636, le Cardinal fit donner le commandement de l'Armée aux deux Princes ſes plus grands ennemis, Gaſ-

ton, Duc d'Orléans, & le Comte de Soiſſons. *Ce dernier*, dit Montglat, *avoit l'ame haute, & ne pouvoit s'abaiſſer à faire ſa cour à d'autres qu'au Roi.* Nous avons vu que le feu Comte de Soiſſons, ſon pere, avoit toujours vécu en aſſez mauvaiſe intelligence avec Sully, Miniſtre favori de Henri IV. Richelieu avoit eu intention de faire épouſer la belle Combalet ſa niece, au jeune Comte de Soiſſons; & pour y réuſſir, il avoit gagné Senneterre ſon Gouverneur, & Mademoiſelle de Senneterre ſa ſœur, qui avoit un pouvoir abſolu ſur l'eſprit de M. le Comte & ſur celui de la Comteſſe de Soiſſons ſa mere. Le Comte s'étant apperçu de leurs liaiſons ſecretes avec le premier Miniſtre, avoit chaſſé le frere & la ſœur de ſa maiſon. Le Cardinal, pour les conſoler, & auſſi pour ſe venger de ce que le Comte de Soiſſons avoit refuſé ſa niece, avoit fait donner l'ambaſſade au Marquis de Senneterre. C'eſt lui dont ſe plaint Clarendon dans ſon Hiſtoire, & qu'il nomme M. de la Force.

Soiſſons avoit eu ſoin de prendre d'autres confidens, & il avoit choiſi exprès des gens incapables de ſe laiſſer

gagner par le Cardinal, tels que Bardonville, Campion, Saint-Ibal & Varicarville. On ſoupçonne que Campion, Gentilhomme de Normandie, eſt auteur du Recueil de Lettres imprimées à Rouen en 1657, dans leſquelles on trouve diverſes particularités des affaires les plus ſecretes du Comte de Soiſſons. Ce Prince ne s'étoit pas trompé dans le choix de ſes nouveaux confidens, car ces quatre Gentilshommes abhorroient le gouvernement du Cardinal, qu'ils traitoient de tyran, & ils avoient pour leur maître un attachement à l'épreuve de tout. Saint-Ibal, en particulier, étoit un homme ferme, hardi, ſecret, bon ami, & qui avoit une telle averſion pour les Miniſtres, que ſi le meilleur de ſes amis fût entré dans le Miniſtere, il ſe ſeroit brouillé avec lui dès le lendemain. Il conſerva ce caractere juſqu'à ſa mort, & joua un des premiers rôles dans la cabale des *Importans*, dirigée contre Mazarin, ſous la minorité de Louis XIV. Les trois autres confidens de Soiſſons avoient à peu près le même caractère & les mêmes principes, quoiqu'ils ne fuſſent également capables de les ſoutenir

avec autant de conſtance & d'exactitude. Le Cardinal ne les regardoit pas comme ſes amis, mais il ignoroit à quel point il en étoit haï. Monſieur étoit celui des deux Princes dont il ſe défioit le plus, à cauſe des grands démêlés qu'il avoit eus avec lui & ſes favoris; mais il n'y avoit jamais eu d'inimitié déclarée entre lui & Soiſſons, & il étoit bien éloigné de croire qu'il fût capable de ſe porter contre lui aux dernieres extrémités. Après la priſe de la Capelle, au commencement de la Campagne de 1636, le Cardinal ſe trouva dans une eſpece de néceſſité d'avoir recours à Soiſſons, qui commandoit une petite Armée en Champagne. On n'avoit point d'autres Troupes à envoyer ſur la Somme, & c'eût été un affront cruel à un Prince du Sang, que de lui ôter le commandement de cette Armée pour le donner à un autre. Le Comte de Soiſſons venoit de faire la guerre en Champagne avec beaucoup de valeur & d'activité, & même avec aſſez de ſuccès.

Le Roi parut fort mécontent du Comte ſon couſin, lorſqu'il ſut que les Eſpagnols avoient paſſé la Somme. Le

Cardinal auroit pu alors lui ôter le commandement de l'Armée, mais il fit réflexion que le Prince étoit aimé des Troupes, & qu'il y auroit du péril à le chagriner dans les circonſtances critiques où l'on ſe trouvoit : auſſi, au lieu d'appuyer le mécontentement du Roi, il travailla lui-même à l'appaiſer. Quand on eut mis ſur pied la grande Armée, qui devoit être employée à chaſſer les Eſpagnols de la Picardie, le Cardinal n'oſant en prendre lui-même le commandement, le fit donner à Monſieur, & il réſolut de mener le Roi en Picardie, pour mortifier le Comte de Soiſſons, qui ne vouloit pas reconnoître d'autre ſupérieur que le Roi & ſon frere. Le Cardinal ſe flattoit qu'en veillant de près ſur la conduite des deux Princes du Sang, dont le pouvoir ſeroit borné par la préſence du Roi, ces deux Princes ne pourroient rien faire de contraire à ſes vues : peut-être même n'étoit-il pas fâché de montrer aux Eſpagnols qu'il étoit venu à bout de rétablir l'union dans la Famille Royale, en mettant à la tête d'une Armée deſtinée à les chaſſer du Royaume ce même Duc d'Orléans dont ils s'é-

ſoient ſervis tant de fois pour en troubler la paix; & en leur faiſant voir un Prince qui avoit tant crié contre lui, contribuant lui-même, par ſes conquêtes ou par ſes victoires, à l'affermiſſement de ſon Miniſtere. Il ne ſoupçonnoit aucune intelligence entre le Duc d'Orléans & le Comte de Soiſſons; il ſe flattoit même que la jalouſie du commandement ſeroit pour eux une perpétuelle ſemence de diſcorde, & qu'uniquement occupés à ſe nuire l'un & l'autre, ils ne ſongeroient pas à ſe liguer contre lui.

Si l'on en croit Montréſor, il rapporte, dans ſes Mémoires, que Chavigny avoit eu ordre de travailler à les déſunir, afin de les tenir toujours dans la dépendance du Cardinal, par le beſoin qu'ils auroient de lui pour terminer leurs querelles. Le Continuateur du Pere Daniel, dit que ce Miniſtre, en confiant à ſes ennemis le commandement de l'Armée, ſe tendit à lui-même un piége, qu'il n'évita que par ſa bonne fortune, qui le ſervit mieux en cette occaſion que ſa prudence; à moins qu'on ne diſe pour le juſtifier, qu'il connoiſſoit aſſez le caractere des deux

Princes, pour ſe perſuader avec raiſon qu'ils n'étoient pas capables d'un coup hardi, & que la foibleſſe de leur caractere, plutôt que la crainte de commettre un crime, le mettroit à couvert de leurs attentats. Monſieur n'avoit aucune confiance en ſon Chancelier Chavigny, qu'il regardoit comme l'eſpion du Cardinal; il ſouffroit avec peine les airs de hauteur & de familiarité qu'il oſoit prendre avec lui. Il raconta lui-même au Cardinal de Retz, qu'un jour Chavigny lui arrachant un bouton de ſon pourpoint, lui dit: « Je veux bien que vous ſachiez que M. le Cardinal vous fera ſauter quand il voudra, comme je fais ſauter ce bouton ». Gaſton ne ſe confioit qu'à Montréſor, qui le gouvernoit avec un empire d'autant plus ſûr, qu'il étoit mieux caché. Saint-Ibal, confident intime de Soiſſons, étoit couſin germain de Montréſor. Ces deux favoris voyant qu'on mettoit toutes les forces de l'Etat entre les mains de leurs maîtres, réſolurent de profiter d'une occaſion ſi favorable pour ſe défaire du Cardinal de Richelieu. Ils convinrent enſemble d'engager les deux Princes à ſe réunir pour perdre leur ennemi

commun. Le Comte de Soiſſons joint le Duc d'Orléans à Péronne, & là ils déliberent avec leurs confidens, ſur les moyens qu'ils prendront pour réuſſir dans une entrepriſe ſi difficile. On propoſe pluſieurs partis plus ou moins violens : Saint-Ibal & Montréſor ſe réuniſſent à dire qu'il falloit ſe ſervir de toutes les forces qu'on avoit en main, *pour ſe rendre maître de la perſonne du Cardinal-Miniſtre*, c'eſt-à-dire, pour le faire aſſaſſiner ; car la ſuite du récit de Montréſor & l'entrepriſe faite contre la vie de Richelieu, ne permettent pas, dit le Pere Griffet, de donner un autre ſens à ces paroles.

Les deux Princes ayant approuvé les réſolutions de leurs favoris, on prit deux réſolutions. La premiere, de gagner le plus grand nombre de Seigneurs qu'il ſeroit poſſible ; la ſeconde, de tuer le Cardinal à la premiere occaſion. On convint que le projet de l'aſſaſſiner ſeroit tenu fort ſecret, & qu'on n'en parleroit pas même à aucun de ceux qui entreroient dans le parti. Les deux Princes s'engagerent à travailler eux-mêmes à le former. Ils y attirerent le Duc de la Valette, qui promit d'y at-

tacher ſon pere le Duc d'Epernon. Ils gagnerent auſſi Blérancourt, Gouverneur de Péronne, Montdidier & Roye qui déteſtoit le Cardinal de Richelieu : il paroît que l'on comptoit beaucoup ſur lui, puiſque Montréſor aſſure *qu'il n'avoit point vu d'homme procéder à toutes les occaſions, avec plus d'aigreur contre le Cardinal, ni avec plus de franchiſe.* Mais il quitta peu de temps après ce Gouvernement, qui fut donné au jeune Marquis d'Hoquincourt. Il y avoit près de vingt ans que Blérancourt poſſédoit ce Gouvernement, ce qui prouveroit qu'il fut forcé de donner ſa démiſſion.

Pendant le ſiége de Corbie, le Roi étoit logé au Château de Demuyn; le Cardinal demeuroit à Amiens, & les deux Princes campoient avec l'Armée. Quand il vouloit tenir Conſeil, le Roi ſe rendoit à Amiens, dans une maiſon qu'on lui avoit préparée. Après le Conſeil, le Roi alloit coucher au Château de Demuyn; les Princes & les Officiers Généraux qui avoient aſſiſté au Conſeil, retournoient au Camp, & le Cardinal ſe retiroit chez lui. Les Gardes de Son Eminence n'entroient point dans la

maiſon où le Conſeil s'aſſembloit ; il ne pouvoit y avoir d'autre Garde que celle du Roi.

Le Duc d'Orléans, le Comte de Soiſſons & le Cardinal, attendoient pour ſortir de cette maiſon, que le Roi fût parti ; ainſi le Cardinal y demeuroit encore quelque temps à s'entretenir avec eux. Montréſor & Saint-Ibal firent obſerver à leurs maîtres que c'étoit là le moment le plus favorable à poignarder le Cardinal, qui ſe trouvoit ſeul au milieu des Gentilshommes qui accompagnoient les Princes, pendant que ſes Gardes ſe tenoient dans les rues voiſines. Il fut donc réſolu qu'après le premier Conſeil qui ſe tiendroit, Monſieur & le Comte de Soiſſons affecteroient d'entretenir le Cardinal plus long-temps qu'à l'ordinaire lorſque le Roi ſeroit ſorti ; que Montréſor & Saint-Ibal s'approcheroient des deux Princes, accompagnés de Varicarville & de Campion, qui étoient dans le ſecret ; qu'au premier ſignal que Monſieur donneroit, par un ſimple coup d'œil, on feroit main-baſſe ſur le Cardinal ; que l'on diroit enſuite, pour juſtifier cette action, qu'étant ſurvenu

quelque diſpute entre les Princes & lui, ce Prélat avoit manqué de reſpect à Monſieur, qui ne pouvant ſouffrir une pareille inſolence, avoit ordonné qu'on le tuât, & que le Comte de Soiſſons n'avoit pu s'empêcher de prendre le parti de Monſieur, & de venger en ſa perſonne l'injuſtice faite au frere de ſon Roi, auquel il avoit l'honneur d'être uni par les liens du ſang.

Montréſor & Campion aſſurent, l'un dans ſes Mémoires, & l'autre dans ſes Lettres, que ce complot ne fut ſu que de ſix perſonnes ſeulement ; ſavoir, Monſieur, & d'un ſeul de ſes Gentilshommes (c'étoit Montréſor) & du Comte de Soiſſons ainſi que de trois de ſes Gentilshommes ; ſavoir, Saint-Ibal, Campion & Varicarville : le Marquis de Montglat, dans ſes Mémoires, en cite un ſeptieme, qu'il nomme Bardonville.

Le Roi ayant fait ſavoir aux deux Princes le jour où il viendroit à Amiens pour y tenir Conſeil, le Comte de Soiſſons dit la veille à ſes Gentilshommes, que le Roi lui avoit envoyé ordre de le venir trouver le lendemain à Amiens. « Je crains, ajouta-t-il, que

l'on en veuille à ma perſonne ; tenez-vous toujours auprès de moi, & avertiſſez ſans bruit tous ceux que vous croyez de mes amis, afin qu'ils n'en ſoient pas éloignés ». Il prenoit cette précaution ſans leur découvrir le complot, afin d'être le plus fort en cas que quelques Officiers ou amis du Cardinal entrepriſſent de venger ſa mort. Le jour du Conſeil venu, les deux Princes ſe rendent à Amiens avec une ſuite d'environ cinq cents Gentilhommes & les principaux Officiers de l'Armée. Ce nombreux cortége ne donna aucun ſoupçon, parce que les Officiers étoient dans l'uſage de ſuivre les Généraux lorſqu'ils alloient chez le Roi. A peine le Conſeil eſt fini, que Sa Majeſté ſe retire à ſon quartier, ſuivi des deux Princes & du Cardinal, qui l'accompagnent juſqu'à ſon carroſſe. Un des conjurés ſaiſit ce moment pour demander tout bas au Duc d'Orléans & au Comte de Soiſſons s'ils perſiſtent toujours dans leur réſolution. Ils répondent *oui*, ſans héſiter. Le Roi monte en carroſſe, part avec tous ſes Gardes, & laiſſe le Cardinal ſeul dans la cour, avec Monſieur & le Comte de Soiſſons,

accompagnés de leurs Gentilshommes. Montréſor regade fixement le Duc d'Orléans, comme pour lui demander le ſignal qui doit décider à l'inſtant de la vie du Cardinal. Saint-Ibal, Varicarville & Campion s'étoient approchés de Son Eminence, tous prêts à la poignarder au premier coup d'œil. Monſieur fut ſaiſi de frayeur en ce moment déciſif, & au lieu de faire le ſigne que l'on en attendoit, il ſe retourne bruſquement, & remonte l'eſcalier avec une extrême vîteſſe. Montréſor le ſuit; & l'arrêtant par ſon collet de buffle : *Vous voulez vous perdre*, lui dit-il. Monſieur ne lui répond rien, & entre dans la ſalle du Conſeil : il étoit ſi éperdu, qu'à peine il avoit la force de parler. Montréſor lui dit que ſon ennemi étoit en ſon pouvoir; qu'il n'avoit qu'à dire un mot, qu'il en ſeroit débarraſſé pour jamais. Il tâche de lui faire ſentir le danger qu'il y avoit de ne pas exécuter un projet de cette nature, quand on l'avoit formé. Il n'en peut tirer que des paroles confuſes, qui lui font comprendre que ce Prince ne pouvoit ſe réſoudre à ordonner un aſſaſſinat.

Pendant ce temps, le Comte de

Soiſſons s'entretenoit tranquillement au milieu de la Cour avec Richelieu, qui ne ſe doutoit aucunement de l'extrême péril qu'il couroit. Saint-Ibal avoit ſans ceſſe les yeux fixés ſur ceux du Comte de Soiſſons, pour voir s'il ne donneroit pas le ſignal que l'on ne pouvoit plus attendre que de lui; & s'il l'eût donné, c'en étoit fait du Cardinal. Montréſor revient, ſe montre au Prince, mais il ne fait aucun ſigne; & le Cardinal étant remonté dans ſon carroſſe, échappe, ſans le ſavoir, au plus grand danger qu'il ait couru de ſa vie. Lorſque les ennemis de ce Prélat reprocherent dans la ſuite au Comte de Soiſſons de n'avoir pas ſuppléé à ce qu'ils appeloient la foibleſſe de Monſieur, il tâchoit de s'excuſer, en diſant que le reſpect qu'il devoit au Duc d'Orléans ne lui permettoit pas d'entreprendre rien de conſidérable en ſa préſence ſans ſon exprès commandement.

Malgré que les favoris des deux Princes euſſent manqué leur coup, ils n'abandonnerent pas leur deſſein; ils engagent leurs Maîtres à faire maſſacrer le Cardinal lorſqu'il viendroit au camp pour viſiter les travaux : mais il

étoit alors accompagné de tous ſes Gardes, & il y avoit dans l'Armée un très-grand nombre d'Officiers qui lui étoient redevables de leurs emplois, & qui faiſoient profeſſion de lui être attachés. Ainſi l'on jugea que ce lieu & les circonſtances rendoient la choſe impraticable. Un jour cependant le Cardinal étant venu dans le camp, Saint-Ibal crut avoir trouvé un moment propice pour s'en défaire. Toute l'Armée fut miſe en bataille pour lui faire honneur, & les Gendarmes du Cardinal voulant prendre la droite ſur ceux de M. le Comte de Soiſſons, ceux-ci refuſerent nettement de leur céder cette place. La diſpute s'échauffe, & de part & d'autre on met le piſtolet au poing. Saint-Ibal conſeille au Comte de Soiſſons de faire charger les Gendarmes du Cardinal, & lui offre d'aller droit à lui avec les autres conjurés, & de le tuer pendant que les deux Compagnies ſeroient aux priſes. Puyſégur prétend que Soiſſons répondit à Saint-Ibal : *Je n'en ferai rien, le Cardinal eſt prêtre.* Il paroît certain que le Comte refuſa ſon conſentement à la propoſition de Saint-Ibal, mais il eſt difficile de ſe perſuader

qu'il ait allégué cette raiſon pour la rejeter. Ne ſavoit-il pas que le Cardinal étoit prêtre lorſqu'il approuva le complot formé pour l'aſſaſſiner dans les Conſeils ſecrets qui s'étoient tenus à Péronne? On dit que ce Cardinal fut averti dans le camp même, que les Gens du Comte de Soiſſons vouloient attenter à ſa vie; que loin d'en paroître intimidé, il parla à ce Prince avec beaucoup de hauteur, & lui fit même quelques réprimandes pour lui prouver qu'il ne le craignoit point. Il ſe hâta cependant de terminer au plus vîte la conteſtation ſurvenue entre ſes Gendarmes & ceux du Prince, en ordonnant à ſa Compagnie de céder la droite à celle de M. le Comte de Soiſſons.

Le Roi ayant été informé de cette querelle, ne put s'empêcher de dire: « Voilà une diſpute qui pourroit coûter bon à M. le Cardinal; il ſe ſeroit bien paſſé de ſe trouver là. Sa Compagnie ne doit pas marcher devant celle de M. le Comte de Soiſſons. Les Gendarmes des Princes du Sang vont immédiatement après ceux de mon frere ». Le lendemain le Roi vint au camp, &

il dîna chez le Comte de Soiſſons, à qui il affecta de témoigner plus d'amitié qu'à l'ordinaire. Le Cardinal étoit aſſiſtant, & c'étoit ſans doute pour mortifier ſon exceſſive hauteur que Louis ſe plaiſoit à lui donner quelquefois de pareilles mortifications. Monſieur ayant quitté le commandement de l'armée vers la fin d'Octobre, l'honneur de ce commandement fut dévolu au Comte de Soiſſons. Ces deux Princes ne penſerent plus à faire aſſaſſiner Richelieu, mais ils ne perdoient pas de vue le projet de former un parti en France pour l'attaquer ouvertement. Malgré ces ſecouſſes, plus ou moins violentes, Richelieu tint bon dans le Miniſtere, & mourut très-paiſiblement dans ſon lit, comme on peut le voir à ſon article. On peut conclure de ce détail que les deux Princes n'étoient pas nés pour ſe porter à d'auſſi lâches atrocités qu'un aſſaſſinat, & que les confidens & flatteurs des premieres perſonnes de l'Etat en ſont toujours les corrupteurs, & qu'eux ſeuls doivent être reſponſables des crimes qu'ils font commettre à leurs Maîtres.

Immédiatement après la priſe de

Corbie, le Roi ordonne au Comte de Soiſſons de le venir trouver pour conférer avec lui ſur la ſéparation de l'Armée, & ſur le choix des Villes où on mettroit les troupes en garniſon. Quand ils ont pris enſemble les arrangemens que le Roi juge les plus convenables, Sa Majeſté dit au Comte de Soiſſons qu'il étoit temps qu'il vînt ſe repoſer à Paris, & qu'il avoit aſſez travaillé. Soiſſons répond que ſa préſence eſt néceſſaire en Champagne. Le Roi lui réplique que ce qu'il y avoit à faire, ſe bornant à mettre les troupes en garniſon, cela ne valoit pas la peine qu'il y allât, & le preſſa très-fort de revenir à Paris; ce qui devint un ordre formel. L'obſtination du Roi à refuſer au Comte la permiſſion d'aller en Champagne, lui donne de l'inquiétude: il ſe ſentoit coupable des complots formés à Péronne contre le repos de l'Etat, & à Amiens contre la vie du premier Miniſtre; il craint que le Cardinal n'en ait quelque connoiſſance ou ſoupçon, & que Roi ne l'empêche en conſéquence d'aller dans ſon Gouvernement, que pour s'aſſurer plus aiſément de ſa perſonne auſſi-tôt après le retour du Cardinal.

Plein de ces idées, le Comte ſe rend à Paris, où il trouve le Duc d'Orléans auquel il fait part de ſes alarmes. Gaſton, loin de le raſſurer, lui déclare que leur ſecret avoit été mal gardé, & que le Cardinal ſavoit tout. Il lui montre des billets, par leſquels on le prévenoit que la réſolution étoit priſe de les arrêter, & de les punir des conſpirations qu'ils avoient tramées : tous deux concluent qu'ils n'ont pas d'autre parti à prendre que celui de quitter la Cour avant que le Cardinal y fût arrivé; ce qu'ils firent. Le Cardinal craignant qu'ils n'allaſſent ſe faire un parti en Guienne, où commandoit d'Epernon ſon ennemi, députa un Gentilhomme au Duc d'Epernon & à la Valette qui déteſtoit Son Eminence, pour les engager à bien faire leur devoir, & à perſiſter dans la réſolution d'être fidelles au Roi, & ſur-tout de ne rien faire contre ſon ſervice en recevant en Guienne les deux Princes fugitifs. *La malice du Comte de Soiſſons*, leur diſoit-il, *& la facilité de Monſieur ſont inexprimables.* Quoique les deux Princes n'euſſent point pris le parti de chercher un aſile dans leur Province, ils ne dé-

ſeſpéroient pas de la faire ſoulever ; ils comptoient ſur la parole que le Duc de la Valette leur avoit donnée à Péronne, & ſur les intrigues de Montréſor qu'ils avoient envoyé à Bordeaux. Cet intrigant ayant reconnu une grande irréſolution dans la Valette, s'adreſſe à d'Epernon, qui le reçoit très-froidement & s'excuſe ſur ſon âge. Montréſor inſiſte. *Vous êtes bien zélé*, reprend d'Epernon ; *vous vous êtes chargé d'une commiſſion fort délicate, & vous auriez mieux fait de profiter de l'exemple de Chalais.* Tout ce qu'il peut obtenir de d'Epernon, c'eſt qu'il gardera le ſecret ſur ſa promeſſe ; il le quitte & revient à Blois, où Monſieur l'attendoit avec impatience.

L'intention du Cardinal étoit d'engager le Duc d'Orléans à faire un accommodement particulier, & à ſéparer ſes intérêts de ceux du Comte de Soiſſons, que l'on laiſſoit à Sedan ſans que la Cour parût s'occuper de lui : on ne vouloit traiter qu'avec le Duc d'Orléans. Soiſſons en fut extrêmement piqué : il ſait qu'on avoit député Beautru au Duc d'Orléans à Blois, de la part de Sa Majeſté, ſans que l'on eût daigné

lui envoyer ni lettre ni exprès de la Cour, à Rheims ou à Sedan; il ſe crut mépriſé. Ce fut peut-être pour s'en venger qu'il adreſſa une lettre aux Maire, Echevins, Bourgeois & Habitans de la Ville de Troye, dans laquelle il leur donnoit avis qu'après avoir ſervi toute la Campagne avec un zele qui n'étoit ignoré de perſonne, on lui avoit ôté le commandement de l'Armée, & qu'il avoit reçu ordre de ſe rendre à Paris. « J'y ai obéi, ajoutoit-il, & là j'ai trouvé Monſieur qu'on y avoit fait venir en même temps; & y ayant reçu des avis de lieu très-certain de la réſolution qu'on avoit priſe d'ôter ſa liberté & la mienne, il s'eſt réſolu de ſe retirer, ce que j'ai auſſi fait pour ma ſureté, qui eſt la ſeule choſe que j'ai à rechercher. Etant ce que je ſuis, je ſouhaite la paix & le repos du Royaume, & particuliérement de cette Province, de laquelle je ſuis Gouverneur..... & je tiendrois ma vie bien employée pour un ſi bon ſujet. Le ſeul déplaiſir qui me reſte, c'eſt de ne pouvoir ſervir à votre ſoulagement ainſi que je le déſirerois. Je crois que vous conſidérerez le traitement que je reçois, & que vous

me conſerverez vos bonnes volontés, comme étant, Meſſieurs, votre très-affectionné ami. *Signé* LOUIS DE BOURBON ».

Cette lettre fut regardée à la Cour comme une eſpece de manifeſte contre le Gouvernement; on en répandit un grand nombre de copies dans la Champagne. Le Comte de Soiſſons y étoit aimé. Cette Province avoit reſſenti tous les malheurs de la guerre; le peuple en étoit las, & il s'imaginoit que ſi les Princes venoient à bout de renverſer la fortune du Cardinal, ils ne ſe ſerviroient de leur pouvoir que pour leur procurer les douceurs de la paix. On craignit un ſoulévement dans la Province de Champagne, qui eût été d'autant plus dangereux, qu'elle étoit plus voiſine du pays ennemi. Le Cardinal ſe repentit alors d'avoir négligé le Comte de Soiſſons, & il conſeilla au Roi de lui envoyer le Marquis de Liancourt, premier Gentilhomme de la Chambre, à qui M. le Comte avoit toujours témoigné une affection ſinguliere.

Gaſton & le Comte de Soiſſons étoient convenus de ne jamais conſentir

à aucun accommodement particulier. Cette convention fut d'abord fidellement obſervée de part & d'autre, & elle contribua beaucoup à prolonger la négociation; il falloit qu'ils ſe communiquaſſent réciproquement toutes les offres qu'on leur faiſoit de la part du Roi, & l'un ne pouvoit rien rejeter ou approuver ſans le conſentement de l'autre. On voyoit des Gentilshommes & des domeſtiques des deux Princes, qui alloient & revenoient continuellement de Blois à Sedan & de Sedan à Blois. Ces fréquens voyages, qui retardoient la concluſion de l'accommodement, impatientoient le Cardinal de Richelieu; & les deux Princes, qui le haiſſoient, ſe faiſoient un plaiſir ſecret de le mettre dans l'embarras & de lui cauſer de l'impatience. Cependant le Marquis de Liancourt arrive à Sedan, & préſente à Soiſſons une lettre du Roi, qui lui promet ſa protection, pourvu qu'il ſe comporte en bon & fidelle ſujet. Louis ne le blâmoit pas de s'être retiré à Sedan. Liancourt ayant prié le Comte de Soiſſons de lui déclarer ſes intentions, ce Prince répondit qu'il déſiroit qu'on accordât premiérement

ment à Monſieur les conditions qu'il demandoit. Saint-Ibal, qui étoit préſent, ajouta quelque choſe, en diſant que M. le Comte exigeoit une place de ſureté, & il ajouta que les Généraux de l'Empereur lui offroient déjà des troupes & de l'argent. Liancourt preſſa inutilement Son Alteſſe de lui nommer ceux qui lui avoient perſuadé que le Roi avoit deſſein de le faire arrêter : il refuſa nettement de violer le ſecret qu'il leur avoit promis, & il renvoya Liancourt avec une lettre pour le Roi, laquelle contenoit des proteſtations de fidélité.

Sur ces entrefaites, Gaſton fait ſa paix avec ſon frere ; toutefois ce Prince ne pouvoit en honneur abandonner les intérêts du Comte de Soiſſons, après la parole qu'il lui avoit donnée de ne conclure aucun accommodement ſans ſa participation. Le Duc ſigna encore un écrit, par lequel il ſupplioit Sa Majeſté d'oublier la faute de ſon couſin le Comte de Soiſſons, de lui rendre ſes bonnes graces, de le laiſſer jouir de ſes biens & de ſes penſions, & de faire expédier une déclaration pour défendre toute ſorte de pourſuites contre ceux

de ſes ſerviteurs qui avoient eu part aux intrigues paſſées. Cette piece ſi néceſſaire pour leur ſureté, ne fut publiée & enregiſtrée au Parlement que le 12 Mars 1637. Dès le commencement de la négociation, le Comte de Soiſſons avoit envoyé le Comte de Fieſque à Blois, pour y ménager ſes intérêts auprès de Monſieur ; il partit dès que l'accommodement fut conclu, pour informer M. le Comte de ce qui s'étoit paſſé dans cette affaire. Monſieur lui envoya de ſon côté le Comte de Brion de la Maiſon de Lévi, ſon premier Ecuyer, & le ſieur Duguay, un de ſes Chambellans, avec les articles dont il étoit convenu. Le Comte de Soiſſons en fut très-mécontent ; il ſe plaignit hautement de ce que Monſieur l'avoit abandonné, & il lui renvoya le Comte de Brion, avec un écrit où il lui expoſoit les raiſons qu'il avoit de ne point accepter l'accommodement : il remarquoit que dans la déclaration du Roi, qui en étoit le fondement, on lui pardonnoit une faute qu'il n'avoit pas commiſe, puiſque le Roi avoit approuvé formellement ſa retraite à Sedan, comme il étoit en état de le

prouver par la lettre que Liancourt lui avoit apportée, & dont il donna une copie au Comte de Brion. Cependant malgré toute l'humeur que témoignoit Soiſſons, le Cardinal vint à bout de l'appaiſer pendant quelque temps, à l'aide d'un Pere Capucin, nommé *le bon Pere Hilarion*, dont le Comte de Soiſſons eſtimoit ſinguliérement la probité & la vertu. Mais la plupart des confidens du Prince, ennemis jurés du Cardinal, firent ſi bien que cet accommodement ne fut pas de longue durée.

Le Cardinal de la Valette, frere du Duc, ayant été averti qu'il y avoit dans ſon armée un Garde du Comte de Soiſſons qui cherchoit à engager des ſoldats pour le ſervice de ſon Maître, au cas qu'il levât l'étendard de la révolte, il le fit arrêter; mais il ne voulut pas qu'il fût jugé par l'Intendant de ſon armée, parce qu'étant brouillé avec le Comte de Soiſſons, il craignit qu'on ne l'accuſât d'avoir cherché à ſatisfaire ſa haine perſonnelle contre ce Prince. Il envoya le priſonnier à Saint-Quentin, & la Cour adreſſa une commiſſion au ſieur de Bellejambe, Intendant de Pi-

cardie, pour lui faire ſon procès. Tout le monde crut que cette découverte & le ſupplice du coupable mettroient un obſtacle invincible à l'accommodement du Comte de Soiſſons. *Je crois*, diſoit Chavigny, *que cela achevera de ruiner l'accommodement de M. le Comte, qui eſt déjà en aſſez mauvais état. Sedan ne va pas bien*, écrivoit Deſnoyers au Cardinal de la Valette; *il y a beaucoup de conjectures qui font croire que celui qui y eſt, levera le maſque; de ſorte qu'il importe beaucoup de conſidérer toute cette frontiere.* Mais dans le temps que l'on regardoit l'accommodement du Comte de Soiſſons comme une affaire déſeſpérée, Richelieu lui fit faire des propoſitions ſi avantageuſes, que ce Prince aima mieux violer l'engagement qu'il avoit pris quelques jours auparavant avec la Reine-Mere, que de ne pas les accepter. Il faut convenir que les Princes jouoient d'étranges rôles à cette époque. Leurs Alteſſes mettoient l'Etat à contribution, pour réparer leurs ſottiſes ou pour en faire de nouvelles. La fin de toutes ces intrigues étoit toujours de fortes ſommes d'argent qu'ils extorquoient en quelque façon au Roi & à ſes Miniſtres.

Richelieu, ayant découvert par ſes eſpions, que le Comte de Soiſſons avoit dans le Royaume des émiſſaires ſecrets qui cherchoient à répandre partout l'eſprit de mécontentement & de révolte, voulut tout approfondir; & pour y parvenir, il réſolut de propoſer au Colonel Gaſſion de s'engager en apparence dans le parti du Prince, afin de l'avertir de tous ſes projets qu'il ne manqueroit pas de lui communiquer. Il lui manda que le Roi ſouhaitoit qu'il vînt à la Cour pendant le quartier d'hiver de 1641. Gaſſion qui n'étoit point courtiſan ne ſe preſſe point de partir, & le Cardinal impatient lui écrit une ſeconde lettre plus preſſante que la premiere. Gaſſion jugea à ſon ſtyle que de pareilles avances de la part du premier Miniſtre devoient lui paroître ſuſpectes; il ſe ſouvenoit d'une querelle aſſez vive qu'il avoit eue après le ſiége d'Arras avec le Maréchal de la Meilleraye, parent de Son Eminence, & il craignit qu'elle ne cherchât à l'attirer à la Cour que pour le faire arrêter: il communiqua ſes ſoupçons à ſon frere Bergeré; celui-ci en fit part au ſieur Deſnoyers, qui écrivit auſſi-tôt à Gaſ-

ſion la lettre ſuivante : « Votre attachement à votre quartier eſt trop grand, ſur-tout à l'égard de vos amis. Après les deux lettres de Son Eminence, vous deviez tout quitter & revenir. Je n'ai pas voulu haſarder un ordre exprès, de peur que votre opiniâtreté ne vous jette dans la déſobéiſſance, & j'ai mieux aimé vous écrire de mon chef, pour ſavoir par votre réponſe les raiſons que vous avez de ne pas venir ici, où le Roi & M. le Cardinal aimeroient mieux vous voir que tout le reſte de la Cour. Croyez-moi, quittez toutes vos alarmes frivoles & mal fondées, & ne manquez pas de vous rendre à Ruel : je vous réponds de tout événement, & l'on ne veut que votre bien ; je ſuis certain même que l'on veut conférer avec vous ſur certaines choſes qui concernent le ſervice, & dont le fonds ne peut s'écrire : enfin, tenez pour certain que ſi jamais vous fûtes néceſſaire à vous-même, c'eſt préſentement & à la Cour. A votre arrivée à Ruel, vous connoîtrez la vérité de ce que je vous dis ; abandonnez-vous aux déſirs de Son Eminence ; & ſur ma parole, attendez-vous à des choſes qui vous

ſurprendront & qui porteront votre fortune au-delà de votre eſpérance. Je vous attends vous-même au lieu de réponſe, & ſi vous me croyez votre ami comme je le ſuis, croyez-moi ſurtout en ce point. M. de Bergeré a tort de vous brouiller ainſi avec vous-même, & je ne lui pardonnerai jamais s'il ne vient avec vous ſe déſabuſer & excuſer : voilà toute la réponſe qu'il aura de moi ».

Sur cette lettre, les deux freres partent enſemble & viennent à la Cour. Gaſſion, après avoir ſalué le Roi à Saint-Germain, ſe rend à Ruel auprès du Cardinal; il y trouve Deſnoyers qui lui dit : « Mon cher ami, voilà un coup d'Etat & de fortune ; donnez-vous à M. le Cardinal ſans examiner & approfondir quoi que ce ſoit ſur tout ce qu'il vous propoſera. — *Quoi*, répond Gaſſion qui étoit Proteſtant, *& la Meſſe auſſi !* — *Non, non*, réplique Deſnoyers ; *il ne s'agit ici que d'une action & d'une foi humaine, où vous trouverez votre compte* ». Deſnoyers l'introduit auſſi-tôt dans le cabinet de Son Eminence, avec laquelle le Colonel a un entretien particulier. Le Cardinal commence par lui deman-

der un ſecret inviolable ſur tout ce qu'il alloit lui dire; & quand Gaſſion le lui eût promis avec ſerment, Richelieu lui dit : » J'ai des ennemis, M. de Gaſſion, que vous connoiſſez & qui vous connoiſſent; ils ne manqueront pas de vous révolter contre moi, & ſous de faux prétextes vous envelopper dans les deſſeins qu'ils ont formés contre moi & contre l'Etat. Je ſerois au déſeſpoir de vous voir dans un ſi mauvais parti, & j'ai bien voulu vous avertir de vous précautionner contre leurs piéges : ouvrez-moi votre ame, & dites ſi vous êtes libre & ſi vous pouvez vous engager à moi pleinement, nettement & entiérement ». Gaſſion l'aſſure qu'il n'avoit pris aucun engagement avec perſonne; qu'il étoit prêt de ſe vouer ſans réſerve à Son Eminence, & qu'il n'y avoit aucun péril capable de l'arrêter quand il s'agiroit de ſon ſervice. Le Cardinal l'aſſure que s'il ſe donnoit ſincérement à lui, il auroit ſoin de ſa fortune, & ne mettroit point de bornes à ſa reconnoiſſance; en même temps, il lui préſente un diamant de grand prix qu'il tire de ſon doigt, en lui diſant : *Ce ne ſont là que des arrhes, vous verrez*

comme j'aime mes amis, quand ils ſont gens de mérite. Il ne lui en dit pas davantage dans cette premiere entrevue. Dans la ſeconde, il lui parle des intrigues du Comte de Soiſſons qui travailloit ſourdement à ſe faire un parti pour troubler l'Etat, & entrer à main armée dans le Royaume. « J'avois craint, ajoute-t-il, que ces rebelles, connoiſſant votre bravoure & de quoi vous êtes capable, ne vous euſſent propoſé de vous joindre à eux pour priver le Roi des grands ſervices que vous pouvez lui rendre, quand il s'agira de battre cette faction ».

Gaſſion l'aſſure qu'on ne lui avoit fait aucune propoſition de la part du Comte de Soiſſons; que les rebelles connoiſſent trop ſes ſentimens pour tenter de le ſéduire; & pourvu qu'on lui donnnât du canon & des Troupes, il les auroit bientôt mis à la raiſon. Le Cardinal dit qu'il falloit conſulter le Roi là-deſſus; qu'il le meneroit à Saint-Germain, où il vouloit le préſenter lui-même à Sa Majeſté, & qu'il ſe ſouvînt de tenir le même langage en préſence du Roi. Gaſſion s'imagine dès-lors qu'on veut lui donner une armée à

commander. Le Cardinal le conduit à Saint-Germain avec Desnoyers : quand ils y sont arrivés, Richelieu entre d'abord seul dans le cabinet du Roi, & quand il lui eut parlé pendant une demi-heure, on fait entrer Gassion & le Secrétaire d'Etat. Le Roi étoit couché sur un lit de repos & le Cardinal assis auprès de lui. Louis dit à Gassion qu'il étoit fort content de lui, & qu'il acceptoit volontiers les offres de services qu'il avoit faites à M. le Cardinal. Desnoyers s'étant ensuite approché pour lui parler d'affaires, Gassion est obligé de se retirer sans savoir encore à quoi on vouloit l'employer : il ne l'apprit qu'au retour de Saint-Germain. « Le Roi, lui dit le Cardinal, prétend se servir de vous dans l'affaire du Comte de Soissons, & moi, je me suis rendu garant de votre secret, de votre zele & de votre fidélité. Les Princes ligués ont déjà tâché d'attirer quelques personnes dans leur parti. — Je tuerai le premier qui osera m'en parler, reprend Gassion en jurant. — Ce n'est pas là ce qu'on vous demande, réplique le Cardinal : au contraire, il faut paroître zélé pour les intérêts des mécon-

tens, leur promettre vos Troupes afin de les empêcher d'en chercher d'autres, entrer dans leur ligue à de certaines conditions, écouter tout ce qu'on vous dira pour en donner avis; & lorſqu'il s'agira de combattre, vous déclarer bon ſerviteur du Roi.

Le Cardinal qui fixoit Gaſſion, s'apperçoit que cette propoſition l'embarraſſe, & qu'il tomboit dans une eſpece de rêverie qui marquoit ſa peine & ſon inquiétude: il ajoute pour l'encourager, que c'étoit là l'ordre du Roi, & qu'il n'étoit pas à ſon pouvoir d'y rien changer; qu'après tout, le bien de l'Etat demandoit ſouvent qu'on employât ces ſortes d'artifices pour déconcerter les projets des factions, & que toutes les actions devenoient légitimes & même glorieuſes, quand il s'agiſſoit de garantir le Royaume d'une guerre civile. Gaſſion continuoit à témoigner par ſon air, que cette morale n'étoit point de ſon goût. Le Cardinal fit un dernier effort pour le perſuader, mais il fut inutile. Le Capitaine, après avoir longtemps réfléchi ſur les propoſitions de Son Eminence, rompt enfin le ſilence & lui dit: » Monſeigneur, comptez ſur

moi à la vie & à la mort, quand il faudra vous ſervir, mais donnez-m'en l'occaſion ſans intrigue & ſans trahiſon. Je vous rendrai bon compte de vos ennemis, mais je veux leur faire une guerre ouverte. — Monſieur, lui répond le Cardinal d'un air chagrin, le Roi veut être ſervi à ſa maniere, & il a de quoi payer les ſervices qu'on lui rend ». Après ces derniers mots, ils ſe ſéparent aſſez mécontens l'un de l'autre. Deſnoyers s'efforce de déterminer Gaſſion à entrer dans les vues de Richelieu, mais il ne put le faire changer de ſentiment; Gaſſion lui déclare toujours qu'il ſeroit dévoué ſans réſerve au Cardinal, pourvu qu'il ne le forçât pas à jouer le honteux perſonnage d'un traître. Malgré toute ſa fermeté, il étoit fâché de ſe trouver réduit à la néceſſité de réſiſter au Cardinal. Ce Miniſtre l'ayant envoyé chercher, fut frappé du trouble qui paroiſſoit ſur ſon viſage. « Je vous donne bien de la peine, lui dit-il, mon pauvre Colonel, mais auſſi je vous en ſuis bien obligé; vous êtes plus à moi que vous ne penſez, & vous êtes peut-être plus mal ſatisfait que moi, de ce que vous me dites hier ». Gaſſion lui avoue qu'il

étoit fort chagrin de se trouver dans le seul cas de ne pouvoir contenter Son Eminence. « Monseigneur, lui dit-il, je ne puis rien vous donner de plus que ma vie, je la perdrai volontiers pour votre service ; mais il ne m'est pas possible de lui sacrifier mon honneur. —C'est assez, Monsieur de Gassion, votre fortune en pourra souffrir, mais vous ne perdrez pas mon estime ».

Le Comte de Soissons avoit eu la permission de se retirer pendant quatre années à Sedan, place forte appartenante au Duc de Bouillon. Ces quatre ans étoient sur le point d'expirer, lorsque Richelieu écrivit au Duc de Bouillon pour savoir s'il ne forceroit pas le Comte à sortir de chez lui, au cas qu'il y voulût prolonger son séjour contre la permission du Roi. Bouillon répondit qu'on ne pouvoit exiger qu'il usât d'un pareil procédé vis-à-vis d'un Prince du Sang, auquel il avoit promis asile sans fixer de terme. La réponse du Duc jointe aux avis que Richelieu recevoit de toutes parts, lui persuada que le Comte & le Duc s'entendoient pour en venir à une guerre déclarée. Jus-

que-là, le Comte de Soiſſons, quoique abſent, avoit fait les fonctions de ſa charge de Grand-Maître de la Maiſon du Roi; il envoyoit ſes ordres pour le ſervice, il diſpoſoit des charges, & on alloit traiter de tout avec lui à Sedan. Le Roi déclare qu'il ne veut plus qu'on aille prendre les ordres de M. le Comte & qu'il diſpoſe des charges de ſa Maiſon: on ceſſe en même temps de lui payer ſes penſions, & l'on ſaiſit tous ſes revenus. La Comteſſe Douairiere va trouver le Cardinal avec le Duc de Longueville, & tâche d'excuſer ſon fils auprès du Miniſtre, en lui demandant la permiſſion pour lui de demeurer quelques années de plus à Sedan. Richelieu lui répond que le Roi ne voulant pas demeurer plus long-temps dans l'incertitude de la fidélité de M. le Comte, il devoit au plutôt revenir à la Cour, avouer ſa faute, s'il étoit coupable, ou faire preuve d'innocence, s'il ne l'étoit pas; qu'il ne lui ſuffiſoit point d'être exempt de crime, qu'il devoit encore l'être de tout ſoupçon. Tous ces raiſonnemens & ceux que le Duc de Bouillon lui-même ajouta, ne firent aucune impreſſion ſur l'eſprit du Comte de Soiſ-

ſons, dont la haine contre le Cardinal étoit à ſon comble : il ſe prépara à entrer en France les armes à la main.

Le Duc de Bouillon n'ayant pu vaincre l'opiniâtreté du Prince, après lui avoir fait preſſentir en vain les ſuites ſi dangereuſes de ſa démarche, ſe détermine à la partager ; il va en conſéquence trouver le Comte à Sedan, après avoir raſſemblé ſes Troupes dans un même camp avec celles du Général Lamboy que l'Empereur lui avoit donné. Bouillon dit au Comte de Soiſſons qu'il étoit temps d'attaquer le Maréchal de Châtillon que le Roi avoit chargé du ſiége de Sedan. Soiſſons en convient, & veut ſe mettre à la tête de l'armée. Le Duc fait tout ſon poſſible pour l'engager à demeurer dans Sedan avec une autorité abſolue : il lui repréſente qu'il trouvera aſſez d'autres occaſions de ſignaler ſon courage dans cette guerre ; que dans le commencement, il étoit de la plus haute importance de ne pas expoſer ſa perſonne ; que pour lui, s'il étoit tué dans le combat, ce lui ſeroit une grande conſolation de le ſavoir en ſureté, & en état d'empêcher que ſa femme & ſes enfans demeuraſſent ſans appui, expoſés

à la vengeance de leurs ennemis. Ces raiſons ne perſuadent pas le Comte ; non-ſeulement il refuſe de reſter à Sedan, mais il propoſe au Duc d'y demeurer lui-même & de le laiſſer ſeul expoſé aux haſards d'une guerre qu'il n'avoit entrepriſe qu'à ſa conſidération. Cette généreuſe conteſtation finit par la réſolution qu'ils prirent de ſe mettre tous deux à la tête de l'armée : ils y furent à peine arrivés, qu'il s'entame une action générale auprès de Sedan, à la portée d'un village qu'on appelle Chaumont & du Bois de la Marſée. Si l'on s'en rapporte à la relation du Maréchal de Châtillon, les commencemens de l'action furent très-heureux pour les Troupes du Roi ; on repouſſa d'abord les ennemis juſqu'au-delà de leur canon ; & ſans une terreur panique qui ſaiſit tout à coup l'armée du Maréchal, il auroit infailliblement remporté la victoire : les ennemis étoient tellement reſſerrés dans leur champ de bataille, qu'ils ne pouvoient faire aucun mouvement, & l'armée du Maréchal étoit poſtée très-avantageuſement. Puyſégur prétend au contraire que le Maréchal de Châtillon, au lieu de s'avancer dans

la plaine, auroit dû attendre derriere un bois les ennemis qui venoient à lui, mettre deux gros bataillons au paſſage, avec ſix pieces de canon, & garnir de Mouſquetaires les deux côtés du bois: il en fit l'obſervation au Maréchal qui voulut abſolument combattre dans la plaine: il eut tout lieu de s'en repentir. Toute la Cavalerie prit la fuite, l'Infanterie ſe diſſipa ou fut taillée en pieces: il n'y eut que les Carabins d'Arnaud & les Gendarmes de la Reine, commandés par le ſieur de Franquetot, & celle des Gendarmes de Monſieur qui firent quelque réſiſtance. Le déſordre commença par l'aile droite, dont la Cavalerie ne put ſoutenir le feu de quelques Troupes que les ennemis avoient poſtées derriere les buiſſons. Puyſégur raconte que les Cavaliers diſoient en fuyant: *En voilà pour leur cinquante écus.* C'étoit une ſomme qu'on leur avoit retenue ſur leur montre. Le Marquis de Praſlin, Meſtre-de-camp général de la Cavalerie, fut tué dans l'action. *Il ne voulut jamais de quartier*, dit Puyſégur, *quoique Beauregard lui en offrît, refuſant d'être priſonnier de M. le Comte pour des raiſons que je ne dis pas.* Ces raiſons

étoient relatives à une querelle qu'il avoit eue avec Beauregard, ſur ce que le Comte de Soiſſons accuſoit le Marquis de Praſlin d'avoir manqué à la parole qu'il lui avoit donnée de ſe déclarer pour lui; & la crainte de tomber entre les mains d'un Prince irrité lui fit préférer la mort à une priſon, où il eût été ſans ceſſe accablé de reproches & de mauvais traitemens. Le Marquis de Sénécé, Meſtre-de-camp du Régiment de Piémont, ayant été pris à la tête de ſon bataillon, fut tué de ſang froid par ceux qui vouloient ſe l'arracher. La victoire fut complete du côté des ennemis, mais ils perdirent plus par la mort du Comte de Soiſſons, qu'ils ne gagnerent par cette victoire.

Le Maréchal de Châtillon aſſure dans ſa relation, que ce Prince fut tué au commencement de l'action, dans le temps que ſa Cavalerie prenoit la fuite: il vint, dit-il, avec dix de ſes Domeſtiques arrêter les fuyards, & il fut tué dans la mêlée par un des nôtres ſans le connoître: il ajoute à la fin de cette relation, qu'un des Gendarmes de l'Armée du Roi alla choiſir M. le Comte qui étoit armé, lui appuya ſon piſtolet

ſur la viſiere de ſon caſque, & lui donna un coup dans la cervelle dont il tomba mort. Ses Gentilshommes aſſurent, dit-il, que celui qui le tua, fut à ſon tour tué par tous ceux qui environnoient le Prince. Le Comte de Rouſſillon, dans une lettre écrite le lendemain de la bataille, aſſure poſitivement que le Comte de Soiſſons fut tué par un des Gendarmes de Monſieur, auquel il demanda quartier & promit vingt mille écus de rançon; mais que ce Gendarme ne le connoiſſant pas, lui donna un coup de piſtolet dans la tête. Enfin, Fabert dit que Soiſſons ſe trouva en un moment enveloppé par les Gendarmes, dont *il fut tué d'un coup de piſtolet au-deſſous de l'œil droit.*

On voit encore dans le recueil d'Aubery un billet daté du 9 Juillet 1641, que Deſnoyers écrivit de Péronne au Maréchal de Châtillon, en ces termes: « Le Roi a réſolu de donner un Gouvernement & une penſion pour ſa vie durante au Gendarme qui a tué le Général des ennemis; M. le Maréchal l'enverra à Rheims trouver Sa Majeſté auſſi-tôt qu'il y ſera arrivé ». Il eſt évident que par *le Général des ennemis*, on ne peut

entendre que le Comte de Soiſſons. On étoit donc perſuadé à la Cour, le 9 Juillet, c'eſt-à-dire trois jours après la bataille, que ce Prince avoit été tué par un homme connu que l'on vouloit récompenſer. On a même dit que le meurtrier avoit été apoſté par le Cardinal de Richelieu; mais tout cela n'eſt que conjecture, dit le Pere Griffet, dans ſon Hiſtoire de Louis XIII. Il n'eſt pas même certain que ce Prince ait été tué dans la mêlée par un Gendarme, quoique l'Hiſtorien Aubery l'aſſure poſitivement : on en fut d'abord perſuadé; on en douta enſuite, & quelques-uns crurent que le Comte s'étoit tué lui-même. Montglat dit dans ſes Mémoires, en parlant de cette mort : « Elle n'a jamais pu être bien éclaircie, & a donné ſujet à bien du monde de gloſer pour démêler une affaire ſi extraordinaire ». Puyſégur dit tout ſimplement, que M. le Comte étant monté ſur un cheval blanc, fut tué au milieu de ſes Gentilshommes, ſans qu'on ait pu ſavoir par qui cela avoit été fait.

L'Auteur des Mémoires du Duc de Bouillon entre dans un plus grand détail. « La deſtinée de ce Prince, dit-il,

eſt d'autant plus malheureuſe, qu'il perdit la vie ſans avoir combattu, & qu'il la perdit même après la victoire, environné de ſes Gardes & de pluſieurs Gentilshommes, ſans que véritablement on ait pu ſavoir par qui, ni comment il fut tué. Pour moi, après avoir recueilli tout ce qu'en ont dit ceux qui ſe trouverent auprès de lui, je ſuis perſuadé qu'il ſe tua lui-même; c'étoit auſſi l'opinion du Duc de Bouillon, car il eſt certain qu'il leva deux fois la viſiere de ſon caſque avec le bout d'un de ſes piſtolets; & même Riquemont, un de ſes Ecuyers, l'avertit du malheur qui pourroit lui en arriver; il eſt conſtant auſſi que ſon coup étoit dans le milieu du front, & qu'il avoit été tué de ſi près, que le papier lui en étoit reſté dans la tête. Cependant, parce que dans le moment qu'il ſe le donna, le haſard voulut que perſonne n'avoit les yeux ſur lui, la honte & le déſeſpoir de ceux qui étoient auprès de ſa perſonne, & ſur-tout leur grande préoccupation contre le Cardinal, leur fit dire que c'étoit lui qui l'avoit fait aſſaſſiner par un traître qui s'étoit gliſſé parmi ſes Gardes. Quoi qu'il en ſoit,

Richelieu fut très-ſatisfait de ſe voir débarraſſé d'un ennemi dangereux qui en vouloit bien plus à ce Miniſtre terrible & implacable, qu'à ſon Souverain, auquel il n'auroit jamais manqué de fidélité, ſans la haine qu'il portoit à Richelieu.

Le judicieux M. Anquetil, qui ſe plaît à puiſer la vérité dans toutes les ſources, après avoir rapporté les différentes verſions ci-deſſus, paroît adopter le ſentiment de ceux qui penſent que le Cardinal avoit trop d'intérêt à la mort du Comte de Soiſſons pour n'y avoir pas contribué. « Ce Prélat, dit-il, ne régnoit que par la crainte ; il n'ignoroit pas que tous les Ordres de l'Etat étoient révoltés contre lui ; il avoit traité le Clergé avec hauteur, la Nobleſſe avec fierté, les Parlemens avec mépris: les ſoldats étoient mal payés, les peuples écraſés d'impôts. Dans cet inſtant critique, il ne falloit qu'une victoire pour ouvrir au Comte de Soiſſons le chemin juſqu'à Paris, parce que les Armées qui auroient pu ſuppléer à celle de Châtillon étoient occupées ſur la frontiere & trop éloignées. Le Roi lui-même paroiſſoit peu s'embarraſſer des ſuites : à la premiere

nouvelle de la défaite de ſes Troupes, il ſe diſpoſe à regagner tranquillement Paris, ſans montrer ni chagrin, ni inquiétude; comme un homme qui avoit pris ſon parti & qui étoit ſûr de tout pacifier en ſacrifiant ſon Miniſtre. La mort du Comte de Soiſſons étoit donc néceſſaire au Cardinal, & cette néceſſité a fait croire qu'il l'avoit procurée ».

Arnauld applique à cet événement le fait ſuivant qu'il tenoit d'un Commis de M. Deſnoyers : « Trois ou quatre mois après la bataille de Sedan, M. Deſnoyers, dit-il, me donna une groſſe ſomme en or & beaucoup plus en lettres de change, & me dit : Allez-vous-en ſur la montagne de Donchery, au pied d'une croix d'où on découvre toute la Ville. Vous en verrez ſortir un homme en deuil ſur un cheval noir; il vous abordera, & vous lui donnerez tout l'argent qu'il vous demandera ». Le Commis, ſelon ſes ordres, voulut marchander; mais l'inconnu exigea la ſomme entiere & il l'eut. L'Abbé Arnauld ajoute : « Cette aventure à mon avis peut faire penſer & deviner bien des choſes; & une ſi grande récompenſe ne pouvoit être que pour un ſervice très-impor-

tant ». Mais il eſt vraiſemblable que cette grande récompenſe étoit plutôt pour un ſervice à rendre, que pour un ſervice rendu. Sans la circonſtance de Donchery, Ville voiſine de Sedan, on n'auroit pas imaginé que cette ſomme fût le prix de l'aſſaſſinat du Comte de Soiſſons. Nous ne rapportons pas ce fait comme en étant une preuve, mais comme un exemple des manieres myſtérieuſes du Cardinal de Richelieu & de ſes gens, dont on peut voir beaucoup d'autres actions ſemblables dans les Mémoires du Comte de Rochefort. *Voyez Mémoires de* Montglat, *Mémoires d'*Aubery *& ceux de l'Abbé* Arnauld. Quoi qu'il en ſoit, de toutes les conjectures formées ſur la mort du Comte de Soiſſons, & malgré les irréſolutions du caractere de ce Prince, moins *peureux* cependant que le Duc d'Orléans, il fut regretté de tout ſon Domeſtique, comme un excellent Maître, & de tous ceux qui eurent l'honneur d'être admis à ſa confiance, comme un Prince qui poſſédoit pluſieurs qualités excellentes.

CONCINI,

CONCINI,

MARQUIS D'ANCRE;

MARÉCHAL DE FRANCE,

Sous HENRI *IV &* LOUIS *XIII.*

CONCINI naquit à Florence, d'un pere roturier, qui, de ſimple Notaire, devint Secrétaire d'Etat. Ce Florentin ſuivit la Reine Marie de Médicis, épouſe de Henri IV. D'abord Gentilhomme ordinaire de cette Princeſſe, il s'éleva de cette place à la plus haute faveur, par le crédit de ſa femme *Léonore Galigaï*, fille de la Nourrice de Marie de Médicis. Après la mort de Henri, Concini achete le Marquiſat d'Ancre, eſt fait premier Gentilhomme de la Chambre, obtient le Gouvernement de la Normandie, devient enfin Maréchal de France, ſans avoir jamais tiré l'épée, & Miniſtre, ſans connoître les Lois du Royaume.

Le pere de la Galigaï, Marquiſe d'An-

cre, étoit Menuiſier à Florence. Concini épouſa la Galigaï, plus par intérêt que par amour, car elle étoit à la fois fort laide, fort impérieuſe, & même méchante ; mais cette femme devint amoureuſe de Concini, & la Reine voulut les marier. Henri IV s'y oppoſa tant qu'il put ; il ne les aimoit point, & ſe défioit beaucoup d'eux. Plus d'une fois la Galigaï avoit eu l'inſolence de lui manquer, de le brouiller avec la Reine ; mais comme ce bon Prince connoiſſoit le foible de ſon épouſe pour cette intrigante, il ferma les yeux ſur les abus qu'elle faiſoit de ſon empire ſur l'eſprit de ſa Maîtreſſe, & laiſſa Concini épouſer cette femme de chambre de Marie de Médicis. Henri forma plus d'une fois la réſolution de les renvoyer dans leur patrie, mais la crainte d'eſſuyer des plaintes & des reproches de la part de ſa femme, lui fit toujours différer l'exécution de cette idée, & il mourut malheureuſement ſans l'avoir exécutée.

Concini ayant un jour été envoyé à Henri IV par la Reine ſon épouſe, pour l'inſtruire de quelques affaires & en converſer avec lui ; dès qu'il ſe fut retiré, Henri dit auſſi-tôt à tous ceux

qui l'environnoient en ce moment : « Vous voyez bien cet homme-là, c'eſt lui qui gouvernera quand je n'y ſerai plus, & les affaires n'en iront pas mieux ». *Matthieu, Vie de Henri IV.*

Concini avoit du mérite, mais encore plus de ſuffiſance & de vanité que de talens & de capacité. Si-tôt qu'il ſe vit le maître de gouverner, il crut en avoir le talent ; il ſe jeta, tête baiſſée, dans les affaires, & quoique ſans caractere public, il prétendit tout voir & tout régler. Les Miniſtres eurent la complaiſance de l'inſtruire chacun de ce qui concernoit leur Département. Il n'y eut que Sully qui refuſa de lui laiſſer prendre aucune autorité dans les Finances, & qui voulut exiger non-ſeulement que le favori ne s'en mêlât pas, mais encore qu'il ne ſollicitât jamais, ſans l'en prévenir, des gratifications ni pour lui ni pour les autres. A ce ſujet, M. Anquetil fait la remarque ſuivante : « En Août 1610, environ trois mois après la mort de Henri IV, le Marquis d'Ancre perdit au jeu ſix cent mille piſtoles, & le premier Août il y avoit déjà cinq millions tirés de la Baſtille. Concini, à la propoſition du Duc, répondit ;

« M. de Sully prétend-il gouverner? c'eſt la Reine qui eſt la maîtreſſe, j'accepterai les dons qu'elle nous fera pour les ſervices que nous lui avons rendus. M. de Sully ne doit pas compter nous faire la loi, il a plus beſoin de notre aſſiſtance que nous de la ſienne ; il en conviendroit s'il ſavoit ce qu'on nous propoſe contre lui, & il nous rechercheroit, en voyant qu'il n'y a ni Seigneur ni Prince qui ne le faſſe ». Nous rapportons cette réponſe dans les termes mêmes de Sully, afin qu'on en voie mieux la ſuffiſance du favori, ſes vues intéreſſées, la perſuaſion de ſon crédit, ſon adreſſe à ſemer des ſoupçons, & la flexibilité rampante des Courtiſans.

Pendant que le mari diſpoſoit de l'Etat, la femme ſe mêloit de toutes les entrepriſes lucratives, elle vendoit les graces & les priviléges ; elle appuyoit les ſollicitations juſtes ou injuſtes, pourvu qu'elles fuſſent payées ; elle obtenoit des aſſignations ſur le Tréſor Royal, & rempliſſoit ſa maiſon de richeſſes. Pour un homme qui jouoit un ſi grand rôle que Concini, ce nom étoit trop ſimple à porter ; il acheta le Marquiſat d'Ancre, & la Reine permit qu'il en prît le titre ;

elle trouva bon auſſi, afin de lui donner un rang à la Cour, qu'il traitât avec le Duc de Bouillon, de la charge de premier Gentilhomme. Enfin cet étranger, nous le répétons, qui n'avoit jamais porté les armes, obtint, au grand étonnement de tout le monde, le bâton de Maréchal de France, les Gouvernemens de Bourg-en-Breſſe, de Dieppe & du Pont-de-l'Arche; & ſon beau-frere, Etienne Galigaï, qui n'avoit pas rendu plus de ſervices à l'Egliſe que Concini à l'Etat, homme d'ailleurs ignorant, de mauvaiſes mœurs, le jouet de la Cour, fut nommé Archevêque de Tours & Abbé de Marmoutiers, comme nous avons eu occaſion de le remarquer ailleurs. A chaque grace qui tomboit ſur cette famille, il s'élevoit un cri d'indignation à la Cour. Le Marquis d'Ancre ne trouva pas d'autres moyens d'appaiſer les mécontens, que de les combler eux-mêmes: mais quand on vit que pour obtenir il ne falloit que murmurer & ſe plaindre; quand l'exemple de quelques favoriſés eut éveillé la cupidité des autres, il n'y eut plus de bornes aux demandes & aux prétentions.

La bonne intelligence qu'occaſionnoit

cette ſociété de pillage ne dura pas. Les Grands, qui profitoient des dons immenſes que la prodigalité de la Régente leur faiſoit par le Marquis d'Ancre, n'étoient pas encore contens d'être enrichis ; ils auroient voulu de plus être les ſeuls puiſſans, & gouverner l'Etat à l'excluſion des Miniſtres. La confiance que Marie marquoit à ces derniers leur déplaiſoit, & comme ils ſuppoſoient que Concini avoit tout pouvoir ſur l'eſprit de la Reine, c'étoit à lui qu'ils s'en prenoient de leur peu de crédit. Cette diſpoſition à l'égard du favori & de ſa maîtreſſe, les portoit à blâmer & à contredire le Miniſtere, ſoit ouvertement, ſoit en ſecret, toutes les fois qu'ils en trouvoient l'occaſion.

Les Princes n'ayant pu réuſſir à empêcher le mariage de Louis XIII avec l'Infante d'Eſpagne, s'en prirent à Sillery & au Marquis d'Ancre. Ils demandent l'éloignement du premier, & veulent forcer le ſecond à ſe retirer de lui-même, en lui faiſant dire par-deſſous main, qu'on pourroit très-bien l'aſſaſſiner. Mais ni les menaces ni les murmures des mécontens ne réuſſirent. La Reine ſoutint le Chancelier ; & Con-

cini, au lieu de quitter la partie, ſe mit en poſture de réſiſter ſi on l'attaquoit. Il ſe fit alors des entrepriſes que la Régente n'auroit jamais dû ſouffrir. Le Marquis s'empara par ſurpriſe de la Citadelle d'Amiens, Ville voiſine d'Ancre : il mit une forte Garniſon dans cette place, dont il comptoit ſe faire un aſile en cas de beſoin.

Le ſort du Baron de Luz, qui fut tué en duel par le Chevalier de Guiſe, parce que le premier avoit dit hautement que ce Chevalier avoit eu deſſein de tuer le Marquis d'Ancre, afin de n'avoir plus de rival, jeta une frayeur mortelle dans l'ame de Concini. Expoſé aux fureurs jalouſes d'un rival ſi dangereux, il trembloit pour lui-même. Il eſt bon de remarquer qu'alors la Reine témoignoit de grands égards, & même des diſtinctions au Chevalier de Guiſe. C'eſt à ce temps qu'on rapporte les premieres idées que le Marquis d'Ancre eut de quitter la France & d'aller jouir tranquillement dans ſa patrie des richeſſes qu'il avoit acquiſes. Cependant, avant que de lâcher priſe, il voulut voir s'il n'y auroit pas encore moyen de

rapprocher les eſprits & d'obtenir une paix durable. On ſavoit qu'il ne falloit pour cela que de l'argent & des graces; & la Régente, devenue plus complaiſante que jamais pour ſon favori, en épuiſa le réſervoir, & tout ſe pacifia encore pour quelque temps.

Concini connut les mauvaiſes diſpoſitions des Pariſiens à ſon égard, par la mortification la plus ſenſible qu'un homme de ſon rang pût recevoir. Il étoit à Paris dans le temps de la Conférence de Loudun, & les habitans continuoient de faire la garde aux portes de la Ville, nonobſtant la ſuſpenſion d'armes. Tous ceux qui entroient dans Paris ou qui en ſortoient, étoient obligés de prendre des paſſeports. Le Maréchal d'Ancre, qui vouloit paſſer les Fêtes de Pâques dans ſa maiſon du Faubourg, monte dans ſon carroſſe le ſamedi, accompagné des Gentilshommes ordinaires de ſa ſuite. Un Cordonnier, nommé *Picard*, étoit de garde à la porte de Buſſi : il arrête la voiture du Maréchal, en demandant le paſſe-port. Concini ordonne à ſon cocher & à ſes gens d'avancer; on leur préſente

la hallebarde & le mouſquet. « Coquin, dit le Maréchal au Cordonnier, en mettant la tête hors de la portiere, ſais-tu qui je ſuis ? — Je vous connois fort bien, Monſieur, répond Picard d'un ton hardi & mépriſant ; cependant vous ne ſortirez point, à moins que vous n'ayez un paſſe-port ». Concini étoit furieux, mais il n'oſoit faire violence ; la populace qui s'attroupoit l'auroit aſſommé ſans miſéricorde : il fallut aller trouver le Commiſſaire du quartier, qui donna ordre à ceux qui étoient de garde de laiſſer ſortir M. le Maréchal. Il diſſimule cet affront juſqu'au retour du Roi. Quelques jours après, Concini commande à ſon Ecuyer de prendre deux valets, & de faire donner des coups de bâton au Cordonnier Picard : l'ordre fut ſi bien exécuté, que le pauvre homme demeura preſque mort ſur la place. Mais les gens de Concini, ſe repoſant un peu trop ſur le crédit de leur maître, ſe laiſſerent arrêter, ils furent pendus devant la porte de Picard. On faiſoit le procès à l'Ecuyer, & les Magiſtrats l'auroient condamné par contumace au même ſupplice, ſi le Maréchal de France n'eût promptement compoſé avec le Cordon-

nier de Paris, trop heureux encore que Picard voulût bien ſe déſiſter de ſes pourſuites moyennant une ſomme d'argent que Concini lui fit compter.

Cette affaire mortifiante pour le Maréchal, étoit le préſage aſſuré de ſa perte. Pour s'y ſouſtraire, il ſonge ſérieuſement à groſſir la Cour du Prince de Condé; mais craignant de n'être pas en ſureté dans une Ville dont les habitans le haïſſoient mortellement, il écrit à Baſſompierre, ſon ami, de venir au-devant de lui avec quelques Cavaliers, juſqu'à la porte Saint-Antoine. Concini rentre dans Paris eſcorté d'environ cent chevaux, & paſſant avec fierté devant l'Hôtel de Mayenne, il va faire une révérence au Prince de Condé, & prendre quelques meſures avec ſon nouveau protecteur. Le Cordonnier Picard, non content d'avoir vu pendre devant ſa porte les deux valets qui l'avoient battu, & contraint un Maréchal de France à racheter honteuſement la vie de ſon Ecuyer, vouloit encore ſe venger ſur la perſonne même de Concini. Il tâcha de ſoulever ſon quartier contre le Maréchal qui paſſoit près de là; mais pour cette fois, les efforts de Picard furent

inutiles. Cet artiſan étoit le plus déterminé des ennemis du favori. Les grands Seigneurs, ligués contre lui, tenoient des aſſemblées ſecretes ; mais ils ne prenoient aucune réſolution, parce qu'ils ne s'accordoient pas entre eux. Cependant le Prince de Condé ſe joignit ou feignit de ſe joindre au Duc de Guiſe & de Mayenne, & au Maréchal de Bouillon, pour concerter avec eux les moyens de perdre Concini. Son Alteſſe les vit à différentes fois pendant la nuit, mais leurs ſentimens ſe trouvoient toujours partagés. Les uns étoient d'avis de préſenter requête au Parlement, & de lui demander de faire le procès au Maréchal d'Ancre ; mais les autres, qui n'aimoient pas les longues procédures de la Juſtice, & qui craignoient l'autorité de la Reine-Mere dans ce Tribunal, propoſerent d'enlever le Maréchal & de le conduire dans quelque place forte qui fût à leur diſpoſition. Enfin il y en eut d'aſſez lâches pour inſinuer qu'il étoit plus à propos de finir l'affaire d'un ſeul coup, & de tuer leur ennemi commun. Le Duc de Mayenne s'offrit dans une conférence, à laquelle ce Prince n'aſſiſta pas, de paſ-

ſer lui-même ſon épée au travers du corps de Concini, ſi Condé vouloit être préſent à cette belle action. « Parlons-en à M. le Prince, dit Mayenne. — Gardez vous en bien, réplique Bouillon; il faut faire le coup, & je me charge enſuite d'obtenir l'approbation de Son Alteſſe ». L'avis du Duc de Mayenne l'emporta ſur les raiſons du Maréchal de Bouillon; le deſſein fut communiqué au Prince. Bouillon, qui le connoiſſoit mieux qu'aucun autre, n'avoit pas tort de ſoutenir qu'il étoit dangereux de ſe découvrir trop à Son Alteſſe : dans ce temps-là même, elle donnoit ſa parole à Concini de le garantir de toutes les entrepriſes qu'on voudroit faire contre ſa perſonne. Quels Seigneurs, quels Princes, que des gens qui propoſoient de lâches aſſaſſinats d'un auſſi grand ſang froid, & qui couroient s'égorger de même les uns & les autres! O férocité du ſiecle & de l'éducation de ces temps-là!

Le Marquis d'Ancre s'étoit mis depuis long-temps tous les grands Seigneurs à dos, en traitant fort leſtement avec eux, & en affectant un ton de ſupériorité qu'ils n'étoient point dans

l'intention de lui laiſſer prendre. Dans le temps que Concini entra dans l'exercice de ſa charge de premier Gentilhomme de la Chambre, Bellegarde, qui avoit ſervi l'année précédente dans la même qualité, étoit bien aiſe de ne point céder l'appartement marqué dans le Louvre pour le premier Gentilhomme. Le Marquis d'Ancre étoit déjà logé au Louvre par le moyen de ſa femme, mais il n'étoit pas aſſez bien avec le Grand-Ecuyer pour lui rien céder de ſes avantages. Il fait donc demander au Duc de Bellegarde la clef de l'appartement; le Duc differe de la lui remettre ſous divers prétextes. Ennuyé de ces délais affectés, le Marquis d'Ancre la demande lui-même au Grand-Ecuyer dans le cabinet de la Reine. Après un refus déclaré, on ſe dit des paroles offenſantes de part & d'autre. Concini ne manquoit pas de courage; il ſort du Louvre pour éviter les défenſes de ſe battre, & dans le deſſein de tirer raiſon de l'injuſtice & de l'affront que lui faiſoit le Duc de Bellegarde. La querelle fait grand bruit à la Cour: chacun prend parti ſelon ſa paſſion ou ſes intérêts particuliers. Le Comte de Soiſſons, ancien ami du Grand-

Ecuyer, oublioit déjà ſes nouvelles liaiſons avec le Marquis d'Ancre ; il menaçoit Concini de lui faire abandonner la Cour ; & ſa paſſion, dont il étoit rarement le maître, l'auroit emporté plus loin, ſi le Marquis de Cœuvres, ſon confident, ne l'eût pas arrêté. Le Comte commençoit à rentrer en lui-même, lorſqu'un Gentilhomme vint dire à Cœuvres que le Marquis d'Ancre demandoit à l'entretenir dans l'Hôtel d'Eſtrées. Cœuvres s'y rend ſur le champ, & exhorte Concini à ſe prêter à un accommodement. « M. le Prince & le Duc d'Epernon m'ont offert leur médiation, dit Concini ; mais s'il en faut venir là, celle de M. le Comte de Soiſſons me ſera plus agréable ». Cœuvres profite de cette ouverture, & le Comte ſe fait un mérite auprès de la Reine de l'accommodement d'une querelle qui donnoit de l'inquiétude à Sa Majeſté.

Si-tôt que le Prince de Condé eut été arrêté en 1616, la Princeſſe Douairiere de Condé ſe mit à parcourir les rues, toute en larmes, criant qu'on aſſaſſinoit ſon fils, & exhortant les Pariſiens à s'armer ; mais ſes tentatives n'abou-

tirent qu'à ſoulever la plus vile populace, qui alla en fort grand nombre au magnifique hôtel du Maréchal d'Ancre ; elle en enfonce les portes, briſe les fenêtres, pille ſes meubles ſomptueux & ceux de Corbinelli ſon Secrétaire, le tout ſans la moindre effuſion de ſang. La Cour fut charmée que la fureur du Peuple s'épuiſât ſur des meubles & des bijoux, elle en avoit appréhendé des effets plus redoutables ; & pendant qu'on arrêtoit Condé, la Reine faiſoit tenir dans ſa baſſe-cour du Louvre ſes équipages chargés de ballots qui contenoient l'argent & les pierreries de la Couronne, tout prêts à emmener le Roi, ſi le coup eût manqué ou s'il eût eu des ſuites dangereuſes.

Concini étoit abſent lorſque Condé fut arrêté. Le Maréchal revint de la Normandie où il étoit, tel qu'un Deſpote qui rentre dans ſon empire. Il fit ôter les Sceaux à Duvair & les donna à Mangot, homme plus qu'obſcur. Richelieu prit un grand aſcendant dans le Conſeil, & les anciens Miniſtres ſe retirerent ; quant aux nouveaux, ils eurent ordre de travailler ſous le Maréchal : dès-lors ſa puiſſance n'eut point de

bornes. La Reine-Mere ſe repoſa ſur lui du ſoin de tout le Royaume, & trouva bon qu'il ſe mêlât de la conduite du Roi, dont il eut la mal-adreſſe de contrarier les goûts & de vouloir borner les plaiſirs; contrainte qui inſpira au jeune Roi la haine la plus violente contre ce favori. Cependant ſa fortune ne l'aveugloit pas; on en a la preuve dans une converſation qu'il eut vers ce temps avec Baſſompierre. Il lui peint toute l'impatience qu'il a de quitter la France & de s'en retourner en Italie jouir de ſa fortune. « Je n'avois pas un ſou, dit-il, quand je ſuis venu en France; je me ſuis enrichi à l'aide de mon mariage. Tous les malheurs ſont tombés à la fois ſur moi; je perds mes amis; on me chaſſe de mon Gouvernement; la populace me déteſte & m'inſulte; mes gens ſont pendus; je ſuis forcé de fuir; on pille ma maiſon; ma fille chérie meurt & ma femme ne veut point partir. J'ai de quoi faire le Souverain: j'ai offert au Pape ſix cent mille écus pour l'uſufruit du Duché de Ferrare: je laiſſerai encore plus de deux millions à mon fils »! Quelle déprédation n'a-t-il pas fallu commettre pour amaſſer cette

fortune ! & aux dépens de qui ? L'infortuné n'eut pas l'avantage d'en jouir long-temps ! Le Lundi 24 Avril 1617, le Maréchal d'Ancre, que Louis avoit ordonné d'arrêter, entre au Louvre pour le Conſeil. Vitry l'aborde & lui demande ſon épée. Concini fait un mouvement; on ne ſait ſi ce fut pour la rendre ou pour ſe défendre; il reçoit trois coups de piſtolet, il tombe & à l'inſtant expire.

Au moment de l'aſſaſſinat du Maréchal d'Ancre, la Reine-Mere étonnée d'entendre les coups de piſtolet tirés dans le Louvre, avoit dit à une de ſes femmes de chambre de mettre la tête à la fenêtre & de s'informer de ce qui étoit arrivé. La femme voyant un Capitaine des Gardes qui ſe promenoit dans la cour & qui paroiſſoit être là pour donner des ordres, lui demande ce qu'il y avoit de nouveau. « Le Maréchal d'Ancre eſt tué, répond froidement Vitry. — Et qui a fait le coup, dit la femme ? — Moi, réplique-t-il avec la même tranquillité; le Roi me l'a commandé ». On rapporte qu'à cette premiere nouvelle, Marie de Médicis s'écria: « J'ai régné ſept ans, il ne faut plus

penſer à d'autre couronne qu'à celle du Ciel ». D'autres la font parler avec autant de modération & plus de vraiſemblance. « Je ne ſuis pas fâchée, lui font-ils dire, que le Roi ait fait tuer le Maréchal d'Ancre, s'il le juge à propos pour le bien du Royaume; mais la défiance qu'il m'a témoignée en me cachant ſa réſolution, me cauſe un ſenſible déplaiſir ». Il eſt poſſible que Marie de Médicis ait parlé de la ſorte, après qu'elle fut revenue de ſon premier trouble, & quand elle voulut ſe raccommoder avec ſon fils, qui commençoit d'agir en maître; mais il eſt certain qu'en apprenant la mort de Concini, la Reine-Mere, échevelée, ſe mit à courir en battant des mains. Elle étoit encore toute étourdie de ce coup inattendu, lorſqu'un domeſtique imprudent lui vint dire qu'on ne ſavoit comment apprendre une ſi triſte nouvelle à la Maréchale d'Ancre. « Votre Majeſté, ajouta-t-il, voudroit-elle bien la lui annoncer elle-même? — J'ai bien d'autres choſes à faire maintenant, répond Marie d'un air courroucé. Si on ne peut dire à la Maréchale que ſon mari eſt tué, il faut le lui chanter aux oreilles.

Qu'on ne me parle plus de ces gens-là : je leur avois dit, il y a long-temps, qu'ils feroient bien de s'en retourner en Italie ». La Reine-Mere ſe mit alors à déclamer contre le mari & la femme. Elle racontoit à la Ducheſſe Douairiere de Guiſe, à la Princeſſe de Conti & à d'autres Dames, comment le Maréchal avoit refuſé de quitter le Royaume, ſous prétexte que le Roi lui faiſoit meilleur viſage que jamais. « Ne vous y fiez pas, lui diſoit Marie de Médicis, le Roi ne dit pas tout ce qu'il penſe ».

Dès que le Maréchal d'Ancre fut étendu mort ſur la place, quelques-uns des aſſaſſins apoſtés ſe ſaiſirent de ce qu'il avoit de plus précieux ſur lui. L'un prit ſon diamant, & l'autre ſon épée. Celui-ci emporta l'écharpe, celui-là le manteau. Le corps fut porté enſuite dans une petite chambre qui ſervoit de retraite aux ſoldats de la garde. Sur le ſoir on en fit la viſite. On a prétendu que le Maréchal avoit dans ſes poches pour deux millions ou environ de reſcriptions ſur le Tréſor Royal & de billets ou obligations des Fermiers ou des revenus publics. Cela ne paroît pas vraiſemblable : à quoi bon ces papiers

bien cachetés dans ſes poches ? Ce n'étoit pas de l'argent comptant ; quel uſage en pouvoit-il faire s'il craignoit d'être ſurpris ? Quoi qu'il en ſoit, il portoit ſur ſa chemiſe une chaîne d'or qui ſoutenoit je ne ſais quel reliquaire, dans lequel il n'y avoit qu'un petit morceau de toile blanche ; on s'écria ſur le champ *au charme*, *au ſortilége*. Quelques-uns craignirent d'y toucher, de peur que le diable ne s'emparât d'eux. C'étoit apparemment quelque eſpece de relique, car enfin Concini étoit ſuperſtitieux. On apperçut enſuite deux cauteres & deux ruptures en deux endroits du corps, ce qui prouve que le Maréchal étoit uſé par les excès de la jeuneſſe. Je me ſouviens à ce ſujet d'avoir lu quelque part, que Marie de Médicis voulant diſſuader Galigaï d'épouſer Concini, lui diſoit que ſon amant étoit perdu de débauche. Enfin, le corps fut mis dans un drap acheté cinquante ſous. On l'enterra la nuit ſans aucune cérémonie, au-deſſous des orgues de Saint-Germain-l'Auxerrois. Un Prêtre de la Paroiſſe voulant entonner un Pſeaume qui ſe chante ordinairement en pareille occaſion, ceux

qui avoient fait apporter le corps par ordre du Roi, ſautent au viſage du Prêtre & lui ferment la bouche. « Ce ſcélérat, diſent-ils, ne mérite pas qu'on prie Dieu pour lui ». Les foſſoyeurs avoient eu ſoin de rejoindre ſi promptement les pierres levées pour faire la foſſe, qu'il étoit difficile de s'appercevoir qu'il y avoit là un corps nouvellement enterré. Cependant le peuple en eut bientôt connoiſſance ; quelques gens de néant, informés du lieu de la ſépulture, s'attroupent à l'inſtant dans l'Egliſe. Un d'entre eux s'étant aviſé de gratter autour des pierres, on reconnut bientôt qu'elles avoient été levées & remiſes la nuit précédente ; le bruit redoubla pour lors d'une telle maniere, que des Prêtres vinrent chaſſer la canaille dont les clameurs interrompoient le ſervice. Mais enfin le Clergé de cette Egliſe étant ſorti pour la Proceſſion ſolennelle qui ſe fait tous les ans le 25 Avril, la populace qui accourut de toutes parts ſe mit à déterrer le corps, & à crier *vive le Roi.* Le Clergé, revenu de la Proceſſion, ne put arrêter le tumulte, & il fallut ceſſer le ſervice Divin.

Le Grand-Prévôt eut ordre d'aller à l'Egliſe avec quelques ſoldats, & de tirer le cadavre des mains de ces forcenés; ils menacerent cet Officier de l'enterrer lui-même tout vivant. Il parut dans la ſuite que les ennemis de Concini étoient bien aiſes de laiſſer faire le peuple; une ſeule Compagnie du Régiment des Gardes ſuffiſoit pour le diſſiper. Il en paſſa une dont les ſoldats fournirent leur meche pour ſervir de corde lorſqu'on voulut pendre le corps du Maréchal. Tiré hors de l'Egliſe, il fut expoſé pendant quelque temps devant la porte de Barbin, qui logeoit dans le voiſinage. Ses Gardes le contraignirent à regarder par la fenêtre le corps de ſon protecteur, qui fut enſuite traîné juſqu'au Pont-Neuf, où il y avoit une potence que le Maréchal d'Ancre avoit fait dreſſer lui-même depuis quelques temps pour effrayer ceux qui auroient voulu exciter quelque trouble. Un laquais, plus inſolent & plus audacieux que les autres, s'offre d'attacher par les pieds à cette potence le corps d'un homme qui, diſoit-il, l'avoit menacé de le faire pendre il n'y avoit pas long-temps.

La Galigaï, étonnée du bruit qu'elle entend autour du Louvre, en demande la cauſe à ſes Gardes : *C'eſt votre mari qu'on pend*, lui dit brutalement un d'entre eux. Elle parut plus émue qu'à l'ordinaire ; mais ce nouvel accident ne tira pas une larme de ſes yeux. Pour achever un tableau d'horreur, nous ajouterons qu'on creva les yeux au corps du Maréchal, qu'on lui coupa le nez, les oreilles, les marques de ſon ſexe, les bras & la tête. Enfin, la populace s'étant partagée en diverſes troupes, chacun traîna dans les rues quelque partie du cadavre. Un homme aſſez bien mis, en ouvrit le ventre, y mit ſa main, la tira teinte de ſang, la lécha enſuite. Ce n'eſt pas tout, un autre prit le cœur, le fit griller ſur les charbons, le mangea, en trempant chaque morceau dans du vinaigre. Le tronc du corps fut traîné à la Greve, à la Baſtille, devant l'hôtel du Prince de Condé, & juſqu'à la porte de la maiſon même du Maréchal. La grande fureur de la populace s'étant enfin aſſouvie, on brûla une partie du corps à la Greve, & le reſte ſur le Pont-Neuf. Quelques miſérables ramaſſerent les cendres qu'ils vendirent à

l'once. Le laquais qui avoit attaché le corps à la potence, tendoit ſon chapeau, en demandant quelque choſe pour avoir pendu M. le Maréchal, & les plus pauvres lui donnoient.

La nouvelle de la mort de Concini fut reçue dans les Provinces avec de grands applaudiſſemens ; on y alluma des feux de joie, on y pendit le Maréchal en effigie. Louis XIII fit écrire aux Gouverneurs, que le Maréchal & ſa femme abuſant de ſon bas âge & de l'aſcendant qu'ils avoient ſur l'eſprit de la Reine ſa mere, ne laiſſoient au jeune Monarque que le nom de Roi ; qu'il s'étoit vu forcé de cacher ſes bonnes intentions, en feignant de penſer à toute autre choſe qu'au gouvernement de l'Etat ; que diverſes perſonnes ayant preſſé inſtamment la Reine ſa mere de trouver bon que le Roi prît déſormais l'adminiſtration des affaires publiques, le Maréchal d'Ancre, accouru de Normandie, s'étoit efforcé d'empêcher l'exécution des bons & juſtes deſſeins de Sa Majeſté ; que dans la néceſſité indiſpenſable de mettre ſa perſonne en ſureté, & de prévenir l'embraſement général dont la France étoit menacée,

il

il avoit ordonné au Capitaine des Gardes d'arrêter Concini priſonnier ; mais que le Maréchal étant venu au Louvre, bien accompagné, voulut faire de la réſiſtance ; qu'il y eut des coups de piſtolet tirés, dont quelques-uns l'étendirent mort ſur la place ». Louis finit ſa lettre en avertiſſant qu'il veut déſormais gouverner par lui même, & retirer ſon Royaume du péril extrême où l'ont précipité les funeſtes & dangereux conſeils que la Reine ſa mere a ſuivis.

La mort de Concini effraya tellement le nouveau Miniſtre & ſes créatures, qu'aucun d'eux ne ſe crut en ſureté chez lui. Mangot, Garde des Sceaux, l'Evêque de Luçon & Barbin allerent d'abord ſe cacher aux écuries de la Reine-Mere ; ils y demeurerent quelque temps, incertains du parti qu'ils avoient à prendre : après une longue délibération, ils envoyerent Bragelone implorer pour eux le ſecours de Marie de Médicis. Aſſez embarraſſée pour elle-même, Marie donna de bonnes paroles à Barbin ; « Mais, ajouta-t-elle, je ne ſais que dire au Garde des Sceaux & à l'Evêque de Luçon ». La Reine,

Mere aimoit plus ſon Intendant que les deux autres ; elle jugeoit bien par la rigueur que ſon fils commençoit à lui témoigner, que ſon crédit, mort en un inſtant, ne ſeroit peut-être pas capable de ſauver Barbin. En effet, ſes prieres & ſes larmes ne purent y réuſſir. Mangot & Richelieu n'ayant plus rien à eſpérer du côté de Marie de Médicis, prirent la réſolution de tout haſarder, & d'aller voir au Louvre quelle ſeroit la déciſion de leur ſort. Mangot entre le premier, & va droit vers l'appartement de la Reine-Mere. Vitry l'ayant apperçu, vient lui dire de ne pas avancer plus loin, & d'attendre l'ordre du Roi. Le Garde des Sceaux fit deux ou trois tours dans la cour à côté de celui qui venoit de renverſer le grand appui de ſa fortune. Vitry le laiſſa bientôt ſeul, & perſonne ne s'empreſſa de tenir compagnie à ce Garde des Sceaux. Ennuyé de ſe voir montrer au doigt & d'eſſuyer les regards inſultans de ceux qui ſe réjouiſſoient de ſa diſgrace, Mangot envoie demander la permiſſion d'aller faire la révérence à Sa Majeſté. Le jeune Loménie, fils du Secrétaire d'Etat, vient lui dire de la part du

Roi, d'aller chercher les Sceaux & de les rapporter ſur le champ. Mangot obéit : le voilà donc qui revient pour la derniere fois au Louvre, pour y remettre les marques de ſa dignité. Vitry le rencontre au bas de l'eſcalier, & lui dit d'un ton moqueur : « Où allez-vous donc, Monſieur, avec votre robe de ſatin ? Le Roi n'a plus beſoin de vous ». Mangot répond humblement qu'il rapportoit les Sceaux que le Roi lui avoit fait demander : on lui permet de monter à la grand'ſalle ; il y demeura long-temps expoſé aux railleries de tout le monde. De Luines vient enfin lui demander les Sceaux de la part du Roi. « A ce coup, nous avons les Sceaux, dit Louis fort content ; nous aurons auſſi les finances ». Le déſolé Mangot paſſa encore quelques mauvaiſes heures au Louvre : ſon inquiétude redoubla lorſqu'il ſe vit conduire à la chambre de Vitry par quatre Gardes, qui ne le quitterent plus juſqu'au ſoir ; trop heureux d'en être quitte à ſi bon marché, il s'en retourna enfin chez lui aſſez gaiement, quand on lui en eut donné la permiſſion.

Richelieu, Evêque de Luçon, reçut

d'abord une grande mortification ; plus hardi que Mangot, il s'étoit d'abord préſenté chez Sa Majeſté. « Hé bien, M. de Luçon, lui dit le Roi toujours aſſis ſur ſon billard dont il s'étoit fait une eſpece de trône, je ſuis enfin délivré de votre tyrannie ». (*Voyez l'article de Richelieu.*) Le Prélat fut déconcerté ; comme il ſe préparoit à répondre quelque choſe pour ſa juſtification, le Roi lui ordonna bruſquement de ſe retirer. Sa Majeſté avoit oublié les bonnes eſpérances qu'Elle avoit données quelques jours auparavant à Richelieu ; on l'en fit ſouvenir, & Elle envoya dire à l'Evêque de Luçon que la charge de Secrétaire d'Etat étoit rendue à Villeroy, mais qu'il ſeroit toujours un des Conſeillers d'Etat de Sa Majeſté ; en effet, un Officier le conduiſit de la part du Roi à la porte du cabinet où le Conſeil étoit aſſemblé. Dès que Villeroy & les anciens Miniſtres apprirent qu'on alloit faire entrer l'Evêque de Luçon, ils formerent tant de difficultés, que le Prélat n'oſa pas ſe montrer ; il demeura toujours à la porte, ſous prétexte de s'entretenir avec le Préſident Miron. Richelieu feignit même de renoncer

généreuſement à ſes prétentions, ce qui n'empêcha pas ſes ennemis de lui reprocher que cette marque apparente d'un reſte de faveur étoit une preuve certaine qu'il avoit trahi Marie de Médicis & Concini, pour gagner les bonnes graces de Luines.

Barbin fut plus maltraité que les deux autres. Le Préſident Aubri, & Caſtille Intendant des Finances, eurent la commiſſion d'aller l'arrêter, & de faire l'inventaire de ſes papiers & de ſes meubles. Les Commiſſaires ne trouverent pas Barbin chez lui, il étoit encore aux écuries de la Reine-Mere. Des Archers eurent ordre de l'aller prendre & de l'amener. Tous ſes papiers furent inventoriés & bien ſcellés. Dans l'eſpérance de ſe tirer de ce mauvais pas, Barbin ſe mit à déclamer contre le Maréchal d'Ancre, dont il avoit toujours été le plus intime confident. Tel eſt le génie des gens de Cour, & particuliérement de ceux qui doivent leur élévation à la fortune. De Procureur à Melun, Barbin s'étoit avancé par degrés dans les fermes publiques : ayant enſuite trouvé le moyen d'entrer dans

la Maiſon de la Reine-Mere, il avoit obtenu, à la ſollicitation de Concini & de ſa femme, la charge de Contrôleur-Général des Finances. Le crédit de ce Barbin étoit ſi grand, que l'Evêque de Luçon lui offrit une de ſes ſœurs en mariage. Cette méſalliance n'eut pas lieu, parce que la diſgrace du favori éclata dans cette circonſtance. Ce fut très-heureux pour la Dame, qui devint mere de la premiere Princeſſe du Sang (l'épouſe du grand Condé). Barbin fut gardé chez lui juſqu'à ce qu'on le transférât dans les priſons du *Fort-l'Evêque*.

Dès que la Maréchale d'Ancre fut inſtruite de la mort de ſon mari, elle cacha, dit-on, ſes pierreries dans un de ſes matelas : elle eſpéroit de les ſauver, en les cachant enſuite ; mais des gens envoyés par Vitry la firent lever, ils fouillerent par-tout, & les pierreries furent trouvées. Les ſoldats enleverent juſqu'aux bas de la Galigaï : elle n'en avoit point quand on lui ordonna de s'habiller ; & comme on lui avoit pris tout ſon argent, elle envoya demander quelque monnoie à ſon fils. Ce qu'il donna fut employé à acheter

des *bas de toile* à cette Maréchale de France. On la conduiſit dans la chambre où le Prince de Condé fut d'abord enfermé dans le Louvre ; elle eſſuya en s'y rendant les outrages des ſoldats inſolens, & les inſultes de quelques-uns de ſes ennemis qui affecterent de ſe trouver ſur ſon paſſage. Tout le monde rend ce témoignage à la Galigaï, qu'elle ſouffrit ſa diſgrace avec beaucoup de courage. On ne la vit jamais pleurer ; elle parloit de ſang froid & ſans emportement. « On a tué mon mari, diſoit-elle à ſes Gardes ; n'eſt-ce pas aſſez ? Que le Roi me permette de ſortir de France ». Mais ce n'étoit point l'intention de Luines : pour ſe faire donner les biens de l'homme & de la femme, avec quelque apparence de juſtice, il falloit que la Galigaï mourût par la main du Bourreau : elle fut transférée du Louvre à la Baſtille.

Lorſqu'on la transféra, cette infortunée étoit ſi dépourvue de tout, que la femme de Perſan, Capitaine de la Place, fut obligée de donner une chemiſe à cette Maréchale de France. Le Prince de Condé, ſon ennemi, enfermé dans cette même priſon à ſa ſollicita-

tion, eut pitié d'elle, quand il apprit l'état malheureux où cette femme ſi riche & ſi puiſſante ſe voyoit réduite. « La Galigaï, diſoit Condé, n'eſt pas coupable des déſordres de l'Etat; la faute ne doit être imputée qu'à l'ambition de ſon mari ». On la transféra bientôt de la Baſtille dans les priſons de la Conciergerie au Palais. *Hélas! je ſuis perdue*, s'écria-t-elle en y entrant. On dit qu'elle n'apportoit avec elle qu'un petit paquet de linge & environ quatre-vingts écus. Son argent lui fut volé à la porte de la priſon. Une Italienne qui la ſervoit, & ſon Apothicaire dont elle avoit beſoin à cauſe de ſa mauvaiſe ſanté, l'avoient ſuivie à la Baſtille; on ne lui permit pas de les garder à la Conciergerie. Sa conſtance & ſa fermeté devant ſes Juges, rappellerent la puſillanimité du Maréchal de Biron, condamné ſous le feu Roi, quinze ans environ auparavant. *Biron*, diſoit-on par-tout, *eſt mort en femme, & la Galigaï meurt en homme.*

Quelques-uns des Juges de la Galigaï crurent qu'il ſuffiſoit de la condamner au banniſſement & à une amende. Mais les ſollicitations & les intrigues de

Luines entraînerent le plus grand nombre : il vouloit que le Maréchal & la Maréchale fuſſent déclarés impies & ſorciers. C'étoit un moyen de confirmer Louis XIII dans ſon averſion pour Marie de Médicis, & dans le deſſein de tenir éloignée de ſa perſonne une mere dont les plus intimes confidens étoient convaincus de ſortilége, de Judaïſme & des impiétés les plus abominables. On dit que la Galigaï ſe voyant condamnée, aſſura qu'elle étoit groſſe ; cette malheureuſe femme vouloit gagner du temps, dans l'eſpérance que la fureur de ſes ennemis ſe ralentiroit, & que Marie de Médicis, qui l'avoit aimée dès ſon enfance, pourroit obtenir quelque adouciſſement en ſa faveur. « Vous n'y penſez pas, Madame, dit quelqu'un de ſes Juges ; vous avez déclaré que votre mari n'a point couché avec vous depuis deux ans ; que croira-t-on dans le monde, s'il eſt vrai que vous ſoyez groſſe » ? Cela fit rentrer la Maréchale en elle-même. Sans attendre la viſite des Sages-femmes, elle avoua que le deſſein de prolonger ſa vie lui avoit fait avancer un menſonge. L'Arrêt qui la condamnoit à mort comme ſorciere,

fut prononcé & exécuté le huit Juillet : jamais il n'y eut un ſi grand concours de peuple à la Grêve. La Maréchale d'Ancre but le calice dans toute ſon amertume ; on ne lui épargna rien de l'infamie du ſupplice. Elle fut traînée dans un tombereau, comme la plus grande malfaitrice du monde. Lorſqu'elle fut ſur l'échafaud, elle proteſta qu'elle mouroit innocente des crimes pour leſquels ſes Juges l'avoient condamnée. Sa piété & ſa réſignation attendrirent tous les ſpectateurs ; & ces mêmes Pariſiens, qui avoient traité le corps du Maréchal d'Ancre avec tant de barbarie & d'inhumanité, verſerent des larmes à la mort de ſa veuve : ils oublierent les imprécations dont ils avoient chargé la femme & le mari trois mois auparavant. Le corps de Léonora Galigaï fut brûlé, & les cendres en furent jetées au vent.

De Luines obtint la confiſcation de tout ce que le Maréchal & la Maréchale d'Ancre poſſédoient en France & en Italie. Par une nouvelle Juriſprudence, le Parlement déclara que tous leurs biens ſitués hors du Royaume, étoient confiſqués au profit du Roi, comme

provenant des deniers tirés du tréſor de Sa Majeſté. Duvair, Garde des Sceaux, s'oppoſa d'abord au don que le Roi faiſoit à ſon favori, des Fiefs acquis en France par le Maréchal. Ce Magiſtrat ſoutenoit que ſelon les lois, ces biens étoient réunis au Domaine de la Couronne, & par conſéquent inaliénables. Le refus que Duvair fit pendant quelque temps de ſceller les Lettres que de Luines avoit obtenues, parut digne de la probité du Garde des Sceaux, & tout le monde l'en eſtimoit davantage. Heureux s'il ne ſe fût point démenti! mais il ſe laiſſa tenter & gagner par le riche Evêché de Liſieux, que le favori lui préſenta. Ceux qui avoient le plus loué Duvair, le blâmerent alors publiquement. « Il eſt homme auſſi-bien qu'un autre, diſoient-ils; la vertu de ce nouveau Caton n'eſt pas à l'épreuve d'un Bénéfice de quarante ou cinquante mille livres de rente ». La récompenſe qui fit ſuccomber ſon auſtere vertu, ne lui convenoit en aucune maniere. Un Magiſtrat, imbu des maximes ſéveres des Parlemens de France, qui prêchent ſans ceſſe l'exacte obſervation des anciens

Canons & qui crient contre les diſpenſes abuſives, devoit-il prendre, à la fin de ſes jours, un Evêché dont il toucha le revenu ſans faire jamais aucune fonction Epiſcopale? Mais l'ambition & l'intérêt l'avoient corrompu, & l'on prétend que le bon homme ſongea quelque temps à ſe faire Cardinal, ce qui ne pouvoit arriver ſans le ſecours de Luines, dont il fut déſormais le très-humble ſerviteur.

Nous ne voyons pas que la Reine-Mere ait rien tenté en faveur de la Maréchale d'Ancre, qu'elle avoit en quelque façon conduite au ſupplice, en favoriſant ſa cupidité, ſon avarice & ſon ambition déméſurées. Il eſt vrai que Marie de Médicis ne fut guere plus reſpectée à cette époque que la Maréchale. On entra dans ſa chambre ſans ſa permiſſion. Des Officiers allerent juſque dans ſon cabinet, ils chercherent ſous ſon lit & dans ſes coffres. La Dame d'honneur de Marie de Médicis, étonnée d'une pareille recherche, en demande la raiſon. « J'ai ordre, répond un Officier, de voir s'il n'y a point ici quelque baril de poudre, pour faire ſauter le Roi qui couche au-deſſus de

cet appartement ». Une porte en fut incontinent murée : on rompit le pont-levis qui conduiſoit au jardin de la Reine. Tous les diſcours, tous les mouvemens du viſage de Marie, étoient rigoureuſement obſervés. « Madame, lui dirent ſes Filles d'honneur effrayées, nous venons d'apprendre qu'on a raſé la Maréchale d'Ancre ». (C'étoit un faux bruit répandu dans le Louvre.) « Laiſſez-les faire, dit froidement la Reine à ſes Filles, ces gens-là ſont capables de tout. J'ai eu l'honneur d'épouſer le plus grand Roi de l'Europe ; j'ai gouverné ſept ans la France, durant le bas âge de mon fils : ſi Dieu me donne encore quelque temps de vie, je tâcherai de parvenir à une couronne & plus brillante & plus ſolide ». Ces ſentimens ſi louables n'étoient pas gravés aſſez profondément dans le cœur de Marie de Médicis, & bientôt on la vit s'ennuyer de ſon état, quand il ne lui reſta plus d'autre occupation que celle de dire ſon Chapelet & de réciter ſes Heures.

La Maréchale d'Ancre laiſſoit de ſon mariage un fils. Il ſeroit injuſte de croire le Maréchal d'Ancre tel que l'ont dépeint

les Hiſtoriens du temps : la plupart vendus au nouveau Gouvernement, emportés par les préjugés qu'on a toujours contre les malheureux, le peignent comme un homme capable des plus grandes ſcélérateſſes. Mais des hommes qui avoient long-temps vécu avec lui, le jugeant après ſa mort, nous en donnent une toute autre idée, qu'aucun fait notoire ne dément. Baſſompierre & le Maréchal d'Eſtrées diſent que Concini étoit un galant homme, d'un bon jugement, d'un cœur généreux, libéral juſqu'à la profuſion, de bonne compagnie, & d'un accès facile. Avant les troubles, il étoit aimé du peuple, auquel il donnoit des fêtes, des ſpectacles, des tournois, des carrouſels, des courſes de bague dans leſquelles il brilloit, parce qu'il étoit adroit & beau cavalier. Il jouoit beaucoup, mais noblement. Il avoit l'eſprit ſolide & enjoué, d'une tournure agréable ; ſa converſation étoit pleine de ſaillies ; naturellement bienfaiſant, jamais déſobligeant à perſonne ; de ſorte qu'en examinant les circonſtances de ſa mort, on ne peut, dit Baſſompierre, l'attribuer qu'à un mauvais deſtin.

Le Marquis de Bonnivet, Flamand, étant priſonnier de guerre dans la Citadelle d'Amiens, dont Concini étoit Gouverneur, imagina d'être malade, pour enſuite faire le mort, être emporté hors de la Citadelle & ſe ſauver. Concini inſtruit de ce deſſein, va le voir. Le Priſonnier prend le ton plaintif d'un homme accablé par la maladie, dit au Gouverneur qu'il ſe ſent attaqué mortellement, & que ſans doute il le voit pour la derniere fois. Le Gouverneur entre dans ſa peine, l'interroge ſur la nature de ſon mal; & n'en tirant rien de ſatisfaiſant: « Il ſeroit fâcheux, dit-il à Bonnivet, que vous mouruſſiez ſous ma garde; car comme on fait paſſer les Italiens en France pour de grands empoiſonneurs, je ſerois obligé de vous faire ouvrir ». Cette plaiſanterie, dit Siri, fut un excellent élixir pour le malade, qui ne tarda pas à le guérir.

En qualité de Gouverneur de la même Citadelle d'Amiens, le Maréchal d'Ancre avoit ſouvent des démêlés avec la Ville, que le Prince de Joinville, Gouverneur de la Province, ſoutenoit

contre lui. Prouville, l'homme de Joinville, non content de s'oppoſer au Maréchal, affectoit à ſon égard des airs de mépris. Concini charge quelques gens de main de punir le Major de ſes bravades. On peut juger des ordres qu'il donna, par ſon étonnement lorſqu'il apprit que Prouville avoit été tué. *Ventre-Saint-Paul*, s'écria-t-il, *c'eſt trop ; il falloit ſeulement lui donner les étrivieres & non l'aſſaſſiner.*

Le Maréchal laiſſa un fils, comme nous venons de le dire ; il étoit âgé de quinze ans, doué de qualités aimables, qui promettoit beaucoup. Au moment de la mort de ſon pere, il fut inhumainement donné en ſpectacle, & ſervit de jouet aux Bas-Officiers de la Cour. A cette humiliation ſuccéda une captivité de quelques mois dans le Château de Nantes, d'où il fut enfin envoyé à Florence. Il y traîna, avec une fortune médiocre, une vie languiſſante que le chagrin abrégea.

FRANÇOIS LECLERC DU TREMBLAY,

DIT LE PERE JOSEPH, CAPUCIN;

Sous le Regne de LOUIS XIII.

LECLERC DU TREMBLAY, plus connu ſous le nom du PERE JOSEPH, dut les commencemens de ſa fortune à Antoinette d'Orléans de Longueville, laquelle avoit pris le voile de Religieuſe après la mort de Charles de Gondi, Marquis de Belle-Iſle, ſon époux. Le Capucin devint le directeur de cette Dame, & la ſeconda dans l'entrepriſe d'une nouvelle réforme des Religieuſes Bénédictines qu'on appelle communément *les Filles du Calvaire.* Je ne ſais d'où vint l'étroite liaiſon du Pere Joſeph avec Charles, Duc de Nevers & puis de Mantoue. Ces deux eſprits inquiets & chimériques conçurent le deſſein d'inſtituer une nouvelle Chevalerie, ou plutôt de former une Croiſade contre les Infidelles. Le Duc s'intrigua à cet effet dans pluſieurs Cours

de l'Europe, & le Capucin fit des voyages à Rome & en Eſpagne, & compoſa divers Ouvrages, afin de prouver l'utilité du projet, & la facilité de l'exécuter. L'Auteur de la Vie du Pere Joſeph vante fort un Poëme intitulé *la Turciade*, où il exhortoit tous les Princes Chrétiens à ſe liguer contre les Muſulmans. Le Pape Urbain VIII, qui ſe piquoit d'être grand connoiſſeur en poéſie, fut ſi charmé, dit-on, de ce Poëme, qu'il ne le croyoit pas inférieur à l'Enéïde. Si cela eſt, on ne doit pas avoir une grande idée du goût de Barberin. Le Capucin Joſeph ſe mêloit auſſi de verſifier en François. Dans je ne ſais quelle Proſopopée de ſa façon, la Grece s'adreſſoit au Roi Louis XIII, & le conjuroit de travailler à l'affranchiſſement d'un pays autrefois ſi célebre.

Qu'un Moine ambitieux de ſe produire dans le monde, forme le chimérique projet d'une Croiſade univerſelle, cela n'eſt pas fort extraordinaire; mais que le Duc de Nevers & d'autres perſonnes auſſi diſtinguées aient donné dans cette extravagante viſion, c'eſt, à mon avis, une choſe fort ſurpre-

nante. Cette entrepriſe fut pouſſée aſſez loin. Nevers & pluſieurs autres ſe croiſerent ſolennellement ; des Seigneurs Allemands & Polonois en firent de même. Le Pere Joſeph projetoit de lever cinquante mille hommes, & de les entretenir deux ans, avec ce que le Pape, les Princes Chrétiens, les Croiſés & tous les Fidelles lui fourniroient. En ce temps-là on eſpéroit de conquérir l'Empire Ottoman, ou du moins d'y entrer fort avant, & d'y vivre à diſcrétion. Les Valaques, les Moldaves & d'autres peuples impatiens de ſecouer le joug, devoient, au compte du Capucin, ſe joindre aux Croiſés. Enfin, les Allemands & les Polonois auroient attaqué les Turcs par terre, pendant que les François, les Eſpagnols & les Italiens feroient une deſcente dans la Morée. Après de ſérieuſes méditations & des mouvemens extraordinaires, on ne peut armer que ſept vaiſſeaux pour la nouvelle Croiſade. Le Pere Joſeph, fondé ſur certaines révélations, ne perd point courage : avec cette flotte, il ſe flatte de prendre le Grand-Seigneur & de l'amener en triomphe dans la place Royale ; ce fut du moins le re-

proche que les ennemis du Capucin lui firent publiquement ; on le traita comme un franc viſionnaire. Quoi qu'il en ſoit, ſa Croiſade ſe diſſipa en moins de ſix mois. Elle lui fut cependant d'une grande utilité : il avoit eu l'adreſſe de ſe faire charger de quelques négociations ſecretes à Rome, à Madrid, dans le voyage qu'il y fit ſous prétexte d'avancer le projet de la conquête de l'Orient ; & comme il avoit de la ſoupleſſe & de la dextérité, il ménagea ſi bien les affaires qui lui furent confiées, qu'il acquit de la conſidération à la Cour de France. Le Cardinal de Richelieu le goûta beaucoup & réſolut de ſe ſervir de lui. Dès que le Pere Joſeph ſe vit bien auprès d'un grand Miniſtre d'Etat, il ne penſa plus à la Chevalerie ni aux Croiſades. Le bon Pere conſerva cependant toujours ſon goût pour la guerre. On dit qu'il voulut aller à l'attaque des barricades de Suze, & qu'il mit une grande écharpe blanche autour de ſon capuchon ; ce qui lui faiſoit une eſpece de turban qui prêta beaucoup à rire. Au ſiége de Privas, formé quelque temps après, le Capucin eut encore la fantaiſie de

ſe donner un air guerrier. Il monte un cheval entier de l'écurie du Cardinal de Richelieu ; mais le cheval ſent bientôt que ſon homme n'eſt pas bon écuyer : une jument s'étant préſentée, le cheval du Révérend Pere lui ſaute ſur la croupe. Le Capucin effrayé fit vœu de ne monter plus déſormais l'impudent & luxurieux courſier, qui le mettoit en danger de ſe caſſer la tête. L'accident du Pere fut un ſujet de plaiſanterie pour toute l'armée, & le nom d'impudent demeura au cheval. Mais ſi le Cardinal de Richelieu s'amuſoit quelquefois aux dépens du Pere Joſeph, il l'entretenoit ordinairement de choſes fort ſérieuſes, & concertoit avec lui les moyens de renverſer les projets de ſes ennemis. Il le choiſit pour la Diete de Ratisbonne, comme le négociateur le plus propre à former une étroite liaiſon entre la France, la Suede & les Princes Proteſtans d'Allemagne, & à ſemer la défiance & la jalouſie entre les Princes Catholiques & l'Empereur. Le bon Pere s'acquitta fort bien de ſa commiſſion. Son voyage à Ratisbonne cauſa d'étranges embarras à la maiſon d'Autriche.

Le traité de Ratisbonne, conclu le 13 Octobre 1620, entre l'Empereur d'une part, & le ſieur Brulart de Léon & le Pere Joſeph de l'autre, au nom du Roi qui les avoit envoyés à la Diete pour y juſtifier ſes intentions, ne parut d'abord ſatisfaire aucune des parties contractantes. Louis XIII n'en approuva que les articles qui concernoient les affaires d'Italie : ſes Envoyés avoient paſſé leurs pouvoirs, en ôtant au Roi la liberté de ſecourir ſes alliés ; mais les nouvelles qu'ils reçurent de l'état où ſe trouvoit Sa Majeſté à Lyon, des diviſions de la Cour & de la diſette qui étoit dans Cazal, leur fit juger le traité néceſſaire. Le Cardinal ne laiſſa pas de crier fort haut, & il reçut ſi mal le Pere Joſeph à ſon retour d'Allemagne, qu'on le crut diſgracié. On ne ſait ſi la politique n'eut pas beaucoup de part à ce traitement, & s'il ne fit pas le mal beaucoup plus grand qu'il n'étoit, pour perſuader au Roi qu'il avoit beſoin de lui pour le réparer. En effet, ſa colere paſſa bientôt, & il continua à employer le Pere Joſeph dans les plus importantes affaires. Ce

Religieux avoit exécuté le point capital de ſa commiſſion à Ratisbonne. On lui avoit commandé de travailler ſur-tout à empêcher que la Diete n'élût le fils de l'Empereur pour Roi des Romains; Ferdinand ne l'avoit convoquée que dans la vue de cette élection : le Pere Joſeph agit ſi adroitement auprès des Electeurs, qu'il leur perſuada de la différer, en leur remontrant qu'elle ne pouvoit qu'augmenter la puiſſance de l'Empereur & affoiblir la leur. Il remontra de même au Duc de Baviere que l'autorité que Walſtein s'étoit acquiſe dans l'Empire, où il régloit tout à ſa fantaiſie, étoit infiniment honteuſe au Collége électoral; & il le perſuada ſi bien, que la Diete demanda qu'on ôtât le généralat au ſeul homme de ce temps-là, capable de ſoutenir la ligue Catholique en Allemagne : l'Empereur y conſentit & ne fut pas longtemps à s'en repentir. On l'entendit dire plus d'une fois : *Qu'un pauvre Capucin l'avoit déſarmé avec ſon chapelet, & que tout étroit qu'étoit ſon coqueluchon, il avoit ſu y faire entrer ſix bonnets électoraux.* D'autres attribuent cette plaiſanterie au Cardinal de Richelieu.

Après que Gaſſion eut quitté le ſervice de la Suede pour entrer dans celui de France, Richelieu qui connoiſſoit ſon mérite, n'oublia rien pour s'en faire une créature. « J'aime les gens comme vous, lui dit-il; en me ſervant bien, vous aurez toute la ſatisfaction que vous pourrez déſirer ». Le Pere Joſeph parut d'abord fort content de Gaſſion, mais l'Officier proteſtant fit mal ſa Cour à ce Pere Capucin. Soit que Gaſſion ne pût modérer en certaines occaſions la grande vivacité de ſon eſprit, ſoit qu'il eût conçu du mépris pour un Moine qui ſe mêloit des affaires de la guerre ſans y rien entendre, Gaſſion lui fit certaines reparties qui jamais ne purent bien s'oublier. Joſeph avoit propoſé d'incorporer dans l'armée Françoiſe deux ou trois mille chevaux des débris de l'armée de l'Electeur de Saxe, que pluſieurs Officiers & leurs Régimens abandonnoient depuis ſon accommodement particulier avec l'Empereur. Gaſſion remontre là-deſſus au Capucin, qu'il ſeroit preſque auſſi facile de débaucher toute l'armée Saxonne, que d'en tirer trois mille hommes; que

ce

ce n'étoit pas la peine d'aller chercher ſi loin & à ſi grands frais un petit nombre de gens qui ſe pouvoit trouver ſi facilement en France. Si on veut, ajoute-il, augmenter mon Régiment de ſix compagnies de cent Maîtres chacune, je m'engage à tirer de l'armée ennemie, avant la fin de la campagne, les deux ou trois mille chevaux. Le Pere Joſeph ne goûte point l'expédient, & dit en ſouriant au Colonel Proteſtant : » Je vois bien que nous ne ſommes pas de même créance.—Encore moins de même métier, réplique bruſquement Gaſſion ». Le moine fut piqué juſques au vif d'une repartie qui le renvoyoit à ſa Regle & à ſon Bréviaire. « C'eſt aſſez, reprend-il en diſſimulant ſa colere, que je ſache les intentions du Roi. On ne veut que trois mille chevaux, vous devez vous en tenir là ». Joſeph congédie gravement Gaſſion, & le Colonel continue avec la même vivacité de vouloir prouver à Servien, préſent à la converſation, que la remontrance faite au Capucin eſt raiſonnable. Toute la Cour rit du démêlé de l'Officier & du Pere Joſeph. Bautru, attentif à chercher un nouveau conte pour divertir le

Roi, va demander des Gardes à Sa Majeſté, afin d'arrêter deux gens qui vont ſe faire un appel. « Qui ſont-ils, demande Louis ? — *Le Pere Joſeph & un huguenot* », répond Beautru ; & il ſe met à contrefaire un Capucin qui voudroit ſe battre. La choſe parut ſi plaiſante, que Louis en parla tout le reſte de la journée. Joſeph, irrité au dernier point du ridicule qu'on lui donne, prend la réſolution de ſe venger de Gaſſion, & de traverſer ſon établiſſement en France. Si ce Pere eût réuſſi, il auroit privé ſon pays d'un des plus grands Officiers qu'il ait jamais eu ; il eut heureuſement le deſſous dans cette occaſion.

Entré au ſervice de France, dans l'armée que le Maréchal de la Force commandoit en Lorraine, Gaſſion n'y demeure pas long-temps ſans ſignaler ſa bravoure. Au commencement de Septembre, il taille en pieces un eſcadron de Coureurs du Duc Charles, laiſſe quatre-vingts morts ſur la place, fait cinquante priſonniers, & prend deux cents chevaux. Son Lieutenant lui ayant demandé où il vouloit que ſon butin fût conduit, » Au Pere Joſeph, répond le Colonel ;

j'ai promis de lui envoyer quelque choſe. — Les Capucins ne vont point à cheval, répond le Lieutenant. — Hé bien, dit Gaſſion, quand nous prendrons des ſandales & des bâtons, nous les lui enverrons ». Cette raillerie fut rapportée à Joſeph; on en rit beaucoup à la Cour, & le bon Pere en devint plus furieux contre Gaſſion, qu'il trouva le moyen de deſſervir auprès de Richelieu. Le Cardinal vouloit faire du Colonel ſon Capitaine des Gardes. Ayant fait confidence de ce projet au Capucin, celui-ci lui répond en ces termes : » De tels braves ſont plus propres à tuer les gens, qu'à bien garder un Maître. Ce ſont des lions qui ne s'apprivoiſent jamais bien; il eſt toujours dangereux de ſe mettre entre leur pattes. On ne doit pas même les retenir trop longtemps à la Cour, ils ſont mieux dans un camp ou dans un quartier ». Le Cardinal qui déféroit beaucoup au ſentiment du Pere Joſeph, ne voulut ou n'oſa pas le contredire dans cette occaſion. « Bon homme, lui dit-il à ſa maniere, nous ſerons tous deux contens: Gaſſion ne ſera point à la tête de mes Gardes, mais cela n'empêchera pas qu'il ne ſoit à

moi ». On a vu ci-deſſus, à l'article *Soiſſons*, le ſervice qu'en voulut exiger Son Eminence, & le généreux refus du Colonel de ſe prêter à ſes vues.

Le Pere Joſeph eſſuya pluſieurs autres mortifications de la part des Officiers & Généraux, ſans ſe corriger. Ce Pere avoit la fureur de faire l'entendu dans un art qui lui étoit entiérement étranger, & ne diſoit que des ſottiſes. Au commencement du printemps de l'année 1636, on attendoit à la Cour le Cardinal de la Valette pour régler, avec le Cardinal de Richelieu, le Duc de Weymar, le Maréchal de la Force, le Marquis de Feuquieres & le Pere Joſeph (voilà un Capucin bien placé), le plan de la campagne qui devoit commencer du côté de la Lorraine. Le Pere Joſeph qui n'avoit jamais vu la guerre, n'étoit pas le dernier à donner ſon avis & à combattre quelquefois celui des plus habiles Généraux: ſa hardieſſe à décider ou à contredire déplut ſinguliérement au Duc de Weymar. Ce Pere avoit l'imagination vive, dit *le Continuateur de Daniel*, & il excelloit principalement à former des projets. Un jour il en propoſe un au Duc de Weymar, en lui

montrant ſur la carte les Villes qu'il falloit prendre. « Monſieur Joſeph, lui dit le Duc, tout cela ſeroit fort bien, ſi l'on prenoit les Villes avec le bout du doigt »; & il lui tourne le dos. Ce Duc s'étoit acquis une ſi grande réputation par ſes exploits, que tous les Seigneurs de la Cour s'empreſſoient de le voir & de le connoître : on aimoit à l'entendre parler du Roi de Suede & des principaux événemens de la guerre d'Allemagne. Un Courtiſan qui lui étoit inconnu, vint un jour lui faire une queſtion à laquelle il ne s'attendoit ſurement pas. « Monſeigneur, lui dit-il, comment avez-vous fait pour perdre la bataille de Norlingue ? — Monſieur, répond Weymar, je croyois la gagner »; & s'adreſſant enſuite à ceux qu'il connoiſſoit : « Quel eſt le ſot, leur dit-il, qui vient me faire une pareille queſtion ? ».

« La fidélité que je dois à l'hiſtoire, dit l'Auteur de la Vie du Maréchal de Guébriant, ne me permet pas de diſſimuler que jamais la France ne fût dans une plus grande conſternation, qu'en l'année 1636, qu'on appelle vul-

gairement *l'année de Corbie*, à cauſe de la frayeur que la priſe de cette Ville répandit par tout le Royaume : c'étoit la ſeconde campagne d'une guerre dont nous avions cueilli les premiers fruits, mais ſans autre profit que l'honneur d'une bataille gagnée ; avantage qui put bien donner à nos ennemis quelque eſtime de notre courage, mais ils eurent juſte ſujet de douter de notre prudence. Je rougis de dire qu'après une victoire qui nous ouvroit tous les Pays-Bas, où devoit être le théâtre du reſte de la guerre, nous vîmes les Eſpagnols dans le Royaume ; & l'effroi d'un grand nombre de Pariſiens qui, ne connoiſſant pas les forces de leur Ville, méditoient une lâche fuite, me fait encore plus de honte. L'épouvante ne fut pas plus grande à Rome, lorſque Céſar paſſa le Rubicon & prit les Villes de Rimini & de Corfinium. On faiſoit courir dans Paris le même faux bruit de pluſieurs autres places conquiſes : l'armée ennemie fut d'abord de quarante mille hommes ; mais quand on commença de s'épouvanter, elle augmentoit chimériquement ſelon la frayeur de chacun. On croyoit plus aux rodo-

montades des Eſpagnols, qu'on n'avoit confiance dans les forces effectives & naturelles de la France. Je trouve ailleurs qu'un grand nombre de gens déménageoient: ceux-ci faiſoient emporter leurs meubles les plus précieux; ceux-là méditoient de ſe retirer à Orléans; d'autres plus timides penſerent à mettre la Loire entre eux & les ennemis, en ſe réfugiant à Tours ».

« Le grand nombre d'Ordonnances politiques & militaires publiées chaque jour, & tous les autres préparatifs de guerre qui ſe faiſoient avec une extrême diligence, augmenterent encore la frayeur: il ſembloit que Paris fût menacé d'un ſiége inévitable, & qu'on ſe défiât de pouvoir réſiſter aux forces des ennemis ailleurs que dans l'enceinte de ſes murailles: les auvents des boutiques furent abattus, & les ſoupiraux des caves fermés; les ateliers ceſſerent: on enrôla les domeſtiques & les apprentifs; on forma comme de nos jours une *contribution patriotique*. Tous les corps des arts & métiers eurent une audience du Roi dans la grande galerie du Louvre, le 5 Août: les députés de tous ces Corps & de toutes ces Communautés,

conduits par le Lieutenant Civil & le Procureur du Roi du Châtelet, vinrent offrir à Sa Majeſté leurs biens & leurs vies pour lui aider à chaſſer les ennemis de ſon Royaume; ils y furent bien reçus. Le Roi les embraſſa tous ſans en excepter les Jurés du Corps des Savetiers. *Tant l'adverſité humilie les hommes*, dit le Marquis de Montglat, & *même les plus grands Rois!* (*Mémoires du Marquis* de Montglat, *année 1636.*)

Dans cette alarme générale, quelques-uns, dit l'Hiſtorien de Richelieu, l'accuſoient de trahiſon, & ſe plaignoient hautement de ce que ſous prétexte d'agrandir Paris du côté du Faubourg Saint-Honoré, il en avoit fait abattre les remparts & les murailles, afin d'expoſer la Ville, qui reſtoit ſans défenſes & ſans munitions, au pillage & à la merci des Eſpagnols. L'Auteur déſigne véritablement une harangue du Préſident de Meſmes, mais il donne une interprétation ridicule aux reproches du Magiſtrat. On ne prétendoit pas accuſer le Cardinal d'intelligence avec les Eſpagnols, la calomnie auroit été groſſiere & impertinente. Le Préſident de Meſmes inſinua ſeulement que

si Richelieu, qui prévoyoit la rupture prochaine entre les deux Couronnes, n'eût pas abattu les murailles & les remparts de Paris pour faire des jardins, bâtir des Monasteres, on n'auroit pas un si grand sujet de craindre pour la Capitale du Royaume. Quoi qu'il en soit du sens véritable de ce reproche fait au Cardinal, le déchaînement étoit si grand contre lui, plus d'un mois après la prise de Corbie, qu'il avoua de bonne foi à son ami le Cardinal de la Valette, qu'il sembloit alors qu'*il y eût bénédiction à crier contre le Gouvernement.*

Le Pere Joseph parut moins consterné que Richelieu, qui n'osoit se montrer; il fut même si alarmé, & des discours que l'on tenoit, qui venoient jusqu'aux oreilles de Sa Majesté, & de l'air sombre & rêveur qu'il remarqua chez Elle, qu'il fut sur le point de quitter le ministere; mais le Capucin, son bras droit, qui avoit l'esprit aussi ferme que fertile en expédiens, le rassure & lui fait voir que l'on peut mettre incessamment sur pied une armée assez nombreuse pour éloigner les Espagnols de nos frontieres. Les murmures des Parisiens en imposoient sur-tout à Son Eminence; elle

n'oſoit ſortir de ſon Palais, dans la crainte de ſe voir inſultée par un peuple qu'il avoit accoutumé à trembler devant lui. Le Pere Joſeph lui dit qu'il falloit au contraire ſe montrer plus ſouvent & plus hardiment que jamais, & que le meilleur moyen d'effrayer la multitude étoit de lui faire voir qu'on ne la craignoit pas. Il convint cependant qu'il ſeroit bon que Bullion, Surintendant des Finances, allât auparavant par les rues pour ſonder la diſpoſition des eſprits & pour voir juſqu'à quel point le peuple étoit capable de porter ſon inſolence & ſa fureur. Bullion qui n'étoit pas timide & qui ne vouloit pas manquer une occaſion ſi favorable de faire ſa Cour à Son Eminence, monte auſſi-tôt à cheval & ſe promene dans la Ville ſans autre cortége que deux laquais: on lui dit quelques injures, qu'il écouta d'un air tranquille & aſſuré; mais bientôt le peuple ſurpris de ſa fermeté lui donne par-tout des marques de reſpect. Le Cardinal encouragé par ſon exemple, alla ſe promener en carroſſe ſans Gardes & ſans Mouſquetaires, ſur le Pont-Neuf & dans les rues les plus fréquentées, ſuivi ſeulement de quelques valets de

pied ; il ſaluoit tout le monde, parloit aux plus petits Bourgeois & les exhortoit à témoigner leur zele pour le ſervice du Roi. Le peuple le combla de bénédictions ; & quand il fut rentré dans ſon Palais : « Eh bien ! lui dit le Pere Joſeph, ne vous avois-je pas bien dit que vous n'étiez qu'une poule mouillée, & qu'avec un peu de courage & de fermeté, vous raſſureriez le peuple de Paris, & que vous rétabliriez les affaires ? il n'y a point de temps à perdre, profitez des offres que vous font les Pariſiens ».

On croit que ſi, après la conquête de Corbie, les Eſpagnols euſſent marché droit à Paris, ils y ſeroient entrés. Le Cardinal penſa d'abord à conduire Louis & ſa Cour à Orléans ou à Blois ; mais pendant que les ennemis s'amuſent à ravager la Picardie, Richelieu toujours ſecondé par ſon Capucin, a le temps de ſe reconnoître & de prendre des meſures pour arrêter leurs progrès. Il change tout à coup de ſyſtême ; il ne parle plus que de diminuer les impôts : on exhorte le peuple à prendre les armes, on lui en fournit même : on conſeille au Roi de donner le commandement des armées au Duc d'Orléans ;

& aux Princes du Sang : on fait revenir les Seigneurs chaſſés de la Cour.

Tous les Corps de la Capitale ſe taxent chacun à l'entretien d'un certain nombre de ſoldats. Le Parlement promet deux mille cinq ou ſix cents hommes de pied; la Chambre des Comptes, ſept cents; la Cour des Aides, quatre cents; les Secrétaires du Roi, un pareil nombre; le Chancelier, les deux Surintendans des Finances & leurs Commis, cinq cents chevaux : la Ville de Paris offre de bonne grace, ou autrement, ſix mille cinq cents hommes; les gros Bourgs & les petites Villes du voiſinage, quatre mille cinq cents. Dans le grand nombre des riches Monaſteres fondés en France, ceux des Céleſtins & des Chartreux furent les ſeuls qui ſignalerent d'abord leur zele : chacun de ces deux Ordres offrit de l'argent pour la levée & la ſubſiſtance de quatre cents hommes; l'Univerſité de Paris en promit autant. Le Lundi 17 Août, dit Baſſompierre, le Parlement de Paris, qui avoit promis la veille d'entretenir à ſes dépens deux mille ſix cents hommes de pied, s'étant aſſemblé pour aviſer au moyen de trouver l'argent néceſſaire, on propoſa

d'envoyer deux Conſeillers à l'Hôtel-de-Ville, afin de donner ordre à la Garde de Paris, & d'avoir l'œil à ce que les ſommes fournies au Roi fuſſent bien employées; à quoi le premier Préſident le Jai s'oppoſa & dit que la Compagnie n'étoit pas aſſemblée pour cela: mais le Préſident de Meſmes obtint par une longue harangue qu'on en parleroit. Le premier Préſident ſortit alors. Le Préſident de Bellievre qui le vouloit ſuivre, eſt arrêté pour tenir le Parlement comme ſecond Préſident: on lui permet de ſortir, ſur la parole qu'il donne de ramener le premier Préſident: ils reviennent l'un & l'autre; mais l'heure à laquelle la ſéance devoit finir étant ſonnée, les délibérations ſont remiſes au lendemain. Dès le jour même, le Roi envoie quérir les Préſidens à mortier, un Préſident & le Doyen de chaque Chambre des Enquêtes; c'étoit pour défendre au Parlement de délibérer ſur l'affaire propoſée & de ſe mêler d'autre choſe que du Jugement des procès.

Grotius rapporte dans une de ſes lettres au Chancelier Oxenſtiern, que le Préſident de Meſmes parla fortement contre Richelieu, qui élevoit ſes parens

aux premiers emplois, dont ils n'étoient pas capables; qui ne prenoit aucun ſoin de l'adminiſtration des Finances; qui, pour faire de ſpacieux jardins, avoit abattu, comme on l'a dit, les murailles & les remparts de la Capitale, de maniere qu'elle demeuroit ſans défenſe & ouverte aux ennemis déjà fort avancés dans la Picardie, & qui tranſportoit à ſa Citadelle du Havre-de-Grace, des ſommes immenſes, & une quantité prodigieuſe de munitions & d'artillerie. De Meſmes reprocha encore à le Jai de ſacrifier le bien public à ſa fortune & à ſes intérêts particuliers. « Mêlez-vous uniquement des choſes de votre reſſort, dit Louis en préſence de ſon Miniſtre, aux gens du Parlement mandés au Louvre; je ſaurai bien ſans vous gouverner mon Royaume : que ſi vous avez quelques avis à me donner, je les écouterai volontiers; vous pouvez auſſi vous adreſſer à M. le Cardinal, il les recevra fort bien; mais je vous défends de parler tumultuairement & d'une maniere ſéditieuſe, des affaires d'Etat dans vos aſſemblées. Si on a envoyé quelque choſe au Havre-de-Grace, ç'a été par mon ordre ». Richelieu prit alors la

porole, & dit que ſi Sa Majeſté ne l'avoit ſuffiſamment juſtifié, il rendroit ſi bon compte de toutes ſes actions, qu'aucune perſonne équitable n'y trouveroit à redire. Les Magiſtrats intimidés répondent de la maniere du monde la plus ſoumiſe & ſe retirent en tremblant. Le Cardinal trouvoit encore des flatteurs qui lui donnoient publiquement de l'encens. Je ne ſais quel miſérable Sorboniſte avança qu'un homme ſi extraordinaire étoit une eſpece de Divinité à laquelle il falloit ſacrifier. Un autre de la même ſociété dit qu'on ne devroit pas le nommer *Richelieu*, mais *Riche-dieu*, parce qu'il n'y avoit qu'un Dieu qui pût donner d'auſſi ſages conſeils au Roi.

Cependant Louis regarda quelque temps ſon Miniſtre de mauvais œil : celui-ci parut entiérement découragé, il voulut renoncer à ſon emploi. Le Pere Joſeph lui rendit alors le bon office que le Cardinal de la Valette lui avoit rendu à la fameuſe journée *des Dupes*. « Le Cardinal, dit l'Auteur des Mémoires manuſcrits du Capucin, ſentit plus qu'aucun autre les conſéquences de la perte de Corbie ; mais

les ennemis n'en ſurent pas profiter: Paris eût été pris, s'ils euſſent pouſſé leur pointe comme Jean de Wert le conſeilloit. La conſternation y fut ſi grande, comme nous l'avons dit, que Richelieu lui-même ſe cachoit: abattu de corps & d'eſprit, ſi le Pere Joſeph, auquel il ouvrit ſon cœur, ne l'avoit ſoutenu, ç'en étoit fait, il abandonnoit le Miniſtere. Il paroît que l'*Eminence griſe* avoit plus de courage & de force d'eſprit que l'*Eminence rouge*. C'eſt ainſi que les plaiſans diſtinguoient le Cardinal & ſon Capucin qui avoit des prétentions au Cardinalat.

Le Pere Cauſſin, Confeſſeur de Louis XIII, ſe mêla de vouloir faire diſgracier le Cardinal de Richelieu, & offrit ſa place au Pere Joſeph, qui la refuſa. Ce choix ſe faiſoit par le conſeil de Mademoiſelle la Fayette, proche parente du Capucin. Celui-ci, fidelle à Richelieu, ne voulut jamais ſe parer des dépouilles de ſon ami; mais ſenſible à ces offres obligeantes, il garda un ſecret inviolable. On ajoute que Richelieu, informé par d'autres, ne pardonna pas cette réticence & conçut une jalouſie qui devint funeſte au Capucin. Mais il

eſt bien difficile de ſavoir ce qui ſe paſſoit entre deux hommes ſi intéreſſés à ne pas ſe laiſſer pénétrer. Ceux qui les examinoient de près, dans ces derniers temps, ont cru appercevoir un mécontentement mutuel. Richelieu étoit railleur, il avoit un flegme orgueilleux. Le Pere Joſeph étoit bruſque & peu endurant. On remarqua que ces défauts, malgré leſquels ils avoient toujours vécu en bonne intelligence, commençoient à leur peſer réciproquement, & occaſionnoient des mots & des reparties aigres. Des geſtes, des paroles échappées au Pere Joſeph, donnerent à connoître qu'il n'approuvoit pas l'inflexibilité de Richelieu envers la Reine-Mere & les Peuples qui demandoient la paix à grands cris, & que les Eſpagnols offroient à des conditions avantageuſes. Le Roi encore attaché à la Fayette, quoiqu'elle fût Religieuſe, parloit au Capucin plus qu'à l'ordinaire. Richelieu lui offre l'Evêché du Mans, pour l'éloigner de la Cour; Joſeph le refuſe & redouble en cette occaſion ſes inſtances pour obtenir le Chapeau rouge qui lui étoit promis depuis deux ans. De toutes ces circonſtances, les poli-

tiques concluent que le Capucin cherchoit à s'égaler au Cardinal par cette dignité, pour le ſupplanter ; que du moins le Prélat eut lieu de le croire, & que la maladie qui peu de temps après conduiſit Joſeph au tombeau, fut l'effet de la jalouſie de Richelieu. Mais, comme le remarque fort ſenſément M. Anquetil, c'eſt encore là une de ces noires imputations, qu'on ne doit pas croire ſans les plus fortes preuves. Il eſt aiſé au contraire de prouver que ces deux hommes reſterent unis juſqu'à la fin, puiſque Richelieu, pendant la maladie de Joſeph, montra toutes les inquiétudes que doit donner un malade chéri : il voulut l'avoir ſous ſes yeux, le fit tranſporter à Ruel dans ſa litiere & ſoigner avec la ſollicitude d'un véritable ami. Le Pere Joſeph, de ſon côté, donna au Cardinal la preuve la moins équivoque de ſon attachement, en faiſant paſſer au Roi un écrit, dans lequel il juſtifie ſur tous les points le miniſtere de Richelieu, & le repréſente comme le ſeul homme capable de gouverner le Royaume ; auſſi le Cardinal s'écria-t-il au moment de ſa mort : *J'ai perdu mon bras droit.* Cet écrit dont parle ici l'Au-

teur de l'*Intrigue du Cabinet*, ne ſeroit-il pas le même que celui dont parle le *Continuateur de Daniel*, en diſant : « Le Pere Joſeph avoit compoſé pour le Roi un Traité intitulé : *L'Unité du Miniſtre & les qualités qu'il doit avoir* ». L'Auteur de la Vie du Pere Joſeph aſſure qu'il en avoit vu le manuſcrit *in-folio*, qui n'a jamais été imprimé. Le Capucin établit dans ce Traité, comme autant de vérités Chrétiennes & Politiques, les maximes ſuivantes :

1.° Qu'un Prince doit avoir un Conſeil pour gouverner ſes Etats, & un premier Miniſtre à la tête de ce Conſeil. Abſurdité premiere.

2.° Qu'un Eccléſiaſtique étoit plus propre qu'un autre à remplir la place de premier Miniſtre. Seconde abſurdité.

3.° Que le Prince, après l'avoir choiſi, devoit l'aimer parfaitement, ne le changer jamais, lui donner une ſouveraine autorité ſur ſon Peuple, le combler d'honneurs & de richeſſes, n'ajouter aucune foi à tout ce que l'on diroit contre lui, & l'en avertir, quand même on auroit promis le ſecret, & enfin le préférer à ſes plus proches parens.

Peut-on abuſer à ce point de la foi-

bleſſe & de la crédulité d'un Monarque ? Le Pere Joſeph ſe jouoit de la puſillanimité de Louis XIII ; Richelieu s'en jouoit également, car la plupart de ces maximes ſont répandues dans ſon Teſtament politique. L'Ouvrage du Capucin ne tendoit au ſurplus qu'à perſuader au Roi qu'il étoit obligé en conſcience de maintenir le Cardinal dans ce haut degré de grandeur & de puiſſance où il l'avoit élevé.

Le Pere Joſeph a eu tant de part aux intrigues de ce regne, qu'on ne peut s'empêcher de faire connoître au moins la fin de ce Moine. Soit que Richelieu & Olivarès fuſſent las d'une guerre dont les pertes & les avantages ſe balançoient de part & d'autre ; ſoit que les deux Miniſtres vouluſſent ſeulement contenter leurs Maîtres, ennuyés de ſe battre & d'épuiſer inutilement leurs Royaumes d'hommes & d'argent ; ou que le Cardinal & le Comte-Duc cherchaſſent à ſe ſurprendre l'un & l'autre, on fit cette année de grandes propoſitions de paix, & l'affaire parut être ſur le point de ſe conclure. Un François nommé Pugeol, domeſtique du Prince Thomas de Savoie, étant allé à Madrid

pour les affaires de ſon Maître, s'inſinua ſi bien dans l'eſprit d'Olivarès, qu'il lui perſuada de ſe réconcilier avec Richelieu. On ne nous dit point ſi Pugeol étoit un émiſſaire ſecret du Cardinal; ſi celui-ci fit les premieres avances, ou s'il répondit ſeulement à celles du Comte-Duc. Quoi qu'il en ſoit, les deux Miniſtres s'écrivirent réciproquement, par l'entremiſe de quelques amis, & convinrent d'envoyer des Négociateurs ſecrets ſur les frontieres des deux Royaumes. Dom Michel de Salamanque devant aller à Bruxelles en qualité de Secrétaire d'Etat, Olivarès jugea plus à propos de le faire paſſer par la France *incognito*, & de lui donner ordre de voir Richelieu & de conférer avec lui ou avec quelqu'autre Miniſtre de France. Salamanque vint en effet à Paris, vit d'abord Chavigny, Secrétaire d'Etat, & fut conduit ſecrétement à Ruel, où il y ſalua le Cardinal, lui rendit une lettre du Comte-Duc & entretint Son Eminence. La Cour étant allé à Compiegne, Dom Michel l'y ſuivit & eut là pluſieurs conférences avec le Pere Joſeph, qui prenoit ou faiſoit ſemblant de prendre fort à cœur la concluſion de la

paix, afin de fléchir le Pape, toujours opiniâtre dans ſon refus d'admettre la nomination de ce Pere Capucin au Cardinalat, que ſollicitoit hautement Richelieu & qu'il traverſoit, dit-on, pardeſſous main. Mais une attaque d'apoplexie ſurvenue au mois de Mai, commença à faire ſentir à l'ambitieux Joſeph la vanité des grandes eſpérances de fortune qu'il avoit conçues. Il ne prétendoit rien moins qu'à joindre à ſon Chapeau rouge la qualité d'Archevêque de Rheims & de premier Duc & Pair de France.

Depuis cet accident, diſent les Auteurs ou plutôt le même Auteur des deux Vies du Capucin, ſa ſanté s'affoiblit tellement, qu'il ne penſa plus qu'à mourir. Vers la fin de l'automne, Richelieu l'invite à venir à Ruel, où il ſeroit mieux que dans ſon Couvent. Joſeph accepte l'offre; preuve évidente que ſon cœur n'étoit point encore détaché du monde & de la Cour. Le 15 Décembre, il eut une nouvelle attaque d'apoplexie, qui fut bientôt ſuivie de la paralyſie de la moitié du corps. On craignit alors que le Pape, averti de cet accident, ne fît la promotion de Car-

dinaux ſi ardemment ſollicitée, & qu'il n'y comprît le Pere Joſeph, réduit à un ſi mauvais état, qu'on déſeſpéroit de ſa vie, ou du moins qu'il ne pût jamais recouvrer une aſſez bonne ſanté pour s'appliquer aux affaires ; artifice par lequel Urbain auroit rendu la nomination du Roi inutile & ſe ſeroit aſſuré d'une place qui devoit bientôt vaquer dans le Sacré Collége. Louis XIII révoque auſſi-tôt la nomination du Pere Joſeph, & dépêche un Courrier au Maréchal d'Eſtrées, ſon Ambaſſadeur à Rome, pour lui ordonner de ſignifier inceſſamment cette révocation à Sa Sainteté. La précaution fut ſagement priſe ; mais elle n'étoit pas néceſſaire, le malade fut emporté trois jours après ſa rechute. « Le Pere Joſeph eſt mort, écrit Grotius au Chancelier de Suede ; il n'étoit rien moins qu'un Capucin. Les Grands Seigneurs, le Peuple & les Religieux de ſon Ordre, le haïſſoient tous également : cela paroît dans les Libelles qui ſe publient contre ſa mémoire. La paſſion de parvenir au Cardinalat l'a porté à nuire aux Proteſtans autant qu'il lui a été poſſible ; avec tout cela, on peut dire qu'ils perdent à ſa mort : les gens

qui rempliront ſa place feront encore pire ». Grotius déſignoit le Secrétaire d'Etat Deſnoyers, qu'on ſoupçonnoit d'aſpirer au Chapeau de Cardinal, que Richelieu deſtinoit à Mazarin. On ſait que ce dernier avoit trouvé le moyen de s'inſinuer fort avant dans les bonnes graces du premier Miniſtre.

« Richelieu, dit encore le même Ambaſſadeur de Suede, eſt le ſeul homme qui regrette le Pere Joſeph. Il a perdu le grand artiſan de ſes fineſſes. Le Capucin penſoit, un peu avant ſa mort, à ſe faire Archevêque de Rheims. Le Duc de Baviere en doit être affligé plus qu'aucun autre : les Anglois s'en réjouiſſent, parce qu'ils le ſoupçonnent d'avoir fomenté les mouvemens de l'Ecoſſe : il ſe ſervoit pour cela d'un autre Capucin, nommé Jacinthe, ſon confident ». Tout cela ne s'accorde guere avec ce qu'on nous dit ailleurs de la maniere Chrétienne dont le Pere Joſeph ſe préparoit à la mort. Quelques-uns ont cru que Richelieu, jaloux & inquiet, la lui avança ; mais c'eſt une calomnie. Richelieu avoit-il trouvé un poiſon capable de cauſer à un homme deux attaques d'apoplexie en ſix ou ſept mois ?

mois ? On prétend, avec plus de raiſon, qu'il fut fort aiſe de ſe voir délivré d'un homme qui étoit ſon rival ſecret, & dont l'ambition & la dureté lui cauſoient de l'ombrage & de la défiance. Si cela eſt, Richelieu ſut bien cacher ſes ſentimens : il verſa des larmes ſur le tombeau du Pere Joſeph pendant tout le temps du Service qu'on lui fit dans l'Egliſe des Capucins de la rue Saint-Honoré. Louis XIII croyoit les regrets de ſon Miniſtre ſinceres. « Je perds un de mes plus fidelles ſujets, diſoit-il de ſon côté ; & M. le Cardinal, ſon confident & ſon intime ami ». Les Religieuſes du Calvaire, dont le Capucin s'étoit fait Inſtituteur, s'imaginerent avoir perdu un autre Moyſe. Elles demanderent ſon cœur avec inſtance : on le leur accorda, & Coſpeau, Evêque de Liſieux, prononça dans leur Egliſe une Oraiſon funebre, le cœur du mort à la main. Elles conſerverent long-temps ſon manteau comme une relique précieuſe, avec autant de vénération qu'Eliſée garda celui du Prophete Elie ſon maître.

Voici quelque choſe de plus ſingulier. On prétend que le Roi lui-même avoit une ſi grande opinion du Pere

Joſeph, qu'il le regardoit comme un Saint divinement inſpiré. Richelieu l'entretenoit avec ſoin dans ce préjugé, & perſuada au Monarque de preſſer un homme auſſi extraordinaire de lui donner par écrit des Maximes pour bien gouverner ſon Royaume. Ce Capucin joua, dit-on, fort-bien ſon rôle dans cette Comédie ; il compoſa ce petit Traité de Politique dont nous venons de faire mention, & le remit modeſtement entre les mains de Sa Majeſté. « L'artifice étoit ſi groſſier, qu'on a de la peine à croire, dit l'Auteur de cette anecdote, que Louis XIII ait pu s'y laiſſer prendre ». Cependant, ce qui rend moins incrédule ſur ce point, c'eſt que Richelieu avoit inſinué la plupart des Maximes du Pere Joſeph à ſon foible Maître. Le Pere Jacinthe, compagnon & confident du Pere Joſeph, ſe flatta de lui ſuccéder ; mais ce Religieux intrigant déplaiſoit fort au Cardinal, qui lui fit ſignifier l'ordre de demeurer dans ſon Couvent.

Nous avons dit que le Pere Joſeph étoit proche parent de Mademoiſelle de la Fayette, cette beauté ſi célebre ſous Louis XIII. La mere du Capucin étoit

Marie de la Fayette, niece de Gilbert de la Fayette, Maréchal de France : ſon pere, Jean le Clerc du Tremblai, Préſident aux Requêtes du Palais, Ambaſſadeur à Veniſe & Chancelier du Duc d'Alençon. Son nom de baptême étoit François, auquel on ajouta celui de Joſeph, lorſqu'il prit l'habit de Capucin, le 2 Février 1599.

Il avoit l'air doux & inſinuant, & quoiqu'il épouſât avec une extrême vivacité les intérêts du Cardinal de Richelieu, il n'en parloit jamais qu'avec modération ; mais quand ils délibéroient enſemble ſur les affaires du Gouvernement, il propoſoit toujours les avis les plus fermes & les plus rigoureux. Chavigny, dans ſes lettres au Cardinal de la Valette, le déſignoit tantôt par le nom de *Patelin*, & tantôt par celui de *Nero*. Sans doute il vouloit déſigner par l'un, la douceur apparente de ſon maintien, & par l'autre, la rigueur inflexible de ſon caractere. Il n'étoit attaché qu'au Cardinal de Richelieu, & quoiqu'il ſe déclarât ami particulier du Cardinal de la Valette, il fut ſur le point de l'abandonner, lorſque ce Prélat, après le ſiége de Landrecy, demeura

dans une inaction qui paroiſſoit contraire au bien de l'Etat, & par conſéquent aux intérêts de Richelieu, qui en étoient inſéparables. Chavigny eut ſoin d'en avertir le Cardinal de la Valette. « Prenez-garde, Monſeigneur, lui dit-il, à ce que vous écrirez à *Patelin*, & à ce que vous direz à ſon parent qui eſt auprès de vous. Ne changez cependant pas tout à coup de façon d'écrire, mais marchez plus réſervé. Je ne vous dis point cela ſans raiſon. Ecrivez pourtant toujours audit *Patelin* avec grande amitié ».

« *Nero*, dit-il, dans une autre lettre, m'aſſure tous les jours qu'il eſt votre ſerviteur; je ne ſais ſi c'eſt avec autant de vérité que moi ».

Ceux qui ont parlé du Pere Joſeph comme d'un eſprit inférieur & ſubalterne, qui ne traitoit qu'avec des Eſpions, tandis que Richelieu négocioit avec les Ambaſſadeurs & les Souverains, ſe ſont manifeſtement trompés. Il eſt conſtant que ce Moine avoit le ſecret des plus importantes affaires, & qu'il traitoit directement, non-ſeulement avec les Eſpions, mais encore avec les Princes, les Miniſtres, les Am-

baſſadeurs & les Généraux d'armée. Il ébauchoit les affaires, dit Grotius, & le Cardinal y mettoit la derniere main. « Il fut employé dans les plus grandes négociations, dit le Marquis de Montglat, principalement en Allemagne, où il avoit fomenté la Ligue des Princes contre l'Empereur, & la Conſpiration de Walſtein, qui auroit détruit la Maiſon d'Autriche, ſi elle n'eût été découverte. Il avoit auſſi traité de l'entrée du Roi de Suede : enfin c'étoit un fort habile homme, *qui avoit mis le feu dans toute l'Europe*, (quelle habileté !) & qui, tout Capucin qu'il étoit, avoit fait tout ſon poſſible pour rendre les Luthériens maîtres de l'Allemagne.

D'autres ont trop relevé le mérite du Pere Joſeph, en le mettant au-deſſus du Cardinal de Richelieu, qui ne faiſoit, ſelon eux, que ſuivre les projets qu'il lui ſuggéroit. Le Cardinal l'ayant perdu, fit voir dans toute la ſuite de ſon miniſtere, que ſi les conſeils de ce confident lui furent ſouvent utiles, ils ne lui étoient pas néceſſaires, & qu'après s'en être ſervi pendant ſa vie, il pouvoit s'en paſſer après ſa mort. Ce raiſonnement du Pere Griffet n'eſt pas fort

concluant ſur le point dont il s'agit ici. Il ne s'eſt écoulé que quatre ans ou environ depuis la mort du Pere Joſeph à celle du Cardinal ; ainſi toute la ſuite de ſon Miniſtere n'a pas été fort longue, & Richelieu a pu ſuivre les erremens que lui avoit laiſſés le Capucin, & ne battre que la route qu'il lui avoit tracée. Je ne dis pas que cela ſoit, mais il eſt poſſible que cela ait été ; la preuve de Griffet, en faveur du mérite tranſcendant de Richelieu, eſt donc équivoque. « Le Pere Joſeph, dit M. Anquetil, étoit un homme infatigable, portant dans les entrepriſes l'activité, la ſoupleſſe, l'opiniâtreté propres à les faire réuſſir. Il s'étoit familiariſé avec les obſtacles & les fatigues, dans les miſſions & les réformes des Maiſons Religieuſes, travaux auxquels il ſe livra dès ſa jeuneſſe. Il prit auſſi dans ces occupations l'habitude de ne compter pour rien les volontés, les goûts, les inclinations des hommes, & de les forcer quand il ne pouvoit les perſuader. Un Officier qu'il venoit de congédier pour l'Allemagne, revient ſur ſes pas & le trouve diſant ſa Meſſe : il s'approche & lui dit tout bas : *Mais mon*

Pere, ſi ces gens-là ſe défendent? — Qu'on les tue tous, répond le Pere, & il continue ſa Meſſe. Ce fait eſt conſigné dans les Mémoires de l'Abbé Arnauld. Le Pere Joſeph pénétra dans les Cabinets des Princes en ſe préſentant hardiment, ſe mêlant de tout & fourniſſant des expédiens pour toutes les affaires. Sa vie ſobre & dure, ſon exactitude à s'aſſujettir aux devoirs pénibles de ſon état, ſon attention à ne ſe ſervir que dans le beſoin preſſant des aiſes & des commodités du monde, lui conſervèrent l'eſtime des Grands : il les traitoit ſans ménagement quand ils ne ſe rendoient pas à ſon avis, & il leur parloit avec l'audace d'un homme qui brave les événemens & qui n'a rien à perdre. Hardi, abſolu, peu ſenſible lui-même à la dureté du commandement, il ne s'adouciſſoit pas pour les autres. On ne lui remarqua de tendreſſe que pour ſa congrégation des *Religieuſes du Calvaire* qu'il avoit inſtituée, mais on ne lui reprocha aucun attachement particulier. Les courtiſans trouvoient ſingulier qu'il diſtribuât les graces ſans en retenir pour lui ni pour ſa famille. Les dévots ne concevoient pas qu'il envoyât des

Miſſionnaires prêcher l'Evangile, & des Armées inonder l'Europe de ſang; qu'il composât des conſtitutions Monaſtiques, & qu'il s'occupât de Traités d'alliance avec les Hérétiques : mais les perſonnes qui ont l'expérience du monde, n'ignoroient pas que tout s'allie dans certaines têtes. Il faut entendre par cette phraſe, que tous les moyens ſont bons entre les mains de l'ambitieux qui veut en impoſer & réuſſir : tel étoit, ce me ſemble, le Pere Joſeph. Viſer au Cardinalat, à l'Archevêché de Rheims, à la premiere Duché-Pairie du Royaume, c'étoit ſuffiſamment prouver que s'il ne retenoit pas pour lui les graces ſubalternes, c'eſt qu'en effet il portoit ſes vues ſur les places du premier ordre & les plus éminentes dignités.

Richelieu ſavoit tout cela, & il le voyoit plus affecté, au moment de ſa mort, du ſuccès des opérations politiques, que des exhortations qu'on fait aux moribonds. Il vint le voir lorſqu'il agoniſoit, & toute la conſolation qu'il lui donna fut de lui crier à pleine tête : *Courage, Pere Joſeph ; courage, Briſach eſt à nous ;* croyant par cette joie réveiller ce Capucin, qui ne l'étoit point

par les *Jeſus Maria* vivement redoublés à ſes oreilles. (*Vie du Pere Joſeph.*)

Il expira ſur les dix heures du matin, le 18 Décembre 1638. Le jour même de ſa mort, le Cardinal fit tranſporter ſon corps aux Capucins de la Rue Saint-Honoré, dans un de ſes caroſſes à ſix chevaux, environné d'une grande partie des gens de ſa maiſon qui portoient des flambeaux. Le 22, on lui fit un Service dans ce Couvent; l'Auteur de ſa Vie dit que le Parlement y aſſiſta en Corps. Cette circonſtance n'eſt point marquée dans les regiſtres du Parlement, ni dans la Gazette de France, où il eſt dit ſeulement que Richelieu vint de Ruel exprès le 22, pour aſſiſter au Service célébré pour le Pere Joſeph, dans l'Egliſe des Capucins du Faubourg Saint-Honoré, où ſe trouverent le Cardinal Bichi, l'Archevêque de Bordeaux, les Evêques de Chartres, de Sées, de Lavaur, d'Auxerre & de Sarlat, Deſnoyers Secrétaire d'Etat, & pluſieurs autres Seigneurs de la Cour. Il ſemble que ſi les Compagnies y avoient aſſiſté en Corps, cette circonſtance n'auroit pas dû être omiſe, non plus que celle de l'Oraiſon funebre prononcée par le Pere Léon, Carme déchauſſé, dont

la Gazette ne fait aucune mention.

Entre autres Epitaphes, on lui fit la ſuivante, qui ne dut pas trop plaire au Cardinal de Richelieu :

Ci-gît, au chœur de cette Egliſe,
Sa petite *Eminence griſe* ;
Et quand au Seigneur il plaira,
L'*Eminence rouge* y gira.

Comme le Pere Joſeph eſt enterré aux Capucins de la Rue Saint-Honoré auprès du Pere Ange de Joyeuſe, on fit cette autre Epitaphe, qui eſt encore aſſez mauvaiſe, mais que nous devons cependant rapporter, parce qu'elle peint la maniere de penſer de ſes contemporains ſur ſon compte :

Paſſant, n'eſt-ce pas choſe étrange,
Qu'un Démon ſoit auprès d'un Ange ?

(*Voyez la Vie du Pere* JOSEPH.)

On a quelquefois rejeté ſur le Pere Joſeph la ſévérité du Cardinal de Richelieu, implacable quand il ſe croyoit offenſé ; mais on n'apperçoit pas qu'il ſoit devenu plus indulgent après la mort de ſon confident : il ſemble au contraire que, dans la perſuaſion qu'on

ſeroit plus tenté de lui manquer en le voyant privé de cet appui, il ait affecté de punir juſqu'à l'apparence des fautes, afin de prévenir les complots par la terreur. Au ſurplus, comme Richelieu ſavoit que les gens du caractere & du tempérament du Capucin ſont ordinairement volontaires & entiers dans leurs opinions comme dans leurs ſentimens, il laiſſoit à ce Pere la liberté de réformer ſes propres plans, & de conduire ſelon ſes idées les affaires dont il le chargeoit. On ne peut conclure autre choſe de toutes ces particularités, ſinon que Joſeph étoit un Capucin très-ambitieux ; que Richelieu ne l'étoit pas moins, & que ces deux hommes durent ſouvent s'entre-choquer, malgré l'apparence d'union qui régnoit entre eux : car il ne peut y avoir ni amitié ni union réelle par-tout où il entre de la défiance. Or, quoi qu'en diſe le Jéſuite Griffet, grand partiſan de Richelieu, elle étoit extrême entre lui & le Pere Joſeph, ou il faut révoquer en doute le témoignage des Ecrivains les plus accrédités.

Fin du troiſieme Volume.

TABLE

De ce qui eſt contenu dans ce troiſieme Volume.

LOUIS XIII, Roi de France & de Navarre, Page 1

Anne d'Autriche, Reine de France, femme de LOUIS XIII, 217

Gaſton, Duc d'Orléans, frere de LOUIS XIII, 296

Le Prince de Condé, premier Prince du Sang, ſous HENRI IV & LOUIS XIII, 342

Le Comte de Soiſſons, Prince du Sang, ſous LOUIS XIII, 384

Concini, Maréchal d'Ancre, ſous HENRI IV & LOUIS XIII, 433

Le Pere Joſeph, Capucin, 473

Fin de la Table du troiſieme Volume.

548904
SBN